



ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX 2010

[THÉMATIQUES]

Personnes âgées

Logement
Indicateurs



our la première fois, le Centre d'action sociale de la Ville de Paris produit une analyse des besoins sociaux, qui se décline cette année en trois documents: une recherche spécifique sur les personnes âgées, une étude sur le logement et un rapport synthétique analysant des indicateurs, partie qui a vocation à être réactualisée chaque année. Observer, évaluer et partager cette connaissance constituent un fondement solide à la construction d'un politique publique efficace. Loin d'une logique de «coup», d'accumulation de dispositifs, la démarche d'analyse des besoins sociaux permet de faire entrer en résonnance la réalité sociale parisienne et les effets de l'action sociale conduite à Paris.

Cette démarche, complémentaire à celle menée par l'observatoire de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, donne à chacun des outils pour affiner ses méthodes de travail et définir des priorités. Nous avons veillé à ce que l'information soit disponible à une échelle infra parisienne pour donner aux élus comme aux services et aux associations partenaires une vue complète, aussi objective que le permettent les statistiques, de la réalité des quartiers pour lesquels ils travaillent. Reste à mener en comité de gestion un travail qualitatif sur ces données: la connaissance du terrain par les agents du centre d'action sociale de la Ville, par les militants associatifs ou les administrateurs bénévoles de la Ville permettront d'affiner les constats et de penser des méthodes pour aller vers les usagers.

Ces données illustrent les inégalités, notamment en terme de revenus. Ainsi le revenu des 10 % de Parisiens les plus pauvres (moins de 5 500 € par unité

de consommation et par an) est inférieur à celui des Français les plus pauvres (moins de 6 600 €/UC). Les Parisiens les plus riches gagnent quant à eux presque deux fois plus que les Français les plus riches (plus de 62,9 K€/UC à Paris contre plus de 35,5 K€/UC en France).

La cartographie réalisée par le centre d'action sociale de la Ville de Paris et l'atelier Parisien d'urbanisme montre aussi à quel point les inégalités sont ancrées dans le territoire, les arrondissements de nord est parisien concentrant les difficultés mais aussi les potentialités tant ils sont jeunes et dynamiques. Mais la fragilité existe partout et il n'est pas de territoire dont le CASVP, ou la DASES, puissent être absent: l'analyse menée sur les personnes âgées démontre à la fois la puissance des moyens déployés et l'importance des besoins.

Ces chiffres doivent être utilisés, interrogés et analysés sur le territoire parisien afin que nous puissions ensemble mobiliser toutes les ressources qui permettront aux Parisiens de s'émanciper de la précarité. Si les grandes directions sociales de la Ville, CASVP et DASES offrent des outils nombreux et performants, d'autres services peuvent être mobilisés avec profit : l'éducation, l'accueil du jeune enfant, la culture, le sport... Tout ce qui concourt au développement humain doit être mobilisé pour prévenir efficacement les situations d'exclusion. Il nous appartient de transformer le travail d'analyse en politique publique ciblant précisément nos réponses aux Parisiennes et Parisiens en difficulté et donnant à voir le résultat de ce travail.

Olga Trostiansky

Adjointe au maire de Paris, chargée de la solidarité, de la famille et de la lutte contre l'exclusion

SOMMAIRE GÉNÉRAL

Personnes âgées pages 3 à 124
Approche quantitative pages 6 à 69
Approche qualitative pages 70 à 124
Logement pages 125 à 183
Indicateurs pages 184 à 210





ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

[THÉMATIQUE] Personnes âgées

approche quantitative & approche qualitative

Approche quantitative 6
I. Cadrage (données sociodémographiques et économiques)
A. NOMBRE, LOCALISATION, ÉVOLUTION (ET ZOOMS) 9
B. LES RESSOURCES
1. Revenus
2. Taux de pauvreté
3. Minima sociaux
C. LE LOGEMENT
1. Habitat
2. Composition foyer
3. Mal logement et non logement
D. LA SANTÉ
1. CPAM – CMU – ACS – AAP
2. Consommation de soins
3. Accès à la santé et renoncement aux soins
4. Dépendance

I. Les personnes âgées usagers du CASVP 32
A. LES AIDES PERÇUES ET LE CUMUL DES AIDES
B. ZOOM ALLOCATION VILLE DE PARIS
C. ZOOM ALLOCATION EXCEPTIONNELLE
D. ENTRÉE DANS LA DÉPENDANCE (CARTE TRANSPORT VERSUS CARTE PARIS À DOMICILE) 45
E. LE CASVP: BAILLEUR SOCIAL ESSENTIEL DES PARISIENS ÂGÉS 50
F. L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES SANS DOMICILE AU CASVP
II. Données budgétaires 57
V. Annexes
. Glossaire

Approche qualitative 70	
I. Le contexte et les objectifs	C. LE RÔLE DE L'ALLOCATION EXCEPTIONNELLE
A. LE CONTEXTE	D. L'ACTIVATION DE SOLIDARITÉS
B. LES OBJECTIFS	E. LES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AUX DROITS
II. La méthodologie	VI. Les phénomènes d'arbitrage 106
A. LA GRILLE D'ENTRETIEN	A. LA RENONCIATION AUX SOINS
B. LES ÉCHANTILLONS	B. LES PRATIQUES ALIMENTAIRES
C. LE CADRE	C. LES PRATIQUES EXTRÊMES
III. Le profil des participants 76	D. L'ACCÈS À LA CULTURE ET AUX LOISIRS
A. LE PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE	VII. Les attitudes et les ressentis face à la précarité
IV. Les mécanismes d'entrée dans la précarité 80	A. LA PRÉCARITÉ CACHÉE
A. LES CARRIÈRES INCOMPLÈTES	B. LA RÉSIGNATION
B. LES RUPTURES ET L'ISOLEMENT86	D. LE SENTIMENT D'EXCLUSION
C. LE PRÉDÉTERMINISME DE LA PAUVRETÉ 90	
D. LES ACCIDENTS DE PARCOURS	VIII. Les effets de la précarité sur la santé . 120
E. LE PASSAGE À LA RETRAITE	IX. Conclusion
V. Le recours aux aides	X. Analyse lexicale
et la question de l'accès aux droits 93	A. L'UTILISATION DU « ON »
A. LE RECOURS À L'AIDE SOCIALE	B. LE VOCABULAIRE UTILISÉ
B. L'IMPACT DE L'ALLOCATION VILLE DE PARIS SUR LE RESTE À VIVRE 101	

Approche quantitative

I. Cadrage (données sociodémographiques et économiques)

EN RÉSUMÉ

- □ Une croissance démographique des personnes âgées parisiennes moins élevée qu'au niveau national, et surtout moins importante que ce que laissait envisager les projections faites en 1999.
- ☐ En dessous de la moyenne nationale, Paris enregistre par contre la plus forte proportion de 60 ans et plus au niveau de la région Île-de-France.
- □ La population âgée est proportionnellement plus présente dans les arrondissements où le revenu médian des Parisiens âgés est le plus élevé.
- □ Paris une ville de contrastes en ce qui concerne le niveau de vie de ses ainés; en fonction des arrondissements mais aussi sur une même génération avec des poches de pauvreté de jeunes seniors dans les 2, 10, 11, 13, 18, 19 et 20^e arrondissements.
- □ 4,7 % de retraités parisiens sont au minimum vieillesse.
- □ 6,1 % de RMIstes parisiens sont âgés de 61 ans et plus.

- □ La situation économique des jeunes seniors est plus dégradée à Paris qu'en France métropolitaine et corrobore les constats faits par les associations d'une montée de la précarité parmi cette population ayant des droits à la retraite très faibles.
- □ Des conditions de vie spécifiques aux seniors parisiens; isolés (la moitié des personnes âgées de 80 ans et plus vit seule) et plus souvent exposés à des conditions de logements sans confort incompatibles avec la perte d'autonomie (6,8 % des 60 ans et plus sont allocataires de l'APA).
- Des estimations théoriques de population âgée dépendante préoccupantes:
 - le nombre de personnes dépendantes en France de plus de 60 ans devrait augmenter de 50 % entre 2000 et 2040,
 - un Parisien de 75 ans et plus sur trois serait dépendant (selon la clé de répartition de l'ODAS appliquée aux données du recensement 2006).

Le recensement de 2006 caractérise le Parisien ainsi: plutôt jeune et diplômé, il habite souvent seul, dans un petit appartement en location, et travaille dans des métiers intellectuels. Ce profil type cache bien des disparités. Nous nous attacherons à essayer de mieux appréhender la population parisienne âgée, c'est-à-dire les personnes âgées de 60 ans et plus.

	Population en 2006	Pop de 60 ans et plus en 2006	Pop 60-74 ans en 2006	Pop 75 ans et plus en 2006	Pop de 60 ans et plus en 2006 (en %)	Pop 60-74 ans en 2006 (en %)	Pop 75 ans et plus en 2006 (en %)	Pop de 60 ans et plus évolution 1999 vs 2006 (en %)	Pop 60-74 ans évolution 1999 vs 2006 (en %)	Pop 75 ans et plus évolution 1999 vs 2006 (en %)
France	63 186 098	13 359 885	8 162 366	5 197 519	21,1%	12,9%	8,2%	9,3%	1,6%	24,0%
Paris	2 181 374	408 974	247 676	161 298	18,7%	11,4%	7,4%	1,9%	1,2%	3,1%
75101	17 745	3 334	2 105	1 229	18,8%	11,9%	6,9%	4,0%	4,8%	2,5%
75102	21 259	2 786	1 812	974	13,1%		4,6%	-3,1%		-8,0%
75103	34 721	5 363	3 522	1 841	15,4%	10,1%	5,3%			
75104	29 138	5 989	3 825	2 165	20,6%	13,1%	7,4%	-3,0%	-0,2%	-7,7%
75105	61 475	13 054	7 788	5 266	21,2%	12,7%	8,6%	13,4%	13,2%	13,6%
75106	45 278	11 222	6 538	4 683	24,8%	14,4%	10,3%	8,9%	4,7%	15,2%
75107	56 612	14 156	8 266	5 889	25,0%	14,6%	10,4%	2,9%	3,0%	2,7%
75108	39 088	7 425	4 523	2 902	19,0%	11,6%	7,4%	-4,1%	-1,8%	-7,5%
75109	58 497	9 451	5 870	3 580	16,2%	10,0%	6,1%	-4,1%	-1,8%	-7,6%
75110	92 082	12 570	8 051	4 519	13,7%	8,7%	4,9%	-3,8%	-1,2%	-8,2%
75111	152 436	24 761	15 660	9 100	16,2%	10,3%	6,0%	0,6%	1,5%	-0,8%
75112	141 519	28 812	16 368	12 444	20,4%	11,6%	8,8%	4,3%	-0,6%	11,5%
75113	178 716	33 420	21 017	12 403	18,7%	11,8%	6,9%	7,1%	6,0%	9,0%
75114	134 370	27 016	16 059	10 957	20,1%	12,0%	8,2%	4,5%	4,2%	5,0%
75115	232 949	47 128	27 845	19 282	20,2%	12,0%	8,3%	1,7%	0,1%	4,1%
75116	153 920	40 608	22 500	18 108	26,4%	14,6%	11,8%	0,9%	-2,1%	4,8%
75117	161 327	30 923	17 878	13 045	19,2%	11,1%	8,1%	-3,3%	-4,9%	-1,0%
75118	190 854	30 608	19 549	11 058	16,0%	10,2%	5,8%	-2,5%	0,6%	-7,5%
75119	186 180	28 775	18 783	9 991	15,5%	10,1%	5,4%	6,5%	5,0%	9,5%
75120	193 205	31 573	19 714	11 859	16,3%	10,2%	6,1%	1,5%	0,0%	3,9%

Source: Données INSEE recensement 2006

A. NOMBRE, LOCALISATION ET ÉVOLUTION (et zooms)

En 2006, un Français sur cinq est âgé de 60 ans et plus. À Paris, cette tranche d'âge avec 18,7 % (soit 408 974 personnes) est légèrement sous représentée. Les données du recensement INSEE scindent cette population de seniors en deux groupes, les 60 – 74 ans (11,4 % des Parisiens) et les 75 ans et plus (7,4 % des Parisiens, dont 97 300 ont 80 ans et plus ce qui représente 4,5 % des Parisiens). Ces proportions sont inférieures aux données nationales pour les deux tranches d'âge (respectivement 12,9 % et 8,2 %). Si, au vue de l'âge moyen, la capitale est plus jeune que ne l'est la France, Paris se distingue au niveau régional avec le taux de personnes âgées le plus élevé (18,7 % contre 16,6 % sur l'IDF).

Localisation

L'analyse au niveau infra communal, met en lumière trois groupes (cf. illustration carte page suivante):

- □ Les arrondissements où la proportion des 60 ans et plus est proche de la moyenne nationale (21,1 %); le 1, 4, 5, 8, 12, 13, 14, 15 et 17^e.
- □ Les arrondissements plutôt plus âgés où les 60 ans et plus représentent le quart de la population; le 6, 7 et 16^e.
- □ Les arrondissements plutôt plus jeunes où les 60 ans et plus représentent moins de 18,7 % des habitants; le 2, 3, 9, 10, 11, 18, 19 et 20e.

Du fait de son statut d'arrondissement le plus peuplé en effectif, le 15^e est l'arrondissement où les 60 ans et plus sont les plus nombreux (27 845 ont 60 – 74 ans et 19 282 ont 75 ans et plus).

Poids des 60-74 ans dans la population



France: 12,9%

IDF: 10,5%

Paris: 11,4%

Poids des 75 ans et plus dans la population

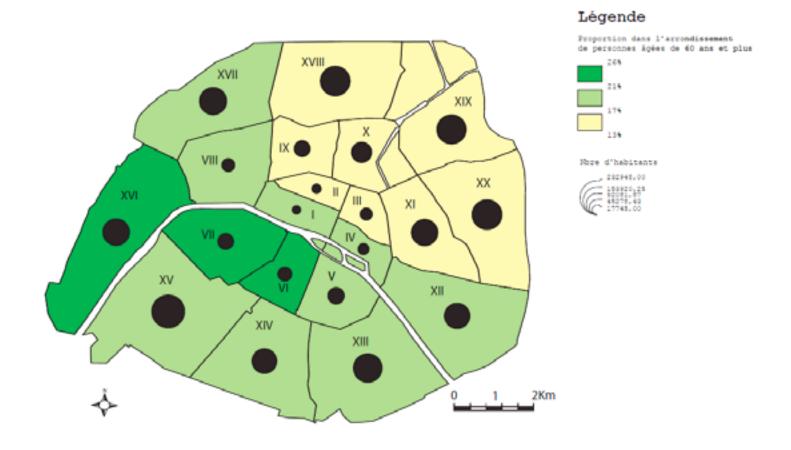


France: 8,2%

IDF: 6,1%

Paris: 7,4%

Localisation et proportion des personnes âgées de 60 ans et plus à Paris



Évolution entre les recensements

Paris est en 2006 le département le plus attractif vis-à-vis des autres régions et de l'étranger; ainsi ses déficits migratoires annuels sont plus faibles qu'entre 1990 et 1999. Paris voit cependant partir certains de ses habitants, les couples lorsqu'ils ont des enfants, les personnes âgées de plus de 60 ans qui à la fin de leur vie active quittent la capitale pour vivre le début de leur retraite dans un autre cadre de vie. La capitale perd également nombre d'ouvriers et d'inactifs, mais elle attire particulièrement les étudiants et les jeunes actifs en phase d'insertion professionnelle, et reste aussi le département où migre le plus grand nombre de cadres. La forte natalité ainsi que le jeu des migrations internes ralentissent le vieillissement à Paris.

Alors qu'au niveau national, la population des 60 ans et plus a connu une hausse de 9,3 % entre 1999 et 2006, elle n'a été que de 1,9 % à Paris. Cette différence d'évolution entre la France et sa capitale est entièrement imputable à celle des 75 ans et plus. En effet en France, cette tranche d'âge est en augmentation de 24 % entre les deux recensements, alors qu'à Paris elle n'a progressé que de 3,1 % (soit 21 points de moins).

Les deux arrondissements qui connaissent la plus forte progression sur les 75 ans et plus sont le 5 et le $6^{\rm e}$ arrondissements (respectivement +13,6 % et +15,2 %), avec cependant des taux toujours bien en deçà de l'évolution nationale.

La structure par âge de la population parisienne est davantage le résultat des migrations entre Paris, la banlieue, la province et l'étranger que le mouvement naturel (nombre de naissance par rapport au nombre de décès). Paris est, en effet, une ville qui a vu et voit partir une partie de ses habitants à l'âge de la retraite, ainsi qu'à l'âge de la grande dépendance.

Ces deux phénomènes ont des causes multiples:

- □ l'attrait, à l'âge de la retraite, d'un mode de vie moins urbanisé,
- □ le retour, pour certains, dans leur région d'origine,
- □ l'inadéquation des logements et le coût du locatif,
- □ le nombre insuffisant de places à Paris en EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

Toutefois, depuis les années 1990, on constate de manière sporadique le retour à Paris de personnes âgées de 75 ans et plus. De même, le nombre de Parisiens quittant Paris à l'âge de la retraite semble diminuer.

Évolution des 60-74 ans



Évolution des 75 ans et plus



La baisse des migrations des Parisiens vieillissants recouvre des situations aussi contrastées que:

- □ La configuration de résidence sur deux lieux de vie des personnes âgées appartenant aux CSP favorisées [en 2006, presque un Parisien à la retraite sur deux était cadre (23,8 %) ou exerçait une profession libérale (23,8 %)], souhaitant rester à Paris du fait de leur mode de vie plus actif, de l'existence dans la capitale de leur réseau social et familial, mais aussi de commerces de proximité et d'une offre médicale importante.
- Les difficultés de déménagement des personnes âgées disposant de faibles ressources [en 2006, trois retraités parisiens sur dix sont des anciens employés et 13,1 % des anciens ouvriers]; surface beaucoup plus petite, location plus chère, coûts liés au déménagement, nouveau quartier et perte de repères...

Zoom sur les flux migratoires à Paris et en Île-de-France

En abordant le phénomène sous l'angle régional, une étude de juillet 2009 de l'INSEE, Les migrations ralentissent le vieillissement en Île-de-France, explique ce phénomène de flux migratoires chez les seniors, qui peut se résumer ainsi: plus de départs que d'arrivées sur Paris de personnes âgées, mais des départs finalement relativement peu importants.

	Départs	Arrivées	Parisiens
60-74 ans	28 990	11 794	247 676
75 ans et plus	15 342	4 277	161 298

Poids du déficit migratoire 6,9% 6,9%

Source: Données INSEE recensement 2006

NB: Les départs vers l'étranger ne sont pas comptabilisés, tandis que les arrivées de l'étranger le sont.

« Les échanges de la région capitale avec les autres régions de France sont très fortement déficitaires pour les personnes âgées de plus de 60 ans. À la fin de leur vie active, de nombreux Franciliens quittent la région pour vivre leur retraite dans un autre cadre de vie. Entre 2001 et 2006, les départs des retraités sont ainsi beaucoup plus importants que leurs arrivées dans la région: 155 000 sorties contre 23 000 entrées. Les migrations des retraités sont cependant relativement peu nombreuses puisque le nombre de retraités restant dans la région s'élève à 1,7 million. Si l'on prend en compte à la fois les entrées et les sorties de personnes âgées, les migrants entre 2001 et 2006 représentent 8,4 % de la population, une part inférieure à celle de toutes les autres catégories d'âge. »

Zoom sur les migrants âgés à Paris

Une étude réalisée en 2006 par l'Atelier parisien d'urbanisme soulignait l'évolution particulière de cette catégorie de personnes âgées. « En 1999, la population des immigrés âgés de 60 ans et plus, non communautaires, représentait 49 150 personnes, en augmentation de près de 8 % depuis 1982. Cette progression contraste avec la baisse générale du nombre de personnes âgées à Paris dans l'intervalle (-13 %). [...]. Selon les estimations réalisées, de fortes hausses se produiraient dans l'intervalle 1999 – 2017 pour la population migrante âgée [...], elle passerait en effet de 49 000 individus en 1999 à 60 000 en 2008 (+22 %) puis à 76 000 en 2017 (+ 26 % par rapport à 2008; +55 % par rapport à 1999) »*.

Il s'agit à 53 % d'hommes (seuls à 40 %); ce profil (inverse en termes de genre à ce qui s'observe en population générale aux âges élevés) s'explique par leurs parcours de vie puisqu'il s'agit souvent d'« hommes, venus travailler à Paris, [qui] n'ont pas souhaité ou pas réussi à regrouper leur famille »*. Dans une moindre mesure, certaines femmes sont elles aussi venues seules, d'autres le deviennent au décès de leur mari.

La présence géographique des migrants âgés est « importante dans le nord et l'est de la capitale, ce qui reflète assez fidèlement l'implantation des immigrés en général. Cette localisation diffère sensiblement de celle de la population parisienne âgée, surtout représentée dans l'ouest et le centre-ouest de la capitale »*.

En 1999, la grande majorité des migrants âgés parisiens était locataire (dont 14 % d'entre eux en meublés, en chambres d'hôtel ou en foyers qui sont au nombre de 46 sur Paris), et 35 % étaient propriétaires de leur logement. Des logements, plus souvent que la moyenne des ménages parisiens, surpeuplés (à 36 %) et au confort restreint (à 62 %).

Les migrants âgés disposent bien souvent d'une retraite correspondant au minimum vieillesse, du fait des métiers peu ou pas qualifiés qu'ils ont exercés. De plus, bien souvent, « les migrants âgés continuent, même une fois à la retraite et alors que leurs revenus ont diminué, d'envoyer de l'argent à leur famille restée au pays »*.

^{*} Les migrants âgés à Paris. Diagnostic, évolution et préconisations - Apur, mars 2006

B. LES RESSOURCES

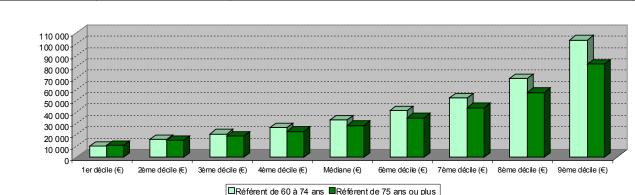
1. Revenus

Revenus fiscaux localisés des ménages - Année 2007 Indicateurs de distribution par Ménage - Seuil 10 000 habitants © Insee Source : Insee-DGFip Revenus fiscaux localisés des ménages

32 821

28 156

		1er décile (€)	2ème décile (€)	3ème décile (€)	4ème décile (€)	Médiane (€)	6ème décile (€)	7ème décile (€)	8ème décile (€)	9ème décile (€)	Rapport inter- déciles
	Total	9 444	14 310	17 964	21 945	26 618	31 870	37 958	46 243	61 098	6,5
France métropolitaine	Référent de 60 à 74 ans	11 078	15 128	18 630	22 218	26 168	30 730	36 476	44 580	59 138	5,3
	Référent de 75 ans ou plus	9 523	12 170	14 452	16 626	19 304	22 594	26 975	33 184	44 590	4,7
	Total	8 289	14 768	19 775	24 830	30 670	37 932	47 873	63 162	93 745	11,3
Paris	Référent de 60 à 74 ans	9 788	15 562	20 641	26 253	32 821	41 054	52 194	69 343	103 530	10,6
	Référent de 75 ans ou plus	10 564	14 932	18 631	22 944	28 156	34 760	43 741	57 219	82 492	7,8



^{*} Le revenu fiscal est un revenu avant redistribution. Il correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus, avant tout abattement. Il comprend les revenus d'activité salariée et indépendante, les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables: indemnités de maladie et de chômage (hors RMI). Ceux présentés ici en fonction de l'âge ne sont pas exprimés par unité de consommation. Il n'existe pas de donnée « Revenus localisés disponibles » à l'arrondissement, ce qui correspond aux « Revenus fiscaux localisés » après redistribution, c'est-à-dire en ajoutant les revenus sociaux non déclarés (minima sociaux tels que RMI et minimum vieillesse, prestations familiales, aides au logement) et en soustrayant les impôts directs (impôt sur le revenu et taxe d'habitation). Le niveau de découpage le plus fin pour « Revenus localisés disponibles » étant la région.

Le revenu médian¹ (cf. glossaire page 68 pour les appels de note) baisse avec l'âge (32 821 € lorsque le référent du ménage est âgé de 60 à 74 ans contre 28 156 € lorsque le référent a 75 ans ou plus) mais il reste supérieur pour la tranche d'âge 60 – 74 ans à celui de l'ensemble de la population parisienne. Cette diminution des revenus entre les deux tranches d'âge peut s'expliquer par:

- □ La présence d'actifs dans la tranche des 60 74 ans, avec des revenus du travail généralement plus élevés que ceux des pensions.
- ☐ Le nombre de personnes constituant le ménage qui diminue avec l'âge.

Paris est une ville de contrastes en ce qui concerne la situation de ses aînés, avec des territoires très riches (quatre arrondissements ont des revenus médians représentant le double des revenus médians nationaux pour les tranches d'âge étudiées: les 6, 7, 8 et 16e), et des arrondissements où le revenu médian est très inférieur à celui de la moyenne parisienne, et comparable à celui des Français métropolitains âgés (les 2, 10, 18, 19 et 20^e arrondissements). Pour la seule tranche des 75 ans et plus, le revenu médian est inférieur à la moyenne nationale dans dix arrondissements, contre sept pour la tranche des jeunes seniors. Une précarité des plus âgés qui apparait comme plus diffuse, contrastée avec des poches de population de jeunes seniors pauvres dans les 2, 10, 11, 13, 18, 19 et 20^e arrondissements.

Médiane - Revenus fiscaux localisés des ménages (2007) Référent de 60 à 74 ans



France: 26 168 IDF: 32 908

Paris: 32 821

Médiane - Revenus fiscaux localisés des ménages (2007) Référent de 75 ans ou plus



France: 19 304 IDF: 25 856 Paris: 28 156

Rapport inter déciles - Revenus fiscaux localisés des ménages (2007) Référent de 60 à 74 ans



France: 5,3 IDF: 6,6 Paris: 10,6

Rapport inter déciles - Revenus fiscaux localisés des ménages (2007) Référent de 60 à 74 ans



France: 4,7

IDF: 5,6

Paris: 7,8

Paris est une ville où se côtoient des situations très différentes puisque les 10 % les plus riches ont des revenus 11,3 fois plus élevés que les 10 % les plus pauvres (ce qui correspond à l'écart entre le haut et le bas de la distribution), tandis qu'au niveau national le rapport inter-déciles² est de 6,5. L'analyse des rapports inter-déciles permet également de définir les inégalités existantes sur une même génération. À Paris, le rapport inter-déciles est de 10,6 sur les 60-74 ans alors qu'il est de 7,8 sur la tranche des 75 ans et plus.

Il doit par ailleurs être noté que 10 % de la population des 60 – 74 ans (1^{er} décile) a en moyenne des revenus annuels de 9 788 € (815 € par mois) alors que le revenu moyen du 1^{er} décile au niveau national est de 11 078 € (923 € par mois). soit une différence de 12 % au détriment des Parisiens âgés.

En termes de localisation, il est à préciser que les personnes âgées parisiennes les plus pauvres se trouvent dans les arrondissements les plus pauvres, dans les 2, 10, 11, 13, 18, 19 et 20^e arrondissements, où le taux de non imposition des ménages oscille entre 29 et 35 % (Cf. Annexe 1). Le phénomène est accentué pour les 60-74 ans.

Paris se caractérise ainsi à la fois par des inégalités de revenus au sein de la population âgée, accentuées par rapport à la situation française, et par une plus grande précarité des seniors les plus pauvres.

2. Taux de pauvreté

Taux de pauvreté à 60 %	Ensemble		
Taux de pauviete a 60 %	population	60-74 ans	75 ans et plus
France métropolitaine	13,2%	9,4%	10,6%
Paris	14,5%	12,6%	7,0%

Source: Données INSEE, Revenus disponibles localisés 2006

La capitale enregistre un taux de population vivant en dessous du seuil de pauvreté³ supérieur à celui de la France (14,5 % contre 13,2 %). Au niveau régional, Paris est au deuxième rang en ce qui concerne cet indicateur, loin derrière la Seine-Saint-Denis qui atteint 21,6 %.

Comme évoqué à propos de l'analyse du revenu médian, la pauvreté monétaire est bien souvent liée à la composition familiale et donc a tendance à croître aux âges élevés (retraite, personne seule suite au décès du conjoint, etc.). La situation parisienne est néanmoins singulière; le taux de pauvreté des 75 ans et plus (7 %) est très inférieur à celui des 60 – 74 ans (12,6 %). En effet au niveau national, les pauvres de 75 ans et plus sont plus nombreux que chez les 60 – 74 ans.

- □ Les jeunes seniors pauvres sont surreprésentés à Paris (12,6 % versus 9,4 % pour la France, soit 3,2 points d'écart)
- ☐ Les pauvres de 75 ans et plus sont sous-représentés à Paris (7 % versus 10,6 % pour la France, soit 3,6 points d'écart)

L'indicateur d'intensité* de la pauvreté est de 18,5 en France métropolitaine et de 23,5 à Paris (notons que c'est le plus élevé de la région IDF). Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté. La comparaison capitale – France, permet de voir que le niveau de vie des Parisiens les plus pauvres est de 5 points plus éloigné du seuil de pauvreté qu'il ne l'est au national.

Taux de pauvreté Référent de 60 à 74 ans



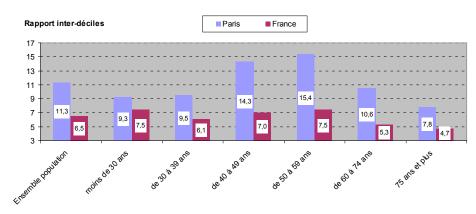
France: 9,4% IDF: 10,5% Paris: 12,6%

Taux de pauvreté Référent de 75 ans ou plus



France: 10,6% IDF: 6,2%

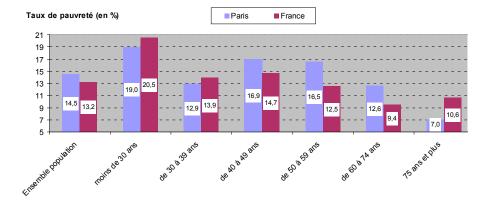
Paris: 7%



Source: Données INSEE,

Revenus disponibles localisés 2006

et Revenus fiscaux localisés des ménages 2007



EN RÉSUMÉ:

Paris est le département le plus inégalitaire d'Île-de-France. Comparés à la moyenne nationale, les rapports inter-déciles sont là encore plus élevés dans la capitale, et ce quelle que soit la tranche d'âge.

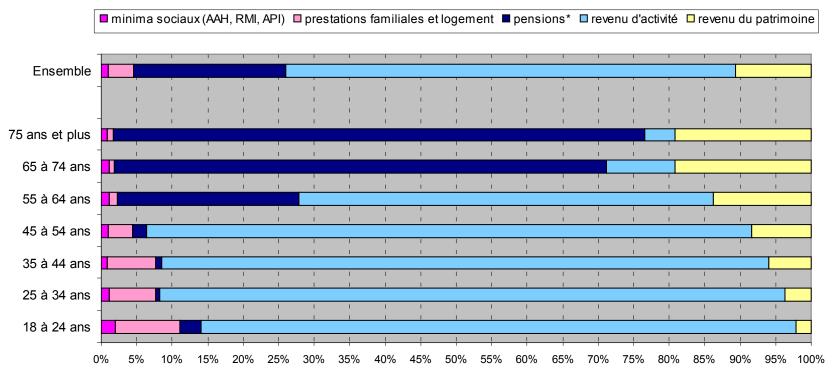
Les inégalités entre individus d'une même génération sont plus importantes de 40 à 74 ans, avec un pic en fin de parcours professionnel entre 50 et 59 ans (où les 10 % les plus riches ont des revenus 15,4 fois plus élevés que les 10 % les plus pauvres). Le rapport inter-déciles le moins important est celui des Parisiens âgés de 75 ans et plus, une tranche d'âge avec moins de disparités de ressources.

À Paris (comme en France), les moins de 30 ans vivant en dessous du seuil de pauvreté sont quasiment deux fois plus nombreux que les personnes âgées.

Mais si la situation des jeunes peut s'améliorer (essentiellement du fait de la situation professionnelle et de la vie familiale) il n'en est pas de même pour celle des seniors pauvres.

Composition du revenu 2007 avant impôt selon l'âge de la personne de référence du ménage

(vivant en France métropolitaine dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul)



Source: Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007

Comme nous venons de le voir, les moins de 30 ans représentent la catégorie enregistrant le plus fort taux de pauvreté (avec environ une personne sur cinq). C'est aussi la génération la plus dépendante des revenus des transferts sociaux. En effet, la part des minima sociaux et des prestations dans le revenu décroît avec l'âge, elle représente:

- 10,9 % entre 18 et 24 ans

- 1,8 % entre 65 et 74 ans

- 7,6 % entre 25 et 34 ans

- 1,7 % 75 ans et plus

Pour les 65 ans et plus il est question du minimum vieillesse (nouvellement ASPA) et de prestations logement (mais peu nombreuses du fait de la part de propriétaires plus élevée chez les plus âgés).

^{*} Selon une source Drees, au niveau national en 2004, les hommes retraités âgés de 60 ans ou plus percevaient, par mois, un montant total de pension, brut de prélèvements sociaux, égal en moyenne à 1 636 euros. Les femmes, avec 1 020 euros mensuels, disposaient d'un montant inférieur de 38 % à celui des hommes.

3. Minima sociaux

RMI

Total

	Nombre	•
	d'allocataires	%
	au 31-12-2008	
1er	404	0,8%
2e	484	0,9%
3e	795	1,5%
4e	492	1,0%
5e	785	1,5%
6e	546	1,1%
7e	589	1,1%
8e	610	1,2%
9e	1 147	2,2%
10e	2 916	5,7%
11e	4 880	9,5%
12e	4 017	7,8%
13e	4 239	8,2%
14e	2 073	4,0%
15e	3 089	6,0%
16e	1 979	3,9%
17e	3 312	6,4%
18e	7 170	13,9%
19e	5 723	11,1%
20e	5 999	11,7%

61/65 ans	Plus de 65 ans	Total PA allocataire	Total PA allocataire %
27	2	29	7,1%
21	5	26	5,5%
50	13	63	7,9%
19	4	23	4,7%
44	6	50	6,4%
39	4	43	7,9%
26	5	30	5,1%
32	8	40	6,5%
44	11	55	4,8%
130	42	172	5,9%
213	74	287	5,9%
179	31	210	5,2%
204	54	258	6,1%
88	18	106	5,1%
148	44	191	6,2%
134	25	159	8,1%
171	52	223	6,7%
340	124	463	6,5%
275	83	358	6,3%
260	77	337	5,6%

681

1.3%

3 125

2 444

4.8%

Nombre de bénéficiaires du RSA au 31/12/2009 (socle/isolement/activité)

France: 1 697 357

IDF: 320 425

Paris: 72 941

Part de la population couverte par le RSA au 31/12/2009 (socle/isolement/activité)

France: 5,9%

IDF: 2,7%

Paris: 5,4%

Au 31 décembre 2008, 6,1 % des 51 410 RMIstes parisiens sont âgées de 61 ans et plus (4,8 % chez les 61 – 65 ans et 1,3 % chez les plus de 65 ans). Les arrondissements où les RMIstes seniors sont les plus nombreux (en effectif) sont les arrondissements les plus peuplés.

Source: Données DASES au 31 décembre 2008

51 251

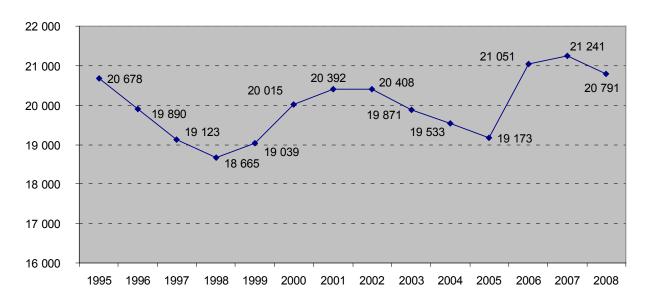
« Je ne trouvais pas de travail, j'avais beau chercher! À 55 ans, j'ai cherché partout, ils n'embauchaient pas. On remplissait des papiers, on vous faisait des promesses, on vous écrira, etc., et on attendait. Mais moi j'aurais voulu qu'ils me gardent aux Parcs et jardins, c'est vrai, mais il fallait passer des concours. J'ai demandé les éboueurs, aussi. C'était pareil. De 55 à 61 ans oui j'ai touché le RMI, c'est tout. »

Homme, 62 ans

Minimum vieillesse

« Le nombre de personnes bénéficiant du minimum vieillesse (remplacé pour les nouveaux bénéficiaires par l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) suite au décret du 12 janvier 2007) a baissé continuellement entre 1959 et 2006, alors qu'il a pourtant bénéficié de fortes revalorisations au cours de cette période. Le nombre de bénéficiaires est ainsi passé de 2,55 millions à 599 000 au cours de la période (dont 60 % de femmes) et il représente, en 2006, 4,5 % de la population âgée de 65 ans et plus contre environ un tiers en 1959. » (« Personnes âgées et logement: le retour de la précarité » - Rapport annuel 2009 Fondation Abbé Pierre)

Évolution du nombre de bénéficiaires de l'allocation supplémentaire vieillesse et de l'allocation de solidarité aux personnes âgées à Paris



Taux de personnes de 60 ans et plus au Minimum vieillesse

(données CNAV pour Paris et IDF)

France: 4,3%

IDF: 2,6%

Paris: 3,8%

Sources: Estimation DREES, FSV (Fonds solidarité Vieillesse) et enquête DREES auprès de la caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), du régime social des indépendants (RSI), de la MSA, de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), de l'établissement national des invalides de la marine (ENIM), de la société nationale des chemins de fer (SNCF), de la caisse d'assurance vieillesse, invalidité et maladie des cultes (CAVIMAC).

Il semblerait cependant que le recul de la pauvreté des personnes âgées enregistré sur une longue période soit aujourd'hui enrayé. Ainsi, entre 1996 et 2005, la progression du niveau de vie des plus de 65 ans a été inférieure à celle du niveau de vie des actifs (+0,8 % contre +1,3 %).

Le minimum vieillesse a évolué plus lentement que le revenu médian. Alors qu'il était comparable au seuil de pauvreté (à 50 %) en 1990, il ne représente plus que 82 % de ce seuil en 2007.

15 % de la population parisienne est inscrite au régime de retraite général (cf. tableau page suivante).

Selon ces données, 3,8 % des Parisiens de 60 ans et plus relève du minimum vieillesse.

Le minimum vieillesse à Paris (15 559 bénéficiaires) est autant perçu par des hommes que par des femmes (respectivement 50,3 % et 49,7 %), alors que les retraités du régime général résidant sur Paris sont majoritairement des femmes (57,4 %).

Toutefois, les jeunes retraités au minimum vieillesse sont des hommes dans trois cas sur cinq, la proportion s'inverse passé 75 ans du fait des écarts d'espérance de vie.

« Le jour où j'ai reçu la lettre de la caisse de retraite générale de 76 € par mois, j'ai fait un malaise. [...] Donc je suis arrivé à une retraite de 628 € grâce à l'ASPA. »

Homme, 65 ans

	Hommes	Femmes
	,	-
60-74 ans	60,3%	39,7%
75 ans et plus	34,8%	65,2%
60 ans et plus	50,3%	49,7%

Source: Données InfoCentre SNSP au 21/04/2009

	Total Retraités du Régime Général résidant à Paris au 31/12/2008	Avec minimum vieillesse	Taux de retraités parisiens bénéficiant du minimum vieillesse	Taux de parisiens âgés bénéficiant du minimum vieillesse
Moins de 60 ans	3 317	15	0,5%	
60-74 ans	181 978	9 449	5,2%	3,8%
75 ans et plus	142 848	6 095	4,3%	3,8%
75101	2 691	108	4.00/	
75101			4,0%	
75102	2 483 4 440	186 229	7,5%	
75103	4 419	189	5.2%	
75104	8 383	219	4,3%	
75105	7 333	142	2,6%	
75106	9 487	206	1,9%	
75107	5 761	159	2,2%	•
75108	7 911	351	2,8% 4,4%	
75109 75110	11 239	740	6,6%	
75111	21 489	1 297	6,0%	•
75112	22 808	914	4,0%	•
75112	26 966	1 578	5,9%	•
75114	20 965	781	3,9%	
7511 4 75115	36 750	1 065	2,9%	
75116	29 556	666	2,3%	
75117	25 014	928	3,7%	
75118	26 358	1 853	7,0%	
75119	25 909	2 053	7,9%	
75120	28 174	1 893	6,7%	•
non ventilables	7	2	51.70	
	328 143	15 559	4,7%	[

Source: Données InfoCentre SNSP au 21/04/2009

Les arrondissements ayant les taux de retraités au minimum vieillesse les plus élevés sont dans l'ordre décroissant, le 19, 2, 18, 20, 10, 11, et le 13^e, avec des taux allant de 7,5 à 5,9 %. Comme vu plus haut (Cf. le point 1 des ressources sur les revenus), les arrondissements où se trouvent la majeure partie des retraités au minimum vieillesse, sont aussi les arrondissements repérés comme étant les plus pauvres.

C. LE LOGEMENT

L'Observatoire des inégalités, dans un article intitulé *Les inégalités de niveau de vie selon l'âge et les générations* (septembre 2009), pointait le fait qu'« Après 60 ans, l'âge de la retraite est marqué par une diminution assez nette des ressources [...]. Les plus pénalisés sont ceux qui n'ont pas eu les moyens de devenir propriétaires et qui doivent supporter un loyer tout au long de leur vie. ». Ce constat est d'autant plus vrai que le nombre de personnes composant le foyer diminue avec l'âge, augmentant ainsi le taux d'effort du poids du logement.

«Moi j'étais très ennuyée parce que ma retraite n'est pas assez importante pour que je paie mon loyer. [...] Quand on ne peut pas payer son loyer qu'est-ce qui se passe? Où va-t-on? Vous savez moi je vais vous dire c'est très simple, il ne reste qu'une chose c'est le suicide.» **Femme, 65 ans**

«Je me trouvais dans une situation plus que précaire.

Je me débrouillais pour payer mon loyer jusqu'au mois de Décembre
où je n'ai pas pu payer mon loyer. Décembre, Janvier, je n'avais pas payé
mon loyer et j'étais rudement embêtée parce que jusque là, j'ai vendu
quelques affaires, je me suis débrouillée mais après je ne pouvais plus,
je n'avais plus rien. Je suis dans une situation précaire.»

Femme, 82 ans

1. Habitat

<u>Le mode d'occupation du logement</u>: Selon le recensement de 2006, un tiers des foyers parisiens, tous âges confondus, est propriétaire de son logement, alors que deux ménages de 60 ans et plus sur cinq le sont. Parmi les personnes de 60 ans et plus, 19 % sont locataires en HLM, contre 17 % dans la population totale. 28 % sont locataires dans le parc privé, contre 42 % dans la population totale.

<u>Le parc de logements sociaux</u>: Le parc social parisien est composé de 185 600 logements sociaux à Paris. En 2006, 35 000 logements sociaux sont occupés par des personnes âgées de plus de 60 ans.

En 2009, 13,2 % des demandes de logement social concernent des personnes âgées de 60 ans et plus (soit plus de 15 000 demandeurs). La moitié de ces demandeurs seniors est âgée de 60 à 65 ans.

<u>Les aides au logement</u>: Au 31 décembre 2009 la CAF de Paris compte 38 422 bénéficiaires d'une aide au logement (ALS, APL ou ALF) âgés de 60 ans et plus, ce qui représente environ 9 % de la population des seniors parisiens. Trois allocataires sur dix ont moins de 65 ans.

<u>L'attachement au logement</u>: Selon une étude du CRÉDOC de 1999, 78 % des personnes âgées vivent à Paris depuis plus de 20 ans, voire y ont toujours vécu. Un grand nombre ne déménage pas pour une habitation plus petite après le départ des enfants ou le décès du conjoint.

<u>Le confort du logement</u>: En apparente contradiction avec la satisfaction affichée, on constate lors du recensement de la population de 1999, que les personnes de 70 ans et plus vivent plus souvent dans des logements dits «sans confort»: elles sont 11 % dans ce cas (soit environ 15 000 personnes), alors que 7 % du reste des ménages connaissent cette situation.

- □ 11,6 % des logements occupés par des plus de 60 ans (36 000 ménages) n'ont pas de sanitaires et /ou de douches, baignoires. Ce taux élevé (le double de la moyenne francilienne) tient à l'ancienneté du parc.
- ☐ Un tiers des Parisiens âgés de plus de 60 ans (106 000 personnes) vit dans un immeuble d'au moins deux étages sans ascenseur.
- □ Un quart des personnes âgées ne bénéficie pas d'un gardien d'immeuble.

«Ces deux derniers mois étaient très froids, j'ai mis un petit chauffage d'appoint. C'était invivable parce que la chambre était chauffée par deux tubes qui alimentent les étages, ça chauffe un peu mais ce n'est pas assez. Et comme j'ai deux fenêtres qui donnent sur l'ancienne voie ferrée, c'est vraiment humide.»

Homme, 65 ans

2. Composition foyer

<u>L'isolement</u>: À Paris, une personne sur quatre vit seule. Cette proportion fluctue selon les phases de la vie (par exemple très élevée chez les moins de 25 ans). Mais le risque d'isolement s'accroît avec les années. En effet cette proportion augmente selon l'âge, si 23,7 % des 55-64 ans vivent seuls, ils sont 35,7 % chez les 65-79 ans et c'est le cas pour plus de la moitié des 80 ans et plus (52,6 %).

«Mon mari est décédé en 90. Alors là ça a été la plus grande... La grande catastrophe quoi, c'est là où j'ai vraiment tout perdu.» **Femme, 76 ans**

«Je suis restée 23 ans avec mon amie qui est décédée il y a deux ans. [...] Ben, ça a été brutal, nous étions antiquaires toutes les deux, nous avions un magasin dans le XVIIIe, et puis moi je pouvais plus assurer après le loyer de 1 000 euros.»

Femme, 64 ans

3. Mal-logement et non logement

Le mal-logement: Comme le précise le rapport 2009 de la fondation Abbé Pierre, « les formes que recouvre le mal-logement des personnes âgées sont diverses, les mécanismes sociaux à l'origine de la dégradation de leurs conditions de logement sont souvent similaires. Outre la diminution de revenus occasionnée par la cessation d'activité évoquée précédemment, le parcours de vie des personnes âgées concernées est bien souvent marqué par les ruptures familiales ou le veuvage, les traumatismes psychologiques ou les « accidents » de la vie. L'isolement social, la fragilité psychologique et la précarité économique composent le plus souvent la toile de fond sur laquelle la vieillesse vient marquer son empreinte, conduisant à une dégradation accélérée des conditions de vie »*.

Le mal logement recouvre les formes les plus diverses, du syndrome de Diogène (qui se caractérise par un repli sur soi de la personne âgée qui la conduit à s'enfermer chez elle et à accumuler de grandes quantités de déchets et d'objets sans la moindre utilité), au cas des travailleurs migrants qui vieillissent en foyer.

« Les hommes arrivés du Maghreb (où ils ont laissé leur famille) dans les années 1950 et 1960 pour répondre aux besoins de main d'œuvre des entreprises ont été massivement logés dans des « foyers pour travailleurs migrants (FTM) au niveau de confort extrêmement sommaire. Aujourd'hui, ayant atteint voire dépassé l'âge de la retraite, ils vivent toujours dans ces foyers, dont la vocation initiale était celle d'un logement temporaire. [...]. Ces migrants âgés ne repartent pas et vivent leur vieillesse dans des conditions précaires et contraignantes, dans une situation où ils sont à la fois isolés et en foyer! »*. À Paris, selon l'Apur et les données du recensement de 1999, 10 % des migrants âgés vivent en FTM ou hôtels meublés. D'après une enquête faite auprès des gestionnaires, en 13 ans la part des 60 ans et plus parmi les résidents des FTM a quasiment été multipliée par quatre; entre 1992 et 2005, elle est passée de 6 à 22 %.

«Il y avait quand même les toilettes, de quoi se laver mais pas de douche [...]. L'appartement, de toute façon, je devais le quitter parce qu'il devait être vendu et comme il est devenu, comment on dit maintenant, il est insalubre. C'est que le plafond s'écroule, le plafond et puis le sol juste à l'entrée. [...] Je me suis trouvée un petit peu dans la rue comme on dit, mine de rien, je ne dis pas trop longtemps. Je n'y suis pas restée trop longtemps. [...] J'allais un petit peu à l'hôtel, j'étais un petit peu chez ma fille. [...] Mais j'étais vraiment prise à la gorge, comme on dit.» **Femme, 67 ans**

^{*} Personnes âgées et logement: le retour de la précarité - Rapport annuel 2009 Fondation Abbé Pierre

«J'ai habité Pantin pendant 25 ans. Et puis, finalement, la mairie de Pantin devait démolir le logement où j'habitais. [...] Il y a quatre ans, je suis parti à l'aventure. [...] J'ai dit "sur Paris, il y a peut-être plus de chance à me débrouiller". En effet, j'ai vadrouillé à droite à gauche, j'ai zoné vraiment. Oui, j'ai même été dans les foyers de clochards, je peux le dire, voyez, j'ai couché une nuit dans un garage, avec un duvet.»

Homme, 65 ans

«Ma période métro, c'est 2 ans. [...] J'avais une chambre de 3 mètres de large sur 100 mètres de long: le quai. [...] Nous on était installés, mon pote avec son chien était sur un quai et moi, j'étais sur l'autre, j'avais le sac de couchage. [...] Après, ils m'ont mis, pendant 2 ou 3 mois, au Fort de l'Est. [...] On arrivait le soir à 9 heures, et le lendemain matin, à 6 heures, on dégage, on boit le café et dehors.» **Homme, 66 ans**

<u>Le non logement</u>: Il existe très peu de données disponibles sur les personnes âgées à la rue. Toutefois, une étude de l'INSEE (« Hébergement et distribution de repas chauds: le cas des sans domicile », in INSEE Première, n°823, janvier 2002) avançait le chiffre de 2 % de sans abri de 50 ans et plus au niveau national. Cette population représente une part très minoritaire, la raison essentielle étant que l'espérance de vie en moyenne des SDF ne dépasserait pas la cinquantaine.

Le Samu social dans son rapport d'activité de 2008 note que sur les 8 040 personnes différentes qui ont été hébergées au moins une nuit via le 115 ou les EMA⁵, les personnes âgées de 60 ans et plus représentent 6,5 % de la population des isolés pris en charge (hors-LHSS⁶) alors que celles-ci ne représentaient que 5,9 % en 2007 et 5,6 % en 2006*.

«On était trois qui devaient être relogés, les autres étaient tous des squatteurs qui venaient de l'extérieur qui prenaient les logements. [...] Il y avait tout, très dangereux, même qu'il y avait que trois étages, vous verriez, les escaliers étaient en colimaçon, il n'y avait plus de rampe, il n'y avait plus rien. Quand je suis arrivée là-bas, parce que j'y suis restée 22 ans là-bas, c'était impeccable. [...] Il était pour être rasé. Et puis il y a des rats comme ça. Ils disaient que ça venait de la petite épicerie en bas. Je leur disais "Non, la petite épicerie est venue en 92 et il y avait des rats comme ça avant". [...] Je n'ai pas attendu moi. [...] [Après] j'ai vécu dans un squat, pendant un certain temps, un an ou deux ans, à Saint-Paul.» **Femme, 68 ans**

Âges	Hommes	%	Femmes	%
[60;64]	240	3,7 %	66	4,4 %
[65;69]	110	1,7 %	35	2,4 %
[70;74]	28	0,4 %	7	0,5 %
[75;79]	22	0,3 %	3	0,2 %
[80;84]	8	0,1 %	1	0,1 %
[85;89]	3	0,0 %	0	0,0 %
[60 ans et plus]	411		112	

Source: Samusocial de Paris, Rapport d'activité 2008

Ces éléments chiffrés sous-estiment la réalité des SDF vieillissants, les capacités du 115 représentant environ 30 % des places d'urgence disponibles sur Paris.

Sur la capitale et au cours de l'année 2008, 523 personnes âgées de 60 ans et plus ont été hébergées au moins une nuit via le 115 ou les EMA, dont 21 % de femmes.

Sur la même année, les Permanences Sociales d'Accueil (PSA) du CASVP ont accueilli 760 personnes âgées de 60 ans et plus (dont 120 femmes), soit 8,7 % des SDF reçus [se référer au point II.F, page 56, sur l'accueil et l'accompagnement des personnes sans domicile au CASVP où des données plus détaillées sont présentées].

^{*} D'après ces évolutions constatées et en déterminant un indice base 100 en 2006, il peut être estimé que les sans domicile de 60 ans et plus représenteront en 2010 7,4 % des hébergés par le Samu social et 8,3 % en 2012.

«Au niveau des soins, pour le moment, grâce à Dieu, je n'ai jamais eu de problèmes pour accéder aux soins vu que j'ai bénéficié quand même de la CMU pendant trois ans. Et la CMU me couvrait, et même ils ont fait un geste, ils m'ont rallongé la CMU d'un an.» **Homme, 65 ans**



D. LA SANTÉ

En 2007 l'**espérance de vie** à la naissance sur Paris était de 79,3 ans pour un homme et de 85,1 ans pour une femme. Un parisien vit en moyenne deux ans de plus que tout autre Français, un an de plus en moyenne pour une parisienne.





1. CPAM - CMU - ACS - AAP

La CPAM de Paris estime sa population affiliée au 31 décembre 2008 à 1 995 914 individus. Ce chiffre correspond aux travailleurs du Régime Général et ne comprend donc pas les ressortissants des autres régimes (Artisans, Travailleurs Indépendants, Mutualité Sociale Agricole), ni les fonctionnaires, ni les étudiants. Les affiliés de 60 ans et plus à la CPAM sont 376 031 (235 102 sur la tranche des 60 à 74 ans et 140 929 sur la tranche des 75 ans et plus), ce qui représente 90,8 % de la population âgée parisienne.

Au niveau national 4,6 % des plus de 60 ans affiliés au régime général bénéficient de la CMU-C, contre 6,1 % en région IDF (les proportions ne sont pas connues par tranche d'âge à Paris). Des taux qui pourraient correspondre aux allocataires du RMI de plus de 60 ans. En effet les personnes âgées relèvent plus souvent de l'aide complémentaire santé (ACS) puisque le minimum vieillesse est au dessus des plafonds CMU-C. Quant à l'aide additionnelle, qui est un dispositif spécifiquement parisien, elle est accordée par la CPAM aux individus ayant des ressources inférieures ou égales au plafond CMU-C majoré de 25 %.

Notons que les bénéficiaires de l'allocation ville de Paris ne peuvent prétendre (en raison du mode de calcul de la CPAM) à aucune de ces trois aides (cf. Annexe 10). Seul le CASVP solvabilise les personnes âgées démunies dans leurs dépenses de santé complémentaire.

2. Consommation de soins

Au cours de l'année 2008, 67,8 % des Parisiens affiliés à la CPAM ont eu recours à au moins un soin. Les moins de 60 ans sont 65,1 % dans ce cas, alors que presque quatre personnes âgées sur cinq ont eu au cours de cette période au moins un soin.

La comparaison des populations âgées « consommantes » entre arrondissements ne permet pas de dégager de tendances claires entre précarité et recours aux soins.

Fin 2009, 53 000 Parisiens de 60 ans et plus n'avaient pas encore de médecin traitant (soit 13 % des seniors de la capitale).

	Population parisienne affiliée et consommante			
Arrond.	< 60 ans	60 ans et plus	TOTAL	Ecart entre les 2 tranches
1	60,4%	80,5%		20,1
2	68,7%			
3	63,3%			21,0
4	56,8%	71,6%	59,8%	14,8
5	46,5%	63,0%	50,0%	16,5
6	49,1%	69,2%	54,0%	20,1
7	54,7%	72,9%	59,2%	
8	66,6%	86,4%	70,3%	19,9
9	69,4%	89,2%	72,6%	19,8
10	71,6%	87,1%	73,7%	15,5
11	63,6%	81,9%	66,6%	18,3
12	65,9%	74,4%	67,7%	8,4
13	59,4%		62,3%	15,8
14	57,1%	73,3%	60,3%	16,2
15	59,4%	76,7%	62,9%	17,3
16	68,0%	81,9%	71,6%	13,9
17	67,9%	81,3%	70,4%	13,4
18	72,2%	80,7%	73,6%	8,4
19	75,4%			10,7
20	69,7%			
Total Paris	65,1%	79,1%	67,8%	14,0

Source:

Estimation de la population affiliée et consommante à la CPAM de Paris - Année 2008

3. Accès à la santé et renoncement aux soins

Selon les données issues des consultations dans les centres d'accueil, de soins et d'orientation (CASO) et reprises dans le rapport 2008 de l'observatoire de l'accès aux soins de la mission France de Médecins du monde*:

6,6 % des patients en 2008 ont 60 ans ou plus, proportion qui reste inchangée par rapport aux années précédentes, [...] sachant que les bénéficiaires du minimum vieillesse sont de fait exclus de la CMU-C (ils se situent au-dessus du seuil).

- ☐ Ce groupe compte une proportion plus importante de femmes.
- ☐ Les plus de 60 ans sont à 48 % des étrangers originaires du Maghreb.
- □ Les 60 ans et plus sont 43 % à être hébergés ou à vivre dans un logement précaire. Plus de 8 % vivent à la rue.
- □ Plus de la moitié (53 %) des consultants âgés de 60 ans ou plus résident en France depuis moins de trois mois. Ils sont de ce fait près de 44 % à ne pouvoir accéder à une couverture maladie.
- □ Les problèmes de santé sont logiquement majorés chez ces patients du fait de leur âge: les affections cardiovasculaires sont fréquentes (31 % souffrent d'hypertension artérielle, 7 % de cardiopathies ou de troubles du rythme), de même que les troubles métaboliques (16 % souffrent de diabète).
- □ Près de 80 % des 60 ans et plus nécessitent un suivi médical d'au moins six mois, alors qu'ils ne sont que 20 % à bénéficier d'une couverture médicale lors de leur première visite.

Médecins du monde s'inquiète également de la forte croissance des recours tardifs aux soins, constatés dans 18 % des 33 339 consultations médicales réalisées l'année dernière, contre 11 % en 2007. Ce taux est de 17,2 % chez les 60 ans et plus reçus en 2008.

«En 90-91, un coup, je me suis endormi avec mes lunettes et j'ai cassé mes lunettes. Je n'ai eu des lunettes biens qu'en 95-96 quand je suis arrivé à Emmaüs. J'ai trouvé une paire de lunettes et j'ai dit: « je vois mieux avec ces lunettes là ». Je les ai mises, mais est-ce qu'elles étaient adaptées à ma vue ou pas. Je ne les mettais pas tout le temps, je les mettais quand je voulais voir quelque chose de loin. Cela a abimé un peu plus les yeux que j'avais. Et des lunettes normales, après avoir vu un opticien ou un ophtalmo, cela doit dater de 99 à peu près. J'ai quand même été 8-9 ans sans lunettes. Je n'avais pas d'argent. J'ai eu des lunettes parce que comme j'ai été à trois endroits à Emmaüs, au troisième endroit, j'étais bien avec le responsable principal qui était là et quand il a su que j'avais du mal à voir, il a dit: "prends un rendez-vous à l'opticien". C'est là qu'Emmaüs m'avait payé, tout entier, tous les frais d'opticien, d'ophtalmo et tout cela, et la paire de lunettes.» Homme, 61 ans

«Par exemple mes implants. [...] Et donc vous savez c'est très cher les implants. J'ai repoussé jusqu'à il y a trois ans. Le dentiste qui me recevait au centre Haussmann m'a dit qu'il faisait une formation dentaire pour faire des implants et m'a demandé si je voulais être modèle. [...] Pour moi une sortie d'argent comme ça, je ne paie pas mon loyer et c'est un engrenage.

Dès que vous ne payez pas votre loyer, c'est un engrenage.

Le mois d'après vous avez un autre loyer en retard. Après vous ne payez

Femme, 60 ans

pas l'électricité et après...»

^{*} Observatoire créé en 2000 pour témoigner des difficultés d'accès aux soins des personnes en situation de précarité. Les données sont issues des 22 Centres d'accueil de soins et d'orientation de Médecins du Monde répartis sur 29 villes de France

4. Dépendance

Au 31 juillet 2009 Paris compte 28 000 bénéficiaires de l'APA (l'Allocation personnalisée d'autonomie).

Plus de la moitié des bénéficiaires sont à domicile, 58 % contre 42 % en établissement.

La majorité des bénéficiaires (58,4 %) est âgée de 85 ans et plus, tandis que les 75-84 ans représentent 30 % des bénéficiaires et les 60-74 ans représentent 11,7 % des bénéficiaires.

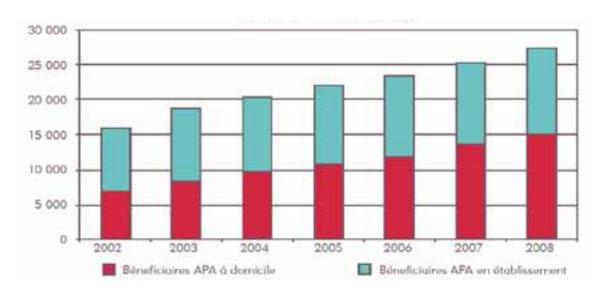
Depuis sa mise en place en 2002, le nombre de bénéficiaires de l'APA est en constante augmentation:

«Maintenant je ne peux plus conduire, vous voyez comment je marche! Ce sont des ruptures tout ça. Ce sont des choses qui s'enchaînent, qui se cumulent. Pour monter dans l'autobus, à peine monté: "Vous voulez la place monsieur?".

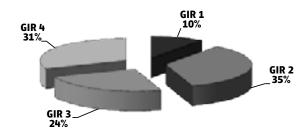
Voilà comment c'est. [...] Je n'ai pas de besoin. J'aime mieux qu'on me foute la paix et qu'on ne me fasse pas chier!»

Homme, 65 ans

Les 28 000 bénéficiaires parisiens sont répartis comme suit en ce qui concerne le degré de dépendance, le GIR 4 étant la situation de moindre dépendance:



Répartition APA par GIR à Paris



Source: Données DASES Rapport d'activité 2008

D'après les chiffres de l'APA, 6,8 % de la population parisienne âgée de 60 ans et plus est en situation de dépendance. Au niveau national, au 31 mars 2008, 1 082 000 personnes en bénéficiaient (soit 8,1 % de personnes dépendantes âgées de 60 ans et plus). Paris est sous représentée en ce qui concerne la part de personnes âgées dépendantes. Il semble cohérent de vouloir relier ce constat à la faiblesse relative de la proportion des personnes âgées de 75 ans et plus vivant à Paris.

Paris enregistre des taux de couverture systématiquement moins élevés qu'au niveau national (les écarts allant de 0,2 à 2,7 points); que cela soit pour l'APA à domicile ou en établissement, que le nombre de bénéficiaires soit rapporté à la population âgée totale (60 ans et plus) ou à la tranche des 75 ans et plus*.

	Couverture de l'APA				
	Domicile		Etablissement		
	Nbre de bénéficiaires APA / Nbre de pers. âgées de 60 et +	Nbre de bénéficiaires APA / Nbre de pers. âgées de 75 et +	Nbre de bénéficiaires APA / Nbre de pers. âgées de 60 et +	Nbre de bénéficiaires APA / Nbre de pers. âgées de 75 et +	
France	5,1%	13,2%	3,2%	8,3%	
Paris	4,1%	10,5%	3,0%	7,7%	

Taux calculés à partir de données Drees au 30/06/2009 et DASES au 31/03/2010

Afin de pouvoir s'intéresser à la localisation à l'arrondissement des bénéficiaires de l'APA sur Paris, il faut prendre en compte les bénéficiaires de l'APA à domicile uniquement (en effet, nombre de bénéficiaires de l'APA en établissement le sont hors de Paris). Les plus forts taux de couverture (Cf. dans le tableau ci-contre les taux supérieurs à la moyenne parisienne) s'observent dans les arrondissements les plus défavorisés. Notons toutefois que les taux de couverture du 2e arrondissement sont eux inférieurs (3,4 % sur les 60 ans et plus / 9,7 % sur les 75 ans et plus) ainsi que celui du 18e arrondissement sur les 60 ans et plus (4 %).

	Nbre de	Taux de	Taux de
	bénéficiaires de	couverture des	couverture des
Arrondissement	l'APA à domicile	60 ans et plus	75 ans et plus
1	99	3,0%	8,1%
2	94	3,4%	
3	191	3,6%	10,4%
4	175	2,9%	8,1%
5	354	2,7%	
6	258	2,3%	5,5%
7	321	2,3%	5,5%
8	203	2,7%	7,0%
9	367	3,9%	
10	544	4,3%	12,0%
11	1 150	4,6%	12,6%
12	1 301	4,5%	10,5%
13	1 719	5,1%	13,9%
14	1 122	4,2%	10,2%
15	1 887	4,0%	9,8%
16	1 128	2,8%	
17	1 182	3,8%	9,1%
18	1 229	4,0%	11,1%
19	1 849	6,4%	18,5%
20	1 733	5,5%	14,6%
Total	16 906	4,1%	10,5%

Taux supérieurs à la moyenne parisienne

Source: Données DASES au 31/03/2010

Niveau de	Dom	Domicile		ent (HDG)
dépendance	Effectif	%	Effectif	%
GIR 1	963	3,3%	1 732	6,0%
GIR 2	4 388	15,2%	4 944	17,1%
GIR 3	4 748	16,4%	1 627	5,6%
GIR 4	6 074	21,0%	2 215	7,7%
Total**	16 509	57,1%	12 396	42,9%

Source: Données DASES 31/12/2009

Les bénéficiaires les plus représentés sont :

- ☐ Les Parisiens à domicile faiblement dépendants (GIR 4 et 3)
- ☐ Les GIR 2 en établissement et à domicile

«Les plus gros consommateurs» de l'APA sont les Parisiens à domicile très dépendants (ils représentent 3 % des bénéficiaires).

^{*} Les taux de couverture ne sont pas calculés avec la strate d'âge correspondante pour les chiffres bénéficiaires

^{**} Le total présenté comprend en plus de la somme des GIR 1 à 4, les GIR inconnus à domicile au sens de la Dress et l'APA versée en dotation globale en établissement

D'après l'ODAS (Observatoire national de l'action dociale décentralisée), il est possible d'estimer le volume de population dépendante selon la clé de répartition suivante:

Estimation du nombre de personnes de 75 ans et plus en situation de dépendance	Paris
GIR 1, 4% de la pop de 75 ans et plus, soit	6 452
GIR 2, 4% de la pop de 75 ans et plus, soit	6 452
GIR 3, 8% de la pop de 75 ans et plus, soit	12 904
GIR 4, 15% de la pop de 75 ans et plus, soit	24 195
Total personnes dépendantes	50 002

Alors que l'APA prend en charge 28 000 Parisiens, l'application des ratios de l'ODAS conduit à estimer la population dépendante à 50 000 personnes (soit 31 % des 75 ans et plus, et 12 % des seniors). Un écart important, d'autant plus que cette estimation ne prend pas en compte les jeunes seniors (les 60–74 ans).

«Qu'est-ce que vous imaginez? À notre âge, notre maladie, on peut plus rien imaginer, c'est fini ça, on n'a plus 50 ans c'est pas la même chose [...] On va pas parler de futur, c'est impossible, aujourd'hui on est là, demain on est plus là. Avec nos maladies et tout ça c'est impossible de parler de futur, c'est fini ça. [...] Pour nous, la vie est finie presque on va dire, pas finie mais presque. On vit comme ça d'un jour sur l'autre, avec nos maladies et tout ça, une bonne partie des personnes ici, peut-être tout ceux que je connais, ils ont tous des traitements, on a tous des... des traitements tous les jours. [...] De la journée tu fais rien, tu penses à ta maladie, tu vas te balader, tu reviens, tu ressors, tu reviens, qu'est-ce que vous voulez faire maintenant?»

Homme, 72 ans

Plusieurs raisons possibles peuvent être évoquées pour expliquer des cas de personnes dépendantes n'ayant pas recours à l'APA, il pourrait s'agir de:

- □ Personnes âgées dépendantes trouvant des réponses dans leur environnement.
- ☐ Personnes âgées dépendantes n'ayant pas connaissance du dispositif.
- □ Bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (en effet la PCH se substitue à l'APA dès lors que la demande de prestation de compensation a été effectuée avant 60 ans; cette première allocation est financièrement plus avantageuse).
- □ Personnes âgées dépendantes ayant souscrit une assurance (ce qui se développe de plus en plus).

II. Les personnes âgées usagers du CASVP

EN RÉSUMÉ

- □ Un Parisien âgé sur trois est un usager du CASVP. Ce taux de couverture augmente dans les arrondissements les plus démunis.
- □ Il s'agit essentiellement d'une aide axée sur la mobilité des personnes âgées, puisque presque neuf personnes âgées sur dix bénéficiaires du CASVP le sont au titre d'une carte de transport.
- □ À propos de l'AVP, cette allocation enregistre des taux plus élevés dans: les arrondissements les moins favorisés (2, 10, 11, 13, 18, 19 et 20e), les arrondissements où les taux de retraités au minimum vieillesse sont les plus élevés.
- □ Le CASVP peut émettre l'hypothèse que la moitié de ses usagers «AVPistes» ne bénéficie pas du minimum vieillesse.
- □ Alors que les personnes âgées représentent 18,7 % des Parisiens, 21,2 % des allocations exceptionnelles accordées en 2008 leur ont été attribuées, avec une surreprésentation des 60-64 ans.
- □ Avec ses 8 000 places d'hébergement, le CASVP est un acteur essentiel du logement pour les Parisiens âgés. Il occupe également une place importante dans le dispositif d'accueil et d'accompagnement des personnes sans domicile.

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

- □ L'accès aux données statistiques ne peut se faire à partir de critères tel que l'âge, nous partirons donc des données regroupées sous l'appellation population âgée du CASVP (60-64 ans si inaptitude au travail et 65 ans et plus).
- □ Lorsque nous analysons les données par l'âge, le public personnes âgées ne peut être isolé de celui des personnes handicapées.
- L'Allocation exceptionnelle étant considérée comme une prestation solidarité, elle n'est pas comptabilisée dans les données relatives aux personnes âgées.
- □ Les taux de couverture sont calculés sur la population parisienne totale car il est à l'heure actuelle impossible de connaître la part des individus satisfaisant au critère de parisienneté⁷.

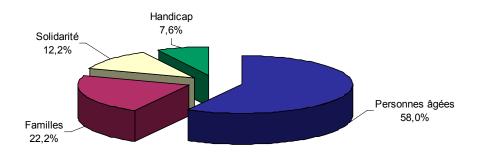
INTRODUCTION

Comme nous allons le voir dans la partie qui suit, le CASVP couvre un tiers de la population âgée parisienne; par comparaison, seulement une famille sur dix a eu recours en 2008 au CASVP (52 923 familles bénéficiaires pour 491 809 recensées en 2006).

Le graphique ci-contre, en adéquation avec le fort taux de couverture, montre le poids représenté par les bénéficiaires âgés du CASVP. Presque trois usagers sur cinq sont des Parisiens âgés de 60 ans et plus, alors qu'ils représentent moins d'un Parisien sur cinq.

Source: Données CASVP au 31 décembre 2008

Répartition des bénéficiaires du CAS-VP par titre au 31/12/2008



	Nombre de personnes bénéficiaires d'au moins une prestation CASVP	Part dans la population bénéficiaire du CASVP des 60 ans et plus	Part dans la population parisienne des 60 ans et plus (recensement 2006)	Rapport entre les deux parts étudiées
75001	1 392	70,5%	18,8%	3,8
75002	1 948	54,1%	13,1%	4,1
75003	3 175	63,3%	15,4%	4,1
75004	2 529	69,4%	20,6%	3,4
75005	4 688	67,0%	21,2%	3,2
75006	2 964	72,9%	24,8%	2,9
75007	3 370	75,0%	25,0%	3,0
75008	2 148	68,2%	19,0%	3,6
75009	5 232	60,2%	16,2%	3,7
75010	9 518	53,7%	13,7%	3,9
75011	17 702	57,3%	16,2%	3,5
75012	16 049	61,4%	20,4%	3,0
75013	22 501	59,1%	18,7%	3,2
75014	14 756	61,4%	20,1%	3,1
75015	22 675	66,7%	20,2%	3,3
75016	10 834	68,5%	26,4%	2,6
75017	16 826	59,0%	19,2%	3,1
75018	25 138	52,0%	16,0%	3,2
75019	26 276	49,0%	15,5%	3,2
75020	28 937	49,6%	16,3%	3,0
Total	238 658	58,0%	18,7%	3,1

Paris compte deux arrondissements dans lesquels les personnes âgées représentent un peu moins de la moitié des bénéficiaires du CASVP, le 19e et le 20e. Cette situation est à mettre en lien avec le niveau de vie des populations présentes mais également le nombre de logements sociaux; ainsi la concentration des familles les plus pauvres sur ces territoires diminue-t-elle la part des bénéficiaires âgés.

Toutefois la surreprésentation des personnes âgées au sein des bénéficiaires du CASVP est une constante sur l'ensemble de la capitale.

Ce constat est conforme au panel d'aides existant en direction des seniors par rapport aux autres populations, et est en particulier accentué par la prestation transport (cartes Emeraude et Améthyste) attribuée à ce public (ainsi qu'aux personnes handicapées) selon des conditions de ressources très souples.

Au 31 décembre 2008, 138 467 Parisiens âgés de 60 ans et plus bénéficiaient d'au moins une prestation servie par le CASVP. La répartition des usagers étant liée à la taille des arrondissements, le public âgé du CASVP se trouve très majoritairement (à 83,1 %) dans les dix derniers arrondissements. Plus précisément, la moitié des bénéficiaires âgés de 60 ans et plus se trouve répartie sur cinq sections: les 13, 15, 18, 19 et 20e.

Un Parisien âgé sur trois est un usager du CASVP (toutes prestations confondues). Certaines sections couvrent plus cette population que d'autres, il s'agit des 10, 11, 13, 18, 19 et $20^{\rm e}$ qui enregistrent des taux de couverture allant de $40\,\%$ à $45\,\%$. À l'inverse les 6, 7, 8 et $16^{\rm e}$ sections ont des taux de couverture deux fois moins élevés, c'est-à-dire en dessous de $20\,\%$.

Au 31/12/2009, le CASVP compte 139 159 personnes âgées bénéficiaires d'au moins une prestation.

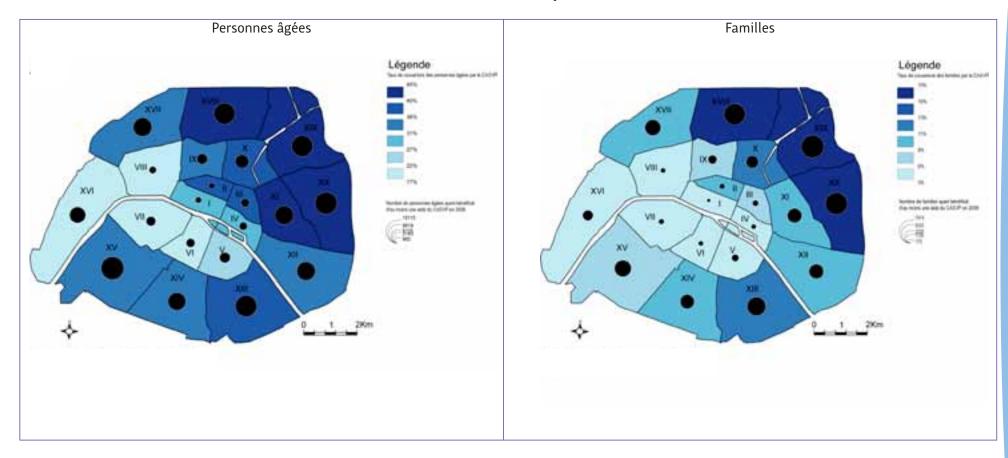
	Nombre de personnes âgées bénéficiaires d'au moins une prestation CASVP	Répartition des bénéficiaires	Pop de 60 ans et plus en 2006 (données INSEE)	Proportion de personnes âgées couvertes par le CASVP
75001	982	0,7%	3 334	29,5%
75002	1 054	0,8%	2 786	37,8%
75003	2 009	1,5%	5 363	37,5%
75004	1 756	1,3%	5 989	29,3%
75005	3 143	2,3%	13 054	24,1%
75006	2 161	1,6%	11 222	19,3%
75007	2 528	1,8%	14 156	17,9%
75008	1 465	1,1%	7 425	19,7%
75009	3 149	2,3%	9 451	33,3%
75010	5 115	3,7%	12 570	40,7%
75011	10 140	7,3%	24 761	41,0%
75012	9 851	7,1%	28 812	34,2%
75013	13 291	9,6%	33 420	39,8%
75014	9 067	6,5%	27 016	33,6%
75015	15 115	10,9%	47 128	32,1%
75016	7 422	5,4%	40 608	18,3%
75017	9 919	7,2%	30 923	32,1%
75018	13 076	9,4%	30 608	42,7%
75019	12 866	9,3%	28 775	44,7%
75020	14 358	10,4%	31 573	45,5%
Total	138 467	100,0%	408 974	33,9%

Source: Données CASVP au 31 décembre 2008

À titre de comparaison;

- □ les plus forts taux de couverture enregistrés sur les prestations familles s'observent dans les 10, 13, 18, 19 et 20^e arrondissements (avec des taux supérieurs à la moyenne parisienne allant de 11,5 % à 18,6 %),
- □ les taux les plus faibles (inférieurs ou égaux à 4 %) concernent, comme pour les prestations personnes âgées, les 6, 7, 8 et 16e arrondissements.

Taux de couverture du CASVP par titre



A. LES AIDES PERÇUES ET LE CUMUL DES AIDES

i			
		Nbre de	Nbre moyen de
	Nbre de PA	prestations PA	prestations
	bénéficiaires	versées	versées par PA
1ère section	982	1 439	1,47
2ème section	1 054	1 576	1,50
3ème section	2 009	2 987	1,49
4ème section	1 756	2 559	1,46
5ème section	3 143	4 589	1,46
6ème section	2 161	3 186	1,47
7ème section	2 528	3 365	1,33
8ème section	1 465	2 096	
9ème section	3 149	4 640	
10ème section	5 115	6 858	
11ème section	10 140	14 455	1,43
12ème section	9 851	13 283	1,35
13ème section	13 291	18 977	1,43
14ème section	9 067	13 217	
15ème section	15 115	19 330	1,28
16ème section	7 422	10 349	
17ème section	9 9 1 9	13 431	1,35
18ème section	13 076	17 631	
19ème section	12 866	17 285	
20ème section	14 358	20 353	
Total CASVP	138 467	191 606	

Les 138 467 personnes âgées prises en charge par le CASVP au 31 décembre 2008, percevaient 1,38 aide en moyenne et par usager. Il n'existe pas d'écart significatif entre les sections d'arrondissement, où la plus forte moyenne est de 1,5 prestation par bénéficiaire sur la 2^e et la plus faible de 1,28 sur la 15^e.

Nbre de		Proportion des
prestations	Nbre de PA	prestations
cumulées	concernées	cumulées
1	103 568	74,8%
2	22 516	16,3%
3	8 224	5,9%
4	2 965	2,1%
5	811	0,6%
6	274	0,2%
7	98	0,1%
8	10	0,0%
9	1	0,0%
Total CASVP	138 467	100%

Les trois quarts des usagers âgés sont bénéficiaires d'une seule prestation. Il s'agit plus de neuf fois sur dix d'une carte de transport (92 815 cartes émeraude et 4 944 cartes améthyste), prestation dont les critères de ressources sont souples puisqu'ils permettent de couvrir entre 60 et 70 % des personnes âgées. Viennent loin derrière l'opération chocolats et l'Allocation Ville de Paris (respectivement 1 497 et 1 149 prestations uniques).

Source: Données CASVP au 31 décembre 2008

B. ZOOM ALLOCATION VILLE DE PARIS

Cette prestation assure une garantie de ressources de 726 € pour une personne seule et de 1 271 € pour un couple (686 € et 1 201 € si domiciliation dans une résidence appartements ou services du CASVP ou dans un autre établissement privé de même nature)*. Elle n'est donc accessible qu'aux personnes âgées les plus pauvres. En effet la garantie de ressources qu'elle assure est inférieure aux revenus moyens du premier décile de la population concernée (pour rappel, 10 % des 60-74 ans les plus pauvres a en moyenne des revenus annuels de 9 788 € soit 815 € par mois et 10 % des 75 ans et plus les plus pauvres a en moyenne des revenus annuels de 10 564 € soit 880 € par mois).

13 446 personnes âgées de 60 ans et plus à Paris sont bénéficiaires de l'AVP, ce qui représente 3,3 % de la population des seniors parisiens.

Au global CASVP, les taux d'«AVPistes» les plus élevés se situent dans les arrondissements les plus peuplés et les plus défavorisés. Plus de la moitié des personnes âgées bénéficiaires de cette allocation (55,6 %) sont domiciliés, par ordre décroissant, dans les 20, 13, 18, 19 et 11^e arrondissements.

56,5 % des «AVPistes» sont âgés de 60 à 75 ans, les 43,5 % restants ont 76 ans et plus. Fin 2008, les bénéficiaires de l'AVP sont majoritairement de jeunes seniors. L'arrivée à la retraite de nouvelles générations de Parisiens aux carrières incomplètes pourrait accentuer ce phénomène.

Les sections où le CASVP connaît ces taux d'«AVPistes» de 76 ans et plus les plus élevés, ne sont pas les arrondissements signalés précédemment comme ceux à faible revenu médian. Ce sont effectivement dans les 1, 4, 5, 6 et 7^e que les 76 ans et plus représentent la majorité des «AVPistes». La précarité des personnes âgées de ces territoires dits privilégiés se concentrerait plus particulièrement sur les seniors de la seconde tranche.

				Répartition	selon l'âge	Répartition par
	AVP 60-75 ans	AVP 76 ans et plus	Total AVP PA	AVP 60-75 ans	AVP 76 ans et plus	arrondissement
75001	42	45	87	48,3%	51,7%	0,6%
75002	97	54	151	64,2%	35,8%	1,1%
75003	119	86	205	58,0%	42,0%	1,5%
75004	86	91	177	48,6%	51,4%	1,3%
75005	93	100	193	48,2%	51,8%	1,4%
75006	63	103	166	38,0%	62,0%	1,2%
75007	65	94	159	40,9%	59,1%	1,2%
75008	65	52	117	55,6%	44,4%	0,9%
75009	156	118	274	56,9%	43,1%	2,0%
75010	306	217	523	58,5%	41,5%	3,9%
75011	680	470	1 150	59,1%	40,9%	8,6%
75012	351	321	672	52,2%	47,8%	5,0%
75013	855	789	1 644	52,0%	48,0%	12,2%
75014	497	380	877	56,7%	43,3%	6,5%
75015	467	430	897	52,1%	47,9%	6,7%
75016	349	291	640	54,5%	45,5%	4,8%
75017	467	370	837	55,8%	44,2%	6,2%
75018	955	581	1 536	62,2%	37,8%	11,4%
75019	754	600	1 354	55,7%	44,3%	10,1%
75020	1 133	654	1 787	63,4%	36,6%	13,3%
Total	7 600	5 846	13 446	56,5%	43,5%	100%

Source: Données CASVP au 31 décembre 2008

Au 31/12/2009, le CASVP compte 13 744 personnes âgées de 60 ans et plus bénéficiaires de l'AVP.

^{*} Au 1^{er} janvier 2010: Cette prestation assure une garantie de ressources de 775 € pour une personne seule et de 1 291 € pour un couple (735 € et 1 221 € si domiciliation dans une résidence appartements ou services du CASVP ou dans un autre établissement privé de même nature).

L'analyse du tableau ci-contre, révèle que les taux de couverture de l'AVP sur la population de 60 ans et plus sont aux alentours de 5 % dans le 2, 10, 11, 13, 18, 19, et 20^e, alors que la moyenne parisienne est de 3,3 %.

Ces chiffres sont en accord avec les différentes données de cadrage ayant permis la localisation de poches parisiennes de précarité. Notamment en ce qui concerne:

- ☐ Le revenu médian des ménages de 60 ans et plus
- ☐ Les taux de non imposition
- ☐ Les données relatives au minimum vieillesse

En effet les taux de couverture AVP sont plus importants sur les territoires où les retraités au minimum vieillesse sont les plus nombreux.

(Cf. Illustration carte page suivante)

				Та	ux de couvert	ure
	AVP 60-75 ans	AVP 76 ans et plus	Total AVP PA	Pop 60-74 ans en 2006	Pop 75 ans et plus en 2006	Pop de 60 ans et plus en 2006
75001	42	45	87	2,0%	3,7%	2,6%
75002	97	54	151	5,4%	5,5 %	5, 4%
75003	119	86	205	3,4%	4,7%	3,8%
75004	86	91	177	2,2%	4,2%	3,0%
75005	93	100	193	1,2%	1,9%	1,5%
75006	63	103	166	1,0%	2,2%	1,5%
75007	65	94	159	0,8%	1,6%	1,1%
75008	65	52	117	1,4%	1,8%	1,6%
75009	156	118	274	2,7%	3,3%	2,9%
75010	306	217	523	3,8%	4,8%	4, 2%
75011	680	470	1 150	4,3%	5,2%	4,6%
75012	351	321	672	2,1%	2,6%	2,3%
75013	855	789	1 644	4,1%	6,4%	4,9%
75014	497	380	877	3,1%	3,5%	3, 2%
75015	467	430	897	1,7%	2,2%	1,9%
75016	349	291	640	1,6%	1,6%	1,6%
75017	467	370	837	2,6%	2,8%	2,7%
75018	955	581	1 536	4,9%	5,3%	5,0%
75019	754	600	1 354	4,0%	6,0%	4,7%
75020	1 1 3 3	654	1 787	5,7%	5,5 %	5,7%
Total	7 600	5 846	13 446	3,1%	3,6%	3,3%

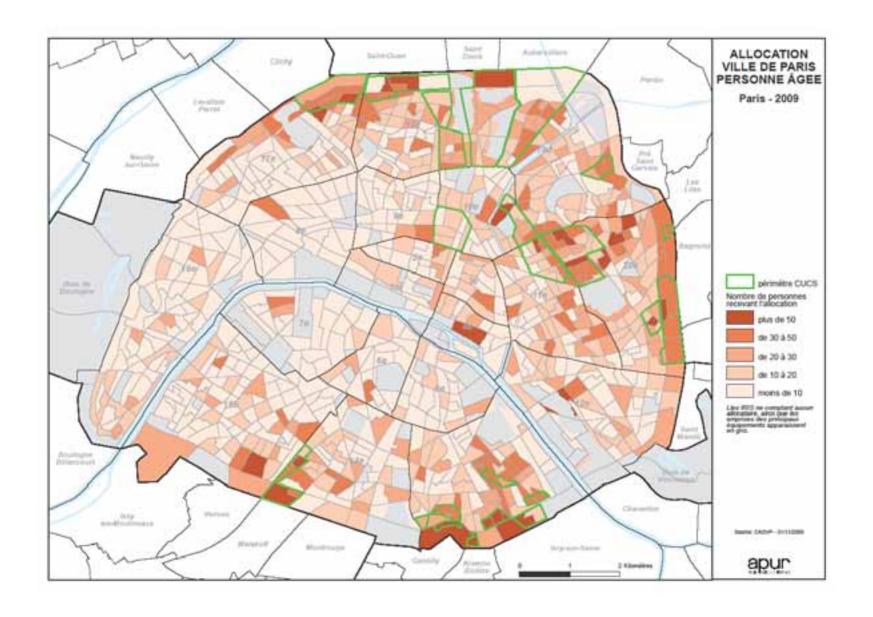
Source: Données CASVP au 31 décembre 2008

Nota Bene: Les tranches d'âge CASVP et INSEE ne sont pas totalement comparables

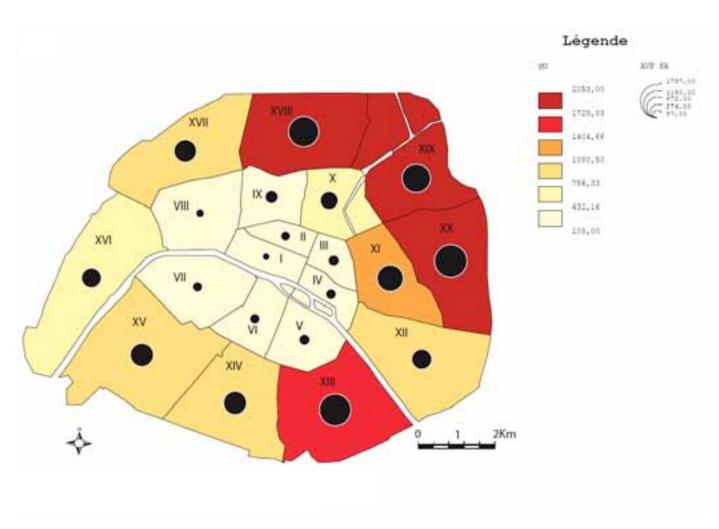
L'AVP ouvre droit au **Complément Santé Paris**, cependant certains usagers font le choix de ne pas avoir de mutuelle. Plusieurs raisons peuvent justifier cet arbitrage: prise en charge à 100 % pour les usagers souffrant d'affections de longue durée (diabète, etc.); coût résiduel de la complémentaire restant à la charge de l'usager; renoncement aux soins. Les taux de pénétration du CSP sur les bénéficiaires de l'AVP révèlent des écarts entre les arrondissements, au maximum 30 points, avec des taux allant de 49,8 % dans le 3^e arrondissement à 78,3 % dans le 13^e

Cette prestation n'assure qu'une solvabilisation partielle du coût d'une complémentaire santé. À titre d'exemple, le coût de la mutuelle Intégrance au 1^{er} janvier 2008 est de 60,50 € alors que le CSP prend en charge les frais d'adhésion à hauteur de 39 € par mois.

63,2~% des «AVPistes» âgés de $60~\mathrm{ans}$ et plus bénéficient également du CSP (Cf. Annexe 5).



Les bénéficiaires du minimum vieillesse et/ou de l'AVP



	Retraités avec minimum vieillesse résidant à Paris au 31/12/2008 (NB 15 ont moins de 60 ans)	Nbre de personnes âgées bénéficiaires de l'AVP au 31/12/2008	Ecarts
75101	108	87	21
75102	186	151	35
75103	229	205	24
75104	189	177	12
75105	219	193	26
75106	142	166	-24
75107	206	159	47
75108	159	117	42
75109	351	274	77
75110	740	523	217
75111	1 297	1 150	147
75112	914	672	242
75113	1 578	1 644	-66
75114	781	877	-96
75115	1 065	897	168
75116	666	640	26
75117	928	837	91
75118	1 853	1 536	317
75119	2 053	1 354	699
75120	1 893	1 787	106
non ventilables	2		
	15 559	13 446	2 113

Un bénéficiaire de l'AVP doit habiter Paris depuis au moins 3 ans, percevoir tous les avantages légaux auxquels il peut prétendre, exception faite du minimum vieillesse servi à l'échelon national, et justifier de la régularité de son séjour en France. Un «AVPiste» n'est donc pas forcément bénéficiaire du minimum vieillesse dans les faits, même si pour le calcul des droits, ce montant minimum de ressources est réputé acquis.

Dans le tableau ci-contre nous nous attachons à pointer les écarts entre le nombre de retraités parisiens au minimum vieillesse et le nombre d'allocataires âgés de l'AVP.

Les Parisiens bénéficiaires du minimum vieillesse relevant du régime de retraite général* sont plus nombreux que ceux qui bénéficient de l'AVP (écart de 2 113). À noter que ces allocations sont toutes deux récupérables sur succession.

L'identification des freins au mécanisme de passage du statut de « public potentiel » à celui « d'usager » nécessiterait des études complémentaires. En 1992, Pierre Vanlerenberghe dans *RMI*, le pari de l'insertion évoquait plusieurs raisons possibles de non entrée dans le dispositif. Des raisons que nous pouvons réitérer aujourd'hui dans le cas de retraités parisiens aux ressources modestes ne faisant pas valoir leur droit à l'AVP:

- □ l'attitude des institutions qui engendre des difficultés d'accès au public potentiel (par exemple la complexité de certains formulaires),
- □ le manque d'information,
- □ le refus de recourir aux droits sociaux par « honte ».

Dans le cas qui nous intéresse, il peut être ajouté:

- □ la non connaissance du CASVP.
- □ la non satisfaction des critères (comme celui de la parisienneté).

S'il n'est pas possible aujourd'hui d'évaluer le nombre d'«AVPistes» bénéficiaires du minimum vieillesse, l'hypothèse peut être faite que la moitié d'entre eux ne cumule pas les prestations puisque leurs ressources sont inférieures au montant de cette allocation nationale (cf. Annexe 4).

^{*} Les estimations toutes caisses de retraite confondues ne sont pas disponibles à l'arrondissement (Cf. page 20, 20 791 en 2008 soit 5 232 d'écart).

La majorité des «AVPistes» sont des locataires (56,7 %), alors qu'ils sont 7,1 % à être propriétaires de leur logement (cf. Annexe 3). Un «AVPiste» sur cinq est hébergé chez un tiers. 15,9 % habite dans des logements ou résidences du CASVP. Les «AVPistes» hébergés du CASVP sont surreprésentés dans les 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9 et 11^e arrondissements.

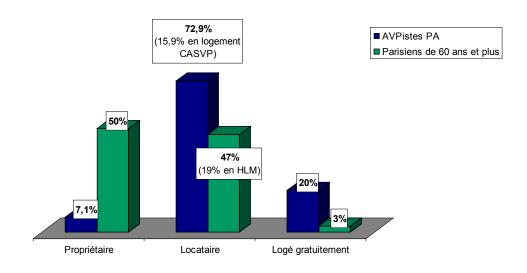
Malgré la hausse constante depuis une vingtaine d'année du prix d'achat du m² à Paris (il a été multiplié par deux entre 1999 et 2006, atteignant 6 680 € du m² en 2010), le volume de transaction de logements anciens reste de 30 000 à 40 000 par an. Ainsi la proportion de Parisiens propriétaires entre les deux derniers recensements a augmenté de 12,6 %, passant de 329 113 à 370 687, ce qui représente aujourd'hui un tiers des foyers.

La capitale compte quasiment autant de Parisiens âgés propriétaires de leur logement (50 %) que de locataires (47 %). Tous parcs confondus, plus de sept personnes âgées sur dix bénéficiaires de l'AVP sont, elles, locataires.

Au 31 décembre 2008, le CASVP recense 939 propriétaires (soit 7,1 % des bénéficiaires de l'AVP) potentiellement concernés par la récupération sur succession. Compte tenu de l'évolution du marché de l'immobilier ces dernières décennies, ce chiffre devrait baisser dans les années à venir.

La majorité (52,9 %) des «AVPistes» propriétaires est regroupée sur cinq arrondissements;

il s'agit par ordre décroissant des 18, 11, 20, 17 et 15e.



Sources: Données CASVP au 31 décembre 2008 et schéma gérontologique DASES 2006-2011

Arrondissement	18	11	20	17	15	10	14	19	13	16	12	9	3	7	2	4	5	6	8	1
Localisation des AVPistes propriétaires	15,7%	13,7%	8,5%	7,7%	7,3%	6,2%	5,5%	5,3%	4,9%	4,9%	4,2%	3,4%	2,9%	2,0%	1,6%	1,6%	1,3%	1,3%	1,1%	1,0%

C. ZOOM ALLOCATION EXCEPTIONNELLE⁸

Au cours de l'année 2008, une allocation exceptionnelle (AE) sur cinq a été attribuée à une personne âgée de 60 ans et plus. Les seniors ayant eu au moins une allocation exceptionnelle cette année là, représentaient plus du quart des bénéficiaires dans cinq des sections du CASVP: la 2, 5, 8, 9 et 16^e, avec des taux allant de 26,3 à 30,2 %. Pour tenter d'expliquer ces écarts entre les arrondissements, plusieurs raisons peuvent être avancées:

- ☐ Les personnes nécessitant une aide ponctuelle seraient plus que dans les autres arrondissements des personnes âgées
- ☐ Ces sections auraient une meilleure visibilité de la population âgée précaire
- ☐ Les commissions permanentes de ces sections accorderaient plus volontiers les aides exceptionnelles aux personnes âgées

	60 - 64 ans	65 - 80 ans	81 ans et plus	Total AE PA	Total AE	Proportion de PA dans les bénéficiaires d'AE	60 - 64 ans	65 - 80 ans	81 ans et plus
75001	9	9	2	20	150	13,3%	45,0%	45,0%	10,0%
75002	45	68	31	144	487	29,6%	31,3%	47,2%	21,5%
75003	52	32	10	94	541	17,4%	55,3%	34,0%	10,6%
75004	21	21	9	51	252	20,2%	41,2%	41,2%	17,6%
75005	106	120	32	258	853	30,2%	41,1%	46,5%	12,4%
75006	55	25	5	85	373	22,8%	64,7%	29,4%	5,9%
75007	22	32	22	76	332	22,9%	28,9%	42,1%	28,9%
75008	23	12	10	45	171	26,3%	51,1%	26,7%	22,2%
75009	76	93	31	200	736	27,2%	38,0%	46,5%	15,5%
75010	141	93	19	253	1 264	20,0%	55,7%	36,8%	7,5%
75011	523	418	67	1 008	4 977	20,3%	51,9%	41,5%	6,6%
75012	315	172	50	537	2 549	21,1%	58,7%	32,0%	9,3%
75013	514	185	16	715	3 883	18,4%	71,9%	25,9%	2,2%
75014	281	185	20	486	2 075	23,4%	57,8%	38,1%	4,1%
75015	275	184	40	499	2 213	22,5%	55,1%	36,9%	8,0%
75016	214	169	59	442	1 595	27,7%	48,4%	38,2%	13,3%
75017	243	210	39	492	2 216	22,2%	49,4%	42,7%	7,9%
75018	303	233	21	557	3 152	17,7%	54,4%	41,8%	3,8%
75019	614	273	47	934	4 570	20,4%	65,7%	29,2%	5,0%
75020	642	509	47	1 198	5 800	20,7%	53,6%	42,5%	3,9%
Total	4 474	3 043	577	8 094	38 189	21,2%	55,3%	37,6%	7,1%

Source: Données CASVP au 31 décembre 2008

Au cours de l'année 2009, le CASVP a attribué 9 262 allocations exceptionnelles à des personnes âgées de 60 ans et plus.

La majorité des AE attribuées aux seniors le sont à des personnes âgées de 60 à 64 ans (55,3 %). Ces chiffres baissent avec l'âge: 37,6 % de bénéficiaires âgés de 65-80 ans 7,1 % de bénéficiaires âgés de 81 ans et plus.

Il semblerait que ce soit les jeunes/récents retraités qui sollicitent le plus, et à qui est le plus accordée, l'allocation exceptionnelle. L'hypothèse peut être émise que, pour certains, le passage vers l'âge de la retraite se traduit par une entrée dans la précarité ou, à tout le moins, par une baisse des ressources induisant des difficultés financières.

Un phénomène qui serait à relier au problème de non perception des retraites à taux plein, du fait entre autre du jeune âge des bénéficiaires, ou encore de ce que la fondation Abbé Pierre a qualifié de « l'entrée dans la retraite de la génération RMI ».

Ces chiffres sur l'allocation exceptionnelle renforcent l'idée d'émergence d'une population jeunes seniors pauvres.



D. CARTES DE TRANSPORT EMERAUDE OU AMÉTHYSTE⁹ VERSUS CARTE PARIS À DOMICILE¹⁰: L'ENTRÉE DANS LA DÉPENDANCE

	60-75 ans	76 ans et plus	Total CPAD de 60 ans et plus	60-75 ans	76 ans et plus	Total Cartes de 60 ans et plus	60-75 ans	76 ans et plus	Total CASVP de 60 ans et plus
75001	10	91	101	447	384	831	457	475	932
75002	2	69	71	532	369	901	534	438	972
75003	8	116	124	998	757	1 755	1 006	873	1 879
75004	13	149	162	750	697	1 447	763	846	1 609
75005	23	282	305	1 286	1 349	2 635	1 309	1 631	2 940
75006	11	229	240	789	966	1 755	800	1 195	1 995
75007	12	202	214	931	1 204	2 135	943	1 406	2 349
75008	6	135	141	623	605	1 228	629	740	1 369
75009	26	262	288	1 443	1 278	2 721	1 469	1 540	3 009
75010	31	259	290	2 682	1 916	4 59 8	2 713	2 175	4 888
75011	58	567	625	5 077	3 837	8 914	5 135	4 404	9 539
75012	69	561	630	4 414	4 209	8 623	4 483	4 770	9 253
75013	87	663	750	6 717	5 215	11 932	6 804	5 878	12 682
75014	83	642	725	4 225	3 644	7 869	4 308	4 286	8 594
75015	76	845	921	6 798	6 436	13 234	6 874	7 281	14 155
75016	40	681	721	3 034	3 185	6 219	3 074	3 866	6 940
75017	54	621	675	4 585	4 092	8 677	4 639	4 713	9 352
75018	88	636	724	6 919	4 792	11 711	7 007	5 428	12 435
75019	103	642	745	7 113	4 521	11 634	7 216	5 163	12 379
75020	92	658	750	7 707	5 343	13 050	7 799	6 001	13 800
Total	892	8 310	9 202	67 070	54 799	121 869	67 962	63 109	131 071

	Tai	ux de couvert	ure
Pop de 60 ans et plus en 2006 (données INSEE)	CPAD	Cartes Transport	Total CASVP
3 334	3,0%	24,9%	
2 786			
5 363		32,7%	35,0%
5 989	2,7%	24,2%	26,9%
13 054		20,2%	
11 222	2,1%	15,6%	17,8%
14 156		15,1%	16,6%
7 425	1,9%	16,5%	18,4%
9 451	3,0%	28,8%	31,8%
12 570	2,3%	36,6%	38,9%
24 761	2,5%	36,0%	38,5%
28 812	2,2%	29,9%	32,1%
33 420	2,2%	35,7%	37,9%
27 016	2,7%	29,1%	31,8%
47 128	2,0%	28,1%	30,0%
40 608	1,8%	15,3%	17,1%
30 923	2,2%	28,1%	30,2%
30 608	2,4%	38,3%	40,6%
28 775	2,6%	40,4%	43,0%
31 573		41,3%	43,7%
408 974	2,3%	29,8%	32,0%

Répartition par tranche d'âge des 2 prestations

- repartition part							
60-75 ans	76 ans et plus						
9.7%	90.3%						

e des z pre	des 2 prestations									
60-75 ans	76 ans et									
55,0	% 45,0%									

Source: Données CASVP au 31 décembre 2008

Si les cartes de transport s'adressent autant aux jeunes seniors qu'aux 76 ans et plus (avec tout de même dix points de plus pour les « seniors actifs »), la Carte Paris à Domicile concerne essentiellement les personnes les plus âgées. En effet, neuf usagers sur dix de la CPAD ont 76 ans et plus. C'est à partir de l'âge de 86 ans qu'un décrochage s'observe, ainsi les usagers de 86 ans et plus représentent plus de la majorité (57,2 %) des bénéficiaires de cette carte en direction des Parisiens non mobiles.

Au 31/12/2009, le CASVP compte 9 197 personnes âgées de 60 ans et plus bénéficiaires de la CPAD et 122 872 d'une carte de transport.

Avec ses deux prestations complémentaires (puisqu'elles ne sont pas cumulables), le CASVP couvre quasiment un tiers de la population parisienne âgée. Il faut signaler que les territoires enregistrant de fort taux de couverture (au dessus de 32 %) le doivent aux cartes de transport et non pas à la Carte Paris à Domicile, que possèdent 2,3 % des Parisiens âgés.

La proportion d'«AVPistes» pour chaque prestation (Cf. Annexe 6) est à peu près identique. Cela concerne environ un bénéficiaire sur dix:

12,2 % des possesseurs d'une carte de transport sont «AVPistes», 10,4 % des possesseurs d'une CPAD le sont.

Zoom cartes de transport

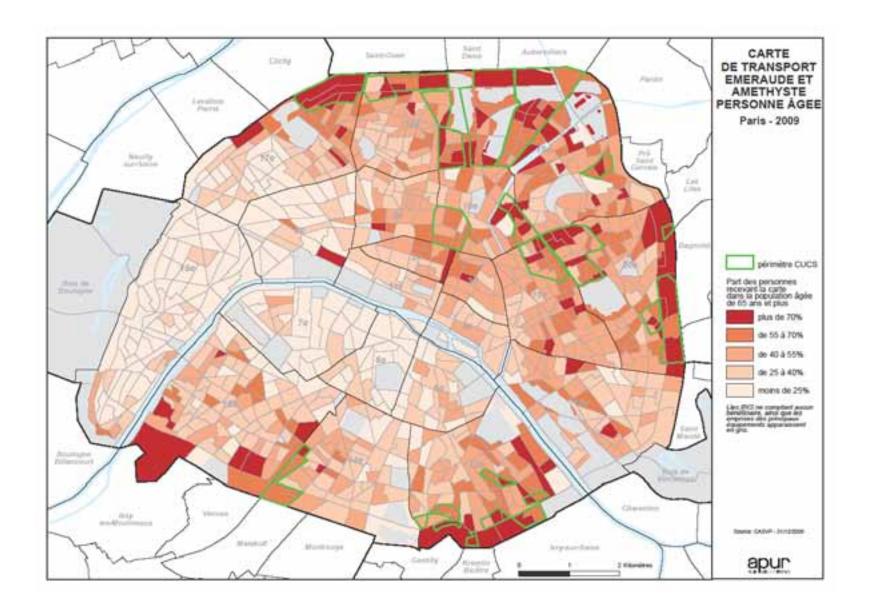
87,3 % des personnes âgées bénéficiaires du CASVP le sont au moins au titre d'une carte de transport (émeraude ou améthyste).

Au 31 décembre 2008, trois Parisiens âgés de 60 ans et plus sur dix sont titulaires d'une carte de transport CASVP, avec des taux de couverture de 3 à 11 points plus élevés dans les arrondissements signalés comme les plus précaires (à part le 3°), c'est-à-dire les 2, 10, 11, 13, 18, 19 et 20°.

Cependant cette prestation est fondée sur un niveau d'intervention identique quelque soit le revenu; un retraité au minimum vieillesse et un couple bénéficiant de 4 000 € de revenus mensuels peuvent être titulaires d'une carte de transport.



	Emeraude	Améthyste	Total cartes	Pop de 60 ans et plus en 2006 (données INSEE)	Taux de couverture cartes
75001	739	90	829	3 334	24,9%
75002	824	74	898	2 786	32,2%
75003	1 655	89	1 744	5 363	32,5%
75004	1 361	77	1 438	5 989	24,0%
75005	2 491	135	2 626	13 054	20,1%
75006	1 637	110	1 747	11 222	15,6%
75007	2 034	91	2 125	14 156	15,0%
75008	1 167	55	1 222	7 425	16,5%
75009	2 563	133	2 696	9 451	28,5%
75010	4 260	304	4 564	12 570	36,3%
75011	8 432	424	8 856	24 761	35,8%
75012	8 075	478	8 553	28 812	29,7%
75013	11 204	620	11 824	33 420	35,4%
75014	7 356	457	7 813	27 016	28,9%
75015	12 502	593	13 095	47 128	27,8%
75016	5 981	204	6 185	40 608	15,2%
75017	8 189	431	8 620	30 923	27,9%
75018	10 934	668	11 602	30 608	37,9%
75019	10 960	548	11 508	28 775	40,0%
75020	12 180	725	12 905	31 573	40,9%
Total	114 544	6 306	120 850	408 974	29,5%



Zoom Carte Paris à Domicile

r							
				Port de		Total	Nbre
	Coiffure à	Pédicurie à		Repas à	Diagnostic	presta	moyen de
Effectif	Domicile	Domicile	<u>Téléalarme</u>	Domicile	Habitat	CPAD PA	presta
1 ere	35	42	85	25	0	187	1,85
2ème	24	34	50	18	0	126	1,77
3ème	57	64	79	48	0	248	2,00
4ème	60	83	116	40	0	299	1,85
5ème	61	102	235	76	0	474	1,56
6ème	58	79	187	60	0	384	1,60
7ème	44	65	169	24	0	302	1,41
8ème	25	45	107	38	0	215	1,54
9ème	83	112	223	89	0	507	1,78
10ème	91	122	186	77	0	476	1,66
11ème	244	287	462	166	1	1 160	1,86
12ème	173	231	413	206	0	1 023	1,62
13ème	239	302	542	264	0	1 347	1,82
14ème	197	250	564	246	0	1 257	1,75
15ème	178	205	725	211	0	1 319	1,44
16ème	114	162	608	94	0	978	1,36
17ème	135		540	131	0	986	1,46
18ème	222		518	216	0	1 263	1,75
19ème	269	343	547	184	0	1 343	1,81
20ème	204		532	253	1	1 285	1,72
Total	2 513	3 310	6 888	2 466	2	15 179	1,66

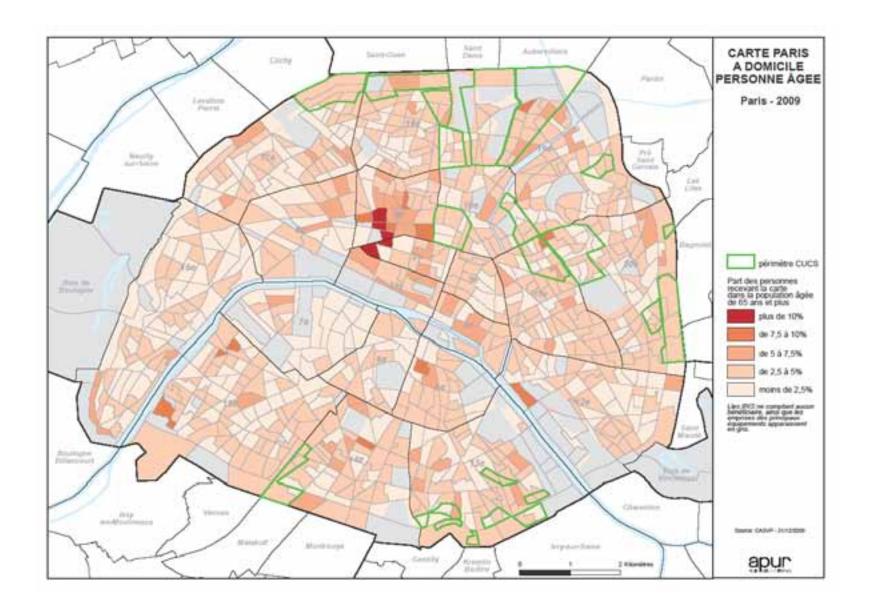
				Port de	
	Coiffure à	Pédicurie à		Repas à	Diagnostic
%	Domicile	Domicile	<u>Téléalarme</u>	Domicile	Habitat
1ere	18,7%	22,5%	45,5%	13,4%	0,0%
2ème	19,0%	27,0%	39,7%	14,3%	0,0%
3ème	23,0%	25,8%	31,9%	19,4%	0,0%
4ème	20,1%	27,8%	38,8%	13,4%	0,0%
5ème	12,9%	21,5%	49,6%	16,0%	0,0%
6ème	15,1%	20,6%	48,7%	15,6%	0,0%
7ème	14,6%	21,5%	56,0%	7,9%	0,0%
8ème	11,6%	20,9%	49,8%	17,7%	0,0%
9ème	16,4%	22,1%	44,0%	17,6%	0,0%
10ème	19,1%	25,6%	39,1%	16,2%	0,0%
11 è me	21,0%	24,7%	39,8%	14,3%	0,1%
12ème	16,9%	22,6%	40,4%	20,1%	0,0%
13ème	17,7%	22,4%	40,2%	19,6%	0,0%
14ème	15,7%	19,9%	44,9%	19,6%	0,0%
15ème	13,5%	15,5%	55,0%	16,0%	0,0%
16ème	11,7%	16,6%	62,2%	9,6%	0,0%
17ème	13,7%	18,3%	54,8%	13,3%	0,0%
18ème	17,6%	24,3%	41,0%	17,1%	0,0%
19ème	20,0%	25,5%	40,7%	13,7%	0,0%
20ème	15,9%	23,0%	41,4%	19,7%	0,1%
Total	16,6%	21,8%	45,4%	16,2%	0,0%

Source : Données CASVP au 31 décembre 2008

Presque une prestation sur deux de la Carte Paris à Domicile est de la téléalarme (45,4 %), vient ensuite la pédicurie (21,8 %) et ex-æquo en troisième position la coiffure et le port de repas (environ 16 %).

Un détenteur de la CPAD bénéficie en moyenne de 1,7 prestation.

La majorité des bénéficiaires de la CPAD (61 %) sont non imposables.

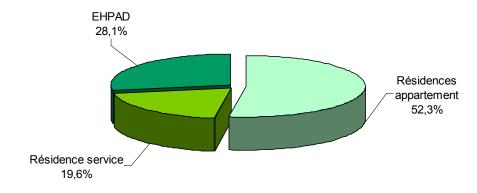


E. LE CASVP: BAILLEUR SOCIAL ESSENTIEL DES PARISIENS ÂGÉS

Au 31 octobre 2009, le CASVP gère 8 001* hébergements destinés aux Parisiens âgés. Il représente 63 % de l'offre parisienne existante sur les foyers logement (ou résidences appartement) et plus d'un tiers sur les EHPAD (34,2 %).

8 hébergements sur 10 se trouvent dans des établissements intra muros répartis sur:

- □ 98 résidences appartement (plus 3 en banlieue)
- □ 19 résidences service (plus 4 en banlieue)
- 8 EHPAD (plus 6 en banlieue ou province)



Le taux d'occupation de l'offre d'hébergement du CASVP, au 31 décembre 2009, est de 91,4 %. Par type d'établissement il est de :

- □ 91,8 % en résidences appartement,
- □ 90,3 % en résidences service (92,9 % à Paris intra muros et 78,7 % hors Paris),
- □ 91,6 % en EHPAD (95,1 % à Paris intra muros et 88,2 % hors Paris).

«Et bien je me suis retrouvée sans logement, sans rien du tout, j'avais juste ma retraite et puis bon, ben je pouvais plus, je pouvais pas survivre quoi, c'était pas possible, c'était pas... [...]

J'étais dans les ennuis et je suis allée voir la mairie du XVIIe puisque c'était là où j'habitais et puis bon j'ai demandé à ce qu'on me trouve un logement et tout ça, comme j'étais toute seule, malade. Alors, on m'a dit non, c'est très long etc., etc. Alors j'ai fait... j'ai habité dans des hôtels, j'ai habité chez des gens qui ont bien voulu m'accueillir, etc.»

Femme, 76 ans

Plus de la moitié des hébergements gérés par le CASVP sont situés dans des résidences appartement (52,3 %). Il y a quasiment deux fois moins de possibilité en EHPAD, et moins d'un hébergement sur cinq est en résidence service.

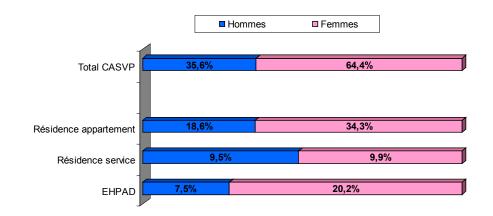
Cette répartition apparait en adéquation avec la démographie de la population âgée parisienne;

- □ sur 10 Parisiens âgés de 60 ans et plus, 6 sont de jeunes seniors et 4 ont 75 ans et plus,
- □ sur la capacité totale d'hébergement du CASVP, environ 7 sur 10 sont en résidence, un peu moins de 3 sur 10 en EHPAD.

^{*} Sur les 4 187 appartements existants, 198 sont occupés par des couples.

Les couple représentent 5,1 % des logés en résidence appartements et 2,7 % des logés tous types de structures CASVP confondus.

Afin d'établir une cohérence avec le nombre d'hébergements gérés, les couples sont comptabilisés comme un homme dans les données présentées par sexe.



Durées moyennes de séjour en fonction de la structure :

- → 10 ans et 1 mois en résidence appartement
- → 6 ans et 4 mois en résidence service
- → 4 ans et 4 mois en EHPAD

La majorité des résidents sont des femmes (64,4 %), mais la proportion entre les sexes diffère selon le type d'hébergement :

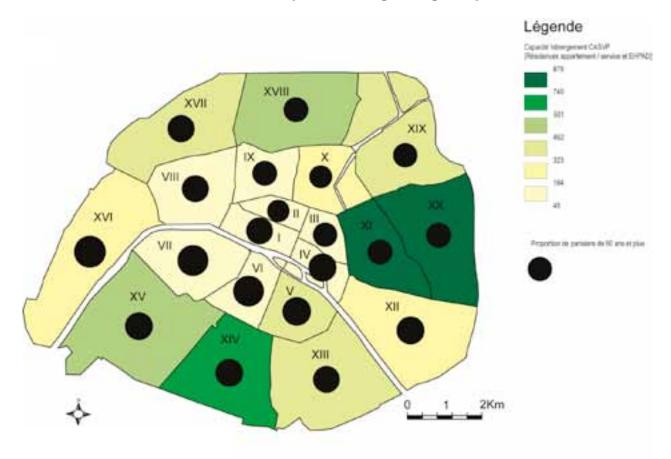
- □ les résidences service accueillent autant d'hommes que de femmes,
- □ les résidences appartement accueillent deux fois plus de femmes que d'hommes,
- ☐ en EHPAD il y a presque trois fois plus de femmes que d'hommes.

Où chaque structure correspond à une étape de la vieillesse:

	Résidences	Résidences	
	appartement	service	EHPAD
Moyenne	75 ans et 2 mois	74 ans et 7 mois	79 ans et 6 mois
d'âge	79 ans et 4 mois	80 ans et 6 mois	87 ans et 5 mois

«J'ai coupé les liens avec la famille depuis X temps parce qu'ils m'ont cassé la tête et il n'y avait plus de possibilité. J'étais dans un état déplorable. [...] Quand je suis allé voir l'assistante sociale, c'est que j'avais plus que 12 euros dans la poche et je ne voyais plus le moyen de retrouver des sous et de faire des sous. [...] D'abord, pour le premier coup, ils ont payé l'hôtel les services sociaux, ils ont payé en partie l'hôtel. [...] Mais elle m'a vachement aidé, elle m'a bien, elle m'a sorti du caca, je ne savais pas où aller.» **Homme, 65 ans, hébergé en résidence service**

Localisation et nombre des places d'hébergement gérées par le CASVP



La carte ci-dessus permet de visualiser la localisation des hébergements selon leur importance par arrondissement, tout en les rapportant à la population parisienne âgée. Toutes structures confondues, les 11, 14 et 20^e arrondissements concentrent à eux seuls le tiers des hébergements existants.

Zoom sur les résidents à l'aide sociale: (Chiffres 2009)

- Depuis cinq ans le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale parisienne à l'hébergement s'est stabilisé autour de 5 900.
- □ 57,5 % des bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement ayant leur domicile de secours à Paris sont placés en province (15,7 %) ou en banlieue (41,8 %).
- □ Sept places sur dix en EHPAD gérées par le CASVP sont occupées par des résidents à l'aide sociale (dans les établissements privés à statut lucratif ou associatif le rapport est de deux sur cinq).
- □ Dans les établissements situés en banlieue, ce taux atteint 73 %, contre 66 % pour ceux de Paris intra-muros (sur les 2 248 places en EHPAD gérées par le CASVP, la moitié se trouve en banlieue).
- Sur la totalité des places en résidences service gérées par le CASVP,
 63 % sont occupées par des résidents à l'aide sociale,
 16 % sont des anciens SDF.
- Pour les résidences service situées dans Paris, 59 % des places sont occupées par des résidents à l'aide sociale, 9 % sont des anciens SDF.
- Pour les résidences service situées hors Paris, 81 % des places sont occupées par des résidents à l'aide sociale, 52 % sont des anciens SDF.

«Nous avons reçu des lettres de l'ancien propriétaire disant qu'il avait vendu l'immeuble et qu'il ne fallait plus le payer lui. Il indiquait que c'était une dame qui avait acheté l'immeuble. Il y avait aussi un papier disant qu'à partir de tel mois il fallait payer notre loyer à la nouvelle propriétaire. [...] Ils sont arrivés chez moi et ils m'ont dit de partir. Moi j'ai dit que non, j'ai montré le bail. Elle m'a dit que ce n'était pas elle qui l'avait signé mais j'ai répondu que je ne voulais pas le savoir. Depuis ce jour là, elle veut nous expulser avec ma femme. Je lui ai dit que si je trouvais la même chambre avec le même loyer dans les 24 heures je partais. Elle ma répondu qu'elle ne voulait rien savoir et qu'il fallait que je quitte sa maison. [...] Vous savez ce qu'elle m'a fait? Elle m'a fait couper l'eau! Cinq mois sans une goutte d'eau! [...] Moi, si je partais avec ma femme où je pouvais aller? Je n'avais pas de chambre, ni d'argent... J'ai fait plusieurs demandes à la Mairie et un jour ils m'ont dit que c'était accepté et qu'il fallait aller dans le 15e.»

Couple, 67 et 66 ans

«J'ai rempli des papiers. Parce que j'avais fait déjà une demande pour un logement mais comme j'étais célibataire, et que mon salaire n'était pas assez gros, on remplissait tous les ans des papiers, des questionnaires, j'envoyais et cela a duré presque 10 ans. Parce que j'habitais [de 1975 à 2009] dans une chambre de bonne, au 7e étage et j'avais de l'humidité au plafond, aux fenêtres et le propriétaire ne me faisait pas de quittance. Alors j'étais embêté avec ça. J'envoyais l'argent. Puis un jour il est mort, ses filles ont repris le logement et j'ai eu du mal parce que je devais partir mais je me serais retrouvé à la rue. Enfin cela s'est quand même arrangé. [...] Si je n'avais pas fait cette démarche là, je me serais retrouvé à la rue! Et comme je n'avais plus de famille, si j'avais un frère mais l'alcool quoi!» **Homme. 62 ans**

Zoom sur la dépendance:

Le Service d'aide à domicile (SAD) et le Service de soins linfirmiers à domicile (SSIAD)

□ 230 067 heures de SAD réalisées en 2009 (229 231 en 2008) avec une moyenne de 1 964 usagers par mois.

Les usagers sont majoritairement classés en GIR 3 et 4, voire en 2. Le contenu de l'intervention auprès de personnes âgées en situation de dépendance est axé sur l'aide à la personne et concerne essentiellement l'accomplissement de tâches spécifiques telles que la préparation et l'aide à la prise des repas, l'aide aux transferts (aide aux levers et aux couchers), les aides à la toilette, etc.

- 600 places de SSIAD budgétées en 2009, avec un nombre moyen de bénéficiaire par jour s'élevant à 584 (exclusivement des hébergés de résidences appartement et services).
- □ La durée moyenne de séjour en SSIAD en 2009 était de 390 jours.

e GIR moyen pondéré (GMP)				Le pathos moyen po	ondéré (PMP) ¹³				
	Effectifs répartis selon le GIR				EHPAD en fonction	on du PMP			
	GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4	GIR 5	GIR 6	GMP	François Ier (02)	376
Du SSIAD	18	26	50	147	151	192	212	Julie Siegfried (14 ^{ème}) 248
Des	545	004	044	000	00	40		Harmonie (94)	241
EHPAD	515	691	344	396	69	19	730	Belleville (20 ^{ème})	236
D'après le d	irage, or	n sait qu	ie 96% i	des rési	dents er	n EHPA	D sont à	Galignani (92)	217
ľAPA (GIR 1	à 4)]							Jardin des Plantes (5	^{ème}) 207
								Alguier Debrousse (2	
									0) 20.
								Oasis (18 ^{ème})	196
									196
								Oasis (18 ^{ème})	196
								Oasis (18 ^{ème}) Cousin de Méricourt Cèdre Bleu (95)	196 (94) 192 189
								Oasis (18 ^{ème}) Cousin de Méricourt	196 (94) 192 189
								Oasis (18 ^{ème}) Cousin de Méricourt Cèdre Bleu (95) Anselme Payen (15 ^{èr}	196 (94) 192 189 180 180

«Je me suis retrouvé sans travail, sans habitation, à la rue. J'étais, à ce moment là, à Paris, dans le 19e. Après, j'ai été dans le 17^e dans un hôtel aussi, 17-18^e. Je suis parti à Emmaüs presque 5 ans. J'ai été dans le Val-de-Marne à Sucy en Brie. Après, j'ai été dans l'Aisne, sur la nationale 2, tout près de Laon. Et après, j'étais à 20 kilomètres de Reims. C'était à 2 kilomètres du département de l'Aisne, avec le département de la Marne. [...] Quand je suis revenu à Paris au mois de juin 2000, j'ai été sur la péniche sur la Seine pour les personnes démunies. On n'a le droit de ne rester que 4 semaines. C'est renouvelable toutes les semaines. On m'a trouvé cela. Et quand je suis sorti de la péniche, j'avais trouvé un hôtel dans le 12^e arrondissement. [...] Il y en a un où j'ai passé 7 ans et demi. J'ai été expulsé de l'hôtel parce que le gérant de l'hôtel, les murs ne lui appartenant pas, le bail n'a pas été renouvelé. J'ai été dans un autre hôtel. Je suis arrivé le 9 décembre, et le 20 décembre de l'année d'après, un an et 15 jours, j'ai été expulsé encore de cet hôtel-là parce que cela a été pareil. C'était un hôtel qui appartenait à la Ville de Paris, et pour faire les travaux pour le mettre aux normes, les gérants n'ont pas voulu, cela revenait trop cher. De là, je suis parti dans un hôtel avec les Petits Frères des Pauvres et puis aussi, les actions sociales du 20e arrondissement. [...] Comme je ne voyais pas tellement clair, la femme [l'assistante sociale] qui s'est occupée de moi m'a dit de venir dans un truc médical, dans une résidence de services comme ici, médicalisée. Comme j'ai un problème de vue, je me suis dit que ce ne serait pas mal. C'est pour cela que je me suis lancé et j'ai essayé d'avoir un truc médicalisé pour venir ici, vu mon truc de vue.

Comme cela, s'il se passe quelque chose, avec ma vue qui devient de moins en moins bien, il y aura toujours quelqu'un qui ne sera pas

Homme, 61 ans

loin pour s'occuper de moi.»

Zoom sur les prestations de restauration:

Statistiques par tranches	Nombre de repas 2009 des bénéficiaires Personnes âgées ou handicapées	Restaurants Emeraude	Port de Repas	Total
А	BENEFICIAIRES de L'AVP ou de la PHPS ou de l'Aide - Légale restauration	225 765	119 623	345 388
В	Impôt inférieur ou égal à 351 €	427 600	455 213	882 813
С	Impôt supérieur à 351€ et inférieur ou égal à 992 €	58 942	65 574	124 516
D et E	Impôt sup. à 992 € inférieur ou égal à 2028 € et tranche de ressources supérieures au barème.	28 698	73 911	102 609
		741 005	714 321	1 455 326

Source: Données CASVP au 31 décembre 2009

Au cours de l'année 2008, 20 306 accès aux restaurants émeraude ont été attribués (pour moitié à de nouveaux bénéficiaires). En moyenne chaque bénéficiaire aurait consommé 36,5 repas par an, soit 3 par mois.

Trois repas sur dix sont consommés par un bénéficiaire non imposable.

En 2009 le CASVP comptabilise 2 556 bénéficiaires de la prestation de portage de repas à domicile. En moyenne chaque bénéficiaire aurait consommé 279,5 repas par an, soit un peu plus de 23 par mois.

Deux bénéficiaires sur trois de cette prestation de maintien à domicile sont non imposables.



F. L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES SANS DOMICILE AU CASVP

Le rôle du CASVP auprès des personnes sans domicile s'articule autour de trois missions :

- L'aide de première urgence (les espaces solidarité insertion (ESI), l'aide alimentaire et les autres aides des permanences sociales d'accueil (PSA), le plan grand froid)
- L'accompagnement social (les trois PSA, les équipes socio-éducatives des centres d'hébergement)
- L'hébergement (trois CHU, une section d'urgence en résidence service et cing CHRS)

Nous ne disposons pas de données sur l'âge des bénéficiaires dans le cadre des ESI, de l'aide alimentaire ni du plan grand froid. Par contre l'accompagnement social effectué par les PSA rend possible une meilleure connaissance de ce public.

Le CASVP gère sur Paris trois PSA dont les principales missions sont: la proposition d'un suivi social global, la domiciliation administrative, l'ouverture ou la restauration de droits, l'accompagnement des allocataires du RMI-RSA, la protection de l'enfance pour les familles, la demande d'aide financière, les perma-

nences (CPAM, accès aux droits, psychologue).

Les trois PSA s'adressent à des publics différents: Les hommes isolés de plus de 25 ans (PSA Bastille), les hommes et femmes isolés de 18 à 25 ans (PSA Belleville), et les femmes isolées à partir de 25 ans ainsi que les femmes ou les hommes avec enfant dès 18 ans (PSA Chemin vert).



	Moins de 60 ans	60 ans et plus	personnes reçues en 2008
Bastille	5 312	627	5 939
Belleville	1 452		1 452
Chemin vert Femmes seules	922	107	1 029
Chemin vert Couples sans enfant	290	26	316
	•	-	
Total personnes reçues en 2008	7 976	760	8 736
	•	•	
Proportion	91,3%	8,7%	

Total

Source: Données CASVP - Rapports d'activité 2008 des PSA

Le Secours Catholique dans son rapport sur les statistiques d'accueil 2008 souligne la transformation de ses bénéficiaires qui sont à 42.5 % des moins de 20 ans, cependant la PSA Belleville représente 16,6 % du public accueilli par le CASVP. Le Secours Catholique, comme d'autres associations caritatives, met aussi en avant une aggravation des situations rencontrées, avec en particulier la présence d'un nombre accru de familles et de personnes âgées.

Au cours de l'année 2008.

- 8,7 % des personnes sans domicile accueillies en PSA ont 60 ans et plus.
- □ 15,8 % d'entre elles sont des femmes.
- □ Ces seniors sans domicile sont en très grande majorité isolés, seulement 3,4 % d'entre eux sont en couple.

III. Données budgétaires

_	CA 2007 (en M€)	CA 2008 (en M€)	CA 2009 (en M€)	BP 2010 (en M€)
A/ Budget général				
Mission "Accueil des personnes âgées"	109,43	113,02	116,43	117,61
(Restauration, hébergement, accueil, animation)				
Aides et allocations aux personnes âgées	81,41	82,53	83,183	83,55
Carte Emeraude	43 178 085	44 658 840	46 164 000	46 244 000
Allocation Ville de Paris & Complément Santé Paris	32 207 588		30 818 000	31 112 000
Carte Améthyste	5 318 458	5 387 568	5 488 000	5 458 000
Opérations spéciales (chocolats et autres)	703 618		711 000	730 000
Prise en charge de la taxe de raccordement téléphonique	2 557	2 631	2 000	3 000
Diagnostic habitat	273	0	0	0
Services à domicile	7,6	7,84	8,02	8,33
Total du Budget général (a)	198,44	203,39	207,63	209,49
B/ Budgets annexes				
• EHPAD	94,46	99,44	105,499	112,23
• SSIAD *	7,31	6,32	6,687	7,23
Total des Budgets annexes (b)	101,77	105,76	112,19	119,46
Total dan démanan namelan naman nan ânéan (a.b.)	300.21	200.45	240.02	229.05
Total des dépenses pour les personnes âgées (a+b) % par rapport au budget consolidé	300,21	309,15	319,82	328,95
(hors Dotation non affectée)	58,3%	59,1%	59,4%	58,8%
Budget consolidé (hors Dotation non affectée)	514,54	523,47	538,45	559,77

Répartition dans les dépenses personnes âgées								
CA 2007								
36,5%	36,6%	36,4%	35,8%					
27,1%	26,7%	26,0%	25,4%					
53,0%	54,1%	55,5%	55,4%					
39,6%	38,5%	37,0%	37,2%					
6,5%	6,5%	6,6%	6,5%					
0,9%	0,9%	0,9%	0,9%					
0,0%	0,0%	0,0%	0,0%					
0,0%	0,0%	0,0%	0,0%					
2,5%	2,5%	2,5%	2,5%					
31,5%	32,2%	33,0%	34,1%					
2,4%	2,0%	2,1%	2,2%					

Evolution						
2007 vs 2008	2008 vs 2009	2009 vs 2010				
3,3%	3,0%	1,0%				
·	·	·				
1,4%	0,8%	0,4%				
3,4%	3,4%	0,2%				
-1,4%	-3,0%	1,0%				
1,3%	1,9%	-0,5%				
1,9%	-0,9%	2,7%				
2,9%	-24,0%	50,0%				
-100,0%						
3,2%	2,3%	3,9%				
5,3%	6,1%	6,4%				
-13,5%	5,8%	8,1%				
3,0%	3,5%	2,9%				
J,U /0	3,3 /0	2,3/0				

^{1,7% 2,9% 4,0%}

- □ Plus de la moitié du budget du CASVP est consacrée aux personnes âgées (59 %).
- □ Un prévisionnel 2010 de 560M €, en hausse de 4 % par rapport au réalisé 2009, dont 329M € provisionné pour les personnes âgées.
- Les deux plus gros postes sont, quasiment à égalité, les missions d'accueil (35,8 %) et les EHPAD (34,1 %). En termes d'évolution, ces établissements mais aussi les services infirmiers de soins à domicile (SSIAD) enregistrent la hausse la plus importante (CA 2009 versus budget prévisionnel 2010, respectivement +8,1 % et +6,4 %), mais le budget EHPAD est 15 fois plus élevé que celui du SSIAD (112,23M € pour 7,23M €).
- □ Un quart de ce budget prévisionnel personnes âgées est alloué aux aides et allocations, une enveloppe d'un montant quasi identique depuis 2008.
- □ Les cartes de transport (émeraude et améthyste dans une moindre mesure) sont à l'intérieur de ces aides financières le plus gros poste de dépense (environ 60 %), vient ensuite l'AVP/CSP (environ 40 %).

^{*} Dépenses reconstituées pour le CA 2007

IV. Annexes

ANNEXE 1

Revenus fiscaux annuels par UC déclarés par les ménages

	1er quartile (Q1) en €	Revenu médian (Q2) en €	3è quartile (Q3) en €	% des ménages fiscaux non imposés
75001	15 836	28 216	47 499	25,4
75002	10 627	22 844	40 247	29,2
75003	12 893	24 968	42 243	27,2
75004	15 273	26 938	44 899	26,1
75005	17 099	28 919	46 737	24
75006	19 442	35 315	61 373	22,9
75007	19 906	37 215	68 145	22,3
75008	18 583	35 452	64 890	23
75009	14 308	26 734	43 906	25,8
75010	8 835	18 735	31 857	30,8
75011	10 739	21 253	34 187	28,7
75012	14 4 19	24 245	36 601	23,4
75013	11 188	20 420	31 836	27,7
75014	14 357	24 234	38 053	24,2
75015	16 363	27 520	42 310	22
75016	18 447	35 475	62 427	23,8
75017	13 352	25 557	43 726	25,8
75018	7 608	16 079	27 723	33,8
75019	7 474	14 870	25 659	35,2
75020	8 447	16 889	27 578	32,1

Source: INSEE-DGI, revenus fiscaux des ménages en 2006

ANNEXE 2 «AVPistes» par âge

WAVE 13te3# par age							
1				Répartition selon l'âge		Répartition par	
	AVP 60-75 ans	AVP 76 ans et plus	Total AVP PA	AVP 60-75 ans	AVP 76 ans et plus	arrondissement	
75001	42	45	87	48,3%	51,7%	0,6%	
75002	97	54	151	64,2%	35,8%	1,1%	
75003	119	86	205	58,0%	42,0%	1,5%	
75004	86	91	177	48,6%	51,4%	1,3%	
75005	93	100	193	48,2%	51,8%	1,4%	
75006	63	103	166	38,0%	62,0%	1,2%	
75007	65	94	159	40,9%	59,1%	1,2%	
75008	65	52	117	55,6%	44,4%	0,9%	
75009	156	118	274	56,9%	43,1%	2,0%	
75010	306	217	523	58,5%	41,5%	3,9%	
75011	680	470	1 150	59,1%	40,9%	8,6%	
75012	351	321	672	52,2%	47,8%	5,0%	
75013	855	789	1 644	52,0%	48,0%	12,2%	
75014	497	380	877	56,7%	43,3%	6,5%	
75015	467	430	897	52,1%	47,9%	6,7%	
75016	349	291	640	54,5%	45,5%	4,8%	
75017	467	370	837	55,8%	44,2%	6,2%	
75018	955	581	1 536	62,2%	37,8%	11,4%	
75019	754	600	1 354	55,7%	44,3%	10,1%	
75020	1 133	654	1 787	63,4%	36,6%	13,3%	
Total	7 600	5 846	13 446	56,5%	43,5%	100%	

ANNEXE 3
«AVPistes» par type de logement

	Etablissement Privé	Hébergé ou vivant en communauté ou estimé logé	Logement CASVP	Résidence CASVP	Propriétaire	Locataire	Total AVP
75001	0,0%	15,3%	15,3%	1,2%	10,6%	57,6%	85
75002	0,0%	10,1%	3,4%	23,5%	10,1%	53,0%	149
75003	0,0%	20,5%	4,5%	17,5%	13,5%	44,0%	200
75004	0,0%	9,8%	0,0%	28,9%	8,7%	52,6%	173
75005	0,0%	14,0%	0,0%	29,0%	6,5%	50,5%	186
75006	14,2%	34,0%	6,8%	7,4%	7,4%	30,2%	162
75007	1,9%	24,5%	6,3%	17,6%	11,9%	37,7%	159
75008	0,0%	28,9%	25,4%	0,0%	8,8%	36,8%	114
75009	0,0%	19,0%	20,1%	1,1%	11,9%	47,8%	268
75010	0,0%	17,1%	0,0%	17,3%	11,2%	54,4%	520
75011	0,0%	18,0%	0,0%	27,1%	11,5%	43,3%	1 120
75012	3,2%	19,9%	9,2%	4,0%	6,0%	57,7%	652
75013	0,0%	26,7%	0,4%	10,3%	2,8%	59,8%	1 627
75014	0,0%	22,3%	10,9%	8,8%	6,0%	51,9%	861
75015	0,0%	16,3%	8,9%	6,5%	7,7%	60,6%	891
75016	0,2%	27,8%	4,3%	8,4%	7,3%	52,1%	633
75017	0,0%	18,5%	13,6%	4,8%	8,7%	54,4%	826
75018	0,0%	16,5%	5,5%	6,8%	9,8%	61,3%	1 500
75019	0,0%	25,4%	0,3%	8,9%	3,7%	61,7%	1 352
75020	0,1%	13,6%	0,2%	14,2%	4,5%	67,4%	1 766
Total	0,4%	20,0%	4,5%	11,4%	7,1%	56,7%	13 244

ANNEXE 4AVP par tranche de ressources

	Tranche de	ressources			e ressources rtition)
	< à 628,10 €	> à 628,11 €	Total AVP (PAPH) au 31/12/2008	< à 628,10 €	> à 628,11 €
75001	53	62	115	46,1%	53,9%
75002	99	105	204	48,5%	51,5%
75003	163	130	293	55,6%	44,4%
75004	106	149	255	41,6%	58,4%
75005	122	152	274	44,5%	55,5%
75006	121	105	226	53,5%	46,5%
75007	104	108	212	49,1%	50,9%
75008	87	73	160	54,4%	45,6%
75009	187	190	377	49,6%	50,4%
75010	379	369	748	50,7%	49,3%
75011	849	729	1 578	53,8%	46,2%
75012	539	477	1 016	53,1%	46,9%
75013	1 235	1 040	2 275	54,3%	45,7%
75014	667	637	1 304	51,2%	48,8%
75015	605	704	1 309	46,2%	53,8%
75016	450	410	860	52,3%	47,7%
75017	593	636	1 229	48,3%	51,7%
75018	1 128	1 053	2 181	51,7%	48,3%
75019	896	1 069	1 965	45,6%	54,4%
75020	1 445	1 379	2 824	51,2%	48,8%
Total	9 828	9 577	19 405	50,6%	49,4%

Hypothèse : AVPistes ne bénéficiant pas du minimum vieillesse

ANNEXE 5
Cumul AVP et CSP

	Nbre d'usagers bénéficiant de l'AVP et du CSP	Total AVP PA	Taux de pénétration CSP
75001	56	87	64,4%
75002	88	151	58,3%
75003	102	205	49,8%
75004	106	177	59,9%
75005	133	193	68,9%
75006	119	166	71,7%
75007	96	159	60,4%
75008	77	117	65,8%
75009	167	274	60,9%
75010	266	523	50,9%
75011	693	1 150	60,3%
75012	420	672	62,5%
75013	1287	1 644	78,3%
75014	641	877	73,1%
75015	583	897	65,0%
75016	405	640	63,3%
75017	499	837	59,6%
75018	839	1 536	54,6%
75019	824	1 354	60,9%
75020	1100	1 787	61,6%
Total CASVP	8501	13 446	63,2%

ANNEXE 6Cumul AVP et Carte Paris à domicile ou Cartes Transport

	CPAD PA	Dont Bénéficiaire AVP	Proportion d'AVPistes
75001	101	12	11,9%
75002	71	7	9,9%
75003	124	7	5,6%
75004	162	20	12,3%
75005	304	16	5,3%
75006	240	9	3,8%
75007	214	22	10,3%
75008	140	11	7,9%
75009	285	33	11,6%
75010	287	41	14,3%
75011	622	67	10,8%
75012	630	50	7,9%
75013	742	103	13,9%
75014	720	62	8,6%
75015	918	62	6,8%
75016	721	36	5,0%
75017	674	56	8,3%
75018	723	109	15,1%
75019	743	123	16,6%
75020	749	106	14,2%
Total	9 170	952	10,4%

	CEM ou CAM PA	Dont Bénéficiaire AVP	Proportion d'AVPistes
75001	829	75	9,0%
75002	898	145	16,1%
75003	1 744	228	13,1%
75004	1 438	168	11,7%
75005	2 626	203	7,7%
75006	1 747	134	7,7%
75007	2 125	139	6,5%
75008	1 222	119	9,7%
75009	2 696	273	10,1%
75010	4 564	560	12,3%
75011	8 856	1 159	13,1%
75012	8 553	777	9,1%
75013	11 824	1 875	15,9%
75014	7 813	1 019	13,0%
75015	13 095	1 019	7,8%
75016	6 185	588	9,5%
75017	8 620	909	10,5%
75018	11 602	1 691	14,6%
75019	11 508	1 530	13,3%
75020	12 905	2 184	16,9%
Total	120 850	14 795	12,2%

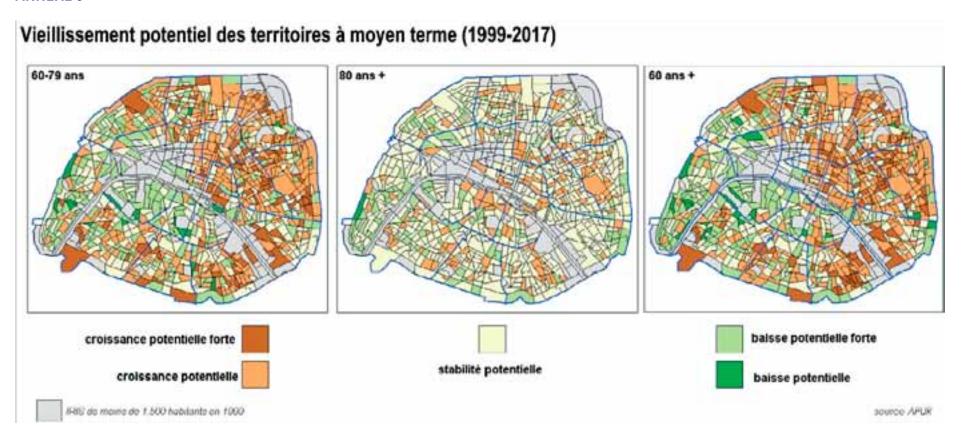
ANNEXE 7

	Capacité théorique				Taux d'occupation			
	Capacito tricorique				I			
	Résidence	Résidence			Résidence	Résidence		
	appartements	services	EHPAD	Total CASVP	appartements	services	EHPAD	Total CASVP
γ-								
1	45			45	93,3%			93.3%
2				89	95,6%			96,6%
3	78			150	96,2%			96,0%
4		133		133		92,5%		92,5%
5	187	55	111	353	94,1%	94,5%	94,6%	94,3%
6				66	89,4%			89,4%
7	94	50		144	94,7%	98,0%		95,8%
8				64	92,2%			92,2%
9	159			159	83,6%			83,6%
10	230			230	86,1%			86,1%
11	688	67		755	94,0%	94,0%		94,0%
12	146	124		270	92,5%	94,4%		93,3%
13	378			378	96,6%			96,6%
14	257	232	218	707	94,6%	87,1%	97,2%	92,9%
15	226	192	145	563	98,2%	94,3%	96,6%	96,4%
16	201			201	92,0%			92,0%
17	298	143		441	88,6%	96,5%		91,2%
18	290	159	119	568	90,3%	93,1%	96,6%	92,4%
19	271		100	371	88,9%		98,0%	91,4%
20	464		415	879	91,8%		88,0%	90,0%
Total Paris	4 187	1 271	1 108	6 566	92,3%	93,2%	93,4%	
Hors Paris		295	1 140	1 435		78,0%	86,9%	85,1%
Total CASVP	4 187	1 566	2 248	8 001	92,3%	90,4%	90,1%	

ANNEXE 8Répartition par sexe, structure et arrondissement

	Hommes			Femmes					
	Résidence	Résidence			Résidence	Résidence			
	appartements	services	EHPAD	Total CASVP		services	EHPAD	Total CASVP	
'									
1	0,2%	0,0%	0,0%	0,2%	0,4%	0,0%	0,0%	0,4%	
2	0,2%	0,5%	0,0%	0,7%	0,3%	0,1%	0,0%	0,5%	
3	0,3%	0,6%	0,0%	0,9%	0,7%	0,4%	0,0%	1,0%	
4	0,0%	0,6%	0,0%	0,6%	0,0%	1,1%	0,0%	1,1%	
5	0,7%	0,2%	0,2%	1,1%	1,7%	0,5%	1,2%	3,4%	
6	0,3%	0,0%	0,0%	0,3%	0,5%	0,0%	0,0%	0,5%	
7	0,4%	0,3%	0,0%	0,6%	0,9%	0,4%	0,0%	1,2%	
8	0,2%	0,0%	0,0%	0,2%	0,6%	0,0%	0,0%	0,6%	
9	0,5%	0,0%	0,0%	0,5%	1,3%	0,0%	0,0%	1,3%	
10	1,0%	0,0%	0,0%	1,0%	1,7%	0,0%	0,0%	1,7%	
11	3,8%	0,6%	0,0%	4,4%	5,1%	0,3%	0,0%	5,3%	
12	0,6%	0,8%	0,0%	1,4%	1,3%	0,8%	0,0%	2,1%	
13	1,5%	0,0%	0,0%	1,5%	3,5%	0,0%	0,0%	3,5%	
14	0,9%	1,1%	0,6%	2,7%	2,4%	1,6%	2,3%	6,3%	
15	0,9%	0,5%	0,3%	1,6%	2,2%	2,0%	1,6%	5,8%	
16	0,6%	0,0%	0,0%	0,6%	2,0%	0,0%	0,0%	2,0%	
17	1,0%	0,8%	0,0%	1,8%	2,6%	1,1%	0,0%	3,7%	
18	1,5%	1,2%	0,4%	3,1%	2,1%	0,8%	1,2%	4,1%	
19	1,2%	0,0%	0,3%	1,5%	2,1%	0,0%	1,1%	3,1%	
20	2,9%	0,0%	1,2%	4,1%	3,0%	0,0%	3,8%	6,8%	
Total Paris	18,6%	7,1%	3,0%	28,8%	34,3%	9,1%	11,1%	54,5%	
Hors Paris	0,0%	2,4%	4,5%	6,9%	0,0%	0,8%	9,1%	9,9%	
Total CASVP	18,6%	9,5%	7,5%	35,6%	34,3%	9,9%	20,2%	64,4%	

ANNEXE 9



[Ces projections parisiennes faites par l'Apur seront mises à jour fin 2010 à partir du recensement 2006]

ANNEXE 10

Les dispositifs nationaux, parisiens et facultatifs d'aide à la mutualisation

Les plafonds de ressources retenus pour l'aide complémentaire et l'aide additionnelle se fondent sur ceux appliqués pour le bénéfice de la CMUC :

Nombre de personnes composant le foyer	Montant du plafond mensuel maximal de ressources pour l'attribution de la CMUC (au 1*' juillet 2009)	Montant du plafond mensuel maximal de ressources pour l'attribution de la CMUC (au 1er juillet 2009) aprés déduction du forfait logement	Montant du plafond mensuel maximal de ressources pour l'attribution de l'aide complémentaire santé (dispositif national) (+ 20 % plafond CMUC)	Montant du plafond mensuel maximal de ressources pour l'attribution de l'aide complémentaire santé (dispositif national) (+ 20 % plafond CMUC) après déduction du forfait logement	Montant du plafond mensuel maximal de ressources, <u>défini</u> par la CPAM de Paris, pour l'attribution de l'aide additionnelle parisienne (+ 25 % plafond CMUC)	Montant du plafond mensuel maximal de ressources, <u>défini</u> par la CPAM de Paris, pour l'attribution de l'aide additionnelle parisienne (+ 25 % plafond CMUC) <u>après</u> <u>déduction du</u> forfait logement	Plafond mensuel maximal de ressources pour l'attribution de l'AVP et du CSP (à compter du 1 ^{er} janvier 2010)	Plafond mensuel maximal de ressources pour l'attribution du PHPS (à compter du 1 ^{er} janvier 2010)
1 personne	626,75 €	572,19 €	752,08 €	697,52 €	783,43 €	728,87 €	775,03€	
2 personnes	940,17 €	831,06 €	1 128,17 €	1 019,06 €	1 175,21 €	1 066,10 €	1 291,37 €]
3 personnes	1 128,17 €	993,15 €	1 353,83 €	1 218,81 €	1 410,21 €	1 275,19 €	1 807,71 €	787 € par ayant
4 personnes	1 316,17 €	1181,15 €	1 579,42 €	1 444, 40 €	1 645,21 €	1 510,19 €	2 324,05 €	droit
Au-delà de 4 personnes, par personne supplémentaire	+ 250,70 €		+ 300,84 €		+ 313,37 €		+ 516,34 €	

V. Glossaire

1 Revenu médian

Pour mesurer et comparer les niveaux du revenu on utilise la médiane du revenu fiscal. La médiane est la valeur qui partage les personnes en deux groupes. L'un inférieur, l'autre supérieur à cette valeur.

2 Les rapports inter-déciles des revenus sont utilisés pour mettre en évidence les disparités (ou écarts) entre les plus riches et les plus pauvres.

3 Taux de pauvreté

Un individu est considéré comme pauvre quand son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Les pays européens utilisent en général un seuil à 60% de la médiane des niveaux de vie. La France privilégie également ce seuil, mais utilise aussi très largement un seuil à 50%, seuil de référence jusque récemment.

En France, en 2006, pour une personne seule, le seuil de pauvreté relatif est de 733 euros (seuil à 50%) ou de 880 euros (seuil à 60%). Pour un couple avec deux enfants de plus de 14 ans, le seuil est de 1 833 euros (seuil 50%) ou de 2 200 euros (seuil 60%).

En 2007, pour une personne seule, le seuil de pauvreté relatif est de 757 euros (seuil à 50%) ou de 908 euros (seuil à 60%).

4 Intensité de la pauvreté

Indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté.

Formellement, il est calculé de la manière suivante : (seuil de pauvreté - niveau de vie médian de la population pauvre) / seuil de pauvreté.

Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

5 EMA

« Équipe Mobile d'Aide », c'est-à-dire les maraudes du Samusocial.

6 Les lits Halte Soins Santé (LHSS)

Les lits d'hébergement avec soins infirmiers sont destinés à des personnes en situation de grande exclusion dont l'état de santé physique ou psychique nécessite un temps de repos ou de convalescence sans justifier d'une hospitalisation.

7 Parisienneté

Elle se définit comme un temps de domicile effectif et à titre principal à Paris, exigé de l'usager, préalablement au dépôt de sa demande de prestation d'aide sociale facultative. En règle générale, une durée de présence à Paris de 3 ans, appréciée dans les 5 ans qui précèdent la date du dépôt de la demande, donc pouvant être acquise sans continuité, est demandée pour prétendre aux aides du Règlement Municipal. Toutefois, cette durée est ramenée à un an pour les prestations à destination des familles, et à un mois pour l'Allocation Exceptionnelle.

8 Allocation exceptionnelle

Pour qui? Les personnes devant faire face à des difficultés financières temporaires et imprévues.

À quelles conditions? Habiter Paris depuis au moins 1 mois + Présenter une pièce d'identité ou un titre de séjour en cours de validité supérieur à 3 mois sous réserve de quelques exceptions.

Bon à savoir: Le montant de l'aide est variable selon la situation de la personne. En cas de sinistre nécessitant un hébergement en urgence, le bénéfice d'une allocation peut également être accordé. L'attribution de cette aide ne peut être renouvelée de façon régulière.

9 Carte de transport

Pour qui? Les personnes âgées de plus de 65 ans (ou de plus de 60 ans si elles sont reconnues inaptes au travail), afin qu'elles puissent, dans le périmètre de Paris, mener une vie sociale active.

À quelles conditions? Habiter Paris depuis au moins trois ans (cette situation est appréciée dans les 5 années qui précèdent la date de la demande) + Acquitter un impôt « avant imputations » inférieur à 2 028 € (soit 13 302,81 F) (première demande) ou 2 287 € (soit 15 001,74 F) (renouvellement).Ce plafond n'est pas opposable aux anciens combattants (titulaires de la carte du combattant) et aux veuves de guerre de 65 ans et plus + Justifier de la régularité du séjour en France

Bon à savoir: Avec la carte Emeraude, vous disposerez d'un titre de transport vous permettant de voyager gratuitement sur l'ensemble du réseau RATP SNCF, à Paris et en proche banlieue (zones 1 à 2). Avec la carte Améthyste, vous disposerez, moyennant une participation financière déterminée en fonction de vos ressources, d'un titre de transport vous permettant de voyager gratuitement sur l'ensemble du réseau RATP – SNCF, à Paris et en banlieue (zones 1 à 6). Le titulaire d'une carte de transport ne peut pas prétendre aux prestations de Soutien à Domicile accessibles avec la carte Paris à Domicile sauf à titre dérogatoire: certaines d'entre elles peuvent vous être proposées pour une période de 3 mois, renouvelable une fois, si vous êtes provisoirement immobilisé. Vous pouvez par ailleurs, si vous le souhaitez, bénéficier dans la limite des disponibilités, de la prestation d'aide ménagère du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. Avec votre carte de transport, il peut vous être également remis une carte d'accès aux restaurants Paris Émeraude de la capitale.

10 Carte Paris à Domicile

Pour qui? Les personnes âgées dépendantes, de plus de 65 ans (ou de plus de 60 ans si elles sont reconnues inaptes au travail), qui ont besoin d'un soutien à domicile pour effectuer certains actes de la vie quotidienne, ou d'être sécurisées. À quelles conditions? Habiter Paris depuis au moins trois ans (cette situation est appréciée dans les 5 années qui précèdent la date de la demande) + Être titulaire de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie ou d'un titre de pension ou d'une carte d'invalidité portant la mention « tierce personne », ou justifier d'un état de santé attesté par un certificat médical de moins de trois mois qui conclut à l'impossibilité de sortir seul(e) de son domicile, ou d'effectuer seul(e) un ou plusieurs actes de la vie quotidienne, ou qui atteste d'une situation de risque due à l'isolement ou à l'état de santé + Justifier de la régularité du séjour en France.

Bon à savoir: Dès lors que votre impôt « avant imputations » est inférieur à 2 028 € (soit 13 302,81 F), cette carte vous sera remise gratuitement. ATTEN-TION! Cette carte n'est pas cumulable avec un titre de transport délivré par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. Cette carte vous permet de bénéficier, sous certaines conditions et moyennant des participations établies en fonction de votre imposition, des prestations de Soutien à Domicile suivantes: téléalarme, port de repas, pédicurie, coiffure, diagnostic habitat.

11 Pathos Moyen Pondéré

Le pathos est un outil qui mesure les niveaux de soins nécessaires à la prise en charge d'une population de personnes âgées à un moment donné. Il permet, par le biais d'une formule de calcul complexe intégrant des coefficients de pondération, de calculer le Pathos Moyen Pondéré ou PMP de l'établissement (comparable au GMP du modèle AGGIR). Le PMP est donc un indicateur global de charge en soins pour la prise en charge des poly-pathologies dans une population donnée.

Approche qualitative Étude auprès de personnes âgées précaires usagers du CASVP

I. Le contexte et les objectifs

A. LE CONTEXTE

Cette étude qualitative auprès d'usagers âgés précaires du Centre d'action sociale de la Ville de Paris s'inscrit dans un contexte particulier.

En 2009, le CASVP a entamé sa démarche d'analyse des besoins sociaux et présente cette année son premier rapport. Cette première ABS arrive elle-même à un moment où des projets de réformes de certaines prestations allouées aux personnes âgées sont en cours de réflexion (comme l'Allocation Ville de Paris).

Enfin, alors qu'ils ont émergé il y a une dizaine d'années, les problèmes rencontrés par le personnel face au nouveau profil des résidents se confirment et s'amplifient a priori.

B. LES OBJECTIFS

Cette étude qualitative revêtait trois objectifs distincts, définis ci-dessous:

- 1. Il s'agissait dans un premier temps pour le CASVP d'améliorer la connaissance de ses usagers. En dehors des données disponibles classiques sur les seniors bénéficiaires (sexe, âge, etc.), il était question de s'interroger sur le profil des personnes âgées aidées par le CASVP. Et tenter ainsi de savoir si la pauvreté des seniors est héritée de situations de pauvreté connues à un âge relativement jeune et qui perdurent avec les années, ou si ce n'est pas le cas, identifier les mécanismes d'évolution vers la précarité. Les entretiens visaient également à mieux apprécier les parcours et les modes de vie des usagers âgés et précaires du CASVP.
- 2. Cette meilleure connaissance du public pouvait servir à illustrer les données statistiques contenues dans le rapport d'ABS concernant la thématique personnes âgées.
- 3. Il était enfin question d'alimenter la réflexion sur des problématiques actuelles au sein de l'institution. C'est pourquoi ce projet d'étude qualitative, qui contient deux volets différents, s'attachait à vouloir mieux connaître deux publics distincts: les bénéficiaires de l'Allocation Ville de Paris et les habitants des résidences services. Ce dernier objectif a toutefois été abandonné pour des raisons présentées dans la partie méthodologie.

II. La méthodologie

La technique choisie, pouvant répondre aux différents objectifs (et en particulier celui d'amélioration de la connaissance des usagers) est celle de l'enquête qualitative, avec la réalisation d'entretiens semi-directifs. Il s'agissait de mener des entretiens individuels, au cours desquels les participants devaient évoquer leur parcours personnel. Plusieurs thèmes étaient abordés et chaque sous-thème devait être balisé.

A. LA GRILLE D'ENTRETIEN

Cet outil a été utilisé lors de chaque rencontre:

Le recours au CAS-VP	le mode de connaissance	mode de connaissance les motivations les motivations les freins éventuels (l'AVP et la récupération sur success / l'entrée en résidence vue comme une perte d'indépendance et d'autonomie)					
Le parcours	professionnel	familial	financier	géographique	type d'habitat		
Le quotidien	le logement (localisation, statut, l'état de l'habitacle,)	l'argent (les ressources + les aides – les charges = reste à vivre)	l'alimentation	les activités et les loisirs	les déplacements (voiture, transports en commun)		
La santé et les soins	la perception de leur état (physique et moral)	les addictions	les difficultés rencontrées (autonomie et dépendance)	le comportement vis à vis des soins (s phénomène de renonciation pour quels types de soins)			
Le rapport aux « autres »	les administrations sociales (Caf, CNAV, CPAM, CAS-VP,) et les démarches d'accès aux droits		la famille et le réseau social	le voisinage la société en général			
Le futur	la projection	la vision de l'avenir	les besoins et les attentes				

B. LES ÉCHANTILLONS

Les échantillons n'ont pas été déterminés en fonction des données statistiques et ne se prétendent donc pas représentatifs, ni en termes de localisation (arrondissements), ni en termes de profil (sexe, âge, etc.). La méthode de tirage choisie était l'interrogation des derniers entrants dans le dispositif.

Du 11 février au 29 mars 2010, deux séries de douze entretiens semi-directifs (d'une durée moyenne d'une heure) ont été réalisées. Ces rencontres ont été enregistrées et retranscrites pour pouvoir ensuite pratiquer une analyse de contenu. Dans un souci de respect de l'anonymat, ont été supprimés des verbatim les éléments qui pouvaient permettre une identification des participants (nom, adresse, etc.).

- □ 12 entretiens auprès des derniers «AVPistes» enregistrés dans 4 arrondissements: les 2, 13, 16 et 20^e (soit 3 entretiens par arrondissement).
- 12 entretiens auprès des derniers arrivés dans 3 résidences services. Un des autres objectifs de cette étude était de faire un focus sur les « nouvelles » situations auxquelles sont confrontés les agents des résidences, dues au type de public accueilli (addictions, problèmes psychologiques, etc.). Les établissements sélectionnés par la sous direction des personnes âgées sont: Madeleine Béjart dans le 3º arrondissement, Omer Talon dans le 11º et l'Aqueduc à Cachan dans le Val-de-Marne (soit 4 entretiens par résidence).



Malgré le souci, comme dans toute étude qualitative, de limiter au maximum le risque de biais dans la constitution de l'échantillon, il faut préciser que :

- → Les sections ont du opérer une sélection en choisissant les participants. En effet, du fait de la barrière de la langue, elles ne pouvaient en proposer le principe aux personnes ne parlant pas le français. De plus certains usagers ayant été contactés ont refusé de participer.
- → Les responsables de résidences n'ont pas proposé d'entretien aux usagers réputés être les plus «difficiles», souvent de jeunes seniors anciens SDF (rarement présents en journée, parfois sous l'emprise de l'alcool, et pour certains à la limite de la désocialisation). Comme dans les sections, puisque la participation se faisait sur la base du volontariat, certains résidents cibles, à qui l'enquête à été proposée, ont refusé.

De ce fait, l'objectif de faire ressortir au travers de ces entretiens les difficultés rencontrées par le personnel des résidences services confronté à ce type de population, n'a pas été atteint. Il a simplement pu être effleuré au cours de l'évocation, par des personnes interrogées, de leurs relations avec leur voisinage, ou encore d'habitudes de certains résidents. «On a aussi envoyé des gens dans cette résidence qui sont alcooliques. Alors, c'est tout de même un peu embêtant lorsque vous rencontrez quelqu'un avec 3 bouteilles et qu'il vous dit que c'est tout ce qu'il a fait comme courses. Qu'est-ce que vous pouvez lui dire? Je ne fais pas la morale, mais quel est le rapport que vous pouvez avoir? Difficile, non? Ce n'est pas évident. C'est ainsi. Et puis, vous pouvez sonner à 7 h du soir ou à 4 h de l'après-midi, si vous sonnez, personne n'ouvre.»

Femme, 68 ans

«Les hommes ils sont un peu bizarres ici. Ils ne sont pas fréquentables. Non pour une femme, ce n'est pas fréquentable. Non et c'est dommage parce que le matin, les femmes ne sortent jamais. Il y aurait des femmes en bas, je pourrais descendre discuter un peu de temps en temps.»

Femme, 67 ans

«Vous savez, ils ont des stagiaires, des infirmières qui venaient ou pour changer les étiquettes, ou pour rendre service à tout le monde, il [le voisin d'en face] les envoyait chier, vraiment à la limite du malpoli. Moi, il m'aurait dit cela, je lui mets un ramponneau dans la gueule.»

C. LE CADRE

En ce qui concerne le cadre dans lequel pouvait se dérouler les entretiens, deux choix s'offraient aux participants bénéficiaires de l'AVP; à leur domicile ou bien en section. Au final la moitié des entretiens AVP s'est passée dans le logement du participant (un pas de plus dans l'intimité des personnes et une grande variété de situations: rencontre dans une chambre d'un hôtel meublé, dans un appartement en résidence, dans une petite location sous les toits du parc privé, etc.). Les entretiens avec les résidents ont tous eu lieu dans leur chambre. Nous noterons ici que deux des participants étaient alités, car souffrants, au moment de la rencontre.

Dans l'ensemble, malgré une certaine réticence à l'exposition en détail des objectifs et du déroulement de l'étude, les participants étaient satisfaits de leur participation à la fin de l'entretien. Ils concluaient souvent en disant qu'ils avaient passé un «bon moment» et ainsi tué l'ennui pendant une heure. Un ressenti terrain doit être précisé, à propos des raisons de leur accord pour participer à l'étude. Il est clair que certains, se sentant redevables envers le CASVP de l'aide financière accordée, n'ont pas osé décliner la proposition. D'autres ont certainement pensé que cela pourrait leur procurer des avantages, par exemple faire avancer leur dossier de demande de logement. Et peut être les résidents n'ont-ils pas voulu se mettre en porte-à-faux vis-à-vis des responsables de leur établissement. Ces raisonnements ont probablement induit des biais; par exemple en ce qui concerne le sous-thème des relations avec les administrations sociales.

Nous noterons toutefois que le déroulement des entretiens a démontré la sincérité des personnes interrogées. Ils ont été émaillés de moments très émouvants, en général à l'évocation de la nature des relations avec les membres de leur famille. Lors de chaque rencontre, il était indispensable d'établir un climat de confiance afin de pouvoir aborder tous les thèmes, certains très intimes. Si généralement les personnes âgées aiment se retrouver dans leur intimité en situation de se raconter, ce climat de confiance se mettait en place plus ou moins rapidement selon les entretiens. Une interview a été violente verbalement avec un résident mettant en cause la démarche; ces conditions particulières n'ont cependant rien enlevé à la richesse du contenu de son récit.



III. Le profil des participants

A. LE PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE

				_
		Moyenne d'Age		
Sexe	Total AVP	Total Résidence	Total général	Effectif
Couple	66,0		66,0	1
Femme	66,9	71,4	68,8	12
Homme	66,5	65,1	65,6	11
Total général	66,7	67,8	67,2	24

La demande avait été faite de rencontrer des hommes et des femmes, sans préciser de quota particulier. Au final la répartition entre les sexes est équilibrée.

La plus jeune personne rencontrée a 60 ans et la plus âgée 82 ans. En moyenne les usagers interrogés ont un peu plus de 67 ans (68,8 pour les femmes versus 65,6 pour les hommes).

Pour la quasi-totalité, les participants sont des personnes vivant seules, et pour la moitié sans enfant. Sur ces 20 isolés, 8 ont des enfants.

Statut familial	Total
Couple avec enfant	1
Couple sans enfant	1
Isolé avec enfant	8
Isolé sans enfant	12
Non isolé avec enfant	2
Total	24

		RSA	
Sexe	non	oui	Total général
Couple Femme	1		1
Femme	7	5	12
Homme	2	9	11
Total général	10	14	24

Plus de la moitié des interviewés ont connu un passage au RMI, 3 résidents interrogés en bénéficiaient encore au moment de l'entretien.

Statut logement	Total
Locataire HLM VP	5
Locataire secteur privé	2
Résident appartement	2
Locataire hôtel meublé	1
Locataire Opac comme	erce 1
Propriétaire	1
Résident service	12
Total	24

Des situations très différentes vis-à-vis des conditions de logement ont été rencontrées. La plupart des «AVPistes» sont des locataires du parc public.

Les individus paraissant les plus « abîmés » sont des résidents; des hommes et des femmes que leur parcours a marqués physiquement. Ils ont souvent connu des conditions de vie très dures, allant du mal logement (par exemple en squat ou en hôtel insalubre) aux années d'errance dans la rue; avec des répercussions sur leur état de santé (pathologies et addictions).

Un sous-thème sur les addictions était envisagé, néanmoins il n'était pas abordé dès lors que le participant n'y faisait pas d'emblée référence par lui-même. Rares sont les personnes à avoir évoqué le sujet, bien qu'il paraissait évident que certaines personnes y étaient confrontées.

Santé	Total
Addiction	2
Pas de problème	4
Problèmes moraux	1
Problèmes physiques	13
Problèmes physiques et moraux	4
Total	24

Calcul du reste à vivre mensuel et de la moyenne journalière par individu						
		charges				
	Ressources	locatives	Reste à	Moyenne		
Etude	(sans AVP)	nettes	vivre	journalière		
AVPiste Logement diffus	763,3 €	64,4 €	698,9€	23,3 €		
AVPiste Logement diffus	855,0 €	225,6 €	629,4 €	21,0 €		
AVPiste Logement diffus	628,7 €	47,1 €	581,7€	19,4 €		
AVPiste Logement diffus	665,2 €	110,1 €	555,0€	18,5 €		
AVPiste Logement diffus	645,8 €	216,3 €	429,6€	14,3 €		
AVPiste Logement diffus	795,0 €	403,6 €	391,5€	13,0 €		
AVPiste Logement diffus	806,5€	433,6 €	372,9 €	12,4 €		
AVPiste Logement diffus	509,1 €	157,8 €	351,3 €	11,7 €		
AVPiste Logement diffus	691,7€	370,1 €	321,7€	10,7 €		
AVPiste Logement diffus	649,2 €	332,6 €	316,6€	10,6 €		
Résidence services	2 293,0 €	680,5€	1 612,6 €	53,8 €		
Résidence services	1 620,0 €	680,5€	939,6€	31,3€		
Résidence services	741,8 €	18,9 €	722,9€	24,1 €		
Résidence services	1 053,9 €	333,6 €	720,3€	24,0 €		
Résidence services	699,0 €	0,0€	699,0€	23,3 €		
Résidence services	754,9 €	60,0€	694,9€	23,2 €		
Résidence services	747,0 €	57,9€	689,1 €	23,0 €		
Résidence services	774,5 €	87,6 €	686,9€	22,9€		
Résidence services	646,7 €	0,0 €	646,7 €	21,6 €		
Résidence services	404,9 €	0,0 €	404,9 €	13,5 €		
Résidence services	400,7 €	0,0€	400,7 €	13,4 €		
Résidence services	397,0 €	0,0€	397,0 €	13,2 €		
AVPiste Résidence appartement	527,7 €	230,9 €	296,8 €	9,9€		
AVPiste Résidence appartement	488,2 €	233,5 €	254,7 €	8,5€		
Moyennes						
Total	773,3 €	197,7 €	575,6€			
AVP Logement diffus	701,0€	236,1 €				

824.9€

Résidence

170.2€

654.7€

Le calcul du reste à vivre est fait de manière simplifiée, c'est-à-dire ressources – charges de logement nettes, alors qu'idéalement il faudrait pouvoir aussi déduire les autres charges, type énergie, assurance habitation, téléphone, etc.

Les chiffres présentés sur le RAV ne le sont pas selon la segmentation public de l'étude («AVPistes» et résidents). En effet, dans un souci de cohérence avec la méthode de calcul du montant de l'AVP appliquée par le CASVP, toutes les données financières sont scindées selon une logique logement; logement diffus versus résidences services et appartement.

Les ressources des participants habitant en logement diffus sont inférieures à celles des résidents et leurs charges locatives nettes sont plus élevées. Il en résulte une moyenne journalière de 15,5 \in pour les locataires ou propriétaires en logement diffus, inférieure de plus de $6 \in$ à celle des résidents (21,8 \in).

Sur l'ensemble des personnes rencontrées, le montant moyen des ressources mensuelles est de 773 € avec des charges de logement de 198 €, soit un taux d'effort de 26 %. Le taux d'effort pour les résidents est une fois et demie moins élevé que pour les autres (21 % pour les résidents contre 34 % pour les autres).

21.8€

B. LE RÉCAPITULATIF DES ENTRETIENS

N° Inter	Sexe	Age	Statut familial	Statut logement	Cause faibles ressources	Explication de l'interviewé sur sa situation précaire	Projection	Santé	Passage au RMI
1	homme	65	isolé sans enfant	locataire HLM VP	carrière incomplète (non déclaré+non travaillé)	inconscience / manque de chance	oui	problèmes physiques	oui
2	femme	65	isolé sans enfant	locataire HLM VP	carrière incomplète (non travaillé)	rupture	non	problèmes physiques et moraux	oui
3	homme	62	isolé sans enfant	résisident service	carrière incomplète (non travaillé)	expulsion	oui	pas de problème	oui
4	femme	68	isolé avec enfant	résisident service	carrière incomplète (non travaillé)	expulsion / décès compagnon	non	addiction	oui
5	homme	65	isolé avec enfant	résisident service	artiste / carrière incomplète (non déclaré+non travaillé)	vente logement / pronostic médical	oui	problèmes physiques	oui
6	homme	65	isolé sans enfant	résisident service	carrière incomplète (non déclaré+non travaillé)	expulsion	non	problèmes physiques	oui
7	femme	68	isolé sans enfant	résisident appartement	carrière incomplète (étranger+free lance)	contraintes familiales / changement de carrière	non	problèmes physiques	oui
8	femme	65	isolé avec enfant	locataire secteur privé	artiste peintre	profession non aidée	oui	problèmes physiques	oui
9	femme	82	isolé avec enfant	locataire HLM VP	carrière incomplète (étranger)	poids loyer	non	problèmes physiques et moraux	non
10	homme	65	isolé avec enfant	locataire secteur privé	carrière incomplète (étranger+non travaillé)	risque expulsion / hérédité	oui	problèmes physiques	oui
11	Couple	66	Couple sans enfant	résisident appartement	carrière incomplète (non travaillé) et femme au foyer	expulsion	non	problèmes physiques	non
12	femme	60	isolé sans enfant	locataire HLM VP	carrière incomplète (non déclaré+non travaillé)	baisse ressources invlidité vers retraite	oui	problèmes moraux	non
13	homme	65	isolé sans enfant	résisident service	carrière incomplète (non travaillé)	expulsion (hôtel)	non	problèmes physiques et moraux	oui
14	femme	67	isolé avec enfant	résisident service	carrière incomplète (non travaillé)	expulsion	non	pas de problème	non
15	homme	66	isolé avec enfant	résisident service	carrière incomplète (non déclaré+non travaillé)	vie d'hôtels / errance	non	addiction	oui
16	homme	61	isolé sans enfant	résisident service	carrière incomplète (non travaillé)	vie d'hôtels	non	problèmes physiques	oui
17	femme	68	isolé sans enfant	propriétaire	carrière incomplète (non travaillé)	faibles ressources	non	problèmes physiques et moraux	non
18	homme	71	couple avec enfant	locataire Opac commerce	carrière incomplète (étranger+non travaillé)	vente bail donc fin logement	oui	pas de problème	non
19	homme	65	isolé avec enfant	locataire hôtel meublé	carrière incomplète (non déclaré+non travaillé)	impayés de loyer / rupture	oui	problèmes physiques	oui
20	femme	60	Non isolé avec enfant	locataire HLM VP	carrière incomplète (étranger+mi temps)	poids loyer	non	problèmes physiques	non
21	homme	72	isolé sans enfant	résisident service	carrière incomplète (étranger+free lance)	profession	non	problèmes physiques	non
22	femme	76	isolé sans enfant	résisident service	petite retraite / endettement	crédulité	non	problèmes physiques	non
23	femme	82	Non isolé avec enfant	résisident service	enseignement	subvient aux besoins de sa fille	non	problèmes physiques	non
24	femme	64	isolé sans enfant	résisident service	carrière incomplète (non travaillé)	soutien fin de vie / décès compagne	non	pas de problème	oui

Après avoir une nouvelle fois alerté quant aux limites inhérentes aux enquêtes qualitatives (les situations, non exhaustives, ne peuvent être généralisées), il faut également préciser tout l'intérêt qu'elles comportent. La richesse des informations recueillies en termes de connaissance du public est particulièrement dense. La diversité des parcours rencontrés permet de présupposer de la répétition des situations (il est reconnu qu'un échantillon constitué d'au moins 21 individus aux caractéristiques différentes suffit à la représentativité de l'étude). De plus, au travers des similitudes, il est possible de repérer des liens de causes à effets. Nous nous attacherons donc à mettre en évidence les points communs à toutes ces situations, mais aussi à en souligner les particularités liées aux signes distinctifs (sexe, cursus professionnel, accident de parcours, etc.).



IV. Les mécanismes d'entrée dans la précarité

Si toutes les personnes rencontrées pour cette étude ont comme point commun d'être dans une situation précaire et aujourd'hui usagers du CASVP, la précarité des personnes âgées à Paris recouvre des situations très différentes. En effet pour les 24 personnes interviewées, il n'existe pas deux parcours identiques, chacun a un profil particulier et une histoire individuelle propre. Nous ne pouvons donc pas établir de profil type du Parisien âgé pauvre mais nous tenterons d'établir une représentativité de situations types en repérant les similitudes à l'origine de la situation actuelle des participants.

La plupart des interviewés ont connu dans leur vie des conditions financières qu'ils semblent considérer eux-mêmes comme modestes mais correctes. Certains ont eu des moments financiers glorieux, mais si c'est le cas, plutôt en début de carrière et sur une courte période. Nous pouvons parler de parcours financier en dents de scie, mais pas de situation extrême en âge d'activité professionnelle (ni très pauvres, ni très riches). Plutôt d'une situation financière moyenne, avec des hauts et des bas, où tous ont pu subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille, malgré de petits salaires.

«C'était des bas, c'était des hauts, quand même, ça dépend. Vous savez, comme la température. Je n'ai jamais gagné des millions. Les enfants, ils mangeaient bien, j'arrivais à les habiller. Je ne dis pas que j'étais milliardaire mais je m'en sortais quand même bien.»

Femme, 67 ans

«On n'a jamais été trop riche mais c'était correct.» **Homme, 65 ans**

«[J'étais] cadre moyen. Oui ça allait, je m'en sortais.» **Homme, 65 ans**

A. LES CARRIÈRES INCOMPLÈTES

L'ensemble des personnes interviewées ont pour point commun le fait d'avoir une carrière incomplète. Les raisons diffèrent en fonction des choix, des métiers exercés, des aléas du parcours. Certaines femmes rencontrées ont cessé de travailler un temps pour élever leurs enfants, ou parce que la situation professionnelle et financière de leur conjoint le permettait. Si ces facteurs explicatifs sont spécifiques aux femmes, les autres raisons sont valables pour les hommes et les femmes. Les années travaillées à l'étranger ne sont pas toujours comptabilisées. La constitution d'un dossier de retraite peut se révéler être un véritable travail de recherche, parfois infructueux, par exemple quand les sociétés n'existent plus. Nombreux sont ceux qui ont travaillé sans être déclarés, de leur fait ou non, et disent le regretter aujourd'hui. Certains ont choisi une activité en free lance, synonyme de liberté, qui leur permettait d'alterner périodes d'activité et périodes de non activité. D'autres encore ont fait le choix de vivre de leur art (un musicien et une peintre). Le fait de tomber gravement malade peut être aussi une cause de carrière incomplète, même si elle impacte plus particulièrement les individus exerçant une activité non salariée.

«Je l'ai demandée à 60 ans, retraite anticipée pour raisons de santé. Il se trouve que j'ai eu une très petite retraite, vraiment dérisoire, parce que les années où j'ai travaillé à l'étranger n'ont pas été prises en compte. [...] Ensuite, des choses n'ont pas été prises en compte parce que, par exemple, j'ai eu une maladie de longue durée pendant 3 ou 4 ans.»

Femme, 68 ans

«En 2004 après ma dernière exposition, je n'ai pas exposé depuis 2004, c'est une horreur, j'ai eu des problèmes de santé avec mes mains, je me suis fait opérée des deux mains, donc là il y a eu environ un an où mon travail a été plus qu'arrêté puis j'ai repris.»

Femme, 65 ans

«Mais je pense qu'il y a eu un probème en route parce que la Caisse de retraite à laquelle j'étais affilié qui était la CAPVICSO de Versailles, à laquelle j'ai cotisé pendant 12 ans, quelque part en route, je n'ai pas senti qu'ils aient pris en compte les sommes versées et le jour où j'ai reçu la lettre de la caisse de retraite générale de 76 € par mois, j'ai fait un malaise. A mon avis, ils ont occulté toute cette époque là. Il va falloir faire des recherches. Donc je suis arrivé à une retraite de 628 euros grâce à l'ASPA. [...] J'ai eu des problèmes de santé dans ma vie donc je n'ai pas assez cotisé et autour de moi aujourd'hui je conseille à tous les jeunes de cotiser parce que le jour où on arrive en retraite on en a vraiment besoin.»

«J'habitais un autre pays dans lequel j'ai cotisé très peu aussi, et dans ce pays qui est Israël, on donne la retraite à l'âge de 65 ans. Mais étant donné les sommes versées, je ne pense pas que ma retraite ne va pas dépasser 10 Euros par mois. D'ailleurs la caisse générale de retraite m'a déjà avisé de présenter ce qu'on va me donner en Israël. Mais étant donné qu'à cette époque, leur monnaie ne valait rien, je vais peut-être avoir 10 Euros par mois. Je ne compte pas trop dessus. Mais j'ai quand même travaillé là-bas pendant 15 ans.»

«Là je me trouve avec 582 € parce qu'un employeur ne m'a pas déclarée pendant 4 ans. Je suis restée 10 ans chez lui, [...] pendant 4 ans que dalle, quelle ordure. J'ai mis la main dessus, je l'ai dénoncé à l'URSSAF. Et ils ne peuvent pas poursuivre un employeur malhonnête au-delà de 5 ans. Ça fait 25 ans.»

«Premier licenciement économique en 78. À l'époque, c'était un an à 90 % du salaire. Pendant cette année-là, ça a été une année sabbatique où j'ai bien profité de la vie comme si je n'avais pas profité avant. [...] En 82, je suis rentrée dans une boîte où cette fameuse ordure ne m'a pas déclarée, 82, 92, pendant 10 ans. Et j'ai été maquettiste à ce moment-là. [...] 92 deuxième licenciement économique. 94, j'ai retrouvé du boulot jusqu'en 96. [...] Novembre 96, la même année, j'ai été prise dans une boîte où je suis restée exactement 12 mois, licenciement économique. Décembre 97, et janvier 98, on me détecte un cancer du sein lors d'une mamo de contrôle tout simplement. [...] Se sont mis en place des contrats de merde qui s'appelaient les contrats emplois solidarité dont les employeurs étaient surtout les collectivités locales, les associations, les collèges et les lycées, milieu associatif et public. Ils pouvaient donc employer des personnes à mi-temps, 4 heures par jour, 590 euros et maximum deux ans. J'appelle ça un contrat de merde parce qu'en fait, on est à mi-temps, on est traité comme de la merde, c'est souvent des emplois subalternes. [...] Mai 2005 fin de contrat, je n'ai plus jamais retravaillé. [...] Ensuite, la pension d'invalidité, ça devait faire dans les 800 euros à peu près de 2001 à 2009, ça a augmenté de 100 euros en 10 ans, oui, c'est ça à peu près. [...] La pension d'invalidité 2001, 2009, elle compte au niveau des trimestres mais au niveau des sous que l'on percoit; rien!»

Femme, 60 ans

«J'ai eu une période d'interruption de travail pour des raisons personnelles. Et quand il a fallu, au bout de cette interruption; c'est-à-dire de 6 ans; retrouver du travail, c'était très difficile parce que j'avais déjà 38-40 ans. Et dans le graphisme, on se présente avec un dossier. On me dit : « votre dossier est intéressant, mais il est un peu dépassé ». Cela évolue très vite, surtout dans la pub et tout, il y a beaucoup de jeunes qui arrivent. [...] On me disait: « votre âge, vous vous rendez compte, à 40 ans ». Cela a duré jusqu'à 42 ans. Il s'est trouvé que j'avais une amie qui travaillait au théâtre. [...] C'est comme cela que je suis rentrée dans ce milieu-là. [...] J'étais intermittente, je n'ai jamais pu avoir une place stable. J'ai tenu avec des moments de travail, des moments d'ASSEDIC. [...] C'est-à-dire que la CNAV m'a envoyé mon évaluation de carrière et on me disait: « à 60 ans, vous aurez... », cela correspondait à rien du tout. [...] Et en plus, je dois avouer que c'est un métier qui me convenait dans le sens où ce n'est pas régulier parce que la régularité, cela m'est trop difficile. Là, c'est vrai qu'on a l'impression qu'on est plus libre, même s'il y a des difficultés d'argent.»

«Il y a des fois, je n'ai travaillé qu'une journée, 2 journées. J'ai eu tellement de maisons différentes. [...] Évidemment, j'avais plein de dates et plein d'adresses pour la constitution du dossier.»

Femme, 68 ans

«Mais j'ai traîné beaucoup aux Etats-Unis, j'ai traîné beaucoup en Amérique Latine, de là l'amour des percussions et des timbales surtout. J'ai beaucoup bougé, ce qui va me coûter très cher pour la retraite maintenant. Mon plan de carrière, je l'ai reçu l'autre fois, c'était...

La dernière fois que je suis allée voir, c'était dans le 18e, c'était il y a deux ans, elle appuie sur un bouton, elle sort ce qu'ils appellent le plan de carrière, c'est ça. Elle me dit «hou la la, ça va être difficile», je lui dis « c'est quoi », elle me dit «Vous n'avez pas beaucoup bossé ici», j'ai dit non. «Vous avez des papiers qui prouvent que vous avez...» J'ai dit que j'ai été cambriolé douze fois dans ma vie, j'ai déménagé douze fois, je n'ai rien. C'était il y a deux ans, l'espoir était de 85 euros par mois. C'est pour ça que j'ai commencé à flipper, c'est l'époque où je n'avais plus...»

«J'ai eu des bulletins de paie qui ont été perdus, et les patrons ont disparu, d'autres bulletins de paie que j'ai mais ça n'a pas été déclaré. J'avais plus de 15 ans de perte de points pour ma retraite. Ce qui joue, 15 ans de moins, ça joue donc énormément pour ma retraite, donc ma retraite, elle est moins grosse qu'elle devrait être.» **Homme, 65 ans**

«[J'ai commencé à travailler à l'âge de 14 ans] chez Papiers Martin. Papiers Martin, c'est les papiers cadeaux. Après, j'ai eu ma fille, mon garçon, je n'ai donc pas travaillé. Après, je me suis mariée en 62. J'ai deux enfants. Je n'ai pas travaillé non plus puisque je suis restée avec mon mari. Et en 72, j'ai fait les marchés jusqu'en 84. Voilà, 84, j'ai été opérée du rein. J'ai fait des gardes de nuit, j'ai fait des petits ménages un petit peu. [...] Je suis tombée malade, j'étais souvent à l'hôpital. Question boulot, moi, j'étais femme de ménage. Donc j'ai eu des petits problèmes. [...] Quand je suis tombée malade, j'avais moins de travail. J'avais seulement une personne, ça me faisait que 230 et quelque chose euros, donc, ça faisait juste. [En] 2005 parce que déjà, je voyais que je n'étais pas bien et je m'occupais d'un garçon qui était un peu difficile, je voyais que ça n'allait pas du tout. Donc j'avais fait une demande, j'avais écrit à la caisse de retraite si je pouvais avoir mes points de retraite et puis, on m'a expliqué que je pouvais la prendre. [...] Elle est à 589 euros plus tous les trois mois, 285 euros de retraite complémentaire.» Femme, 67 ans

«À 15 ans, j'ai appris le métier de plombier. [...] Je faisais de la tuyauterie. [...] Après, j'ai fait toujours les déplacements, je suis toujours parti en déplacement. Alors j'ai à peu près fait tous les pays d'Europe. [...] Je n'arrêtais pas de travailler [jusqu'à 60 ans]. J'ai arrêté de travailler mais j'étais au noir. J'ai un pote, on a travaillé en Pologne, on a travaillé en Arabie, on a travaillé au Liban. Il a monté une boîte, il avait 20 tuyauteurs, on a été travaillé chez lui, mais on n'était pas déclaré. Dans la boîte, on était 40, il y en avait un de déclaré, son beau-frère, et on travaillait pour la mairie de Paris, pour toutes les banques, que des trucs comme cela. [...] J'avais 10 ans de travail au noir. Celui qui m'a reçu pour faire le bilan, il m'a dit: « on va attendre 65 ans ». [...] Ce n'était même pas de leur faute, c'était surtout de la mienne. Au lieu de travailler au noir, si j'avais travaillé déclaré, cela aurait changé beaucoup de choses. Ça valait le coup quand même. A l'époque. Je le paye maintenant. On était bien payé quand même. [De 60 à 65 ans] j'avais le RMI. [...] Il y a eu un coup de frein, oui. Oui, complètement. Une véritable catastrophe.»

Homme, 66 ans

«Parce que lorsque j'ai travaillé à gauche à droite ils ne m'ont peut-être pas déclaré donc cela s'est passé comme cela. Et je ne suis pas le seul. Il y a beaucoup de monde comme ça. J'avais les fiches de paie et tout cela, mais ils ont disparu. J'ai tout donné à la retraite là bas et ils n'ont rien pu faire puisque cela n'existe pas. La Société n'existe plus.»

Certaines personnes interrogées sont les premières illustrations du phénomène récent d'arrivée à la retraite de la génération RMI qui influe sur le calcul de leur retraite. Au moment de l'enquête, trois d'entre eux étaient encore bénéficiaires du RSA (il s'agit de résidents âgés de 64 et 65 ans).

En effet l'âge avançant, les difficultés pour se maintenir dans le monde du travail ou retrouver un emploi sont de plus en plus prononcées. Les fins de parcours professionnels sont parfois chaotiques, avec des périodes de chômage en fin de carrière et pour beaucoup un passage au RMI (lorsqu'ils ne sont plus indemnisés).

Plusieurs raisons peuvent être avancées:

- □ La réticence des employeurs à recruter des demandeurs d'emploi âgés;
- ☐ Le fait pour ces individus de ne pas toujours avoir les compétences nécessaires ou la maîtrise de nouvelles technologies.

Quelques uns décrivent un processus type, vécu comme une descente avec des paliers successifs que sont :

- □ le licenciement;
- □ le chômage indemnisé;
- □ le RMI sans reprise d'activité jusqu'à l'âge de la retraite ou avec reprise d'activité mais à temps partiel.

«Lorsque l'on vous parle de l'histoire des seniors à l'heure actuelle, quand j'ai recherché un travail fixe à 45 ans, j'ai répondu à plus de 100 annonces, et je n'ai rien trouvé.»

«Donc, il y avait quelqu'un qui était parti en congé de je ne sais plus quoi, et ils m'ont proposé de travailler là, au minimum 40 heures par mois. Ils me garantissaient 40 heures par mois. C'est pour vous dire que je peux accepter des choses. J'étais salariée vacataire et j'étais un peu mieux payée que les autres vacataires à cause de mes diplômes. Je devais être payée, en 1991, 30 ou 40 francs de l'heure. On va pas très loin avec cela, mais cela me permettait d'avoir la Sécurité Sociale.»

Femme, 68 ans

«Ma vie a été une pente descendante. Je n'ai jamais brillé. Chacun son destin. Et tout cela, quand on arrive, sans patrimoine, sans legs, sans rien, on est faible. C'est normal. Je suis toujours parti de zéro. Je n'ai jamais eu quelqu'un qui m'a aidé.»

Homme, 62 ans

«Je suis allé dans le bâtiment. Des fois c'était l'atelier, des fois le chantier. Mais nous, on ne fabriquait pas les pièces, on recevait de Niort et on installait sur les terrasses et les portes électriques. Mais c'était dur. [...] Ah c'était dur comme travail. Moi je n'étais pas serrurier, c'était OS 1, j'avais quelqu'un avec moi, ou je restais à l'atelier; les bleus au bout de trois jours, remplis de graisse, d'huile. Puis c'était un atelier, je n'ai pas honte de le dire, pourri. Le chauffage, il n'y avait même pas de faux plafond, ça passait à travers les tuiles. [...] Cela a duré jusqu'en 88. Après j'ai cherché partout, partout. Je ne trouvais pas. Après je suis rentré au Parcs et Jardins à mi-temps. CES ils appellent cela. Pendant 5 ans. Et on m'a dit que cela ne comptait pas pour la retraite. Tout ce qui est à mi-temps. Enfin pour la complémentaire mais pas pour la retraite normale, normalement la retraite qu'on touche tous les mois. Parce que là je ne touche que 435 euros, quelque chose comme ça. Après j'ai arrêté. J'ai cherché partout et cela n'a pas marché. [...] Je ne trouvais pas de travail, j'avais beau chercher! [À] 55 ans, j'ai cherché partout, ils n'embauchaient pas. On remplissait des papiers, on vous faisait des promesses, on vous écrira etc., et on attendait. Mais moi j'aurais voulu qu'ils me gardent aux Parcs et jardins, c'est vrai, mais il fallait passer des concours. J'ai demandé les éboueurs, aussi. C'était pareil. [De 55 à 61 ans] oui j'ai touché le RMI, c'est tout.»

«J'ai commencé à 14 ans. J'ai commencé à travailler à 16 ans dans les fruits et légumes, c'était ma troisième place. [...] Cette place-là, j'ai fait 15 ans et 10 mois. Je suis parti de cette place là parce qu'on m'avait licencié. [...] De là, j'ai été au chômage pendant 5 mois. J'étais nourri et logé là où j'ai travaillé presque 16 ans. [...] [Après j'ai eu deux autres places] là, je suis resté un an. Et l'autre, je suis resté 8 ans. [Après] j'étais au RMI à ce moment là. J'ai trouvé du travail, un CES, dans une association d'handicapés et j'ai fait 2 ans. [...] J'ai arrêté au mois d'octobre 2002, j'ai été aux ASSEDIC après. Et après, je suis revenu au RMI. Chercher du travail ailleurs, j'avais plus de 50 ans. Pas moyen de trouver du travail. J'ai bien essayé de travailler dans un libre-service, des trucs comme cela. Mais, ils m'ont demandé si j'avais déjà fait de la caisse. Comme j'ai travaillé presque 27 ans et demi exactement à vendre des fruits et légumes, le commerce, je connais. Ils ont dit: « oui, d'accord, mais est-ce que vous connaissez le scanner? ». J'ai dit: « non, je ne connais pas le scanner. [...] Mais, c'est surtout mon âge qui les a mis un frein à l'embauche. Ils ne m'ont pas embauché. [...] J'ai eu 45 mois d'ASSEDIC. Cela fait presque 4 ans. Jusqu'au mois d'août 2006, et après, jusqu'à mes 60 ans, le 1er janvier 2009, j'étais au RMI.» Homme, 61 ans

«La société où je travaillais a fermé donc ils m'ont mis au chômage et à 60 ans, je ne crois pas que quelqu'un va vous prendre pour travailler. C'était impossible. [...] [J'ai eu le RMI] pendant deux ans je crois. [...] Mais là ils m'ont fait travailler à la mairie pour une association, de temps en temps, un peu comme ça, pour m'aider. Ce n'était pas grand-chose mais c'est mieux que rien.»

Homme, 65 ans

«Une fois qu'on est engagé là-dedans on ne peut plus en ressortir facilement.»

B. LES RUPTURES ET L'ISOLEMENT

Le niveau de revenu d'un ménage est étroitement lié aux événements familiaux, puisqu'il dépend largement du nombre de personnes le constituant (enfants, actifs, etc.), et détermine l'entrée ou non dans la pauvreté. Ainsi les personnes seules et les familles monoparentales sont plus exposées à la précarité. Selon l'étude *Trajectoires individuelles et pauvreté* publiée dans l'édition 2010 des revenus et du patrimoine des ménages, « *les personnes ayant subi le décès d'un proche ont une probabilité de devenir pauvres supérieure de près de 7 points à celle des personnes qui n'ont pas connu de changement de leur situation familiale ». Les ruptures, au sens large, c'est-à-dire qu'il s'agisse d'un décès ou d'une séparation, peuvent donc être un élément d'entrée dans la précarité. Nombreux sont ceux qui ont subi une rupture affective.*

«Je suis revenue vivre à Paris parce que j'ai rencontré quelqu'un d'autre [...] c'est bien pour ça que je viens voir le service social parce que lui, n'est pas comme l'autre, il ne m'entretient pas.» **Femme, 65 ans**

«[Mon mari] est décédé en 90. Alors là ça a été la plus grande... la grande catastrophe quoi, c'est là où j'ai vraiment tout perdu, je suis tombée sur des gens qui m'ont... qui m'ont plumée disons, qui ont profité de ma gentillesse et puis d'un petit peu tout ce que j'avais comme ennuis, comme problèmes et tout, ils en ont profité et puis voilà, et je me retrouve ici.»

Femme, 76 ans

«Je suis restée 23 ans avec mon amie qui est décédée il y a deux ans. [...] Ben, ça a été brutal, nous étions antiquaires toutes les deux, nous avions un magasin dans le XVIIIe, et puis moi je pouvais plus assurer après le loyer de 1000 euros. Non, je pouvais pas [être en activité] parce qu'il fallait que j'assiste mon amie. Elle faisait un début d'Alzheimer, alors elle se perdait dans la rue. [...] Heureusement qu'on avait de l'argent de côté, on avait un placement financier. Pour payer le loyer. [...] Oui, j'aurais peut-être pu l'avoir avant [le RMI]. Oui. J'avais pas l'habitude, je savais même pas que ça existait le RMI. Oui, enfin, je savais que ça existait mais... façon de parler mais...»

Femme, 64 ans

«J'ai été marié et je me suis séparé de ma femme parce qu'il y a eu un problème ensemble. Je me suis retrouvé sans travail, sans habitation, à la rue. [...] [Un jour] elle n'était pas rentrée de la nuit; parce que je l'ai connue dans un bar, quand elle travaillait au noir dans les bars comme serveuse; J'ai compris qu'elle avait quelqu'un d'autre. J'ai été là-bas et le travail, ce n'était plus cela. Il y a des jours où je n'avais pas envie. Je me suis mis à boire. Comme je ne travaillais plus, j'ai perdu mon habitation. Le gars a mis de la colle dans la serrure pour ne plus que je rentre dans le truc.»

«Je me suis marié en 65, j'ai un fils. [...] Pendant quelques années, cela s'est bien passé et après, c'est comme beaucoup de couples, j'ai trouvé une autre dame, j'ai vécu avec elle pendant 15/16 ans jusqu'à ma retraite et après, elle a trouvé quelqu'un, c'est normal, et c'est tout. [...] On s'est séparé. Gentiment. Et voilà, depuis cela, je commence à avoir des ennuis.»

Homme, 65 ans

«Je me suis marié en Israël en 1971 et avec ma femme j'ai eu trois enfants dont une née en France. Et nous nous sommes séparés, malheureusement, ma femme ne voulait plus rester en France et mon amour pour la France était tellement fort que j'ai été obligé de les laisser partir. Donc j'ai divorcé en 1990. Je suis seul depuis 1990. Ils sont repartis habiter là-bas, moi je suis resté en France. C'était encore un échec. Et vous savez quand on cumule les petits échecs comme ça, ça laisse des traces. [...] Je n'ai aucun contact avec eux, ils m'ont renié parce que j'ai quitté leur maman. Aucun contact. Donc aujourd'hui je n'ai pas de famille, la seule famille, ce sont mes deux frères qui habitent en Israël.»

Homme, 65 ans

Ces ruptures peuvent enclencher des situations d'inconfort. Les dispositifs sociaux pour pallier ce genre de cassures sont peu nombreux ou, si existants, peu connus et peu rapidement mobilisables. Le CASVP propose deux prestations susceptibles de répondre à ce besoin, l'Aide aux Familles en cas de Chute Brutale de Ressources (ACBR) et l'Allocation Ville de Paris aux veufs et veuves, mais ces dispositifs ne peuvent s'adapter à toutes les natures de rupture évoquées plus haut du fait de leurs critères d'attribution. L'Allocation Exceptionnelle peut également être mobilisée et le déplafonnement mensuel voté par le Conseil de Paris en février 2010 devrait faciliter son utilisation pour aider de façon significative et ponctuelle les usagers confrontés à un accident de la vie.

L'isolement est un élément déterminant dans les mécanismes de la pauvreté. Si le fait d'avoir des enfants, ou d'avoir dans le foyer un individu supplémentaire ayant des ressources, peut représenter un soutien financier, ce n'est pas le cas de nos participants puisque la quasi-totalité d'entre eux sont isolés. Dans leur cas il est question de célibat ou d'isolement familial au sens large (parents, enfants) mais aussi d'isolement relationnel.

Les raisons en sont multiples; il peut s'agir de ruptures à la suite de conflits ou simplement de perte de contact du fait d'un éloignement géographique. Certaines ruptures familiales apparaissent comme un prix à payer pour sa liberté, citons les exemples du:

- décalage entre les ambitions parentales et les parcours de vie en opposition des enfants.
- □ choix de vie incompris par les proches (comme ceux qui ont fait des études mais choisissent une voie professionnelle plus marginale).

Les situations dramatiques surviennent dès lors que les liens familiaux (dernier cercle concentrique de protection) se rompent. Cette absence de soutien suscite un sentiment de solitude, elle peut également entraîner une peur de l'avenir, comme par exemple l'impression de ne plus avoir de filet de sécurité.

«Célibataire sans enfant. Je n'ai pas voulu d'enfants. Je ne me suis pas mariée. Je n'ai pas voulu me marier. [...] Seule la sœur aînée était mariée, elle par contre, pour nous deux, trois ou quatre fois. Elle a vécu dans un château, à Toulouse, dans les alentours de Toulouse parce qu'à Toulouse il n'y a pas de château. Et voilà, elle a eu toute la fortune que la terre peut souhaiter et elle se retrouve maintenant complètement en dépression et sans un rond en ASS avant et maintenant bien sûr à la retraite avec une retraite de merde mais avec des armoires et des coffres-forts avec des bijoux, des diamants, etc. Elle ne veut se départir de rien. C'est une nana qui ne vieillit absolument pas comme moi. Je peux vous dire que c'est... Donc, cette famille là est là-bas à Toulouse. Il n'y a que moi qui suis partie à Paris guillerette, soixante-huitarde, fière de prendre ma liberté, et j'ai laissé là-bas une famille monolithique, qui ne bouge pas. [...] Et je n'ai personne sur qui compter, je ne compte que sur moi. Si j'avais des problèmes

«Et donc, je n'irai pas voir ma mère morte, ni malade, ni moribonde, ni l'enterrement, ni me taper toute la famille, les oncles, les tantes que je n'ai pas vus depuis vingt ans. [...] Etant donné que je n'ai pas été prof, parce qu'elle était instit ma mère, et donc, tout son dévolu, c'était « tu seras professeur d'espagnol ou de russe » puisque c'était mes études. Et j'ai été instit puis après, j'ai laissé tomber puisque j'ai mené ma vie. Cette désillusion de cette femme lui a mis un voile devant les yeux, elle a complètement occulté que j'étais maquettiste pendant près de 20 ans. [...] Cette femme a toujours nié ce que je faisais. Voilà, en gros, les relations.»

ou quoi que ce soit, personne dans ma famille ne pourra m'aider.»

Femme, 60 ans

«J'ai eu des reproches en me disant: « tu as fait des études et qu'est-ce que tu es devenue? ». Et le dernier en date, mon frère, maintenant l'aîné parce que le premier a disparu, m'a dit: « on t'a payé des études et qu'est-ce que tu fais maintenant, comment tu as fini: femme de ménage dans les théâtres ». Il n'a pas compris.»

Femme, 68 ans

«J'ai un frère que j'ai revu dernièrement mais que je me demande encore pourquoi je suis allé le voir. Cancer de la prostate, je me suis dit «je vais aller le voir» mais je lui ai fait peur finalement en rentrant dans sa piaule à l'hosto. [...] Rapport zéro avec la famille. [...] Je ne veux même plus savoir. Je ne vois plus personne, à part un cousin, mais je ne vois personne dans la famille. [...] J'en ai eu marre à un moment de leur expliquer que je vivais comme si j'allais crever demain. Personne ne comprenait, avec des arrières-pensées de je ne sais pas quoi, c'était style «comment tu as été riche, comment tu es?». Ce n'est pas votre problème, c'est le mien. »

Homme, 65 ans

«Alors quand on a changé, quand on a changé de partenaire, on perd aussi des amis. Il y en a qui sont contre. Vous voyez ce que je veux dire.»

Femme, 65 ans

«La famille... chacun a ses problèmes. On ne peut pas obliger les gens à venir vous voir. [...] On ne peut rien demander. On a bien élevé nos enfants, ils sont chez eux, que voulez-vous faire? [...] Non; je suis toute seule, vraiment seule. A part la visite de mes enfants quand ils sont de passage, ils viennent me voir. Mais je suis toute seule. [...] J'ai une sœur qui est très loin, je ne sais même pas où elle habite d'ailleurs.»

Femme, 82 ans

«Je suis plus seule. Je ne sais pas si vous l'avez remarqué, mais dans la vie, les gens s'éloignent à un moment, ou ils ont rencontré quelqu'un, ou quand ils n'ont plus besoin de vous, ils ne vous appellent plus, ou une amie avec qui je me suis disputée comme je n'ai pas un caractère facile.»

Femme, 68 ans

«À Paris, t'es tout seul, t'as perdu tous tes amis, des personnes d'école qui étaient avec moi, tout ça, j'ai tout perdu, il y a plus personne, quand t'arrives ici, ils ont déménagé dans une autre ville. [...]
Parcours familial. Pas beaucoup à avoir de parcours familial avec ce métier-là, parcours familial c'est très très difficile, j'ai été marié une fois, ça c'est vrai, de 61 à 63, euh 58 à 61 pas plus hein. La femme est toujours toute seule, je comprends de ce côté-là. On peut pas prendre quelqu'un avec ce métier.»

«J'y vais [chez mon frère cadet], il m'a dit tu peux venir 8 jours, j'y vais 8 jours, je suis content de repartir, il y avait pas un grand contact avec nous, c'est normal, on peut pas faire une famille qui est heureuse, une femme, il y a des enfants, il y a tout ça, des petits-enfants, comme mon frère aîné, il a des tout petits, il est grand-père trois ou quatre fois, tu peux pas les déranger, moi je suis comme ça, j'ai jamais été là.»

Homme, 72 ans

«Oui, j'ai des frères et sœurs mais je sais pas où ils sont parce que bon je les vois plus il y a fort longtemps, mes parents sont décédés et disons j'ai plus personne de famille.

Non, pas de famille. [...] Pour moi, ils existent plus du tout hein. D'ailleurs, je sais même pas s'ils sont vivants ou morts, j'en sais rien, je sais pas. [...] Et puis quand je suis tombée malade et puis que j'ai eu des problèmes financiers, tous les amis ont tourné le dos, bien sûr, comme d'habitude.»

Femme, 76 ans

«Oui, j'ai un frère mais je le fréquente pas parce que je m'entends pas du tout... je me suis jamais entendue avec ma belle-sœur, elle m'a toujours jalousée, oui. [...] Au début, si, mon neveu il m'appelait, il me téléphonait, et puis après... on s'appelait, je l'appelais, il m'appelait, et puis après d'un seul coup, plus de nouvelles, ben je dis qu'est-ce qui se passe? Et puis hop, ben ça s'est terminé comme ça.»

Femme, 64 ans

«Je ne m'entends pas tellement avec mes enfants. Il y a eu un truc, le jour où j'ai quitté mon ex-mari. Et le tort que j'ai eu, c'est de ne pas faire. Elle, elle était moins bête que moi parce qu'il la frappait sa deuxième femme. Et un jour, elle a été à la préfecture pour leur dire et après, ils ont envoyé une femme, une assistance sociale pour surveiller les enfants et sa sœur. Après, il a arrêté de la frapper sa nouvelle femme et sa sœur.» **Femme, 68 ans**

«J'ai été tellement heureux la première fois, fiancé avec la fille en question [qui est morte dans un accident de voiture] que j'étais bien heureux avec elle, je n'ai pas voulu refaire ma vie après.

Ça n'a pas empêché d'avoir des aventures mais pas me stabiliser.»

Homme, 65 ans

«J'ai coupé les ponts. [...] Le jour de mon mariage, il n'y a que ma mère qui est venue. Celui qui était en prison n'a pas pu venir. Et le deuxième frère qui avait le même âge que ma femme; moi je suis de 48 et eux 2 étaient de 61; devait venir et il n'a pas pu venir à mon mariage. Je ne sais pas pour quelles raisons. Je n'ai pas de nouvelles de lui, je n'ai pas de nouvelles de ma mère.»

«C'était le café où je me trouvais pour jouer à la belote au comptoir ou au 421. Oui, je me suis fait des amis là. Quand je suis parti de l'appartement, ces amis-là, je ne les ai plus revus tellement. Comme j'étais dans des hôtels, on ne se fait pas beaucoup d'amis.» **Homme. 61 ans**

C. LE PRÉDÉTERMINISME DE LA PAUVRETÉ

D'après l'étude réalisée par Jean-Paul Lorgnet et Nathalie Missègue de l'Insee, une autre population est elle aussi plus exposée à la pauvreté; les non-diplômés. Pour les personnes interrogées qui n'ont pas fait d'études, nous pouvons alors parler de prédéterminisme de la pauvreté: absence d'études, exercice d'une activité professionnelle peu ou non qualifiée, et une petite retraite dans le meilleur des cas. Le fait de ne pas avoir fait d'études peut être lié au niveau de vie et aux pratiques de la famille dans laquelle l'individu a grandi, ou, comme le cas d'un de nos participants, lié à un handicap négligé à l'époque et détecté trop tard. Interviewé qui semble par ailleurs avoir développé la crainte d'une hérédité de la pauvreté, au même titre que celle de sa maladie.

«Mon parcours professionnel n'a jamais pu être celui qu'il aurait dû être parce que je suis dyslexique, pas un petit dyslexique. [...] C'est comme ça. Donc je n'ai jamais pu passer le moindre examen. [...] J'ai eu la chance d'être enfin détecté à l'âge de 14 ans pour la dyslexie mais j'étais en province et il n'existait strictement rien, personne n'avait jamais entendu parler de cela. [...] C'est une chose qui a complètement marqué ma vie. Maintenant les gosses sont détectés dès qu'ils apprennent à lire. Moi j'avais 14 ans quand j'ai commencé ma rééducation. Elle s'est poursuivie jusqu'à 19 ans.»

«Je suis célibataire. C'est-à-dire pas divorcé. Célibataire. [...] J'ai toujours eu la crainte de transmettre la dyslexie. Je pense que ce n'est pas un cadeau à faire et j'ai pensé que je ne pourrais jamais subvenir aux besoins d'une famille.» Homme, 65 ans Néanmoins le fait d'être diplômé ne protège pas pour autant d'une entrée dans la pauvreté, surtout à l'âge de la retraite. En effet, parmi les personnes interviewées, nous avons rencontré des personnes diplômées. En revanche il peut être constaté que, contrairement aux non diplômés qui n'ont pas eu le choix, ces dernières ont eu à prendre des décisions déterminantes pour leur situation actuelle, telles:

- □ le choix de travailler en free lance (vécu comme un gage d'indépendance et de liberté),
- □ l'acquisition d'un petit commerce dans l'optique de pouvoir résider légalement sur le territoire, dans le cas de cet homme immigré,
- ou encore la vente de tous ses biens arrivé à un certain âge pour subvenir aux besoins de ses enfants confrontés à la précarité.

«[Quand on est journaliste reporter] on est libre, on est des employés libres, on n'est pas assuré, rien du tout. Comme un commerçant, même chose, on s'assure soi-même et tout ça, chômage, assurance sociale, faut que tu la fasses, tu sais pas ce qui peut arriver, la retraite tout ça, ça t'es pas obligé, on est libre, si tu veux t'arrêter deux mois, tu t'arrêtes deux mois de travailler, c'est notre problème, c'est pour nous, pas plus. [...] Dans les deux ou trois mois où j'arrêtais, je faisais de l'entraînement, je faisais du sport en plus; j'étais intéressé à faire de l'entraînement et tout ça, j'avais fait des combats [de catch] également.

Pratiquement je m'arrêtais deux, trois mois pour l'entraînement ou faire des combats et après je reprenais le travail.»

Homme, 72 ans

«Moi, j'ai un parcours chaotique. Des fois, je ne travaillais pas beaucoup. [...] Je travaille quand cela me plaît. [...] J'ai enseigné en Algérie pendant quelques années. [...] J'ai travaillé au Ministère de l'industrie, et c'est une direction qui s'occupe de l'autogestion. Et l'autogestion, c'est quoi? Ce sont toutes les terres et propriétés ou les usines qui ont été abandonnées par ceux qui sont partis, qui ont rejoint la France, qui étaient nationalisées par les algériens, et on mettait des comités de gestion, les ouvriers de l'usine ou agricoles, etc. [...] Il y avait des Français que j'ai connus dans l'institut de gestion. C'est avec eux que j'ai commencé à faire du théâtre. [...] Je l'ai connu [un ami] à Alger et il est revenu en France. Et moi, quand j'ai arrêté avec l'entreprise, on a gardé la correspondance et je suis venu en France. [...] J'ai fait un voyage comme cela en Europe, au Proche-Orient, en auto-stop. C'est pour cela que je parle parfaitement français maintenant. Cela ne compte pas pour la retraite. C'était pour l'intellect et il me semblait faire des choses plus intéressantes pour la société que d'aller travailler. Ce sont des idées qui sont biens mais qui ne rapportent pas. Je ne regrette pas. Ce sont des choses fabuleuses qu'on a fait. [...] Après, je suis rentré dans une association d'enquêtes. C'est l'association pour la recherche en sociologie, économie, etc. J'étais enquêteur à ce moment-là. [...] On a fait une grande enquête [démographique] et [aussi sur] la réforme agraire et ce système agricole. On étudiait tous les systèmes d'exploitation. C'était très intéressant. [...] C'est là où c'était devenu grave parce que c'est là où commençait à se préparer la guerre interne de l'Algérie des années 1990. J'ai vu comment cela a commencé. C'est pour cela que j'ai laissé tomber. Le secrétaire d'État au plan qui devait venir ici, avant de prendre le Ministère, il voulait épurer le secrétariat d'État au plan; c'est-à-dire que tous les étrangers doivent partir. C'est encore rien à côté de ce qui s'est préparé après. [...] Moi, j'ai commencé à démissionner avant et partir. Je n'ai pas eu le courage de continuer. Moi, j'ai vu qu'on nous sabotait et on nous imposait des directions, des directions de l'urbanisme, etc., pour l'insalubrité des logements. [...] On est revenu à l'époque 80-81, quand il y a eu l'élection de Mitterrand. Là, cela a été très difficile pour moi de reprendre la carte de résident d'avant. Je suis venu en 60, on m'a dit: « vous vous êtes trop absenté de France, vous n'aurez pas droit ». [...] Là, j'ai repris des études, notamment

avec un professeur de sociologie [...] jusqu'à ma licence. Je me suis inscrit en maîtrise, mais je ne pouvais plus, il fallait travailler. À partir de 86, on a ouvert la boutique parce qu'on n'avait pas eu d'autres possibilités de résider en France qu'être libéral ou commerçant pour avoir le droit, pour les algériens, d'ouvrir un commerce. Là, ils avaient le droit de vote. [...] Je n'avais pas d'ambition de richesse et de confort dans la vie, etc. C'étaient toujours des options morales, pas tout à fait politiques, mais politiques aussi, des croyances personnelles. [...] Cela nous a amené à la détresse, à des périodes de détresse. Ce qu'on voulait d'abord dans le commerce, c'est résider en France; en plus, on a eu un logement; et pouvoir subvenir à nos besoins. Avant la naissance des enfants, c'était subvenir à nos besoins. D'ailleurs, la détresse, on la fabriquait nousmêmes. Il y a une période, je m'occupais plus des gens qui venaient pour que je leur écrive une lettre, que je téléphone, etc., que des clients. [...] Je trouve que les privilégiés ont un dû envers les analphabètes. Quand ils sont privilégiés, ils ne savent pas la vie que mène un analphabète; que ce soit dans le métro, dans les dossiers.»

Homme, 71 ans

«Écoutez, bon, j'ai décidé de vendre mon appartement pour que ma fille ait le plus vite possible ce dont elle a besoin. [...] J'avais vraiment fait ce choix, notamment au niveau de ma fille si vous voulez parce que je voulais pas être un lourd poids à la fin de ma vie surtout que c'est une artiste et sa vie n'est pas facile. [...] Mon but c'est de laisser quelque chose à ma fille, évidemment. Parce qu'elle n'aura pas de retraite, ça m'étonnerait. [...] C'est quelqu'un de très instable. [...] J'avoue, pendant très longtemps j'ai donné à ma fille mensuellement, enfin presque le RMI, ce qu'on appelait...»

Femme, 82 ans

D. LES ACCIDENTS DE PARCOURS

Autre cas de figure rencontré, des individus dont le niveau de vie était correct, voire très correct, et qui se retrouvent sans rien par excès de crédulité à un moment de fragilité dans leur parcours de vie. Par exemple cet homme à qui il a été annoncé un diagnostic vital de moins de douze mois et qui a souhaité profiter du temps qui lui était imparti en dilapidant son argent, ou encore cette femme qui a prêté ses économies à des amis qu'elle ne reverra jamais.

«J'avais un superbe appartement Faubourg Saint-Denis, mais on m'a dit, c'était en fin 97, un prof à Sainte-Anne, donc quand même un prof que je ne connaissais pas, m'a fait comprendre que j'allais crever dans l'année. Moi, j'ai tout vendu, et j'ai mis au garde-meuble, le garde-meuble a été pillé mais l'appartement vendu, tout ce que j'ai pu vendre et je claquais, j'ai claqué. J'ai bien vécu. Moi, c'est pour ça que je me suis fâché avec toute ma famille. J'ai annoncé à ma fille qu'elle n'aurait jamais dix balles, parce qu'on vous dit que vous allez crever, quelle est la solution? C'est d'essayer de vivre vite et fort.»

«J'ai dépensé beaucoup d'argent bêtement. Oui. Bêtement avec le recul, c'est sûr que je pourrais même toujours avoir mon appartement, et avoir une petite économie de 200 000 euros à la banque, c'est monstrueux. Un de mes vêtements préférés, elle est là-bas, une salopette, dans ma salopette, il y avait toujours 10 ou 15 000 francs en liquide dans ma poche en haut. [...] Maintenant, les potes à qui j'ai prêté de l'argent, enfin, les potes, je serais bien content qu'on me rende le 10e de ce que j'ai donné à l'époque.»

«[La sortie du plan de carrière en 2008] ça a été la première claque dans la tête par rapport... Oui, sur le coup, alors évidemment, je me suis dit «85 euros mais on ne peut rien faire». Il fut une époque où je devais dépenser ça tous les jours. Ca équivaut à quoi, 500 francs. [...] Moi, je sentais bien que c'était la... J'ai frisé la rue quand même.» **Homme, 65 ans**

«J'avais vendu mon appartement et puis bien sûr, j'avais prêté l'argent. Voilà. Je me suis retrouvée sans rien. Et même avec des gens à qui j'avais confié mes... qui avaient une très grande maison en banlieue, j'avais confié mes meubles en disant je les reprendrais quand je reviendrais etc., ben il s'est trouvé que... ben ils les ont vendus pendant que j'étais pas là. Voilà. Donc, pas d'argent, pas de meubles, rien.»

Femme, 76 ans

E. LE PASSAGE À LA RETRAITE

Si en période d'activité professionnelle, les participants à l'étude déclarent pour la plupart avoir réussi à subvenir à leurs besoins, le passage à la retraite, du fait de leur carrière incomplète, représente toujours une baisse de leurs ressources. Pour la plupart isolés, ils n'ont pas bénéficié de solidarités familiales ou amicales.

En France, « de 2003 à 2006, un peu plus des trois quarts des personnes n'ont jamais connu la pauvreté. Parmi les personnes qui ont connu la pauvreté au cours de cette période, une sur huit a toujours été pauvre, une sur deux ne l'a été qu'une année et une sur trois de deux à trois ans »*. La pauvreté est donc souvent un phénomène transitoire. Cependant, sachant que les principaux mécanismes de sorties sont les naissances (impact des allocations familiales), l'emploi, ou le fait de cohabiter avec une personne ayant des ressources: la précarité des seniors serait par nature vouée à la pérennité. La précarité de certains publics seniors tendrait à devenir une problématique de plus en plus forte, autant par le nombre de personnes concernées que par les situations de plus en plus dramatiques qu'elle peut engendrer.

Le logement, synonyme de sécurité, devient alors un problème, qui de surcroît se fait de plus en plus aigu (puisque les charges de logement augmentent plus vite que les pensions). C'est souvent la nécessité de faire face à cette dépense qui est à l'origine des démarches d'accès aux droits des personnes interviewées.

^{*} Étude Trajectoires individuelles et pauvreté

V. Le recours aux aides et la question de l'accès aux droits

A. LE RECOURS À L'AIDE SOCIALE

Il est à souligner que des entretiens ne ressort aucun comportement qui pourrait être assimilé à de l'assistanat. En effet, les personnes rencontrées ne sont pas des bénéficiaires récurrents de dispositifs sociaux. Au contraire, le fait de faire appel au CASVP est souvent présenté comme le dernier recours, après avoir tenté de se sortir seul de la situation. Le CASVP intervient ici comme dernier filet de sécurité auprès d'individus dépourvus de réseaux de solidarités familiales ou amicales ou, si existants, non solvables.

«C'est un peu stupide d'aller demander une allocation pour...
D'autre part, je ne voyais pas comment faire autrement. [...]
Oui, je ne pouvais vraiment pas faire autre chose. On va dire cela ainsi, je n'avais aucune autre possibilité.»

Femme, 68 ans

«Je ne suis pas une personne qui parle facilement. Je garde cela pour moi mais enfin là, je me suis retrouvée vraiment dans le besoin. [...] Je me suis toujours débrouillée à payer, par ci par là, il fallait que je paye, même si j'avais du retard, je payais toujours mon loyer et je suis à jour jusqu'à ce jour là. Là je n'ai pas pu, j'étais à bout. J'arrivais à une situation très très précaire. Je n'arrivais même pas à m'acheter à manger.»

Femme, 82 ans

«Pendant toute une partie de ma vie, je n'ai jamais eu besoin de CAF, de machins etc. J'avais le droit même à une alloc logement, je ne le savais pas, voilà.»

Femme, 60 ans

«Et bien je me suis retrouvée sans logement, sans rien du tout, j'avais juste ma retraite et puis bon, ben je pouvais plus, je pouvais pas survivre quoi, c'était pas possible, c'était pas... [...]

J'étais dans les ennuis et je suis allée voir la mairie du XVIIe puisque c'était là où j'habitais et puis bon j'ai demandé à ce qu'on me trouve un logement et tout ça, comme j'étais toute seule, malade.

Alors, on m'a dit non, c'est très long etc., etc. Alors j'ai fait... j'ai habité dans des hôtels, j'ai habité chez des gens qui ont bien voulu m'accueillir, etc.»

Femme, 76 ans

«Je me suis trouvée un petit peu dans la rue comme on dit, mine de rien, je ne dis pas trop longtemps. Je n'y suis pas restée trop longtemps. C'est pour ça que j'ai été voir l'assistante sociale. [...] C'est là que j'ai connu le centre, j'ai été en difficulté, j'ai été les trouver. [...] J'allais un petit peu à l'hôtel, j'étais un petit peu chez ma fille. [...] Mais j'étais vraiment prise à la gorge, comme on dit.»

Femme, 67 ans

«Comment j'ai connu le CASVP] je n'en sais rien. Il y a quelqu'un qui m'a envoyé à la mairie, la mairie m'a envoyé chez l'assistante sociale, l'assistance sociale m'a envoyé rue du Surmelin et de là cela a commencé. C'est la première fois [que j'ai recours à l'aide sociale]. Et je ne savais pas si j'y avais droit ou pas. Je ne savais rien du tout. Ecoutez, c'est bien obligé Je ne peux pas faire autrement. Parce que moi j'ai un petit peu honte de demander de l'aide. Mais bon, quand on arrive à un moment où on ne peut plus payer le loyer, on est obligé. Je dois toujours trois mois de loyer. Mais bon, on va essayer de s'arranger. Trois mois. Et là j'ai une aide et je reste, sinon je suis obligé de partir. Pour être clochard. Mais moi je n'aimerais pas. [...] Je ne peux plus. Si je ne veux pas me retrouver à la rue, il faut que je demande une aide.»

Une fois l'aide accordée, deux types de sentiments peuvent apparaître chez les bénéficiaires. Certains manifestent une gêne alors que d'autres au contraire le revendiquent comme un droit.

«Je n'ai pas eu de frein particulier parce que je n'ai jamais profité, de ma vie, de choses [...]. Donc je me suis retrouvé pour la première fois à me dire: « Après tout c'est vrai, tu agis comme un imbécile, tu peux demander, la collectivité considère que c'est une chose possible».

Homme, 65 ans

«Parce que je me dis que quand même en ayant 500 euros [de retraite], je ne vais pas être gênée [d'avoir recours à l'aide sociale]. C'est tout.» **Femme, 65 ans**

«Et puis il y a encore autre chose, quand on est plus âgé, notre famille disparaît. Ils disparaissent les uns derrière les autres, ce que je vais faire aussi puisque je fais partie des plus anciens maintenant donc il y a beaucoup moins de personnes qui peuvent m'aider aujourd'hui et c'est pourquoi l'État prend le relai de la famille. Voyez-vous?»

Femme, 65 ans

Femme, 60 ans

«Moi je savais que cela existait parce que ma mère l'avait et j'étais persuadée que j'y avais droit. [...]
C'est parce que je ne m'en sors pas. J'ai un loyer de 450 € et je touche 806 €. C'est un peu difficile. Là je suis en train de manger toutes les économies, toutes les indemnités que j'ai reçues de mon travail et ce n'est pas possible. [...] D'avoir honte?
Je vais vous le dire. J'ai élevé trois enfants seule, je n'ai jamais eu honte de demander. Je préfère cela que d'attendre que les gens viennent et vous donnent l'aumône. La mairie ne va pas venir vous voir pour vous demander si on a besoin d'aide.»

Si quelques «AVPistes» manifestent une perte de fierté, il n'en reste pas moins que cela ne constitue pas un frein à la demande. Notons que deux personnes ayant un patrimoine, ne semblent pas être au courant de la clause de récupération sur succession.

«De toute façon je ne pense pas que je vais le demander longtemps parce que, à mon avis c'est provisoire. Mais des freins évidemment, c'est tout à fait désagréable de faire ce que j'appelle la mendicité, voilà, point. Oui bien sûr, d'autant qu'avec mon parcours il n'y a aucune raison que je sois dans cette situation, enfin voilà.»

Femme, 65 ans

«J'ai pu me dire que le fait d'être bénéficiaire de cette aide, comme je suis propriétaire d'un appartement: « je ne pense pas que je l'aurai.» **Femme, 68 ans**

Pour beaucoup, leur demande d'AVP ou de logement en résidence est leur premier contact avec le CASVP. Pour preuve, le mode de connaissance le plus répandu auprès de l'échantillon est le bouche à oreille, une conversation liée au hasard et débouchant sur un conseil avisé. Par ailleurs, la rencontre avec un travailleur social reste souvent déterminante.

«C'est une de mes amies qui m'a dit que je pouvais demander une allocation à la Mairie.»

Femme, 65 ans

«C'est tout à fait par hasard. J'ai rencontré une personne dans la famille, une personne étrangère, avec laquelle on a parlé comme ça et cette personne là m'a dit d'aller voir une assistante sociale à la Mairie de Paris. [...] J'étais invitée chez ma belle-sœur, c'était un parent d'un des enfants de ma belle-sœur, c'est quelqu'un que je n'avais jamais vu, que je ne connaissais pas. Il était à côté de moi à table et on a commencé à parler comme ça et tout d'un coup, il s'est intéressé à moi. Il m'a demandé si je n'étais jamais allée à la mairie de Paris, il m'a dit qu'il y avait un bureau social là-bas. C'est lui qui m'a dit qu'il fallait y aller, qu'on allait me recevoir. Il m'a encouragée. J'ai pris mon courage à deux mains et j'y suis allée.» **Femme, 82 ans**

«En fait, c'est une amie qui; on devait parler des tickets de métro, je ne sais pas; me dit: « tu n'as pas la carte de métro gratuite? ». Je lui dis: « c'est quoi cela? Une carte de métro gratuite? ». Elle me dit: « moi, je l'ai dès que j'ai eu 60 ans, comme j'avais une petite retraite ». Elle devait être plus avertie que moi, elle l'a demandée et elle l'a eu.»

Femme, 68 ans

«Je suis donc venue ici avec tous ces documents, j'ai été reçu par Monsieur, j'ai oublié son nom, un type sympa, on est resté près de deux heures. C'est vrai qu'avec moi, on parle beaucoup. Et en fait, heureusement que l'on parle beaucoup parce qu'il me dit «Mais vous avez ce document?» C'est-à-dire le document que j'avais demandé de la CARMIF qui disait qu'elle m'indemnisait jusqu'au mois de novembre compris parce que c'est toujours avec un mois de retard. Et j'avais ce papier. Il me dit, «je regarde». Il a donc regardé et il me dit «Mais vous avez droit à l'allocation ville de Paris». Je lui dis «Qu'est-ce que c'est?». Il m'a dit «Voilà, c'est une partie pour payer votre loyer, une partie pour payer votre mutuelle.» J'ai dit «Nom de Dieu, heureusement, à quoi ça sert de parler et de faire toutes ces démarches...»

Femme, 60 ans

«J'étais dans le 18e arrondissement, j'étais au fond du trou. J'étais à l'hôtel depuis un bon bout de temps, j'ai dû passer deux ans à l'hôtel. Et c'est l'assistante sociale qui a trouvé cette solution. [...]. Elle m'a beaucoup aidé parce que j'ai mis le doigt dans les services sociaux en 2007, donc pas longtemps avant, lorsque j'avais des sous, j'ai vécu sur mes économies pendant une grosse décennie. Mais quand il n'y avait plus, il n'y avait plus. [...] Je ne savais pas ce que c'est, je ne savais même pas que ça existait. Moi, je suis allé voir votre collègue du 18^e pour qu'elle m'aide. C'était terrible. La première fois que j'y suis allé, c'est un copain qui avait goûté à ça, on va dire, aux services sociaux, qui m'a dit «Maintenant, tu ne peux pas faire autrement, c'est cuit». J'ai coupé les liens avec la famille depuis X temps parce qu'ils m'ont cassé la tête et il n'y avait plus de possibilité. J'étais dans un état déplorable. [...] Quand je suis allé voir l'assistante sociale, c'est que j'avais plus que 12 € dans la poche et je ne voyais plus le moyen de retrouver des sous et de faire des sous. [...] D'abord, pour le premier coup, ils ont payé l'hôtel les services sociaux, ils ont payé en partie l'hôtel. [...] Mais elle m'a vachement aidé, elle m'a bien, elle m'a sorti du caca, ie ne savais pas où aller. »

Rappelons que pour l'ensemble des personnes interviewées, les motivations de la démarche se rapportent au logement. Si l'objet est le même pour tous, les situations diffèrent selon les individus. Les demandes d'AVP sont principalement faites dans le but de:

- □ diminuer le poids du budget logement (que cela soit pour payer le loyer ou les charges, ce qui était le cas d'une propriétaire participant à l'étude),
- □ voire de régulariser une situation d'impayés.

Certaines demandes d'AVP et la quasi totalité des demandes de logement en résidences sont dues à:

- □ des avis d'expulsion,
- □ ou des expulsions réelles.

À l'origine des ces mêmes expulsions, nous trouvons :

- un non renouvellement de bail suite à un souhait de récupération du logement par le propriétaire, ou un changement de propriétaire (suite à un décès ou une vente),
- une destruction des locaux pour insalubrité.

«Moi j'étais très ennuyée parce que ma retraite n'est pas assez importante pour que je paie mon loyer. [...] On doit d'abord payer le loyer voilà pourquoi je suis allée... parce que j'ai vu que je ne pourrai pas payer le loyer. Quand on ne peut pas payer son loyer qu'est-ce qui se passe? Où va-t-on? Vous savez moi je vais vous dire c'est très simple, il ne reste qu'une chose c'est le suicide.»

Femme, 65 ans

«Je me suis retrouvée avec des retards mais j'ai toujours payé mon loyer, Je trouve que c'est la chose primordiale, le loyer parce que c'est un toit, il faut le payer, cela ne nous appartient pas. Alors là je me suis débattue mais dernièrement, aux mois de Décembre et Janvier, je n'ai pas pu payer mon loyer.»

Femme, 82 ans

«Quand on est propriétaire, tout le monde vous dit: « c'est bien, tu n'as pas de loyer à payer », mais il y a tous les frais de copropriété qui arrivent tout le temps, tous les trimestres, plus quand il y a des travaux.»

Femme, 68 ans

«J'ai rencontré une assistance sociale également parce que j'ai été victime d'une expulsion injustifiée par mon propriétaire, c'était un congé pour vente.»

Femme, 60 ans

«Le 15 mars 2010 je dois guitter ma petite chambre que j'occupe depuis 10 ans, une chambre de bonne, et j'ai senti qu'il y avait une pression sur moi. [...] Parce que le propriétaire veut récupérer sa chambre pour son usage personnel. J'ai été avisé par deux lettres recommandées avec accusé de réception. Et comme ce Monsieur était très gentil avec moi pendant 10 ans, je ne peux pas rentrer avec lui en guerre, bien que peut-être il y avait d'autres recours, à savoir que pour chasser quelqu'un de chez lui il faut lui trouver l'équivalent dans le quartier. Mais je ne voulais pas. [...] Je sortirai le 15 mars, quitte à aller habiter chez un ami, le temps que la mairie me trouve une solution. [...] J'ai toujours été dans cette chambre depuis 10 ans. Je n'ai pas eu l'opportunité ni les moyens d'aller ailleurs. C'était un pied-à-terre, à la limite c'était mieux que d'être à la rue. [...] Et le temps passe très vite. Je pensais émerger un jour de ce petit îlot mais je me suis rendu compte que je n'avais pas de solution. C'est pour cela aussi que je suis allé voir les services sociaux pour voir si on peut sortir de cet état.»

Homme, 65 ans

«Nous avons reçu des lettres de l'ancien propriétaire disant qu'il avait vendu l'immeuble et qu'il ne fallait plus le payer lui. Il indiquait que c'était une dame qui avait acheté l'immeuble. Il y avait aussi un papier disant qu'à partir de tel mois il fallait payer notre loyer à la nouvelle propriétaire. [...] Ils sont arrivés chez moi et ils m'ont dit de partir. Moi j'ai dit que non, j'ai montré le bail. Elle m'a dit que ce n'était pas elle qui l'avait signé mais j'ai répondu que je ne voulais pas le savoir. Depuis ce jour là, elle veut nous expulser avec ma femme. Je lui ai dit que si je trouvais la même chambre avec le même loyer dans les 24 heures je partais. Elle ma répondu qu'elle ne voulait rien savoir et qu'il fallait que je quitte sa maison. [...] Vous savez ce qu'elle m'a fait? Elle m'a fait couper l'eau! Cinq mois sans une goutte d'eau! [...] Moi, si je partais avec ma femme où je pouvais aller? Je n'avais pas de chambre, ni d'argent... J'ai fait plusieurs demandes à la Mairie et un jour ils m'ont dit que c'était accepté et qu'il fallait aller dans le 15e.»

Couple, 67 et 66 ans

«On avait un fonds de commerce. J'étais propriétaire du fonds de commerce de la laverie. Cette laverie-là a un bail qui comporte un logement dans lequel je suis actuellement. Ce logement est un logement de fonction. La laverie est juste en-dessous, il y a un escalier intérieur, on y accède comme cela et elle donne sur la petite rue ici. Cela fait un bon moment qu'on voulait arrêter. Il y a beaucoup à faire, mais cela ne veut pas dire que c'est rentable. [...] On y est depuis 25 ans. Les machines sont usées, les maîtres aussi. On voulait absolument en finir, même si on n'avait pas épargné. Mais, le plus gros problème pourquoi on n'a pas arrêté, c'est la recherche du logement. Quand on vend le fonds de commerce, le repreneur prend le tout, prend le logement, les clients, la boutique, les machines, etc. [...] J'ai mis du temps pour retrouver un repreneur parce que mon local est mal situé, c'est une petite rue et elle n'est pas très rentable. Il y a beaucoup de peine à travailler, et pour pas grand-chose. J'ai mis du temps, et tout en cherchant un logement. Je me suis aperçu que le logement, c'était impossible parce que le privé qui se trouve à Paris; parce que mes enfants sont scolarisés à Paris, y a ma fille qui est au collège dans le 20^e pas très loin et un qui est à Jussieu, ils ont leurs amis sur Paris; j'ai demandé un logement à Paris. A la fois, le privé est trop cher, je n'y arrive pas, le logement social, il n'y en a pas beaucoup, il faut attendre longtemps. Je me suis dit: « je ne m'en sors pas, je vais mettre la charrue avant les bœufs. Au lieu de vendre le fonds de commerce, au lieu de chercher le logement et de le trouver avant, je vais lâcher tout et on verra ce qui se passera ». [...] Moi, j'ai demandé ma retraite au 1er décembre et je ne voulais plus reculer. [...] J'ai expliqué à mon repreneur: « voilà mon problème », que je lui cède le fonds de commerce, la boutique, la clientèle, les machines, mais que je n'étais pas en capacité de sortir du logement parce que je n'ai pas où aller malgré toutes mes demandes Paris Habitat. Je compte sur eux. Ouand ils sauront que je suis à la retraite, démuni de logement. peut-être qu'ils vont faire quelque chose.»»

Homme, 71 ans

Les résidents ne vivent pas leur entrée en établissement comme une perte d'indépendance ou d'autonomie. Elle est au contraire souvent évoquée comme un soulagement, car elle représente une solution stable et pérenne de logement. Pour les personnes malades, elle est également un gage de sécurité médicale. Pour une grande partie des résidents, la rupture de logement a donné lieu à une situation d'errance, aussi bien dans des hôtels meublés, que dans des squats, voire dans la rue.

«J'ai rempli des papiers. Parce que j'avais fait déjà une demande pour un logement mais comme j'étais célibataire, et que mon salaire n'était pas assez gros, on remplissait tous les ans des papiers, des questionnaires, j'envoyais et cela a duré presque 10 ans. Parce que j'habitais [de 1975 à 2009] dans une chambre de bonne, au 7e étage et j'avais de l'humidité au plafond, aux fenêtres et le propriétaire ne me faisait pas de quittance. Alors j'étais embêté avec ça. J'envoyais l'argent. Puis un jour il est mort, ses filles ont repris le logement et j'ai eu du mal parce que je devais partir mais je me serais retrouvé à la rue. Enfin cela s'est quand même arrangé. [...] Si je n'avais pas fait cette démarche-là, je me serais retrouvé à la rue! Et comme je n'avais plus de famille, si j'avais un frère mais l'alcool quoi!»

Homme, 62 ans

«[Mes] motivations... moi je suis tout seul, pendant un certain temps, j'étais à l'hôtel, il fallait que je trouve une autre chose, une résidence, un studio. Bon, je suis là, fini. Non, c'était satisfaisant de ce côté-là, moi je payais 30 euros par jour. Payer un hôtel pour quoi faire? Tu peux rien faire dedans. Obligé d'aller au café, au restaurant acheter un casse-croûte, manger ou quoi. Dans les hôtels, tu peux rien faire.» **Homme, 72 ans**

«On était trois qui devaient être relogés, les autres étaient tous des squatteurs qui venaient de l'extérieur qui prenaient les logements. [...] Il y avait tout, très dangereux, même qu'il y avait que trois étages, vous verriez, les escaliers étaient en colimacon, il n'y avait plus de rampe, il n'y avait plus rien. Quand je suis arrivée là-bas, parce que j'y suis restée 22 ans là-bas, c'était impeccable. [...] Il était pour être rasé. Et puis il y a des rats comme ca. Ils disaient que ça venait de la petite épicerie en bas. Je leur disais «Non, la petite épicerie est venue en 92 et il y avait des rats comme ça avant». [...] Je n'ai pas attendu moi. J'ai demandé autre part, à d'autres endroits, c'est là que l'on m'a indiqué rue du chemin vert. J'ai été voir Madame R., et tout s'est bien passé. Elle m'a d'abord trouvé un hôtel meublé mais alors, Les petites sœurs des pauvres. [...] [J'ai connu le CASVP par le biais de cette assistante sociale] elle donne des conseils, puis elle trouve des centres d'hébergement, des hôtels, tout ça. Plusieurs fois, j'avais été pour trouver un petit appartement qui soit bien, que je sois au chaud et tout et puis que l'on soit bien suivi. Et elle m'a trouvé ici et on est très bien suivi. [...] C'était le royaume. [...] Je me sens très bien ici. Même les enfants me disent «Comment tu as fait pour dénicher ici?». Je suis bien. J'ai vécu dans un squat, pendant un certain temps, un an ou deux ans, à Saint-Paul. Pas loin d'ici et c'est là que j'ai vu Madame R. Je lui ai parlé de ça. Je l'ai connu par l'intervention des flics parce qu'ils passaient souvent nous dire bonjour puis un jour, ils m'ont dit «Mais qu'est-ce que vous faites ici?»»

Femme, 68 ans

«Non, je n'ai pas eu peur. J'étais dans un tel état, ma liberté m'a coûté cher pendant des années, la preuve. Mais non, non, ce n'est pas ça, au contraire, c'était plus grand que la chambre d'hôtel et moi, je ne savais pas comment ça allait se passer. Ca a été un basculement.» **Homme, 65 ans**

«Là je suis allée à l'hôtel et tout ça, et donc j'ai dépensé beaucoup d'argent évidemment, parce que les hôtels, bon j'ai pas pris des trois étoiles hein mais enfin le moindre hôtel c'est quand même très cher. [...] [Ca a duré] une bonne année. Et puis après comme les hôtels étaient quand même chers et tout, je suis descendue dans des hôtels plus... des hôtels prêtés par... prêtés non parce qu'on payait quand même, mais les adresses que donnait la mairie mais c'est des hôtels je vous dirais pas, hein, c'est vraiment lamentable. Oh la, oui, vraiment tombée bien bien bas.

J'ai eu de sacrés moments hein. Quand je suis arrivée ici, j'étais vraiment dans le sixième dessous hein, oh oui.

Heureusement qu'ici ils étaient gentils.»

Femme, 76 ans

«J'étais à l'hôtel de Coteau à Cachan.[...] C'était en dépannage, j'avais eu cette occasion par un ami que je connaissais qui m'avait dit que je pouvais venir à l'hôtel, que ce n'était pas mal. Je suis venu et je suis resté pendant cing ans. [...] L'hôtel était condamné puisqu'ils étaient en faillite. Il fermait, nous avons été expulsés avec la police et les huissiers. Nous étions 25 résidents à l'hôtel. J'y étais depuis cinq ans. [...] Nous avons eu trois ou quatre mois pour se préparer mais il fallait éjecter. J'ai des papiers du commissariat, des huissiers... la police est venue nous chercher! Nous étions 25! Le maire et le propriétaire du fonds de commerce étaient en bisbille alors il a poussé pour que ça foute la merde! [...] Je ne sais pas qu'est-ce que vous voulez que je vous dise [sur mes motivations pour faire appel au CASVP]... pour habiter quelque part quand même! Je suis même allé au 115 un certain moment. Vous savez ce que c'est le 115? [C'était] la première fois. Je n'ai jamais été emmerdé comme ca! Je crois, ce n'est pas la peine que je m'appesantisse sur les circonstances de cette histoire-là. [...] Après j'ai eu l'opportunité d'avoir cette résidence et je l'ai pris évidemment. Bien sûr [par rapport à l'hôtel], c'est quand même mieux. Il y a des infirmières s'il m'arrive quelque chose.»

Homme, 65 ans

«J'ai habité Pantin pendant 25 ans. Et puis, finalement, la mairie de Pantin devait démolir le logement où j'habitais, c'était un logement bâti en 48 pour agrandir l'école qui était à côté, c'était pour agrandir l'école, à ce moment-là, il fallait que l'on parte. On m'a proposé différents logements, différents logements très chers, trop chers. J'ai répondu si je ne pouvais pas avoir autre chose. Ils m'ont dit «Monsieur, vous savez, pour les gens qui sont célibataires, il n'y a pratiquement rien, il n'y a que pour les couples, les gens mariés quoi, parce que Pantin est une ville familiale.» J'ai donc dit «les célibataires peuvent crever», c'est tout simple. A ce moment-là, j'ai dit «puisque c'est comme ça, allez vous faire foutre, moi, je prends mes affaires et je me tire. « Il y a quatre ans. Je suis parti à l'aventure. [...] J'ai dit «sur Paris, il y a peut-être plus de chance à me débrouiller». En effet, j'ai vadrouillé à droite à gauche, j'ai zoné vraiment. Oui, j'ai même été dans les foyers de clochards, je peux le dire, voyez, j'ai couché une nuit dans un garage, avec un duvet. Je ne savais pas au démarrage. Puis, après, je me suis débrouillé, j'ai demandé un petit peu, il y a un gars qui m'a dit, un responsable «ce n'est pas ta place ici et le mieux, c'est d'aller voir dans un centre social». J'ai dit «mais, on s'adresse où pour ça?». [...]. [Une assistante sociale] me dit «bon, oui mais ce soir vous allez dormir où?». Je lui ai dit «je vais me débrouiller». Elle me dit «non, non, on va signer un bon pour dormir pour deux mois, je vais même vous mettre trois mois exactement, comme ça, vous pourrez dormir tranquillement pour trois mois». «Et après, vous allez revenir me voir. Je vais vous mettre ca à l'Armée du Salut», exactement. J'ai dit «bon, d'accord». Je vais à l'Armée du Salut, l'Armée du Salut au bout de trois mois me dit «nous, on ne peut pas vous garder, par contre, on pourrait vous envoyer aux Restos du Cœur, chez Coluche». Ça commence à me, ça commence, ça commence à me plaire, Restos du Cœur, Armée du Salut, ce n'est pas ma vie, moi, ça. À mon âge, il n'en est pas question et puis, je n'ai jamais été un clodo et tout. [...] Ce n'est pas ma vie. Moi, j'ai toujours travaillé, j'ai toujours été un gars qui suis, pas riche, mais je me suis toujours débrouillé, toujours mené une vie correcte, je n'allais donc pas me retrouver avec les clodos, attraper des poux, ces machins, ça ne m'intéressait pas ça moi.»

«[De 1972 à 2008 j'habitais] une petite chambre [de bonne]. Il y avait quand même les toilettes, de quoi se laver mais pas de douche [...]. L'appartement, de toute façon, je devais le guitter parce qu'il devait être vendu et comme il est devenu, comment on dit maintenant, il est insalubre. C'est que le plafond s'écroule, le plafond et puis le sol juste à l'entrée. [...] Comme le père est décédé, elle [la propriétaire] essayait de vendre quand même. Elle a raison, ca c'est normal. Mais ce qui m'a fait partir le plus, c'est quand il y a eu le plafond et le sol qui se sont... [...] J'ai dormi dans la rue. [...] Pas longtemps, à peu près une bonne semaine, à peu près, 10 jours à peu près. J'ai dormi même dans mes escaliers où j'habitais avant, un petit peu comme si j'avais encore les clés de l'entrée. [...] Quand j'ai été chez ma fille, quand je suis partie de la rue d'Aboukir, j'ai été habiter chez ma fille. Quand j'ai vu que ça n'allait pas, que j'étais un peu dans la rue, j'étais, ça allait mal, tout ça. [...] Et puis ma fille, elle, elle a sa petite fille, je suis remontée sur Paris, j'ai même redormi un petit peu dehors. Je n'ai pas honte de le dire. Et puis, après, j'ai été voir l'assistante sociale, je lui ai expliqué et puis voilà.»

Femme, 67 ans

«[À partir du moment où j'ai cessé de vivre maritalement, j'ai été d'hôtel en hôtel]. Partout où j'avais du boulot. [De 60 à 65 ans] je n'avais plus rien. [...] Ma période métro, c'est 2 ans. [...] J'avais une chambre de 3 mètres de large sur 100 mètres de long: le quai. [...] Nous on était installés, mon pote avec son chien était sur un quai et moi, j'étais sur l'autre, j'avais le sac de couchage. [...] Après, ils m'ont mis, pendant 2 ou 3 mois, au Fort de l'Est. [...] On arrivait le soir à 9 heures, et le lendemain matin, à 6 heures, on dégage, on boit le café et dehors. Ils nous emmenaient en car et ils nous reprenaient en car. [Après] J'étais en hébergement à Neuilly-Plaisance par la Halte du Cœur. Et je suis resté 2 ans à Neuilly-Plaisance. Là, ils m'ont envoyé à Bures, à côté de Morainvilliers, pendant un an, toujours en hébergement. Et à Bures, ca fermait parce que c'étaient des bâtiments EDF qu'ils vendaient. Je suis retourné à Neuilly-Plaisance et ils m'ont trouvé ici. Franchement, c'est quand même plus tranquille d'avoir une chambre, il y a une cuisine, il y a tout ce qu'il faut. Là-bas, c'est vrai que les repas étaient servis gratuitement. Mais enfin, ce n'était pas terrible non plus. [..] Je ne connaissais pas

du tout [Cachan]. D'ailleurs, on ne m'a pas fait visiter ici, on m'a dit: « tu vas là-bas ». Pourquoi pas? Et je suis venu avec un des animateurs d'ici, il m'a emmené en voiture, on m'a fait visiter et je n'en demandais pas tant.»

Homme, 66 ans

«Je me suis retrouvé sans travail, sans habitation, à la rue. J'étais, à ce moment là, à Paris, dans le 19e. Après, j'ai été dans le 17e dans un hôtel aussi, 17-18^e. Je suis parti à Emmaüs presque 5 ans. J'ai été dans le Val-de-Marne à Sucy en Brie. Après, j'ai été dans l'Aisne, sur la nationale 2, tout près de Laon. Et après, j'étais à 20 kilomètres de Reims. C'était à 2 kilomètres du département de l'Aisne, avec le département de la Marne. [...] Quand je suis revenu à Paris au mois de juin 2000, j'ai été sur la péniche sur la Seine pour les personnes démunies. On n'a le droit de ne rester que 4 semaines. C'est renouvelable toutes les semaines. On m'a trouvé cela. Et quand je suis sorti de la péniche, j'avais trouvé un hôtel dans le 12^e arrondissement. [...] Il y en a un où j'ai passé 7 ans et demi. J'ai été expulsé de l'hôtel parce que le gérant de l'hôtel, les murs ne lui appartenant pas, le bail n'a pas été renouvelé. J'ai été dans un autre hôtel. Je suis arrivé le 9 décembre, et le 20 décembre de l'année d'après, un an et 15 jours, j'ai été expulsé encore de cet hôtel-là parce que cela a été pareil. C'était un hôtel qui appartenait à la ville de Paris, et pour faire les travaux pour le mettre aux normes, les gérants n'ont pas voulu, cela revenait trop cher. De là, je suis parti dans un hôtel avec les Petits Frères des Pauvres et puis aussi, les actions sociales du 20^e arrondissement. [...] Comme je ne voyais pas tellement clair, la femme [l'assistante sociale] qui s'est occupée de moi m'a dit de venir dans un truc médical, dans une résidence de services comme ici, médicalisée. Comme j'ai un problème de vue, je me suis dit que ce ne serait pas mal. C'est pour cela que je me suis lancé et j'ai essayé d'avoir un truc médicalisé pour venir ici, vu mon truc de vue. Comme cela, s'il se passe quelque chose, avec ma vue qui devient de moins en moins bien, il y aura toujours quelqu'un qui ne sera pas loin pour s'occuper de moi.»

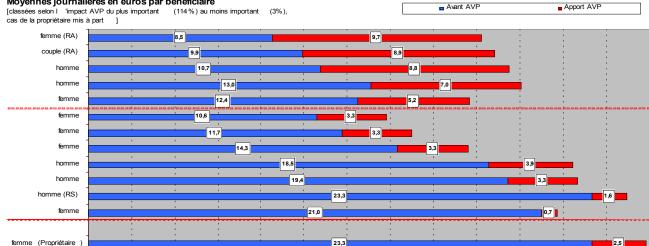
B. L'IMPACT DE L'ALLOCATION VILLE DE PARIS SUR LE RESTE À VIVRE

La présentation des résultats est faite selon une problématique logement (diffus versus résidences service et appartement) Nota bene:

Moyennes journalières en euros par bénéficiaire

Attention effectifs très faibles

	Moyonno	Moyonno	
	Moyenne	Moyenne	
	journalière	journalière	
	sans AVP	avec AVP	Impact de
	en €uro	en €uro	l'AVP en %
AVPiste	10,7	19,5	81,8%
AVPiste	13,0	20,0	53,4%
AVPiste	12,4	17,7	42,1%
AVPiste	10,6	13,8	30,9%
AVPiste	11,7	15,0	27,9%
AVPiste	14,3	17,6	22,8%
AVPiste	18,5	22,4	21,1%
AVPiste	19,4	22,7	16,8%
AVPiste Propriétaire	23,3	25,8	10,9%
AVPiste	21,0	21,7	3,4%
Moyenne AVPiste Logement diffus	15,5	19,6	26,6%
AVPiste Résidence appartement	8,5	18,2	114,4%
AVPiste Couple Résidence appartement	9,9	18,8	90,3%
AVPiste Résidence service	23,3	24,9	6,9%
Moyenne AVPiste Résident	13,9	20,6	48,6%
Moyenne totale	15,1	19,9	31,2%



Petite aide au logement ou pas d'aide au logement Ressources mensuelles inférieures au minimum vieillesse Prise en charge aide sociale légale pour l'hébergement

Si les impacts de l'AVP sont très différents selon les cas (évolution de la moyenne journalière allant de + 3 % à + 114 % après versement de la prestation), cette allocation permet aux bénéficiaires d'atteindre un reste à vivre par jour d'environ 20 €. En moyenne l'AVP augmente de 30 % la somme disponible au quotidien des participants bénéficiaires. Les éléments ci-dessus (tableau et graphique) mettent en évidence les deux volets de l'AVP: celui d'une allocation logement pour les Parisiens ayant un taux d'effort élevé du fait d'une allocation logement faible ou inexistante (les cinq premiers cas du graphique), avec les impacts les plus conséquents allant de 114 % à 42 %; celui de complément de ressources pour les individus avec un niveau de vie inférieur au minimum vieillesse ou légèrement supérieur (tous les autres cas suivants), avec des impacts moins importants allant de 31 % à 3 %.

En effet l'AVP a une double vocation, d'aide au logement et de complément de ressources. Lorsqu'elle est sollicitée par des usagers qui ont une faible aide au logement ou pas d'aide au logement auprès de la CAF, le montant de l'AVP sert davantage à solvabiliser les dépenses de logement de son titulaire. Dans ce cas, la somme versée au titre de l'AVP est importante et peut même doubler les revenus disponibles de l'usager. En revanche, lorsque l'AVP est sollicitée en tant que complément de ressources par des personnes qui bénéficient d'une aide importante de la CAF pour les charges de logement ou lorsqu'ils n'ont pas de charge de logement, l'aide accordée au titre de l'AVP est moindre. Dans ce cas l'AVP permet d'augmenter leur revenu jusqu'à un tiers.

Soulignons ici le fait que cinq des participants bénéficiaires de l'AVP n'ont a priori pas fait valoir leurs droits au minimum vieillesse, ce qui pose la question de l'articulation de la prestation municipale avec les dispositifs légaux.

C. LE RÔLE DE L'ALLOCATION EXCEPTIONNELLE

Quelques personnes rencontrées avaient déjà bénéficié d'une allocation exceptionnelle. Comme le cas de cette femme qui, ayant élevé seule ses trois enfants, déclare avoir eu recours à cette aide ponctuelle en plusieurs occasions. Ici, l'allocation exceptionnelle permet de faire face à une dépense imprévue et d'éviter par exemple qu'une facture reste impayée. En revanche, dans le cas de cette dame endettée par ses séjours à l'hôtel, cette aide financière obtenue par le travailleur social lors de sa prise en charge n'aura pas permis de régulariser sa situation. La réforme de l'allocation exceptionnelle adoptée par le Conseil de Paris en février 2010 devrait permettre d'apporter des réponses plus efficaces à de telles situations grâce au déplafonnement mensuel de l'allocation.

«J'ai eu plusieurs fois des aides par ce centre parce que j'ai élevé trois enfants seule [...]. Mais je n'en avais pas [toujours] l'utilité, à part des périodes difficiles où j'allais demander une aide exceptionnelle. Avant je n'habitais pas le 20e, mais le 10e et dans le 10e j'allais vers la mairie du 10e. Mais depuis que j'habite le 20e, cela va faire 7 ans, j'y suis allée deux fois. [...] Par contre il faut faire le pas pour qu'ils sachent quelles sont vos ressources, comment vous vous en sortez, si vous ne vous en sortez pas et que vous ne demandez pas! Moi je ne veux pas rentrer dans un engrenage. Vous savez, vous recevez des publicités: prenez de l'argent, à 20 %, les banques qui vous relancent, prenez à crédit!
Moi j'essaie de ne pas prendre trop de crédits. J'ai des crédits, je le reconnais. [...] Mais j'évite de dépenser l'argent que je n'ai pas.» Femme, 60 ans

«[J'ai eu deux fois une allocation exceptionnelle] mais ce qu'il y a c'est que c'est très très gentil mais disons que d'un autre côté, ça n'arrange rien dans mes finances, si vous voulez. Ça m'arrange parce que je peux quand même manger hein mais de l'autre côté ça n'arrange pas disons mes paiements et tout ça, donc c'est pour ça qu'il faudrait que la Banque de France fasse quelque chose disons assez rapidement quand même. [Finalement ça ne résout pas le problème] c'est le chien qui se mord la queue, hein, c'est ça.» Femme, 76 ans

D. L'ACTIVATION DE SOLIDARITÉS

Outre l'importance du nombre de situations d'isolement, certains interviewés évoquent le recours à des amis, de la famille. Il peut s'agir de prêts de petites sommes, ou encore de dons en nature. Il est aussi possible de parler de mise en place de solidarités non financières, où il est question de soutien moral et de remède contre l'isolement. Avec une importance grandissante au fil de l'avancée dans l'âge de la sociabilité secondaire* (par opposition à la sociabilité primaire**) et de systèmes d'entraide notamment dans la proximité géographique et relationnelle, voire symbolique.

«Je demande parfois à des [anciens] collègues s'ils ont 50 euros ou 100 euros à me prêter jusqu'à la fin du mois. Ils me les prêtent.» **Couple, 67 et 66 ans**

^{*} Sphère du public axée sur le relationnel avec des individus non proches

^{**} Sphère du privé axée sur le relationnel avec des proches

«J'ai peu d'amitiés. Mais quand c'est une amitié, c'est une amitié sincère. Si c'est pour être ami parce que tu as du fric aujourd'hui, demain tu n'as plus de pognon et on ne te connaît pas, ça, ça ne m'intéresse pas. Si je suis dans la merde et que j'aille lui demander «Serge, prête-moi 50 euros ou 100 euros». Il va me les prêter sans me poser de questions. Et si c'est l'inverse, ce sera pareil. Ca m'est déjà arrivé avec lui, ça m'est arrivé. Parce que c'est un ami, ça fait plus de 26 ans qu'on se connaît.» **Homme, 65 ans**

«Heureusement que j'ai mon copain, quand je pars en vacances c'est lui qui paie. Il m'a aidé.»

Homme, 62 ans

«J'ai ma sœur qui me donnait des vêtements, il y a plein de trucs, j'ai une sœur qui gagne très bien sa vie et qui est toujours avec son mari. Elle me donne des trucs qui sont bien.»

Femme, 65 ans

«Je ne viens dans ma chambre que pour dormir, me laver, m'habiller. Le reste de la journée, j'appartiens à une communauté religieuse dans laquelle je suis la plupart du temps. C'est une nouvelle famille. Cela compense le manque de famille. [...] Je fais partie de la communauté israélite dont le président est le grand Rabbin de Paris, Monsieur David Messas. C'est chez lui le shabbat que je mange un peu de viande, au buffet du midi. Là-bas on peut manger de la viande. Et cela m'aide beaucoup parce que cela me permet de changer le quotidien.» **Homme, 65 ans**

«C'est bien comme quartier, moi j'aime bien. J'ai les voisins [dans l'hôtel meublé] qui m'aident si j'ai un problème. Je peux appeler à n'importe quelle heure de la nuit ou de la journée, pour me faire aider. On s'aide un peu. [...] Nous mangeons tous ensemble [...], soit ici, soit chez eux. Mais on ne vit pas de luxe. [...] Oui il y a entraide. L'argent ils n'en ont pas non plus mais on s'aide autrement. Et le moral... [...] Mais je sais me calmer, comme il faut. Si j'ai un problème, je vais demander aux voisins, il y en a trois ou quatre par ici qui vont m'aider.»

Homme, 65 ans

«[Ma voisine] quand elle ne me voit pas, elle vient sonner à ma porte, moi également. Je suis sûre qu'il peut m'arriver quelque chose je peux compter sur eux, alors qu'elle est malade, on lui a enlevé l'estomac et elle est comme un clou, la pauvre, mais elle est serviable, je sais que je peux avoir une personne sur qui compter. Et elle c'est pareil avec moi. Elle peut m'appeler au milieu de la nuit, je suis là.»

Femme, 82 ans

E. LES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AUX DROITS

Si, comme nous l'avons évoqué dans la partie consacrée à la méthodologie, aucun des participants n'a formulé de critiques à l'encontre du CASVP, la problématique de la difficulté d'accès aux droits est néanmoins apparue plusieurs fois au cours des entretiens, et ce sous différentes formes:

- □ les démarches administratives longues et compliquées,
- □ la rétention d'information des administrations, plutôt par ignorance des agents,
- □ l'incompétence de certains agents qui renseignent et conseillent mal,
- □ la déshumanisation des institutions illustrée par la multiplication des serveurs vocaux et des sites Internet (ce qui exclut les personnes non équipées), ou encore par le fait que s'il existe un contact avec un interlocuteur, la pratique ne réside pas en un suivi personnel du dossier.

«C'est long, il faut toujours des photocopies. Quand on téléphone, malheureusement maintenant quand c'est les 08, on vous dit appuyez sur la touche 1, si ce n'est pas ça, appuyez sur la touche 2, vous voyez ce que je veux dire? Et quand j'en ai marre de répondre au téléphone parce que moi, j'ai un portable et qu'on ne me répond pas, alors, là j'écris et quand on écrit, je viens seulement d'avoir une réponse, ça va prendre 15 jours. [...] Au fond de moi, je me suis dis que c'est peut-être pour qu'on se lasse et qu'on laisse tomber.»

Femme, 65 ans

«Je recevais des courriers complètement contradictoires. J'ai reçu des notifications où l'on me rétablissait à l'intégralité; ensuite, j'ai reçu une notification me disant que..., etc. J'ai écrit à cinq secteurs différents. Le numéro en 0800 qui est donné de la CNAV auprès duquel vous êtes censé pouvoir obtenir des informations, tout le monde sait qu'il ne fonctionne pas à la CNAV. C'est-à-dire que vous avez 5 personnes et la 7^e vous demande de laisser un numéro de téléphone et on ne vous rappelle jamais. Cela vous coûte chaque fois 4 ou 5 € parce que d'une cabine téléphonique – vous ne pouvez pas l'appeler d'un portable – c'est plus 0.14 centimes. Donc, c'est hallucinant. Quand vous allez à l'antenne de la CNAV, vous n'avez plus le droit de voir la personne qui s'est occupée de votre dossier au départ. Donc, vous voyez des itinérants qui sont chaque fois différents. [...] Donc, du 1er mai jusqu'à mi-décembre, je n'ai pu faire aucune démarche puisqu'avec les courriers contradictoires que je recevais, je ne savais plus où j'en étais. [...] Je pense que la CNAV est la pire de toutes, pas du point de vue des compétences, du point de vue barrage d'informations.»

«Non, ce qui me frappe le plus dans les histoires administratives, c'est le manque de possibilité d'information, le manque de transparence. Je trouve que c'est terrifiant parce que même lorsque vous vous déplacez, que vous vous adressez à quelqu'un, vous n'avez pas l'information.»

Femme, 68 ans

«Ils ne sont pas très tendres. Par exemple la caisse de retraite générale, le jour où j'ai reçu la lettre que j'avais une retraite de 76 Euros, j'ai fait un malaise. Je n'ai pas compris qu'il y a avait l'ASPA derrière. Mais je n'en ai pas dormi de la nuit. J'étais en pleine panique. Il n'y avait personne pour m'expliquer. Et je me suis entêté, je suis allé chez eux 4, 5, 6 fois.

J'ai trouvé un fonctionnaire qui m'a soulagé qui m'a dit que j'allais avoir le minimum qui allait être autour de 600 euros et quelques et il ne s'est pas trompé.»

Homme, 65 ans

«Il a fallu par téléphone et par fax que je leur demande de m'envoyer les revenus de l'année 2009 puisque ça s'arrêtait au mois de novembre 2009 afin que je puisse venir ici, avoir des documents, les envoyer moi-même à la caisse nationale d'assurance vieillesse. C'est nous qui devons tout faire. Mais si je n'avais pas téléphoné, si je ne m'étais pas battue partout, je ne savais rien. Alors, j'imagine les gens qui n'ont pas la culture et la débrouillardise que j'ai.»

«J'ai questionné cette espèce de bourrique de la caisse nationale d'assurance vieillesse qui m'a dit que j'avais le droit de travailler. Et donc, je peux cumuler jusqu'à un certain plafond qu'elle n'a pas su me donner.»

Femme, 60 ans

«Parce que la complémentaire m'avait demandé mes fiches de paie mais je les avais toutes jetées. [...] Ils auraient dû me le dire parce que je les aurais gardées.»

«Cela se passe bien mais j'ai eu l'assistante qui m'a pas mal aidé. Elle m'a rempli des papiers, tout ça. Elle m'a aidé dans mes démarches. Mais ça va. Cela m'est arrivé de me fâcher avec les administrations, ça arrive. Une fois ils m'avaient renvoyé 7 fois la même lettre. J'ai été obligé de me déranger parce que je n'avais pas de quittance. Je leur avais bien expliqué que mon propriétaire, j'avais beau lui téléphoner! J'avais envoyé une quittance d'électricité, c'est la même chose. Non! Ils ont fini par comprendre. Ils m'ont donné ce qu'il fallait, ça a marché mais c'est pénible!»

Homme, 62 ans

«Ils m'ont dit: « prouvez-nous que vous n'avez pas reçu la lettre ». J'ai dit: « c'est le monde à l'envers, c'est vous qui devez me prouver que vous m'avez envoyé, prouvez-moi que vous m'avez envoyé la lettre que je n'ai pas reçue ». Finalement, ils m'ont apporté un dossier, le dossier que j'avais fait en 2007, ils me l'ont rapporté pour le rectifier. Je dois signer un dossier antidaté pour que j'aie la possibilité d'avoir à partir de décembre ma retraite. Sinon, pour eux, ce n'est pas à partir de décembre.»

Homme, 71 ans

Toujours à propos de leurs relations avec les administrations, les participants ont soulevé quelques inadéquations des réponses apportées à leurs besoins au moment de leur demande. Par exemple:

- □ la prise en compte des ressources en N-1 qui ne correspond pas à la réalité du moment.
- □ les délais de carence qui peuvent représenter de longues périodes sans aucune ressource,
- □ le refus d'accorder une aide au logement, soit parce que le propriétaire ne déclare pas son locataire (qui pourtant paye un loyer), soit parce que le logement est déclaré insalubre (mais est pourtant habité).

«J'ai eu une prime de départ qui m'a servi entièrement à vivre l'année dernière, à payer des impôts, etc. Là quand je suis arrivé aux comptes de fin d'année, leur « truc » qui paraissait très bien était beaucoup moins bien et je n'avais droit à rien l'année dernière puisque, sur 2008, j'étais extrêmement « riche »!»

Homme, 65 ans

«Vous savez, c'est très long. Je me suis aperçue qu'à chaque fois que les gens prennent la retraite, il y a toujours un problème. [...] Non, parce que dans les débuts pour être payée, c'était un petit peu long, j'ai quand même attendu, ça faisait quand même sans argent, août, septembre, octobre, novembre, décembre, cinq mois sans rien.» **Femme, 67 ans**

«J'avais demandé un dossier pour la CAF. Même maintenant mon allocation logement je ne l'avais pas. Je me déplace à la CAF et on me dit: « Nous avons demandé à votre propriétaire une attestation de loyer et on ne nous l'a pas donnée ». Je dis: « Mais vous ne l'aurez pas! Elle ne vous l'enverra pas! »»

Femme, 65 ans

Rappelons ici qu'une des missions des administrations sociales est de faciliter aux usagers l'accès à leurs droits. Il est donc nécessaire de pratiquer une étude de cas approfondie pour chaque situation afin de répondre au mieux aux besoins du demandeur, en fonction des dispositifs existants. Ainsi à Paris, une première entrevue avec une personne âgée menée pour l'obtention de la carte de transport doit systématiquement faire l'objet d'une recherche sur les conditions de vie du demandeur, et déterminer si, par exemple, l'AVP peut ainsi lui être attribuée. La carte Emeraude permettrait donc de repérer les personnes âgées précaires. Si la carte évite les frais liés aux déplacements obligatoires, elle ne semble pas pour autant encourager la mobilité ni participer à la réduction de l'isolement social.

«D'abord, à 65 ans, ce sont eux qui m'ont écrit pour avoir une carte Emeraude, c'est plutôt cela. Et en allant la faire, ils m'ont dit: « vous devez avoir droit à des allocations ».

Homme, 71 ans

«En fait, j'ai juste connu le CCAS pour avoir la carte de transport en tant que pensionnée puisque j'ai eu une pension d'invalidité en 2001 et à la suite de ce problème de santé, de cette opération, j'avais droit à un titre de transport et une fois par an ou une fois tous les un an et demi, je suis allée demander une aide exceptionnelle qui a été quand même sacrément, qui m'a bien rendue service.» **Femme, 60 ans**

«Disons que je n'hésite pas maintenant à me dire «Tiens, je vais aller là». Avant, je disais «Ah, ça va me faire encore deux tickets». Maintenant, j'hésite moins. Non, c'est un bon avantage.»

Femme, 65 ans

«Oui j'ai une carte de transport. Mais je ne me déplace pas beaucoup dans Paris. Je préfère aller à pied jusqu'à Nation et revenir.» **Homme, 65 ans**

«Vous prenez en charge vos déplacements?

Pour le moment, oui. Pour demander une carte de transport au Conseil général, il fallait être ici depuis au moins un an.

Maintenant, je vais la demander.

Et vous pensez que vous serez amené à plus vous déplacer du fait de l'avoir?

Non, mais cela me fera moins de frais quand même.»

Homme, 66 ans

VI. Les phénomènes d'arbitrage

Lorsque le niveau de ressources suffit à peine à s'acquitter des dépenses contraintes liées au logement et à son occupation, les dépenses incontournables peuvent en pâtir, comme par exemple la santé et l'alimentation. Certaines personnes interrogées ont été confrontées à des arbitrages concernant ces dépenses incontournables. Il en va de même pour les dépenses non indispensables (habillement, culture, etc.).

A. LA RENONCIATION AUX SOINS

Certains reconnaissent avoir renoncé aux soins. C'est-à-dire ne pas avoir recours à un praticien alors que le besoin s'en fait sentir, surtout lorsqu'il s'agit de soins dentaires ou ophtalmologiques. Cette pratique n'est toutefois pas complètement partagée. Nous ont été évoqués au cours des entretiens le recours à un proche (sous forme d'emprunt) pour s'acquitter d'un acte médical, ou encore la conclusion d'un arrangement avec le praticien connu depuis longtemps. Sinon, au même titre que l'achat d'un bien d'équipement (du type réfrigérateur ou literie) peut être retardé, les soins médicaux sont parfois remis à plus tard.

«En 90-91, un coup, je me suis endormi avec mes lunettes et j'ai cassé mes lunettes. Je n'ai eu des lunettes bien qu'en 95-96 quand je suis arrivé à Emmaüs. J'ai trouvé une paire de lunettes et j'ai dit: « je vois mieux avec ces lunettes-là ». Je les ai mises, mais est-ce qu'elles étaient adaptées à ma vue ou pas. Je ne les mettais pas tout le temps, je les mettais quand je voulais voir quelque chose de loin. Cela a abîmé un peu plus les yeux que j'avais. Et des lunettes normales, après avoir vu un opticien ou un ophtalmo, cela doit dater de 99 à peu près. J'ai quand même été 8-9 ans sans lunettes. Je n'avais pas d'argent. J'ai eu des lunettes parce que comme j'ai été à 3 endroits à Emmaüs, au troisième endroit, j'étais bien avec le responsable principal qui était là et quand il a su que j'avais du mal à voir, il a dit: « prends un rendez-vous à l'opticien ». C'est là qu'Emmaüs m'avait payé, tout entier, tous les frais d'opticien, d'ophtalmo et tout cela, et la paire de lunettes.»

Homme, 61 ans

«S'il fallait le faire, je l'ai toujours fait. Même si cela m'amenait à ne pas manger. Quand on doit faire un choix, on fait le choix important. J'ai des réserves suffisantes pour pouvoir sauter un ou deux repas.» **Homme, 65 ans**

«Alors là je suis à 100 % parce que j'ai vraiment beaucoup de problèmes, sauf les dents, bien sûr. Je n'ai pas de mutuelle. C'est un problème parce que j'ai eu très mal aux dents. Là mes enfants m'ont aidée pour payer le dentiste parce que la sécurité sociale ne pouvait pas payer le dentiste. Donc les enfants m'ont aidée.»

Femme, 82 ans

«Mais vous savez si je n'avais pas eu un dentiste ami qui me soigne pour rien... donc l'État, la Sécurité sociale ne paie rien. Si je n'avais pas un généraliste qui ne m'a jamais fait payer non plus, c'est un ami [...]. C'est ça en fait, tous les gens qui m'aident sont des anciens amis.» Femme, 65 ans

«Je vais au centre médical. J'ai pris ce parti-là d'aller au centre médical. C'est bien, on ne paie qu'au tiers payant Je vais toujours au centre médical.»

Femme, 68 ans

«Par exemple mes implants. [...] Et donc vous savez c'est très cher les implants. J'ai repoussé jusqu'à il y a trois ans. Le dentiste qui me recevait au centre Haussmann m'a dit qu'il faisait une formation dentaire pour faire des implants et m'a demandé si je voulais être modèle. [...] Pour moi une sortie d'argent comme ça, je ne paie pas mon loyer et c'est un engrenage. Dès que vous ne payez pas votre loyer, c'est un engrenage. Le mois d'après vous avez un autre loyer en retard. Après vous ne payez pas l'électricité et après...» **Femme, 60 ans**

la CMU (attribuée aux bénéficiaires du RMI) est souvent citée comme permettant de ne pas avoir renoncé aux soins. Les participants souffrant d'affection chronique (diabète et cancer) échappent également à ces difficultés d'accès au système de santé grâce à la prise en charge à 100 %.

«Au niveau des soins, pour le moment, grâce à Dieu, je n'ai jamais eu de problèmes pour accéder aux soins vu que j'ai bénéficié quand même de la CMU pendant trois ans. Et la CMU me couvrait, et même ils ont fait un geste, ils m'ont rallongé la CMU d'un an.»

Homme, 65 ans

B. LES PRATIQUES ALIMENTAIRES

Des interviewés ont évoqué le phénomène d'arbitrage au sujet de leur alimentation. La quasi-totalité des participants déclare faire attention à leurs dépenses en nourriture, ce qui les amène à privilégier certains types de commerces (discounts) ou à limiter l'achat de produits particuliers (viandes et fruits). Certaines pratiques de restriction alimentaire peuvent aussi apparaître comme un refus de recourir à des systèmes d'aides publiques ou associatives.

«Je dois payer mon loyer, je trouve que le loyer c'est quelque chose de primordial. Ne pas manger mais payer son loyer. Pour moi c'est comme ça. [...] Ah oui je me restreins, c'est sûr. Il m'est arrivé de manger des pâtes pendant une semaine, tous les jours. Mais je ne m'en plains pas, ce n'est pas ça qui est...» **Femme, 82 ans**

«Je ne vais plus au cinéma, je suis obligée actuellement mais je continue à manger correctement, les choses que j'aime et je me prive de cinéma. [...] Voilà, à la limite, je peux manger des lentilles pendant plusieurs jours et puis, si j'ai envie d'avoir un poulet fermier, je vais acheter un poulet fermier. Tout est comme ça.» **Femme, 60 ans**

«Souvent, je vais à Franprix parce qu'ils vendent du Leaderprice.» **Femme, 65 ans**

«Je fais très attention parce que je compare les prix et je compare les produits. J'ai une alimentation qui est très, je ne sais pas comment vous dire, j'ai une alimentation de base. Je ne fais rien d'extraordinaire.»

Femme, 68 ans

«Je mange beaucoup de fruits et légumes, très peu de viande, je ne peux pas m'en payer, et puis je me contente de très peu.» **Homme, 65 ans**

«Je vais pas très loin, je vais à Lidl là, puis, c'est le moins cher, c'est pas très bon mais c'est pas cher. [...] Je fais un repas par jour, pas un vrai repas en fait quand même, parce que je mange pas de la viande tous les jours.»

«J'ai un petit côté, un petit côté orgueilleux qui est... alors je me sentais vraiment diminuée et tout... j'avais honte quoi. C'est pour ça que même quand... je sais plus à quel moment, on m'avait dit vous allez à la mairie, vous allez chercher une carte, oui je crois c'est ça, et puis vous aurez un panier à manger, pour manger et tout ça. J'ai dit non. Non jamais, non. Ça je crois que je pourrais pas m'y résoudre, non, je crois que je pourrais pas du tout.» **Femme, 76 ans**

«Une fois que j'ai tout payé, il me reste 200 euros par mois.

Avec 200 euros, il faut que je me débrouille tous les mois.

Je paie le restaurant en bas. Il y a un restaurant, je mets sur ma carte 100 euros, pour pouvoir manger le midi et 100 euros avec le restant mais par contre, je m'achète les produits surgelés qui ne sont pas très chers. Ca me permet de pouvoir manger pas très cher.»

Homme, 65 ans

Alors que le CASVP offre la possibilité à ses usagers âgés d'avoir un déjeuner complet et équilibré, très peu des participants à l'étude y ont recours. Si quelques résidents ont recours à ce service, d'autres motivent leur non fréquentation par les horaires et les prix pratiqués, la qualité des repas servis mais également l'ambiance peu attrayante du lieu, comme par exemple, l'absence de mixité avec la population externe à la résidence.

«La première année, j'avais eu une carte de restaurant. Je l'ai utilisée une fois. Pourquoi? Parce que les restaurants de carte Émeraude qui sont à proximité, qui sont dans des résidences, sont à heures fixes. Je crois que c'est midi dans certains. Il faut que vous soyez là parce que c'est par table, etc. Si c'était organisé sous forme de self, j'irais, mais me retrouver à midi, ce n'est pas mon heure, c'est tout. Je ne peux pas manger à midi. C'est tout. Donc, je ne peux pas en profiter. Il y a des avantages dont je ne peux pas profiter parce que... C'est tout.»

Femme, 68 ans

«Ils font des repas ici, bon c'est des repas qui sont très bien parce que de temps en temps ils me montent un repas et tout, mais c'est six euros et quelques, et ben moi je peux pas, six euros, c'est pas possible, c'est pas possible.»

Femme, 76 ans

«C'est trop cher, oui et c'est pas super hein? Il y a beaucoup de résidents qui se plaignent.»

Femme, 64 ans

«Quand je suis arrivé ici, je me suis mis à manger au restaurant qui est en bas tous les midis et le soir. [...]
Moi, cela doit faire cinq mois que j'ai arrêté d'y aller. J'ai trouvé que ce que je payais dans la journée, si j'allais l'acheter, cela faisait pareil. Et là, au moins, je mange des trucs que j'aime.»

Homme, 61 ans

«[Au restaurant je mange toujours avec les mêmes] on s'entend très bien. On se garde la place. La preuve, quand je suis partie 10 jours chez ma fille, je l'ai trouvée en rentrant. J'ai dit «Il faut me garder ma place». Ce n'est pas un problème. Ce sont des résidents. [Les gens de l'extérieur] ils font les fiers parce qu'ils viennent de l'extérieur, ils se croient plus...»

Femme, 68 ans

C. LES PRATIQUES EXTRÊMES

Au cours des entretiens, certains usagers, en évoquant leur parcours, ont raconté des actes que leur situation financière critique les a obligés à faire. Il s'agit parfois de pratiques extrêmes, ou vécues comme telles. Ainsi une femme se rappelle avoir dû manger dans les commerces, ne pouvant se permettre d'acheter certains aliments. D'autres ont eu recours à l'aide alimentaire, sous forme de colis ou bien de repas. Un homme ayant vécu plusieurs années dans le métro a toutefois remarqué qu'à Paris de nombreux dispositifs permettent de s'alimenter facilement et correctement.

«C'est abominable, je vais vous dire. Juste avant de demander le RMI... En fait, j'allais simplement manger au supermarché. Je m'habillais comme pour un vernissage, parce que j'ai des vêtements, ma mère travaillait dans la haute couture, j'ai des vêtements. Quand je sors on ne me donne pas la mendicité. [...] J'allais dans les supermarchés et je mangeais quelques fruits parce qu'on ne peut pas manger que des pâtes et même les pommes de terres sont chères. J'achetais une toute petite chose. Vous savez je ne pense pas être la seule, c'est terrible. J'imagine que je ne suis pas la seule. J'ai dit: « Ce n'est pas possible » et c'est là que je suis allée demander [le RMI].»

Femme, 65 ans

«Quand j'ai été à cet endroit là, cela allait parce que j'avais 400 francs par mois d'hôtel. Comme je touchais 600-700, cela me faisait à peu près 9 à 10 euros par jour pour vivre. Après, quand j'ai été aux ASSEDIC, lui m'a augmenté l'hôtel à 460. Cela faisait 60 euros d'un côté et 100 euros de moins, cela ne me faisait plus que 5 euros par jour. C'est là que je me suis mis à avoir des colis alimentaires. C'était 2 fois par semaine. Et après, quand j'ai été à l'hôtel où je suis resté un an et 15 jours, là, c'était 30 francs par jour. Cela faisait 600 euros, c'était à peu près ce que j'avais. C'est là que j'ai eu cela, j'ai eu les colis alimentaires. Et de l'autre côté, j'avais des tickets restaurant avec les Petits Frères des Pauvres pour l'aide alimentaire.»

Homme, 61 ans

«Si vous voulez, dans Paris, je vous invite à déjeuner, je connais au moins une vingtaine d'associations où on peut manger, le midi c'est sûr, gratuit. [...] Celui qui crève de faim à Paris, ce n'est pas possible. C'est vrai qu'il y a des endroits où ce n'est pas terrible, mais il vaut mieux manger ça que de crever de faim.»

Homme, 66 ans

D'autres pratiques qui peuvent être qualifiées d'extrêmes (car répondant à une urgence) sont ressorties lors des interviews. Elles concernent la gestion budgétaire des participants. Par exemple l'endettement auprès de sociétés de crédits à la consommation comme solution pour s'acquitter de ses factures de logement qui, contrairement à l'effet souhaité lors de la souscription, ne fait qu'empirer la situation financière des personnes à long terme. Parce que leurs droits ne sont pas ouverts (par méconnaissance des dispositifs ou par non satisfaction des critères), quelques usagers se sont vus obligés d'utiliser leurs maigres économies afin de subvenir à leurs besoins quotidiens, voire, une fois celles-ci épuisées, vendre des biens (comme des meubles ou des bijoux).

«Pour arriver à joindre les deux bouts parce que j'avais 3 000 balles de loyer, on était encore en francs et c'était en 99, 2000. J'avais 3 000 balles de loyer et j'avais les indemnités journalières de la sécurité sociale à 3 500 francs. Je tapais dans le Cofinoga, c'était un truc sans fin, un truc de fou.»

Femme, 60 ans

«Alors on m'a dit mais non de toute façon, on pourra s'arranger etc., et tout. Bon, moi confiante, j'ai dis bon, ben d'accord. Et quand j'ai reçu la note [d'hôtel], c'était pas 300 euros par mois, c'était 850 euros par mois et je suis restée huit mois et ils me réclamaient la somme complète. [...] Ben oui je me suis retrouvée endettée. Alors pour payer, qu'est-ce que j'ai fait? J'ai fait un crédit et puis voilà et c'est comme ca que... [...] Pour payer les factures d'hôtel et les impôts. Et puis il y en avait jusque là. Et puis là maintenant, les impôts augmentent alors de temps en temps ils vous mettent 10 % de plus allez hop et puis ça fait l'échelle et puis aussi bien, tous les mois, je suis endettée, endettée, endettée. [...] Alors, c'est à vie quoi, si personne..., là j'ai fait faire, j'ai fait une demande de surendettement à la Banque de France et j'ai pas encore de réponse totale. Bon il n'y a qu'eux qui peuvent éventuellement faire quelque chose parce que maintenant je peux plus rien. Alors je pave plus rien et je sais pas si au bout du compte, bon ben tout rassemblé ben je pourrais jamais tout payer.»

Femme, 76 ans

«[Combien il me reste pour vivre par mois] rien, donc je suis obligée de piocher dans mes réserves. Rien, non, il ne me reste rien.

Non, je ne paie rien pour EDF. Dans une résidence senior, on ne paie pas. Le plus lourd pour moi, c'est d'une part le téléphone, ce n'est pas le plus lourd, mais j'ai une mutuelle qui me coûte très cher. Je paie 98 € de mutuelle par mois. Donc, l'assurance, je ne sais pas le calcul, il me reste... Non, je pioche sans arrêt.»

Femme, 68 ans

«Je me trouvais dans une situation plus que précaire.

Je me débrouillais pour payer mon loyer jusqu'au mois de Décembre où je n'ai pas pu payer mon loyer. Décembre, Janvier, je n'avais pas payé mon loyer et j'étais rudement embêtée parce que jusque là, j'ai vendu quelques affaires, je me suis débrouillée mais après je ne pouvais plus, je n'avais plus rien. Je suis dans une situation précaire.»

Femme, 82 ans

«J'avais trop ou trop de belles choses… oui, oui. Ça [meubles et objets anciens], vous en voyez qu'une partie mais j'en avais d'autres hein, j'en ai vendu d'autres… tout ça, et encore je m'en suis séparée hein et j'en ai vendu.»

Femme, 64 ans

Les entretiens se déroulant en hiver et parfois au domicile des participants, la pratique consistant à limiter sa consommation énergétique a pu être observée; le fait de ne chauffer que certaines parties du logement ou de ne chauffer qu'à certains moments est parfois ressorti lors des interviews.

«Oui [j'ai arrêté le chauffage], je ne sais comment je vais payer là! C'est un chauffage à gaz mais c'est affreux, le gaz a augmenté. Dans la cuisine j'ai la gazinière, j'allume le four c'est tout.» **Femme, 65 ans**

«Je suis vraiment très économe sur l'électricité. Mais je ne suis presque jamais à la maison. Et le soir quand on allume une lampe... par contre ces deux derniers mois étaient très froids, j'ai mis un petit chauffage d'appoint. C'était invivable parce que la chambre était chauffée par deux tubes qui alimentent les étages, ça chauffe un peu mais ce n'est pas assez. Et comme j'ai deux fenêtres qui donnent sur l'ancienne voie ferrée, c'est vraiment humide.»

«Quand vous payez le téléphone, vous payez l'électricité, il y a quand même l'hiver, c'était le chauffage électrique, même en faisant attention, ça coûte très cher. Ca faisait quand même 140, tous les deux mois, 140 euros, en hiver. Ca fait beaucoup. Et encore, sans le faire marcher la nuit. Alors, vous savez, ça fait beaucoup.»

Femme, 67 ans

Homme, 65 ans

D. L'ACCÈS À LA CULTURE ET AUX LOISIRS

Confrontés à des arbitrages, certaines personnes interviewées déclarent renoncer aux dépenses d'accès à la culture et aux loisirs. Pour quelques-uns des usagers rencontrés, il s'agit de se restreindre sur l'achat de livres, sur les sorties au cinéma ou encore au musée. Une dame regrette de ne plus pouvoir assister à des concerts, du fait des prix pratiqués mais également parce qu'il faut prévoir un éventuel retour en taxi. Ce mécanisme qui consiste à renoncer à des loisirs payants, est à mettre en lien avec l'isolement ressenti par certains. Le fait de ne pouvoir, par exemple, s'offrir de temps en temps un dîner au restaurant entre amis alimenterait le processus de désocialisation.

«J'ai toujours eu un grand appétit culturel, que ce soit au niveau des livres, des expositions, concerts, musique. Je ne peux plus. Les choix sont vraiment drastiques parce que comment est-ce que je peux aller écouter un concert de jazz ou un concert de musique? L'énergie compte aussi, quand vous attendez un bus pendant 20 minutes lorsqu'il fait froid. Je suis obligée de tenir compte de ma résistance. Ce n'est pas la même résistance. Avant, j'avais tout de même la possibilité, si je rentrais à 2 heures du matin, de prendre un taxi. Je n'ai pas pris de taxi depuis des années.»

«Non, il n'y a pas que les soins. J'ai renoncé à beaucoup de choses tout de même, mais disons que si, cela a des répercussions aussi parce que comme le renoncement à certains plaisirs a quand même des conséquences sur l'énergie, la vitalité et tout ce que l'on veut. J'ai des compensations, mais il n'y a pas beaucoup de compensations qui ne passent pas par l'argent. Donc, je suis toujours confrontée à des choix.»

«J'ai quelques amis, mais cela ne veut pas dire que je les vois comme j'aimerais les voir. Et puis aussi, il y a ceux qui ont suffisamment de moyens, ceux qui en ont moins, et donc on est un petit peu dans... Paris, c'est tout de même les rendez-vous au restaurant, non? Lorsque les moyens diminuent, c'est donc moins facile. Et puis, c'est ainsi.»

Femme, 68 ans

«Ah oui, pas de distractions, pas de vacances, je fais très attention. Je n'ai aucun loisir, aucune activité.»

Femme, 82 ans

«Je vais vous faire un aveu. Je ne suis pas allé au cinéma depuis 20 ans, je ne suis pas allé au théâtre depuis 35 ans, à tel point que je ne peux pas me permettre. Par contre tous les soirs je fréquente des conférences et autres. Je suis tout le temps dans le côté culturel parce que c'est le seul moyen de rester debout.»

«Je lis énormément. Aujourd'hui c'est très simple. On trouve des sacs avec des livres posés à même la rue, il n'y a qu'à ramasser et lire. Les gens sont très honnêtes, ils mettent leurs livres dans des sacs propres, vous passez boulevard Suchet, il y a des sacs de livres que les gens mettent à disposition.»

Homme, 65 ans

«Si, les seuls loisirs, c'est le cinéma. Ce qui me manque, c'est le théâtre parce que je ne peux plus y aller, c'est vachement cher. [...] J'adore me balader dans Paris. Je vais faire des expos. Mais, les grandes expos à 12 à 15 euros la place, je n'y vais pas trop. Je fais les galeries et quelques expos. J'adore cela.»

Femme, 68 ans

Il faut ici cependant relativiser du fait du contexte parisien particulier où l'offre culturelle est particulièrement importante et diverse, avec nombre de possibilités d'accès à des lieux culturels sans contrepartie financière.

VII. Les attitudes et les ressentis face à la précarité

Le rapport 2009-2010 de l'ONPES fait le constat « d'un processus long de fragmentation de la société française » et alerte sur le fait que cela pourrait « engendrer à terme des phénomènes de non-recours attestant une perte de confiance dans les institutions chargées de mettre en œuvre certains mécanismes de la solidarité collective ». L'étude qualitative réalisée ne peut aller dans ce sens puisque les participants sont tous des usagers du CASVP. Néanmoins il est à noter de la part des participants certaines attitudes face à leur situation de précarité qui, si elles n'empêchent pas le recours à l'aide sociale, favorisent leur isolement.

A. LA PRÉCARITÉ CACHÉE

D'aucuns ne souhaitent que leur entourage familial (avec qui en général les relations semblent de toute façon plutôt distantes) connaisse la réalité, voire la gravité, de leur situation. Certains sont dans le non dit. Comme s'il s'agissait de cacher sa situation, que ce soit à des proches ou, plus largement, aux yeux des autres. Ils se confient peu sur les difficultés rencontrées. L'isolement et le repli sur soi permettraient finalement d'adopter une stratégie d'évitement vis-à-vis de leur entourage afin de ne pas révéler sa situation.

«80 % des gens avec qui je vais travailler, par exemple, Universal, ils ne savent même pas que je suis dans cet état-là parce que je serais mort. [...] Je ne veux pas que l'on sache, à part vraiment deux, trois intimes, que je suis dans cet état-là parce que je serais mort.»

Homme, 65 ans

«Je me suis démerdé tout seul, évidemment. Je suis resté pendant un an sans donner signe de vie. Ils étaient un peu inquiets. Et puis, d'un seul coup, je suis réapparu. Je leur ai dit «voilà ce qu'il se passe maintenant.» Ils n'étaient pas au courant parce que je voulais me démerder tout seul. Il n'y a pas lieu d'aller pleurer à droite, à gauche, dans la jupe de maman, je suis capable de me débrouiller tout seul. Je ne suis pas un gamin, je suis un homme qui est capable de se débrouiller. C'est peut-être idiot, question fierté mais c'est mon cas.»

Homme, 65 ans

«Pour ainsi dire je ne leur parle pas mais vous savez quelquefois ils me donnent des cadeaux d'anniversaire ou des choses comme cela. Je ne leur demande rien parce qu'ils ont tous des grandes familles. [...] Ils ont compris mais je ne leur ai rien demandé. Je n'ai rien demandé à personne.»

Femme, 82 ans

Certains interviewés ayant des enfants pensent les rôles de la lignée de façon traditionnelle et n'envisagent pas que les relations intergénérationnelles d'entraide puissent être ascendantes et pas seulement descendantes.

«[Avec mon fils je n'ai] pas tellement [de bons contacts] parce que j'ai dû être son père et sa mère en même temps et il est vraiment gentil, il est poli, il est doux, il s'occupe bien de... mais avec moi il a un problème alors il faut attendre qu'il n'ait plus ce problème. [...] Il faut que ça vienne de lui. De toute façon, c'est difficile la vie des jeunes [...]. Les parents sont là pour les aider, c'est tout le contraire, ils ne doivent pas aider les parents.»

Femme, 65 ans

«Je n'ai jamais demandé un sou à personne, même pas mes enfants. Ils le savent d'abord. Je ne leur dis pas [mes difficultés].

Non, on ne le dit pas. Vous le direz vous à votre fille? Non.

Non, mais on ne peut pas, parce que vous avez quand même votre fierté premièrement, et demander à son enfant, je ne sais pas, c'est vexant. Enfin à mon avis à moi, il y a des gens qui ne se gênent pas, ils demandent à leurs enfants. Mais moi j'aurais honte de demander à ma fille «tu ne peux pas me prêter 20 euros?» Ça, non. [...] Je ne vois pas pourquoi j'irais demander à mes enfants. Regardez, quand je suis venue ici, ils ont demandé une aide sur mes enfants, mes enfants ils n'ont pas les moyens. Alors, comme j'ai dit, mais on m'a dit que c'était obligatoire, mes enfants ne peuvent pas. La grande, ça a été fait, maintenant, elle ne peut pas, les papiers ont été faits. Mais ça m'a vexée quand on m'a dit «vous êtes obligée».» Femme, 67 ans

«Mes enfants n'ont jamais su, je leur ai dit que j'habitais Saint-Paul dans un hôtel meublé mais je n'ai pas le droit de les recevoir. Je n'allais pas leur dire que je vivais dans un squat, ils m'auraient dit «Maman, viens vivre chez nous». J'y allais chez eux mais je leur disais que j'habitais un hôtel particulier. Quand mon fils me ramenait, il me disait «Mais, il est où cet hôtel?». Je lui disais «Non, laisse moi à Saint-Paul, c'est interdit les visites à l'hôtel». J'étais obligée de mentir.»

«Non, jamais [je n'ai fait appel à mes enfants]. Par honneur. Non, jamais, je ne leur ai dit. J'y allais toujours propre, impeccable. Ils n'avaient pas de remarques à faire. Je ne voulais pas montrer que j'avais besoin de quelque chose. Pour eux, j'étais celle qui n'avait besoin de rien. Mais je ne demande rien à personne, comme ça, je ne dois rien à personne.»

Femme, 68 ans

Toujours dans le but de cacher leur état de précarité, certains accordent à leur apparence extérieure une attention particulièrement soignée.

«Vous savez c'est comme les habits, si on est pauvre, il ne faut pas montrer qu'on est pauvre.»

Femme, 65 ans

«[Ma mère] m'a donné un superbe proverbe qui dit: « Mon fils, tu seras toujours bien habillé parce que les gens vont te voir, ils vont dire: il est très bien ce Monsieur. Mais si tu as faim personne ne le verra. Si tu es habillé tout le monde le verra.»

«Dans la société, personne n'est au courant de ma situation. J'affiche toujours bonne mine, toujours bien habillé, toujours propre, toujours bien rasé. Tout le temps. C'est une façon d'occulter mon côté précaire. J'affiche une mine de quelqu'un qui ne manque de rien. Et c'est très important pour moi parce que les gens, quand je passe dans la rue, ils connaissent le vieux Monsieur, depuis toujours, bien habillé. C'est réconfortant quand même.»

Homme, 65 ans

«Pour être en contact avec les gens, je n'ai pas... Il faut toujours essayer d'avoir une bonne mine, bon, là, je ne suis pas maquillée parce que j'ai fait vite, j'avais quand même pas mal pleuré hier, je n'avais pas envie de me mettre du rimmel et tout. J'ai mis quand même une bonne crème de base, un peu de rouge à lèvres. C'est moi qui me coupe les cheveux, c'est moi qui me fais mes couleurs, etc.»

Femme, 60 ans

«Une personne m'a dit un jour «On ne dirait jamais que vous avez squatté». Quand je leur dis, ils tombent ébahis. «Un squat, vous vous foutez de nous». «Si, j'ai squatté, je ne vous mens pas». Si, en plus, j'ai toujours eu le béguin, vous savez, des sacoches, ça ne coûte pas cher, ça vaut 25 francs dans le bazar. [...] On me voyait sortir comme ça, bien habillée, on aurait jamais dit que j'habitais... Au contraire, un jour, je vais à la mairie et une dame me dit « Vous travaillez ici?». «Non, Madame, je suis comme vous». Mais on me prenait toujours pour quelqu'un d'autre parce que je me promenais avec ma sacoche. »

Femme, 68 ans

B. LA RÉSIGNATION

La plupart des personnes interviewées semblent accepter leur situation. Elles ne se positionnent généralement pas en tant que victime, et évoquent même souvent l'intervention de la chance (mais aussi de son pendant, la malchance). De même, comme pour se contenter de leur sort, certains participants parlent de l'existence de conditions de vie pires que les leurs. Chez tous nous sentons une certaine résignation quant à leur situation. Il est vrai que, comme l'a souligné l'étude Trajectoires individuelles et pauvreté, les ménages constitués de personnes âgées sont ceux chez qui la persistance de la précarité est la plus forte. Quasiment aucun ne parle d'une possible amélioration de sa situation, exception faite dans le cas où une demande de logement est en cours. Ceci étant lié, les deux tiers des personnes interrogées sur leur vision du futur, ne se projettent absolument pas. Elles revendiquent le fait de vivre au jour le jour et de ne pas avoir d'attente particulière vis-à-vis de l'avenir. L'âge et, pour ceux que cela concerne, les problèmes de santé, sont mis en avant pour expliquer leur perte d'envie, qui peut même parfois s'apparenter à de l'abattement.

«Je ne considère pas que je suis une victime malgré ma dyslexie, malgré tout cela. C'est comme ça. C'est la vie. Sur certaines choses, j'ai tiré le mauvais numéro, pour d'autres choses, j'ai tiré un bon numéro. C'est la vie.»

Homme, 65 ans

«Dans mes ennuis, j'ai eu la chance de reprendre l'appartement de mes parents qui est un appartement de la ville de Paris. Vous voyez, dans mes ennuis, j'ai aussi de la chance.»

Femme, 65 ans

«Non, et puis je considère que je ne suis pas parmi les plus...
J'avais des parents qui n'avaient pas des moyens extraordinaires,
mais qui, lorsque j'avais un coup dur, étaient toujours là.
J'ai tout de même eu de la chance.»

«Je suis plus dans le présent parce que des choses ne dépendent pas vraiment de... Je n'ai pas beaucoup de maîtrise sur l'évolution du temps. Une certaine maîtrise du temps tient beaucoup aux moyens dans notre société. Il ne faut pas rêver tout de même. Cela ne servirait à rien que je vous dise que j'espère que dans 2 ans, j'aurais résolu ceci ou cela. Qu'est-ce que cela veut dire?»

Femme, 68 ans

«J'ai su ce que c'était de pouvoir prendre le train... d'être dans la vie au lieu d'être dans le rêve, avant de retourner dans le rêve. Mais nous les artistes, nous devons être dans le rêve. Nous ne devons pas avoir beaucoup d'argent. Nous ne devons pas être dans la misère parce qu'elle est dégradante, mais nous ne devons pas être riche, surtout pas.»

«De toute façon c'est la vie ce n'est pas le malheur.»

«Il y a des gens pauvres comme moi, il y a des gens très, très pauvres dans le 16°. Il y a le pauvre gars qui dort sur la bouche chaude dans la rue, puis il y a des gens qui sont vraiment riches. C'est un quartier où il y a des gens de toute sorte.»

Femme, 65 ans

«C'est vraiment un souci continuel, perpétuel. Qu'est-ce que vous voulez faire? On ne peut rien faire.»

Femme, 82 ans

«Et je vais vous faire un aveu: dans le 16° on loue des chambres de 6 m². Moi j'ai encore la chance d'avoir 10 m². Il y a des gens qui habitent dans 6m². C'est une catastrophe.»

«Vous voyez un beau jeune homme comme moi, il a 65 ans, plus il a un problème de dos, il ne peut rien faire. Je vis avec. On ne peut plus revenir en arrière. [...] Malgré tout ce qui m'arrive, je dis que si cela m'arrive c'est que je le mérite, c'est tout! C'est une punition du bon Dieu. J'ai autour de moi des gens très aisés mais très radins. Très radins. Mais je ne me révolte pas.»

Homme, 65 ans

«Je n'ai pas d'argent parce que premièrement je suis là avec ma femme, deuxièmement la vie est chère! Une baguette de pain c'est 85 centimes! Moi je suis seul avec ma femme, il faut penser aux gens qui ont trois ou quatre enfants! Ils vont acheter 2 baguettes, des yaourts, des vêtements, etc.»

«J'ai pris le billet avec ma carte d'identité, je suis arrivé au port, pour embarquer j'ai montré le billet et il m'a dit: « Non parce que vous êtes mineur ». Il m'a dit que si j'avais encore mes parents, je devais retourner chez eux pour qu'ils me donnent l'autorisation. [...] Je suis retourné vers mon père qui a accepté. Nous sommes allés au commissariat. Je suis retourné, j'ai acheté un autre billet, et j'ai retrouvé le même agent français avec l'autorisation et il m'a dit: « vas-y ». Depuis ce jour là, je touche du bois, je suis à Paris. Je n'ai pas regretté ce que j'ai fait ou vécu à Paris, je n'ai pas regretté. J'ai touché du bois jusque là.»

«Qu'est-ce que vous voulez que je vous réponde [à la question de comment je vois mon avenir]? Aujourd'hui je suis ici, à Paris mais pour demain ou après-demain, par exemple, je vais retourner dans mon pays. Parce que je préfère mourir là-bas!»

Couple, 67 et 66 ans

«C'est un mode de vie qui est assez limite mais il n'y a pas de malheur. Il y a quand même des bonnes choses.»

«C'est qu'en fait tout dépend dans quel arrondissement on est, on vit, voilà. Je trouve que j'ai une chance extraordinaire. [...]

Pourquoi? Parce que je suis vernie. Quand j'ai eu besoin, j'habitais le 3° arrondissement qui est un arrondissement absolument extraordinaire, le deuxième aussi qui est beaucoup plus petit [...]. Mais c'est vrai que, par contre, j'ai des copines qui sont moins chanceuses, qui habitent dans le 18°, si on leur parle d'assistance sociale alors là elles voient rouge comme des taureaux quoi, parce que c'est une horreur là-bas, elles ont tellement de boulot les assistantes sociales, elles sont aimables comme des portes de prison. C'est une horreur quoi.»

«Il y a tellement pire, voilà, puisque je peux assumer tout, je ne dois rien. Si j'étais dans l'urgence, à savoir, comment je vais faire pour payer le loyer, les machins ou le téléphone, je pèterais les plombs enfin je pense que je prendrais des médocs etc.»

Femme, 60 ans

«En effet, il y a peut-être plus pauvre que moi, même si j'ai une toute petite retraite qui fait que c'est difficile.» **Femme, 68 ans**

«Qu'est-ce que vous imaginez? À notre âge, notre maladie, on peut plus rien imaginer, c'est fini ça, on n'a plus 50 ans c'est pas la même chose [...] On va pas parler de futur, c'est impossible, aujourd'hui on est là, demain on est plus là. Avec nos maladies et tout ça c'est impossible de parler de futur, c'est fini ça. [...] Pour nous, la vie est finie presque on va dire, pas finie mais presque. On vit comme ça d'un jour sur l'autre, avec nos maladies et tout ça, une bonne partie des personnes ici, peut-être tous ceux que je connais, ils ont tous des traitements, on a tous des... des traitements tous les jours. [...] De la journée tu fais rien, tu penses à ta maladie, tu vas te balader, tu reviens, tu ressors, tu reviens, qu'est-ce que vous voulez faire maintenant?»

Homme, 72 ans

«Alors ça... je n'ai pas envie de jouer les prolongations. [...] Oui, et puis surtout la peur de ne pas rester... garder une certaine dignité, enfin, à quoi ça sert de prolonger la vie pour être un pauvre légume là, écoutez moi je trouve ça atroce, ah non, non ça vraiment.»

Femme, 82 ans

«Oh, ben [l'avenir] j'y pense pas... J'y pense même pas. Non, je suis bien toute seule là, avec ma petite chienne. C'est tout.» **Femme, 64 ans**

«Oh non moi maintenant, non, je n'ai plus tellement de besoins. Non. J'espère un jour peut-être revoir quelqu'un de ma famille mais enfin, je n'espère pas trop!»

Homme, 62 ans

«Vous savez, alors là, je vais être franche avec vous. Je ne veux pas regarder le futur. Non. Je n'arrive pas à me projeter. Je ne sais pas pourquoi. D'ailleurs, je ne sais même pas si je serai encore là. On dit toujours à demain et le lendemain, on n'est plus là, surtout quand on arrive à mon âge.»

Femme, 68 ans

«Il y a eu des hauts et des bas comme tout le monde mais moi, je m'en suis toujours pas mal sorti quand même.»

«[Les services sociaux] ont payé l'hôtel en partie, puis un jour, elle m'a dit, on ne peut pas, ça, on paie des hôtels à des familles avec des mômes, il y a des gens qui sont dans un pire état que vous, ils sont quatre dans la piaule. Je sais très bien, je comprends très bien. Je voyais bien les gens qui faisaient la queue à Max Dormoy, les familles entières d'africains, pas que des africains, mais des gens dans un merdier terrible, on voyait bien. Je sais ce qu'il se passe ici quand même.»

«C'est sûr que j'aimerais vivre mieux mais vivre mieux, ça ne peut pas exister pour le moment.»

Homme, 65 ans

«Je ne pensais pas arriver à 65 ans. J'ai dit franchement pour moi... Vous savez, remarquez, la vie pour moi, ça ne compte pas parce que vu la vie comme elle est actuellement, donc, ce n'est pas évident, pour moi, je vis au jour le jour. [...] C'est pour ça que moi, personnellement, je vous dis, vivre au jour le jour, c'est ça que je veux, parce que demain je peux mourir demain, ça ne me dérange pas.

Quand je vois ce qu'il se passe, ça ne me dérange pas. Ca m'écœure. [...]

Si dans trois ans je suis là, c'est bien, si je ne suis pas là, c'est pareil. [...]
Faire des projets, je ne vois pas pourquoi parce que maintenant, je n'ai plus de... Des projets, pour qui, pour quoi? Je n'ai pas d'enfant, je n'ai pas de famille, je n'ai pas d'enfant, si, j'ai de la famille mais, je n'ai pas d'enfant, je n'ai pas de femme, je vais faire des projets pour qui?
Pourquoi? Je vais me bagarrer pour qui, je vais me bagarrer pour quoi?
Ca ne m'intéresse pas.»

Homme, 65 ans

«Dans le futur, je décède et c'est fini. [...] Des projets je n'en ai plus puisque je n'ai plus de voiture, comme un vieux con, je l'ai dit dix ou quinze fois. [...] Maintenant je ne peux plus conduire, vous voyez comment je marche! Ce sont des ruptures tout ça. Ce sont des choses qui s'enchaînent, qui se cumulent. Pour monter dans l'autobus, à peine monté: « Vous voulez la place monsieur? ». Voilà comment c'est. [...] Je n'ai pas de besoin. J'aime mieux qu'on me foute la paix et qu'on ne me fasse pas chier!»

Homme, 65 ans

«J'ai dormi dans la rue. [...] Ce qui est malheureux, ce qui m'a fait mal au cœur, ce sont les jeunes. Vous ne pouvez pas vous imaginer les jeunes filles qu'il y a dans la rue. [...] Il y a des jeunes filles qui... Elles ont 18 ans, même pas, 15, 16 ans. Les parents les ont mises dehors.

Mais c'est malheureux, ça, je ne savais pas qu'il y avait autant de filles.

Mais on apprend, vous savez.»

«Non [des projets], personnellement non. La seule chose que je veux, c'est finir mes jours tranquille. Oui, plus de souci. C'est tout ce que je demande, le restant, ça vient tout seul. Des projets, non. Non, pas à mon âge quand même, non, quand même pas.»

Femme, 67 ans

«[En centre d'hébergement] il y avait des chambres de six. Cela commence à faire un peu de bruit là. [...] Moi, j'ai toujours eu de la chance, j'étais tout seul dans la chambre, ça va.»

Homme, 66 ans

«C'est pour cela que je dis qu'il faut reconnaître que j'ai eu des moments beaucoup plus difficiles dans ma vie. Quand vous devez donner à manger à vos enfants, les habiller, dire non à chaque chose parce que maman n'a pas d'argent, c'est plus difficile.

Là ce n'est pas grave pour moi. Pour moi ce n'est pas grave.

Mais je ne pouvais pas refuser systématiquement tout aux enfants. Et c'est pour cela que maintenant, même si c'est difficile, ce n'est que pour moi. Ce n'est pas grave. Je me priverai.»

Femme, 60 ans

«Il fallait mettre des millions de côté pour pouvoir vivre comme il faut. Je n'ai rien mis de côté. Il n'y a plus de projets. Qu'est-ce que vous voulez que j'aie? Je pense à faire quelque chose et c'est impossible. [Je n'ai pas de projets] ni pour l'instant ni pour la suite.»

Homme, 65 ans

C. LA RECHERCHE DE BOUCS ÉMISSAIRES

Si nous venons de voir que les participants ne se considèrent pas comme des victimes, quelques-uns en revanche s'attachent à trouver des boucs-émissaires pour justifier leur situation. Les responsables désignés sont principalement l'État, la société, la communauté immigrée. Ils peuvent également faire l'apologie d'un passé qui leur paraissait plus facile et plus glorieux.

«J'ai toujours travaillé, je suis une bête de travail, je suis une perfectionniste et j'ai toujours fait des expositions mais le problème, la remarque que je pourrais faire sur l'observation des qualités de l'art actuel: la mode est au dégueulis, la mode est au laid, je veux dire au mal peint, sinon au pas peint du tout, au mal dessiné, au non dessin. [...] Alors actuellement, je vais le dire simplement très crûment, je suis dans la merde parce que c'est l'apologie de la merde... voilà. [...] Je vais vous dire je suis dans la misère là. Pourquoi? Parce que j'ai eu des problèmes de santé. Quand on est un artiste, nous ne recevons pas la Sécurité Sociale. Mais ça, nous le savons, d'ailleurs personne ne nous demande de faire de l'art, la question n'est pas là, je ne me plains pas mais je fais seulement remarquer que si j'avais eu la taxe, si la taxe de l'État, de la TVA avait été mise sur ma retraite, j'aurais une retraite correcte, je n'irais pas faire la mendicité à la Mairie voyez-vous!»

«Je suis allée en Egypte [...]. Mais quand on dit que 80 % des prisons sont pleines de gens qui sont des étrangers, moi je dis: « non ça ne va pas ça, ça ne va pas du tout ». [...] Quelqu'un qui est étranger et qui se conduit mal doit être exilé c'est tout. L'exil ça existe. [...] L'État adopte des enfants qu'il ne peut pas nourrir. Cet argent-là...»

«Nous c'était Gérard Philippe, Fanfan la tulipe et puis c'était le Cid, ce n'était pas l'Amérique, c'était la France, il n'y avait qu'une seule chaîne, c'était la beauté, les grandes œuvres, c'était la France en premier, le France qui, on dit, était le phare du monde, pourquoi elle n'est plus le phare du monde? C'est terrible, moi je suis désespérée.»

«Je dis: « Avec ce que j'ai, ce que j'ai fait, au temps des rois je serais pensionné ». Le roi ne donne pas une pension à des gens qui n'ont pas à l'avoir. C'est la seule chose qui fasse que quand je demande je ne sois pas vraiment désespérée de faire la mendicité. Je me dis ça. Je me dis: « Ecoute là, tu aurais une pension du roi ». Je ne veux pas dire, ils étaient logés, ils avaient des ateliers. C'est vrai que la révolution a tout changé.

Femme, 65 ans

«Peut-être aussi que j'ai traversé une époque très difficile. Au début du siècle les gens vivaient de rien, il n'y avait pas les épiceries avec tout ce qu'on nous donne en ce moment; moi j'ai des souvenirs d'enfance au Maroc avec des petits Français de mon âge, on allait à la pêche, on ramenait des poissons de notre hauteur, il y avait le potager, on allait donner un coup de main et il y avait tout.» **Homme, 65 ans**

«Oh, il y aurait beaucoup à dire sur cette société, parce que je trouve que cette société n'est pas humaine. Il y a des progrès à faire. Côté social et inégalité. Il y a trop d'inégalités. Le progrès, il n'est pas social. Technique oui. Alors là on a fait des progrès formidables. Mais il y a toujours cette différence qui ne va pas. Il y en a qui en ont trop, qui gagnent trop par rapport à d'autres. En ce moment, licenciements, on ferme les usines, on a l'impression que cela ne va pas. Ah non. Des scandales, des magouilles, cela a toujours existé, de tout temps. Mais il y en a qui profitent de trop et les pauvres travailleurs qui travaillent! Et puis la vie a trop augmenté depuis l'Euro. Bruxelles nous embête. C'est eux qui ont voulu l'euro. Alors avec l'euro, les prix d'un seul coup! On aurait dû faire comme les allemands, garder l'euro et le mark. Il avait raison Le Pen! Gardez l'euro et le franc. Je trouve que leur politique! Sarkozy, le pouvoir d'achat, la retraite, on a l'impression qu'il se fout de nous, quand il rigole, non cela ne va pas. Il n'y en a aucun qui a été valable parmi tous les gouvernements. Giscard! Mitterrand! Les vrais problèmes: la sécurité sociale, les salaires, le travail, ils ne s'en sont pas occupés en fin de compte. Mitterrand on payait pour sa maîtresse et tout ça. Qu'est-ce qu'il a fait construire? La Bibliothèque! Des trucs qui ont coûté je ne sais pas combien. Les logements, c'est pareil. Les loyers sont trop chers. Les gars gagnent à peine le SMIC ils n'y arrivent pas! Il faut reprendre tout à zéro.»

«Et puis les jeunes ne font que des conneries, ils n'ont plus de respect, ils pensent à leurs trucs... ils ne sortent pas, ils ne font plus rien. C'est bien beau la vie devant les ordinateurs et tout ça, ou des trucs dans les oreilles, la musique! Nous en 64 on n'avait pas tous ces trucs-là. Et on vivait quand même, malgré tout, sans ces ordinateurs, sans ces walkmans, sans ces «bordels» électroniques, tout ça.» **Homme, 62 ans**

D. LE SENTIMENT D'EXCLUSION

À la question de leur rapport à la société en général, certains interviewés nous ont fait part de leur sentiment d'exclusion sociale. Notamment dans le cas d'individus ayant connu des conditions de vie très difficiles, comme le fait de squatter. Un ancien SDF raconte qu'à cette période d'errance, il était invisible pour les autres.

«[Quand je squattais] oui, [je me sentais] en dehors [de la société]. Affaiblie. Je ne me sentais pas dans mon... Surtout que j'ai été chez mes parents qui étaient assez bourgeois.»

Femme, 68 ans

Homme, 66 ans

«Maintenant, je me sens mieux. Depuis que je n'habite plus dans le métro. Je ne me sentais pas. Vous êtes dans le métro, les gens ils passent, ils ne vous voient même pas. Vous êtes invisible. C'est bizarre, oui. L'impression que si tu vas regarder dans une glace, tu ne te verras même pas. J'ai vu cela, mais dans un film de vampires. Ils ne se voient pas dedans. [...] Dans la tête, oui. Je commence à remarcher debout. On n'est pas bien dans sa tête, quand même.» Chez certains, le fait de ne plus travailler peut être à l'origine de ce sentiment d'exclusion; comme cette femme, ancienne enseignante que son métier passionnait et à qui son statut de retraité renvoie une image d'inutilité au bon fonctionnement de la société, dont elle n'a finalement plus l'impression de faire partie.

«Et personne ne veut de moi. Même pas que de moi, de tous les vieux, 60 et quelques années. Pas grand-chose à faire! Il y a déjà assez de gens qui n'ont pas de travail, beaucoup de monde. Mais nous, les vieux, on met de côté!»

Homme, 65 ans

«On m'a nommée à Montreuil. Alors ça, Montreuil, j'y suis restée 15 ans, ça n'était pas très facile, c'était la banlieue, mais je vous avoue très franchement que ça a été mon meilleur souvenir. [...] Ben forcément, quand on est retraité, on vous met sur le bord de la route. Mais ça, je trouve ça terriblement dur. [...] Oui, bien sûr, on n'est plus performant, on est à la charge de la société, de ceux qui travaillent.»

Femme, 82 ans

VIII. Les effets de la précarité sur la santé

Si les conséquences sanitaires du mal logement sont aujourd'hui choses reconnues, elles sont difficilement quantifiables car elles peuvent se manifester au travers de formes très différentes. Certains interviewés en font eux-mêmes mention:

«Je vais même oser vous dire que ma chambre est dans un rez-de-chaussée très humide et je pense que tous mes problèmes de santé s'aggravent par le logement presque insalubre.»

Homme, 65 ans

Les comportements addictifs, même s'ils ne sont absolument pas systématiques chez les personnes précaires interviewées, peuvent trouver une explication dans les parcours vécus (par exemple le fait d'être SDF).

«Quand mon premier mari m'a laissée, je me mettais à boire. Et après, je buvais normalement. Ça dépend de mes problèmes. Ça n'y fait rien. Ce n'est pas parce que vous buvez que vous allez éviter vos problèmes. Mais, là, j'ai complètement arrêté parce que je suis suivie. Je prends un cachet trois fois par jour, le matin, j'en ai deux, un autre petit le soir que j'avale. Là, le midi, un et deux le soir. C'est pour ne pas boire. Je les ai demandés au médecin.»

Femme, 68 ans

De manière plus répandue nous avons observé les répercussions de la précarité sur la santé morale des participants; des phases de dépression et/ou des manifestations de l'organisme allant de pathologies liées au stress (type insomnies, acouphènes, etc.), au développement de pathologies lourdes que les personnes relient à leur histoire.

«Tous ces problèmes, c'est plutôt sur ma santé morale.» **Femme, 68 ans**

«Voilà, maintenant vous me parlez, je suis bien, je n'ai rien. Vous voyez. Et quelquefois il me prend des angoisses comme ça. À part ces petits soucis matériels qui me traversent l'esprit, déjà le 1^{er} du mois je pense à la fin du mois. Je n'ai rien de spécial, je suis bien chez moi, je me sens bien. Je n'ai vraiment pas de quoi faire une déprime.»

Femme, 82 ans

«Si je réfléchis sur les problèmes que je viens de passer, je n'arrive pas à dormir. Parce que je réfléchis sur comment je vais faire et ce que je dois faire. Le cerveau est en train de travailler et je n'arrive pas à oublier. Oui je pense sans arrêt à ça. Le lendemain quand je me lève, je vais me raser, je regarde ma figure dans la glace et je vois que ça ne va pas.»

Couple, 67 et 66 ans

«J'ai un problème aux oreilles, les acouphènes, je ne sais pas si vous connaissez cette maladie. [...] Physiquement, ça va mais bon, c'est depuis la tête parce que l'hypertension, c'est quand même... Ça va avec, les acouphènes, les migraines, tout ça va ensemble. Mais sinon, ça va, au niveau du corps ça. C'est du stress, beaucoup des docteurs que j'ai vus disent que c'est du stress que j'ai. Les acouphènes, c'est un peu du stress que l'on ne peut pas contrôler.» Femme, 65 ans

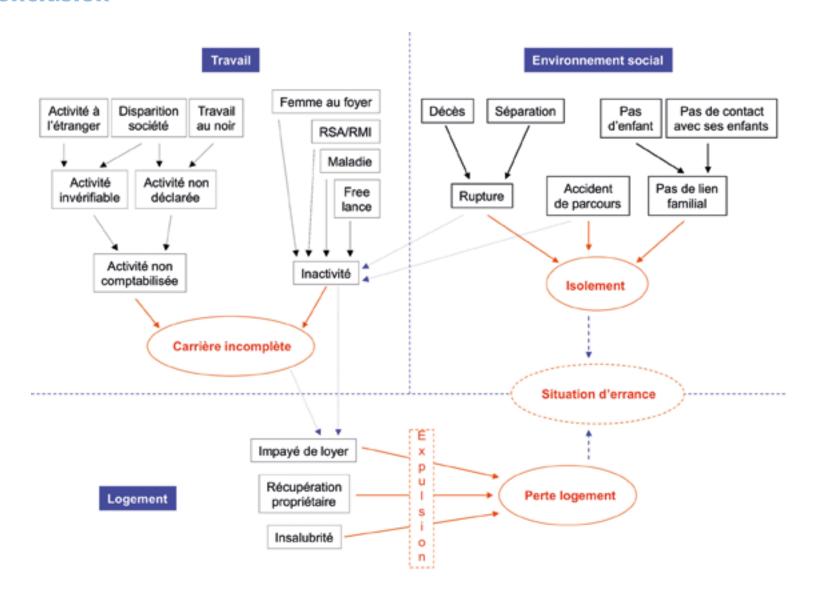
«Depuis que je ne travaille plus. C'est là que cela a commencé. Le diabète et tout ça. Maintenant c'est sur les nerfs, je n'en sais rien. J'essaie d'être calme mais quelquefois! Il y a des moments où je perds le moral complètement.»

Homme, 65 ans

«Parce que ça, si j'avais pas ce problème-là, bon je pense qu'il y a beaucoup de choses qui iraient mieux, d'autre part, je pense entre autres à la santé hein. Ah oui, tout est lié. Oui parce que c'est quand... bon c'est pas dit que si j'avais pas eu de problème, j'aurais pas eu de cancer mais je pense que ça a peut-être accéléré le mouvement disons peut-être. Enfin, c'est ce que je pense.»

Femme, 76 ans

IX. Conclusion



Au cours des différents récits, nous avons pu, le temps d'un entretien, comprendre des parcours professionnels, familiaux et financiers qui ont conduit à la précarité.

Bien qu'il n'y ait pas deux cas identiques, certaines similitudes ont été soulignées, nous permettant ainsi de représenter par le schéma ci-contre les mécanismes d'entrée dans la précarité pour les seniors parisiens.

Nous avons pu observer des situations de cumul de causes plus ou moins nombreuses et plus ou moins anciennes en fonction des individus rencontrés. L'idée peut être évoquée d'un engrenage dans la précarité; où des suites d'événements difficiles, vus par certains comme une succession d'échecs, s'additionnent tout au long de la vie avec à l'âge de la retraite des répercussions plus ou moins fortes.

L'étude a aussi permis de mieux cerner le vécu au quotidien des individus âgés précaires (sur les sujets de l'alimention, la santé, les loisirs, etc.) et les sentiments que leur inspirent ces conditions de vie difficiles. Certains ont fait part de leur gêne à se déclarer comme précaires (à demander de l'aide aux proches et ou aux institutions), d'autres ont exprimé leur résignation face à leur situation.

Sans donner une vision exhaustive de la situation, ces entretiens ont apporté des clés de compréhension sur:

- □ les mécanismes d'entrée dans la précarité,
- □ le quotidien des personnes âgées concernées,
- □ la façon dont peut être vécue la pauvreté par les seniors.

Pour conclure, rappelons que la difficulté d'accès ou de maintien dans le logement reste un point commun à tous les usagers interviewés. Le logement à Paris est devenu le principal révélateur d'inégalités sociales et une cause non négligeable d'entrée dans la précarité ou d'augmentation de la précarité.

X. Analyse lexicale

A. L'UTILISATION DU « ON »

Souvent, quand les participants parlent de leur précarité, ils utilisent le pronom indéfini de la troisième personne du singulier. Plusieurs hypothèses peuvent être émises quant à ce tic verbal. Peut être s'agit-il de se créer une appartenance à un groupe bien défini (ici la population pauvre) et ainsi ne pas apparaître comme un cas particulier et isolé, où l'idée de ne pas être le seul à connaître cette situation aurait alors un côté rassurant. Ou encore peut être est-ce une façon de se déresponsabiliser de la situation précaire dans laquelle ils se trouvent.

«On ne peut rien faire. Il y a beaucoup de gens qui sont dans mon cas aussi. Je ne suis pas la seule.»

Femme, 82 ans

«Jamais [ma famille n'a été au courant de ma situation]. C'est moi qui n'ai pas voulu. [...] Il y a des choses qu'on ne peut pas dire quand même.»

Homme, 66 ans

«Je n'ai pas eu d'opportunité. Quand on n'arrive pas avec un héritage ou un patrimoine, on est déjà très faible. On a survécu. Voilà c'est le mot.»

«C'est la situation qui s'est dégradée depuis! Je l'ai vécu depuis 77. La situation va en se dégradant. Jusqu'à présent. Donc les gens de mon âge ont autant de soucis que moi.»

Homme, 65 ans

«Oui c'est horrible pour des gens comme nous! C'est sûr, pour les gens qui sont PDG ce n'est rien du tout mais moi [...] Et, attendez, les gens nous aident mais pas toujours.» **Femme, 65 ans**

B. LE VOCABULAIRE UTILISÉ

L'analyse lexicale des 24 entretiens réalisés mériterait d'être faite de façon approfondie, c'est-à-dire de façon statistique, avec la comptabilisation des mots clés. Nous ne citerons ici que quelques mots forts, ou cités par plusieurs participants:

- → chance
- → adaptation
- → galère
- → problème
- → fierté
- → gêne
- → victime
- → cassure
- → dégringoler
- → mendicité
- → précarité
- → reconnaissance
- → honte
- → ennui
- → misère
- \rightarrow ...



ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

[THÉMATIQUE] Logement

I. Cadrage
A. L'ACCÈS AU LOGEMENT
B. LE POIDS DU LOGEMENT DANS LE BUDGET DES MÉNAGES 140
C. LES EXPULSIONS
D. LE «MAL LOGEMENT»
E. LES DISPOSITIFS DE RELOGEMENT
II. La solvabilisation des charges de logement
A. LES AIDES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
B. LES AIDES DU DÉPARTEMENT
C. LES AIDES DU CASVP
1. Les aides logement du CASVP
2. Les aides énergie du CASVP
3. Les autres aides du CASVP
D. LE VOLUME FINANCIER DES AIDES
E. L'IMPACT DES AIDES
III. Annexes

a situation du logement sur Paris caractérisée par des prix élevés, tant à la location qu'à la vente, ainsi que par une insuffisance de l'offre de logement social au regard de la demande constitue un des enjeux sociaux majeurs auquel est confrontée la collectivité parisienne. Ces enjeux seront précisés dans ce document au regard des difficultés d'accès au logement et du poids de ce poste de dépenses dans le budget des ménages. Les situations critiques

auxquelles sont confrontés certains Parisiens seront étudiées à travers le thème des **expulsions** et celui du **«mal logement»**. Enfin, et pour clore cette partie relative au cadrage général, nous évoquerons les **dispositifs de relogement** existants.

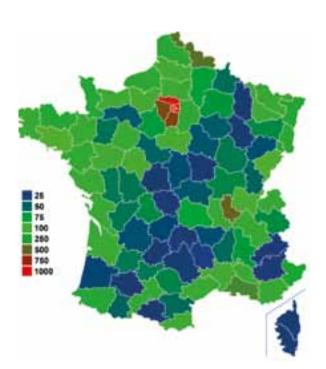
Après avoir présenté le contexte, les dispositifs publics de solvabilisation des dépenses de logement, mis en œuvre par les organismes sociaux et la collectivité parisienne, seront analysés.

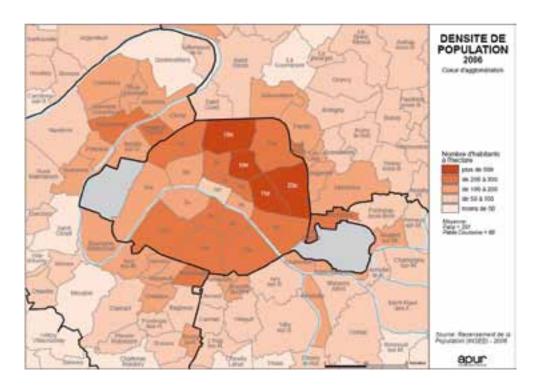






I. Cadrage





Nombre d'habitants au km²

Paris, ainsi que sa région, présente les plus fortes densités de population de France avec pour la capitale 20 775 habitants au km². La capitale demeure un pôle d'emploi exceptionnel puisqu'elle en comptabilisait 1,64 millions en 2006.

Sur le logement, la singularité parisienne réside dans le fait qu'il existe (encore plus que dans toutes autres grandes villes) une inadéquation de l'offre à la demande, que cela soit en termes :

- ☐ de nombre de logements disponibles,
- ☐ de prix,
- □ de superficie des logements (Paris compte 63 % de logements anciens, c'est-à-dire construits avant 1949; les petits logements, de 1 et 2 pièces, représentent 55 % des résidences principales, la part des 4 pièces et plus est de 22 %).

Cette situation conduit de nombreux ménages ayant leur activité professionnelle à Paris à ne pas y résider.

À propos des migrations alternantes

(Source: Apur, recensement 2006, premiers résultats, présentation décembre 2009)

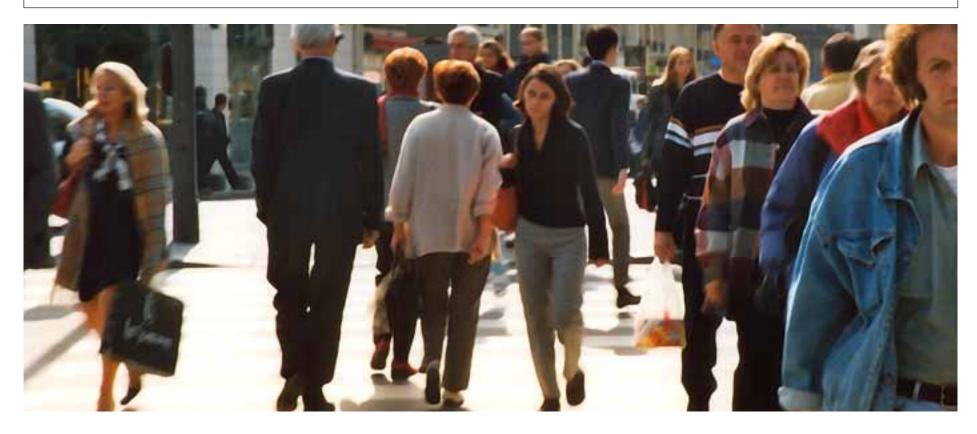
Sur 1 060 000 parisiens actifs ayant un emploi:

- ☐ 68 % travaillent à Paris
- □ 30 % dans le reste de l'Île-de-France
- □ 2 % ailleurs

Sur 4 205 000 résidents en Île-de-France (hors Paris) actifs ayant un emploi:

- □ 77 % travaillent en Île-de-France (hors Paris)
- □ 22 % travaillent à Paris
- □ 1 % ailleurs

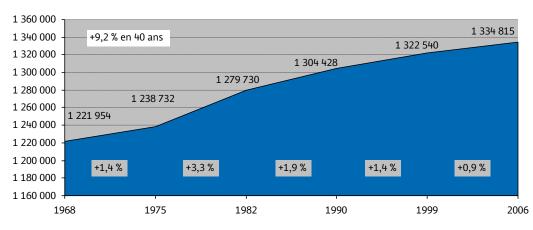
Paris accueille chaque jour 914 000 actifs et en voit partir 318 000, soit un solde de près de 600 000 personnes.



A. L'ACCÈS AU LOGEMENT

Il existe aujourd'hui un consensus s'accordant à reconnaitre que le nombre de logements en France ne permet pas d'héberger la totalité des ménages. Si l'évolution démographique contribue à l'augmentation des besoins, elle est aussi accentuée par les évolutions de la société, comme les séparations qui donnent lieu à la multiplication de ces besoins. La fondation Abbé Pierre estime que le déficit de logements s'élève à 900 000 (soit entre deux et trois années de construction).

Évolution du nombre de logements à Paris



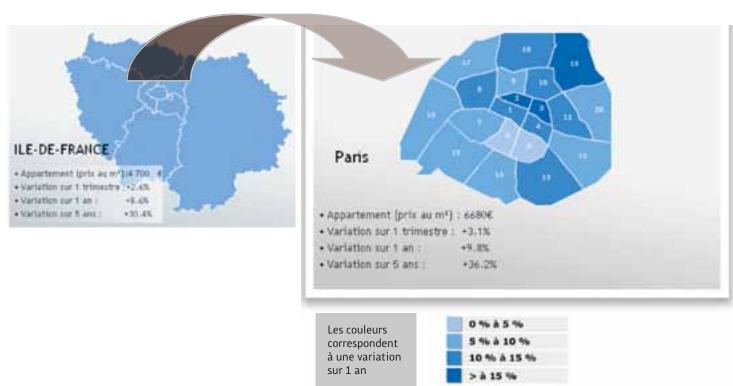
Source: Insee, Recensements de la population, Découpage géographique au 01/01/2008

À Paris, si le nombre de logements n'a cessé de croître depuis la fin des années 60, l'augmentation est somme toute assez faible puisqu'elle se situe en dessous de 10 % en 40 ans, avec une hausse de moins en moins forte à partir des années 80.

Cette évolution semble devoir perdurer compte tenu de la densité de la ville.

La pénurie d'offres conjuguée à l'augmentation des demandes rend de plus en plus difficile l'accès au logement. Ces deux paramètres réunis favorisent l'augmentation des prix; tant à l'achat qu'à la location.

Le marché immobilier à Paris - Achat ancien (plus de 5 ans)

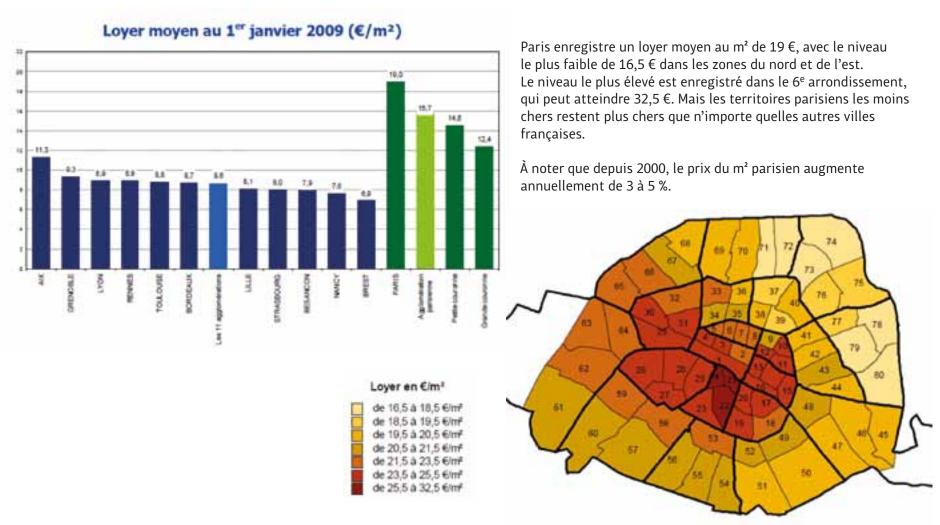


Prix au m² Par arrondissement

1er arrondissement	8 690 €
2e arrondissement	7 820 €
3° arrondissement	8 230 €
4e arrondissement	9 560 €
5° arrondissement	8 530 €
6° arrondissement	9 990 €
7 ^e arrondissement	9 730 €
8 ^e arrondissement	8 450 €
9° arrondissement	6 730 €
10° arrondissement	6 120 €
11° arrondissement	6 410 €
12 ^e arrondissement	6 140 €
13° arrondissement	6 270 €
14° arrondissement	6 740 €
15° arrondissement	6 720 €
16° arrondissement	7 690 €
17° arrondissement	6 410 €
18° arrondissement	5 900 €
19° arrondissement	5 350 €
20° arrondissement	5 450 €

Source: indice Notaires-INSEE, 2e trimestre 2010

Le marché immobilier à Paris - Location



Source: Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne

Les prix de location du m² pratiqués dans la capitale et les conditions d'attribution des logements (caution demandée*, nécessité dans bien des cas de garants, statut professionnel déterminant, etc.) constituent des barrières pour accéder à un logement parisien, en particulier pour les ménages disposant de ressources modestes ou faibles, qui de toute façon ne peuvent se tourner vers l'achat. En effet l'accès à la propriété, et le gage de sécurité résidentielle qu'elle peut représenter, est de plus en plus réservé à une certaine frange de la population. Ce phénomène d'éviction des classes modestes de l'accession à la propriété n'est pas propre à Paris. La fondation Abbé Pierre indique dans son rapport 2010 que les ménages les plus modestes sont de moins en moins propriétaires (de 47 % en 1984 à 39 % en 2006 pour les ménages du 1^{er} quartile de la distribution des revenus), à l'inverse des ménages aisés qui le sont de plus en plus fréquemment (de 60 % à 76 % pour ceux du dernier quartile). Il n'est donc pas étonnant de constater que les ménages les plus modestes sont plus fréquemment locataires, du parc public ou privé, en 2006 que vingt ans plus tôt: 56 % en 2006 contre 41 % en 1984 .**

Ce phénomène national est naturellement amplifié à Paris compte tenu des niveaux de prix à la vente.

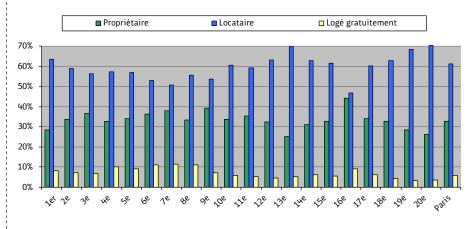
Le statut d'occupation des ménages parisiens

Source: Insee, Recensements de la population et Découpage géographique au 01/01/2008

L'augmentation du poids des ménages propriétaires enregistrée à Paris entre les recensements, avec un ménage sur trois en 2006, consécutive à la réduction de la part du parc locatif sur Paris contribue à réduire la place des classes moyennes dans la population parisienne, celles-ci étant contraintes de traverser le périphérique si elles souhaitent accéder à la propriété.

■ Propriétaire ■ Locataire parc privé □ Locataire parc social □ Logé gratuitement Total locataire: 61,3% 45,1% 32,8% 16,2% 6% 2006 Total locataire: 63.1% 29,6% 46,4% 16,7% 7,3% 1999 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100%

Ce taux moyen de ménages locataires de 61 % est dépassé dans certains arrondissements. Il atteint les 70 % dans le 20^e et le 13^e, et s'en approche dans le 19^e. L'arrondissement où le taux de ménages propriétaires est le plus important est le 16^e, avec 44 %, soit plus de 10 points de plus qu'au total Paris.



^{*} Des avancées sont cependant à noter puisque depuis le 10 février 2008 le montant du dépôt de garantie est passé de deux à un mois de loyer

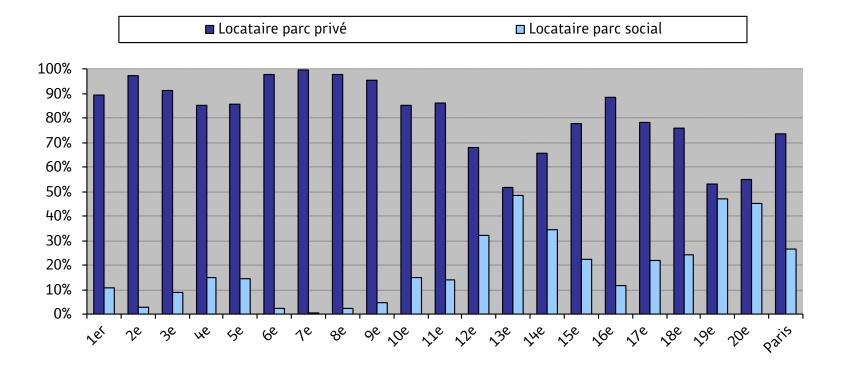
^{**} L'état du mal logement en France - Rapport annuel 2010 Fondation Abbé Pierre

Les difficultés d'accès au logement limitent les perspectives de mobilité des ménages modestes. Les taux de rotation sont ainsi particulièrement faibles dans le parc de logements sociaux à Paris. Au 1^{er} janvier 2009 il était de 4,4 %, contre 6,3 % observé en Île-de-France et 9,5 % au niveau national.

Si un quart des ménages locataires parisiens le sont dans le parc social, ce taux est presque deux fois plus élevé dans les 13^e, 19^e et 20^e arrondissements. À l'inverse, les 6^e, 7^e et 8^e comptent 1 ou 2 % de locataires logés dans le parc social.

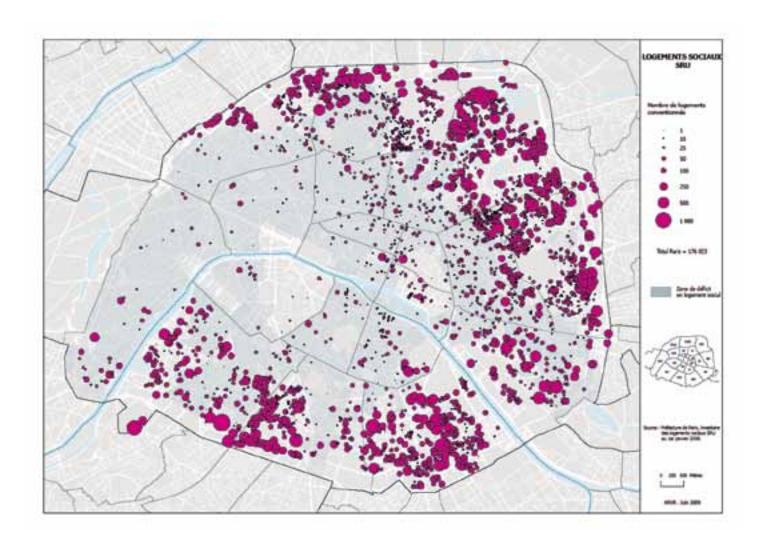
Répartition des 693 421 ménages locataires parisiens selon le type de parc et l'arrondissement

Source: Insee, Recensements de la population, Découpage géographique au 01/01/2008



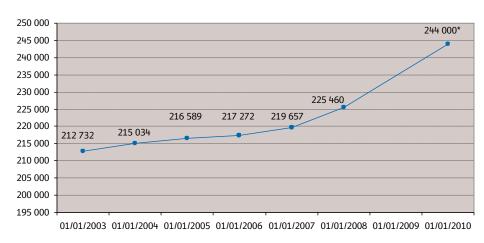
La répartition des logements Solidarité et Renouvellement Urbain

Ils sont prépondérants dans le nord et l'est parisien, également dans le sud, et quasiment inexistants au centre et à l'ouest de la capitale.



Cf. page 174, l'effort financier de la collectivité parisienne.

Évolution du parc social parisien



Sources: Recueil statistique MIPES au 31/12/2008 L'accès au logement social à Paris en 2009, Apur Comme le montre le graphique ci-contre, le parc social à Paris est en progression. En cinq ans il a augmenté de 15 %. La collectivité s'étant fixé un objectif ambitieux de 20 % de logements sociaux dans le parc immobilier parisien à atteindre d'ici 2014, il devrait encore progresser. Malgré cela il reste pourtant insuffisant.

Le développement significatif du parc social parisien ne permet pas d'augmenter sensiblement le taux de satisfaction des demandes. En effet cette demande ne cesse de croitre (+ 36 % au cours des vingt dernières années).

Au 31 décembre 2009, 119 467 ménages (contre 85 000 au début des années 90) sont inscrits au fichier parisien des demandeurs de logements sociaux (76,5 % sont domiciliés à Paris et 23,5 % sont non parisiens). Environ 8 % des ménages parisiens sont demandeurs d'un logement social.

En 2009, 12 000 logements ont été attribués, ce qui représente 10 % de demandes pourvues.

^{*} Dont 185 600 logements sociaux SRU

Zoom sur les personnes relogées en 2009

Au total, environ 12 000 logements sociaux familiaux ont été attribués à Paris en 2009, dont 1 248 sur le contingent de l'État et 4 321 sur celui de la Ville. Les 6 431 logements restants ont, pour l'essentiel, été attribués via le 1 % logement ou par les bailleurs sur leur contingent propre. Les informations ci-dessous concernent le profil des personnes relogées sur les deux premiers contingents (État et Ville), soit 5 569 foyers:

Statut avant	relogement		Ressources
	Effectif	%	Les ménages relogés sur le contingent de la Préfecture ont, dans leur grande majorité, des revenus très inférieurs aux plafonds de ressources
Locataire	1 800	32,3%	du logement social:
Locataire HLM	1 021	18,3%	□ 89 % des ménages relogés disposent de revenus inférieurs à 60 %
Logement précaire	995	17,9%	du plafond de ressources PLUS (94 % en 2008);
Hébergé	830	14,9%	□ 63 % des ménages relogés disposent de revenus inférieurs à 40 %
Foyer	233	4,2%	du plafond de ressources PLUS (64 % en 2008); 36 % des ménages relogés disposent de revenus inférieurs à 30 %
Sans logement / SDF	223	4,0%	du plafond de ressources PLUS (35 % en 2008).
Hôtel / Louez Solidaire	221	4,0%	
Fin de bail	80	1,4%	Les ménages relogés sur le contingent de la Ville se situent bien
Propriétaire	43	0,8%	en dessous des plafonds de ressources applicables aux logements proposés.
Occupation sans droit ni titre	37	0,7%	Pour les logements de type PLA I, PLUS et assimilés: 81 % des ménages relogés disposent de revenus inférieurs à 60 %
Autres	86	1,5%	du plafond de ressources PLUS (contre 88 % en 2008);
Total	5 569		□ 45 % des ménages relogés disposent de revenus inférieurs à 40 %
		_	du plafond de ressources PLUS (contre 57 % en 2008); 21 % des ménages relogés disposent de revenus inférieurs à 30 % du plafond de ressources PLUS (contre 34 % en 2008).

Source: L'accès au logement social à Paris en 2009, Apur

Le déséquilibre du parc immobilier social parisien ainsi que les prix du m² à la location ou à la vente contribue à opérer un «tri spatial »* des ménages en fonction de leurs revenus et de leur âge.

Zoom sur les profils

[Cf. Annexe 4, les chiffres du recensement population 2006].

Les propriétaires, plus que l'ensemble des parisiens :

- □ sont cadres ou exercent une profession intellectuelle supérieure (36 % vs 31 %)
- □ sont retraités (35 % vs 22 %)
- □ sont âgés de 55 ans et plus (52 % vs 35 %)
- ☐ forment un ménage composé de deux personnes (30 % vs 27 %)
- □ habitent dans un logement d'une surface de 70 à moins de 150 m² (38 % vs 24 %) comprenant 4 pièces et plus (35 % vs 22 %)



Les locataires du parc privé, plus que l'ensemble des parisiens:

- □ sont cadres ou exercent une profession intellectuelle supérieure (34 % vs 31 %)
- □ exercent une profession intermédiaire (18 % vs 16 %)
- □ sont sans activité professionnelle (12 % vs 9 %)
- sont âgés de 20 à 39 ans (56 % vs 40 %)
- □ vivent seul (57 % vs 51 %)
- □ habitent dans un logement d'une surface de moins de 40 m² (56 % vs 40 %) comprenant 1 ou 2 pièces (70 % vs 55 %)

Les locataires du parc social, plus que l'ensemble des parisiens:

- sont retraités (28 % vs 22 %)
- sont employés (20 % vs 12 %)
- □ exercent une profession intermédiaire (18 % vs 16 %)
- sont ouvriers (11 % vs 6 %)
- □ sont âgés de 40 à 79 ans (67 % vs 53 %)
- □ forment un ménage composé de trois personnes et plus (32 % vs 22 %)
- □ habitent dans un logement d'une surface de 40 à moins de 100 m² (72 % vs 51 %) comprenant 3 ou 4 pièces (50 % vs 36 %)

^{*} Terme utilisé par l'économiste Jean Cavailhès dans un article d'Informations sociales de la Caisse nationale des Allocations familiales | 2009/5 - N° 155

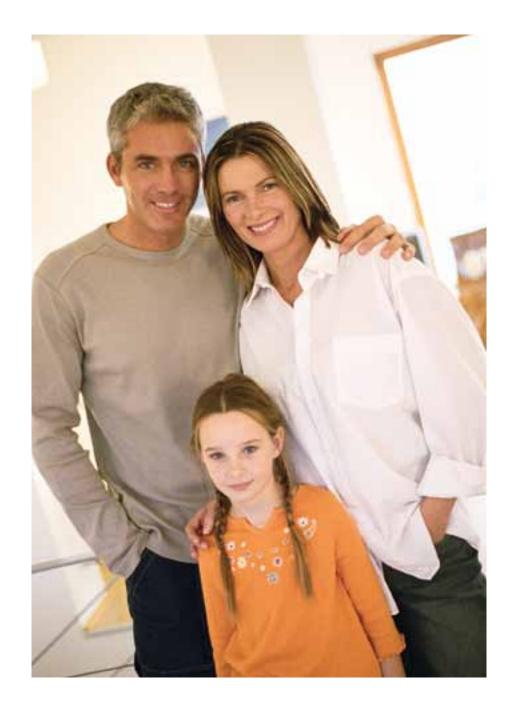
Ce profil des locataires du parc social peut être complété par des données issues de l'OPS* 2006:

Structure familiale des ménages			
Isolés	38,8 %		
Familles	23,2 %		
Familles monoparentales	19,7 %		
Couples sans enfant	13,5 %		
Autres	4,9 %		

Emploi des occupants majeurs	
Personnes en CDI	42,2 %
Sans emploi	40,9 %
Chômeurs	11,6 %
Personnes en CDD	5,2 %

Ressources du ménage par rapport aux plafonds PLUS			
Inférieures à 20 %	21,7 %		
de 20 % à 60 %	39,2 %		
de 60 % à 100 %	27,5 %		
de 100 % à 140 %	7,8 %		
Supérieures à 140 %	3,8 %		

Source: OPS 2006, Parc de référence 145 762 logements



^{*} Étude Occupation du Parc Social gérée par l'Observatoire du logement social

B. LE POIDS DU LOGEMENT DANS LE BUDGET DES MÉNAGES

Définitions et note méthodologique

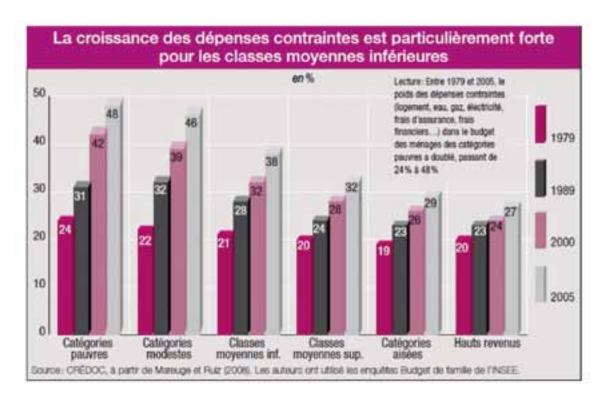
Le poids croissant du logement réduit en proportion la part du revenu arbitrable, c'est-à-dire des ressources dont on dispose une fois que l'on a fait face aux dépenses contraintes et incontournables. Les dépenses contraintes sont les dépenses liées au logement et à son occupation: logement, eau, gaz, électricité, frais d'assurance, téléphone, frais financiers... Les dépenses incontournables représentent les dépenses consacrées à l'alimentation, au transport, à la santé, à l'éducation. Le solde peut être utilisé pour les dépenses d'habillement, d'équipement ménager, les loisirs, les vacances... et éventuellement épargner.

Le taux d'effort, qui est égal au rapport entre la dépense en logement des ménages et leur revenu, est utilisé pour mesurer le poids de ce poste dans la consommation des ménages. La dépense en logement peut alternativement inclure le seul loyer ou le total «loyer + charges». Le taux d'effort est dit «net» si l'aide au logement perçue par les ménages est défalquée de la dépense en logement, et «brut» dans le cas contraire.



• Des ménages soumis à des dépenses contraintes croissantes

Depuis le milieu des années 80, les dépenses de logement sont devenues le poste budgétaire le plus important dans la consommation des ménages, renvoyant celui de l'alimentation en seconde position. Le poids du logement pèse proportionnellement de plus en plus dans le budget des personnes aux revenus modestes et intermédiaires.



D'après une étude du Crédoc Consommation et mode de vie parue en mars 2009 et réalisée par Nicolas Ruiz sur la base des données de l'enquête Budget des familles, les dépenses contraintes représentaient seulement 21 % du budget des classes moyennes inférieures en 1979, contre 38 % aujourd'hui. La progression a été beaucoup moins rapide pour la population disposant de hauts revenus (+ 7 points seulement), et plus vive au contraire chez les catégories les plus pauvres, dont l'effort financier pour faire face aux dépenses contraintes a doublé en trente ans (de 24 % à 48 %).

La part des dépenses contraintes des ménages parisiens est passée de 25 % à 36 % (soit 11 points de plus) sur cette même période (1979 – 2005). Les données disponibles pour la capitale ne permettent pas de distinguer l'évolution des dépenses contraintes par classes de revenus.

• Le logement, une dépense contrainte majeure à Paris

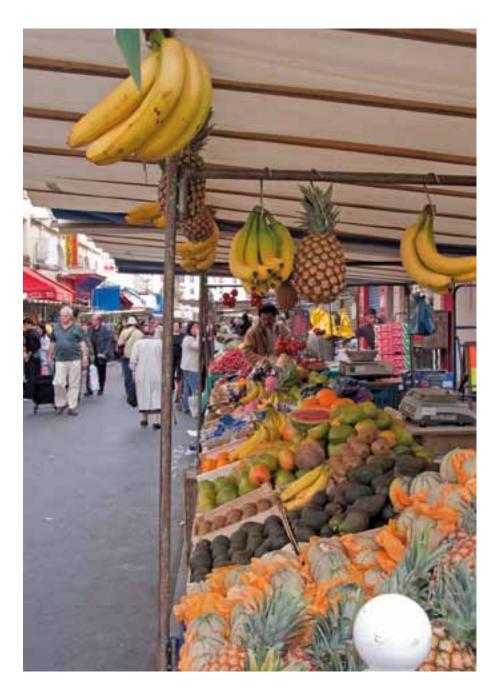
Évolution du poids de certains biens et services dans la consommation de l'ensemble des ménages et ceux vivant à Paris:

	Ensemble			Paris		
	1989	2000	2005	1989	2000	2005
Alcools	1,6	1,5	1,6	1,7	1,1	1,2
Tabacs	1,0	1,3	1,3	1,6	1,1	1,1
Loyers et charges	8,2	10,0	9,6	15,9	20,6	20,2
Eau	0,6	0,9	0,8	0,1	0,1	0,1
Électricité et gaz	4,2	4,1	3,9	2,8	2,7	2,5
Fuel	0,7	1,5	1,5	0,1	0,1	0,1
Autres combustibles	0,5	0,4	0,2	0,1	0,0	0,0
Véhicules	5,1	4,2	4,1	2,4	1,6	1,6
Carburants	3,5	3,8	4,1	1,5	1,1	1,4
Accessoires et entretiens	1,7	1,8	2,1	1,6	1,4	1,5
Achats de services de transport	0,8	0,7	0,8	2,8	3,0	3,2
Postes	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	0,3
Télécommunications	1,9	2,6	2,7	2,3	3,3	3,0

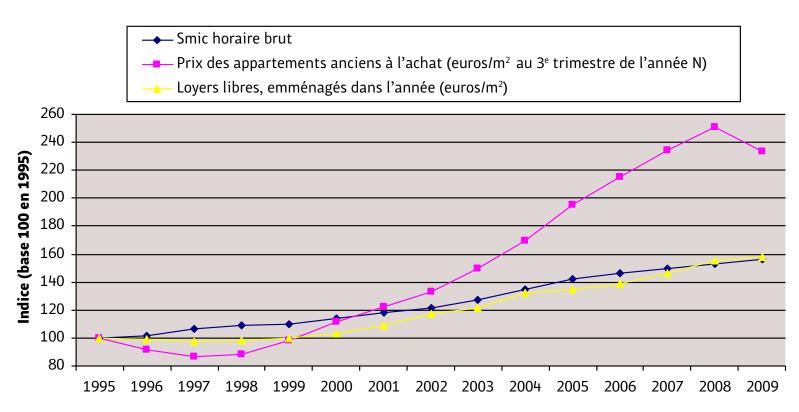
Source: «Mesurer le pouvoir d'achat » La documentation française, Paris 2008

Le poids du logement (loyer et charges) dans le budget des ménages parisiens est deux fois plus élevé que pour l'ensemble des ménages (20,2 % versus 9,6 %); avec une augmentation de 27 % entre 1989 et 2005 pour les habitants de la capitale contre 17 % pour l'ensemble de la population.

Ce poste est la dépense contrainte la plus importante; soulignons la part grossissante des télécommunications (aujourd'hui 3 % du budget parisien) alors que celles des dépenses d'eau et d'énergie stagnent, voire baissent depuis 1989, et ce malgré la hausse des prix enregistrée par ces produits [Cf. Annexe 1].



Mise en perspective de l'évolution du smic horaire brut, du prix des appartements anciens à l'achat et du prix des loyers à Paris



Source: L'accès au logement social à Paris en 2009, Apur

• Le taux d'effort

Le poids du logement supporté par les ménages varie en fonction de trois critères :

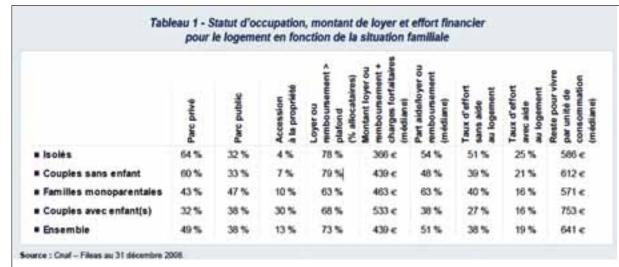
Ŕ

- **Les ressources**. Les ménages supportent logiquement des taux d'effort d'autant plus élevés que leurs revenus sont faibles.
- La composition du ménage. Le logement est une dépense où peuvent être réalisées des économies d'échelle. Ainsi un même loyer ne représentera pas le même taux d'effort pour un individu seul ou pour deux individus partageant un logement, à ressources et à loyers identiques.
- □ **Les loyers ou remboursements** et donc, du type de parc (social ou privé), de la date d'arrivée dans le logement, du statut de l'occupant (locataire ou propriétaire) ainsi que de la zone géographique habitée (pauvre ou non, taille des villes et distance aux centres d'emploi).

Les principaux facteurs aggravant les difficultés liées au budget logement des ménages sont donc:

- □ **la diminution de ressources** due à un changement de situation (retraite, chômage, RSA, maladie, rupture familiale),
- □ **le fait de vivre seul** (souvent dans de petites surfaces, dans lesquelles le prix du m² est plus élevé, en particulier dans le secteur privé).

Bien qu'il existe de nombreux dispositifs d'aide [Cf. Annexe 6, les conditions de ressources pour l'attribution des aides et les montants alloués], les taux d'effort de certaines catégories de population restent importants.



Au niveau national fin 2008, la Cnaf fait état d'un taux d'effort net moyen de 19 %, variable en fonction des situations familiales. Ainsi il est de 16 % pour une famille (couple ou monoparentale) et de 25 % pour une personne isolée.

Paris connait des taux d'effort nets moyens plus significatifs qu'au niveau national du fait des prix du logement plus élevés. Les taux d'effort dans la capitale sont aussi plus marqués en fonction de la constitution du foyer.

Ces écarts entre la situation parisienne et la situation nationale sont encore accentués par le fort différentiel des loyers pratiqués dans le secteur privé et dans le secteur public, ce qui renvoie à la problématique d'accès au parc social existant à Paris.

Selon l'étude réalisée par l'Adil 75 auprès de 650 personnes au second semestre 2008 [Cf. Annexe 2],

le taux d'effort net moyen des ménages parisiens serait de 34 %.

- □ 52 % des locataires du parc social supportent un budget loyer **inférieur ou égal à 25** % de leurs revenus.
- □ Pour 65 % des ménages interrogés, la part de loyer **dépasse 25** % de leur budget.
- □ Plus de 14 % des locataires ont un loyer compris **entre 35** % **et 45** % des revenus. Il s'agit principalement de locataires dont les ressources ne dépassent pas 1 500 € par mois. 69 % des locataires supportant ce taux d'effort sont célibataires.
- □ 14 % acquittent un loyer compris **entre 45** % **et 65** % de leurs ressources. Il s'agit surtout de personnes percevant des ressources faibles, de l'ordre de 1 000 € maximum.
- □ 17 % des personnes de plus de 65 ans consacrent au loyer plus de 45 % de leur budget.
- □ Des taux d'effort **supérieurs à 50** % sont relevés pour les personnes interrogées occupant un meublé.
- □ Pour près de 6 % des locataires interrogés, **le loyer peut dépasser le montant de leurs revenus**. Il semble cependant que ces personnes sont souvent en attente de règlement d'une situation (premiers mois de retraite, versement d'allocations diverses, etc.). Il s'agirait donc surtout de situations provisoires, appelées à s'améliorer.

· Les populations les plus fragilisées face au logement à Paris

- → Les jeunes (moins de 25 ans) qui disposent souvent de revenus faibles et – ou irréguliers, qui sont souvent pris en charge par leurs parents le temps de leurs études, et qui n'ont pas encore construit leur vie de famille.
- → Les familles monoparentales.
- → Les personnes arrivées à l'âge de la retraite qui connaissent une baisse de leurs revenus par rapport à leur situation précédente (sans perspective d'évolution), à charges financières de loyer inchangées (car désir de se maintenir dans le logement). Ces difficultés sont aggravées lorsque les personnes âgées sont confrontées au veuvage. Enfin, elles sont moins solvabilisées par les aides au logement que les familles, et l'accès pour elles à un logement du parc social est restreint compte tenu de la pénurie de l'offre par rapport à la demande.







La question de la précarité énergétique

Plus souvent concernés par le mal logement, les ménages à faibles revenus sont confrontés à la précarité énergétique se traduisant par des difficultés à acquitter leurs factures et les exposant à des coupures d'énergie, tandis que certains préfèrent restreindre leur consommation.

Selon les données de l'enquête *Budget de familles* réalisée par l'INSEE en 2006, les ménages français consacrent en moyenne 4,8 % de leur budget à l'énergie logement (8,4 % en ajoutant les dépenses d'énergie transport). À Paris, la part du budget des ménages consacrée à l'énergie logement est de 3,3 %; un taux moindre qu'au niveau national, essentiellement à relier à la surface des logements de la capitale. Des inégalités se sont creusées au cours des vingt dernières années entre milieux rural et urbain, mais également entre les ménages les plus pauvres et les ménages les plus aisés. En 2006, les 20 % des ménages les plus pauvres consacrent 6,2 % de leur budget aux dépenses d'énergie logement contre 3,9 % pour les 20 % des ménages les plus riches.

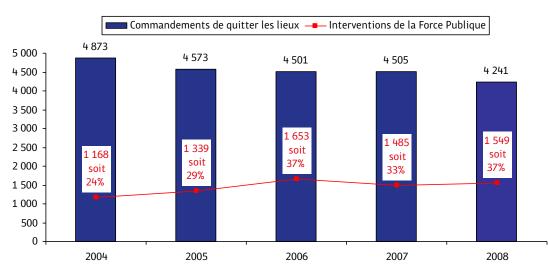
Le terme de précarité énergétique est utilisé quand la part du budget consacrée atteint ou dépasse 10 %. Un tiers de personnes retraitées sont concernées car, plus souvent présentes dans leur logement, affaiblies, leurs besoins sont plus importants. Parce qu'eux aussi sont plus présents dans leur logement, la précarité énergétique touche également un nombre important de chômeurs et d'étudiants.

Différentes pratiques sont alors utilisées pour résister à la précarité énergétique. Il peut s'agir de limiter sa consommation (ce qui est le cas de 28 % des personnes interrogées pour l'enquête nationale Logement INSEE en 2006, déclarant avoir souffert du froid dans leur logement), par des pratiques telles que la mise en marche d'appareils électriques plutôt que le chauffage ou encore son arrêt total pendant la nuit, pratiques ressorties lors d'entretiens conduits dans le cadre de l'étude qualitative sur les personnes âgées précaires. Il peut aussi s'agir de techniques de ciblage qui consistent à chauffer certaines pièces et pas d'autres, de réalisation de bricolages (plutôt que de vrais travaux couteux) dans le but d'améliorer l'isolation. Dans l'habitat ancien, ces installations sont un facteur prépondérant à Paris d'aggravation du risque incendie.

C. LES EXPULSIONS

Une fois l'accès au logement effectif, les aléas de la vie rendent vulnérables les foyers; qu'ils soient de catégorie modeste ou même de couche moyenne. À l'inverse de garantir une certaine sécurité, le logement devient alors une source d'insécurité dans des périodes de changement entrainant une diminution des ressources (comme une séparation, une perte d'emploi, un passage à la retraite...). Le poids du logement dans le budget augmentant, il n'est pas rare de voir des ménages confrontés à des processus d'impayés et d'endettement pouvant aboutir à une expulsion.

En 2009, 5 576 ménages parisiens ont été assignés pour impayés de loyer.



À Paris en 2008, 37 % des commandements de quitter les lieux se soldent par une expulsion avec une intervention effective de la Force Publique (contre 30 % au niveau régional). Si les commandements sont en baisse au cours des cinq dernières années, le taux d'expulsion suit une évolution inverse et connaît lui une hausse, puisqu'il était de 24 % en 2004 (il a été multiplié par deux sur la région Île-de-France). Si les efforts pour faire baisser le nombre de saisies de dossiers par la justice semblent efficaces, le processus paraît difficilement arrêtable une fois la machine judiciaire enclenchée.

Sans y voir pour autant un lien de cause à effet, ce sujet peut être relié aux données existantes sur le surendettement. En 2008 en Île-de-France, 30 603 dossiers ont été déposés, dont 4 421 pour Paris (4 191 en 2007). Certains observateurs relèvent l'inquiétant phénomène de recours aux crédits renouvelables pour «boucler les fins de mois» et notamment faire face aux dépenses de logement.

Source: Recueil statistique MIPES au 31/12/2008

Préfectures de Département / DREIF / Unité Logement des Défavorisés

Banque de France

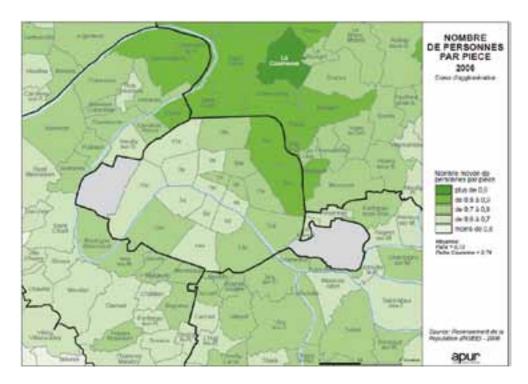
D. LE « MAL LOGEMENT »

Les difficultés d'accès au logement, tout comme les expulsions locatives vues précédemment, peuvent conduire des ménages à accepter des situations de mal logement. Ainsi peuvent naître des solutions d'hébergement précaires et parfois même indignes. Certaines personnes sont contraintes d'avoir recours à des structures collectives d'hébergement, et dans certains cas, ces situations, envisagées comme transitoires, deviennent pérennes.

Le terme de mal logement englobe des situations très différentes, et bien souvent difficilement quantifiables, telles que:

- □ le logement précaire (hébergement chez tiers...),
- □ la sur-occupation (cf. carte ci-contre),
- □ la grande vétusté de certains logements,
- □ l'habitat dans des lieux inappropriés (les squats...),
- □ ...

Si les situations sont différentes, toutes ces formes de mal logement induisent des risques sociaux communs (sans-abrisme, perte d'emploi, risques sanitaires, difficultés d'éducation...).



Il est difficile d'illustrer en chiffres ce thème, considéré comme la «zone grise» du logement. Sur le territoire français fin 2008, la fondation Abbé Pierre annonçait 3,5 millions de personnes non ou très mal logées (dont 100 000 sans domicile fixe) et plus de 6,5 millions de personnes en situation de réelle fragilité de logement.

L'Espace Solidarité Habitat (ESH)*, qui a développé une mission autour de l'accès aux droits des occupants en logement indigne ou indécent, permet de disposer de quelques données sur des ménages résidents en Île-de-France, victimes d'une crise du logement sans précédent, n'ayant d'autres choix que de vivre dans des conditions inacceptables. En 2009, l'ESH a accompagné 159 situations (dont 69 nouvelles), soit une augmentation de 26 % par rapport à 2008, où 126 situations étaient suivies. Ces 159 situations (à 90 % parisiennes) représentent 242 ménages. La part des personnes seules continue de progresser en 2009 (+ 3 points). Elle avait déjà augmenté de 8 points en 2008. Les isolés deviennent ainsi la première catégorie de personnes ayant sollicité l'ESH au titre de l'habitat indigne. Cela tient à la part croissante de personnes isolées occupant des petites surfaces (inférieures à 9 m²). Comme les années précédentes, les situations accompagnées par l'ESH se concentrent majoritairement sur l'est parisien ainsi que sur le département de la Seine-Saint-Denis. Ainsi, 78 % des ménages accompagnés sont basés sur les 20, 19, 18, 11, 10^e arrondissements et le département de la Seine-Saint-Denis. Les revêtements des murs et des plafonds sont pour la plupart très dégradés par une forte humidité due à des causes multiples (dégâts des eaux, fuite sur une descente commune, mauvaise étanchéité du toit, etc.). Souvent la non-isolation de la quasi totalité des murs exposés au froid ainsi que l'aération permanente inexistante ou inefficace, aggrave cette humidité.

Les mouvements de l'immeuble, les travaux effectués au fil des ans par les (co)propriétaires sans beaucoup de contrôles ou encore des infiltrations répétées entraînent des désordres sur le gros œuvre: affaissements de planchers, décollements de cloisons, chutes de matériaux. L'installation électrique est souvent vétuste, hétéroclite voire dangereuse.

Le service technique de l'Habitat de la direction du Logement et de l'Habitat de la Ville de Paris, à qui sont signalées des situations de grande vétusté, établit un diagnostic habitat et fait le cas échéant des injonctions au bailleur pour réaliser les travaux nécessaires.



^{*} Établissement de la fondation Abbé Pierre

Les risques liés au mal logement

Des risques existent plus particulièrement pour les enfants, victimes collatérales du mal logement. Par exemple celui de l'échec scolaire pour cause de sur-occupation, ou encore de changement d'école en cours d'année en cas de recours à l'hébergement d'urgence, avec les problèmes de traumatismes liés à la désocialisation que cela entraîne.

D'autres risques, sanitaires ceux-là, sont liés à l'insalubrité: troubles cognitifs liés au saturnisme (présence de plomb associée à un habitat dégradé), pathologies respiratoires (asthme, etc.), infections dermatologiques (champignons, etc.) dûes à des problèmes de ventilation et de chauffage.

Îla-da-Franca

Paris

	ne de France	1 4113
Nouveaux cas de saturnisme chez des enfants de moins de 18 ans en 2008	143	71
Nouveaux cas de saturnisme chez des enfants de moins de 18 ans en 2007	213	65
Source: Recueil statistique MIPES au 31/12/2008		

Si les données disponibles sur les arrêtés d'insalubrité sont loin de pouvoir refléter la réalité de la situation dans la capitale (pour deux raisons; il s'agit d'un sous thème du mal logement, de plus les chiffres concernent uniquement les procédures lancées suite à une plainte de l'occupant), elles sont toutefois intéressantes. Nous pouvons par exemple observer que le nombre d'arrêtés sur Paris a été multiplié par deux en un an.

	Île-de-France	Paris	
Total des arrêtés pris en 2007	476	185	(soit 39 % du total région)
Total des arrêtés pris en 2006	355	91	(soit 26 % du total région)
Source: Recueil statistique MIPES au 31/12/2007			

Les logements insalubres peuvent être à l'origine de cas de précarité énergétique, car souvent mal isolés et/ou équipés d'appareils de chauffage défectueux. Ainsi ces situations font cumuler, aux populations les subissant, mal logement, précarité énergétique et risques incendies.

E. LES DISPOSITIFS DE RELOGEMENT

Différents dispositifs de relogement gérés de façon transparente et partenariale permettent aux ménages disposant de ressources faibles ou modestes d'accéder au parc social.

- → Le dispositif d'accord collectif départemental dispose depuis 2010 de 2 000 logements (1 200 en 2009) à attribuer annuellement.
- 600 à des ménages concernés par les problématiques d'habitat indigne (catégorie 2)
- 1 400 aux personnes les plus défavorisées considérées comme cumulant les difficultés (la problématique santé ou celle de l'aide sociale à l'enfance doit interférer avec celle du logement) mais dans une logique d'insertion déjà consolidée (catégorie 1)

L'accord collectif s'inscrit dans la mise en œuvre du volet logement de la loi n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions. Il est destiné à apporter une solution de relogement aux personnes et familles défavorisées relevant du 5e PDALPD:

- □ cumulant des difficultés économiques et sociales,
- □ susceptibles d'accéder à un logement autonome,
- □ confrontées aux difficultés sociales et de logement les plus aiguës,
- □ ayant des ressources inférieures à un plafond.

L'extrême urgence de logement est prise en compte (comme la vétusté ou l'inadaptation du logement occupé, ou encore l'absence de logement et l'hébergement précaire) mais également le processus d'insertion sociale et – ou professionnelle du ménage, qui doit être engagé. La priorité est donnée aux demandeurs en activité. Le demandeur qui, du fait de difficultés de santé sérieuses ou d'un handicap, perçoit un revenu de remplacement (pension d'invalidité de 2^e ou 3^e catégorie, AAH, etc.) peut relever du dispositif.

Les accords collectifs ont permis en 2009 le relogement de 1 218 ménages dont 835 ménages au titre de la catégorie 1.

[Cf. Annexe 5, la mission sociale du CASVP et sa participation aux différentes instances de travail sur la question du logement]

→ La **commission de médiation du droit au logement opposable**, officiellement installée en novembre 2007, assure la mise en œuvre de la loi. Elle examine la situation des ménages qui la sollicitent et désigne à l'État ceux qu'elle reconnaît prioritaires et auxquels, en urgence, doit être attribué selon le cas, un logement ou une place dans une structure d'hébergement.

Depuis la mise en œuvre de la loi, 26 874 dossiers de recours ont été reçus à la Préfecture de Paris en vue de l'obtention d'un logement et 20 809 décisions ont été prises par la commission de médiation. 12 682 recours ont fait l'objet d'une décision favorable et 8 124 ont été rejetés. 795 ménages reconnus prioritaires ont obtenu un logement dans le cadre de la procédure DALO sur le contingent préfectoral depuis le début de la mise en œuvre de la loi, dont 609 au cours de la seule année 2009.

- → Enfin, dans le cadre des conventions passées avec les organismes gestionnaires de logements sociaux (Paris Habitat, RIVP, Immobilière 3 F, etc.), l'État, la Ville de Paris et les entreprises collectrices du 1 % logement proposent des candidats pour ces logements dans les proportions suivantes:
- □ environ 18 % pour la Préfecture de Paris,
- □ environ 32 % pour la Ville de Paris,
- □ le reste pour des entreprises publiques ou privées pour le logement de leurs salariés.

En dehors des relogements de droit (expropriation, lutte contre l'insalubrité, sinistres, etc.) et des mutations internes, environ 2 500 logements sont attribués chaque année, sur proposition de la Ville de Paris, dont une moitié par la Mairie de Paris qui a mis en place en juin 2001 la **Commission de désignation du maire de Paris,** et l'autre moitié par les mairies d'arrondissement qui ont institué, pour la plupart, des commissions de désignation similaires.

Par ailleurs, de nouveaux dispositifs permettant de faciliter l'accès au parc privé ont été mis en place au cours des dernières années:

→ L'Agence Immobilière Sociale (AIS), créée en mars 2009, a pour objectif de proposer des logements de petite superficie (studio ou F2 de moins de 30 m²) à des ménages aux ressources modestes et ayant des difficultés à accéder au parc privé. Ce dispositif s'adresse à des personnes isolées ou couples sans enfants et plus particulièrement à un public salarié et autonome, n'ayant pas besoin d'un accompagnement social lié au logement.

Le propriétaire signe un mandat de gestion avec l'association Solidarité Habitat Île-de-France. À terme, 250 logements (50 au second semestre 2010) devraient faire partie du contingent.

→ **Louez solidaire***, mis en place en 2007 par la Ville de Paris, est un dispositif spécifique d'accompagnement des sorties d'hôtel, qui permet aux familles concernées de bénéficier d'une solution de logement temporaire (6 à 18 mois) dans le parc privé et d'un accompagnement social approprié.

La gestion locative et l'accompagnement social lié au logement sont confiés à dix associations conventionnées. L'association est locataire en titre de l'appartement et règle donc le loyer au propriétaire. La famille signe avec l'association un contrat d'occupation à titre onéreux et s'acquitte d'une redevance mensuelle. En fonction de l'autonomie de la famille et de la durée de l'hébergement, les dispositifs de relogement (Accords collectifs, DALO, 1 % logement) seront sollicités afin de garantir à la sortie du dispositif, l'accès au logement pérenne.

Août 2010, le parc de ce dispositif comptait 500 logements, l'objectif à fin 2014 étant d'arriver à 1 000. Depuis sa création, ce dispositif a permis de reloger un peu plus de 200 familles.

MAIRIE DE PARIS S

Vous êtes propriétaire d'un appartement ? Louez solidaire et sans risque avec la Mairie de Paris! Nº Vert 0 800 50 05 45

^{*} Solibail est l'équivalent de Louez Solidaire en banlieue.

II. La solvabilisation des charges de logement

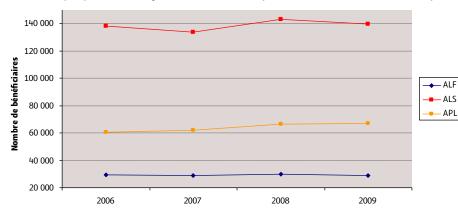
Les aides publiques sont destinées aux ménages les plus modestes dans le but de réduire le poids des charges de logement dans leur budget. Elles ont également vocation à libérer du pouvoir d'achat pour d'autres besoins (du type santé, éducation, loisirs, etc.).

Les aides au logement nationales sont complétées par des dispositifs facultatifs mis en place par la collectivité parisienne (département et municipalité). L'ensemble de ces aides sont attribuées sous conditions de ressources [Cf. Annexe 6, les conditions de ressources pour l'attribution des aides et les montants alloués].

A. LES AIDES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Elles sont au nombre de trois et s'adressent chacune à un type de situation différent:

- L'Allocation de logement à caractère familial (ALF-1948) est versée aux ménages avec charge de famille (enfants ou certaines autres personnes) ou aux ménages marié depuis moins de 5 ans (et ce avant les 40 ans des conjoints).
- □ Sa variante sociale (ALS-1971) s'adresse aux personnes isolées et, depuis 1993, à tout ménage, étudiants compris.
- L'Allocation personnalisée au logement (APL-1977) est réservée aux locataires de logements conventionnés en locatif, aux accédants à la propriété et aux propriétaires ayant contracté un prêt d'accession sociale, un prêt aidé ou conventionné.



	Nombre de bénéficiaires d'une aide au logement au 31/12/2009				
		Tota	Total ALS		
	ALF	ALS	ALS étudiant	APL	
1er	88	586	614	205	
2e	243	1 023	875	279	
3e	312	1 469	1 155	299	
4e	136	982	1 083	463	
5e	321	1 470	4 261	828	
6e	146	934	2 623	307	
7e	200	1 274	2 117	172	
8e	165	869	1 239	213	
9e	558	2 265	1 692	628	
10e	1 701	4 379	2 455	1 968	
11e	2 199	7 427	5 127	3 654	
12e	1 709	4 824	3 583	3 563	
13e	2 109	4 744	5 292	9 465	
14e	1 133	3 367	6 893	5 003	
15e	1 931	6 097	7 846	5 187	
16e	1 048	3 886	4 564	578	
17e	2 155	5 864	4 333	3 373	
18e	4 493	8 944	4 758	8 334	
19e	4 229	5 523	2 937	12 013	
20e	4 168	7 454	2 903	10 398	
TOTAL PARIS	29 044	73 381	66 350	66 930	

Total	Total Sans AL étudiant	Taux de couverture ménages* recensement 2006
1 493	879	8,8 %
2 420	1 545	12,4 %
3 235	2 080	10,5 %
2 664	1 581	9,5 %
6 880	2 619	7,8 %
4 010	1 387	5,6 %
3 763	1 646	5,5 %
2 486	1 247	6,6 %
5 143	3 451	11,1 %
10 503	8 048	16,7 %
18 407	13 280	15,5 %
13 679	10 096	13,5 %
21 610	16 318	18,5 %
16 396	9 503	13,8 %
21 061	13 215	10,5 %
10 076	5 512	7,2 %
15 725	11 392	13,4 %
26 529	21 771	21,3 %
24 702	21 765	26,2 %
24 923	22 020	23,1 %
235 705	169 355	15,0 %

Source: Données CAF

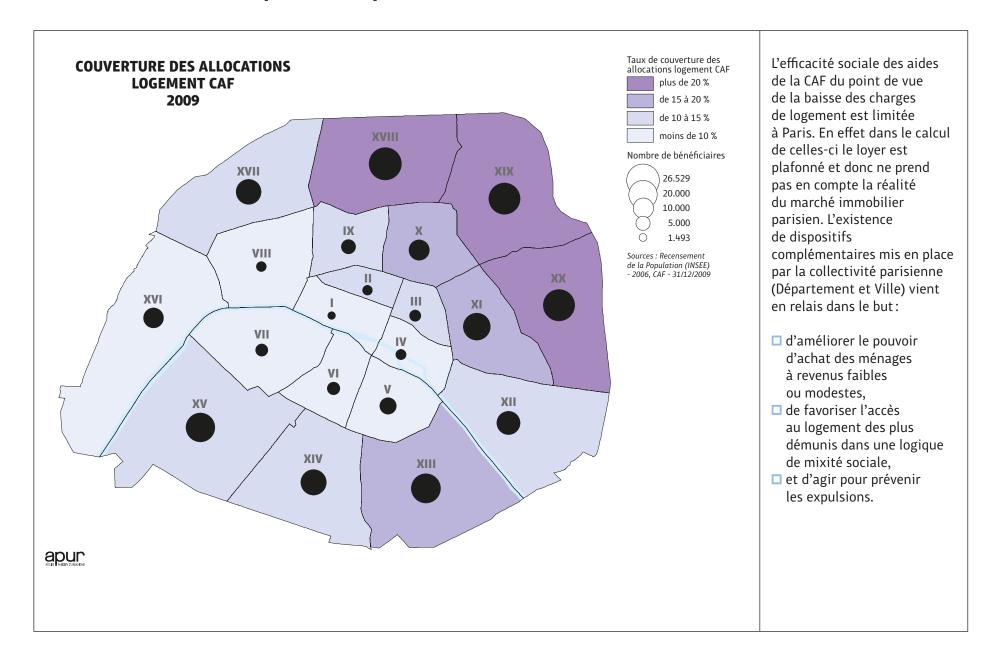
Répartition des allocataires Parisiens au 31 décembre 2009 par arrondissement

Les différentes aides au logement versées par la CAF de Paris ne connaissent pas, en termes de nombre de bénéficiaires, d'évolution particulière, et ce depuis une dizaine d'années, ce qu'illustre le graphique ci-dessus avec des données sur quatre ans.

Ces prestations ont atteint leur taux de couverture* maximal, qui à fin 2009 était de 15 %. Avec des taux légèrement supérieurs à la moyenne parisienne dans les 10, 11 et 13° arrondissements, plus d'un ménage sur cinq couvert dans les 18 et 20° arrondissements, le taux le plus élevé étant de 26 % dans le 19°.

[Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2011 Ville et logement, il faut signaler le contenu de l'article 54 concernant le financement de la Sécurité sociale qui vise à supprimer le délai de rétroactivité de 3 mois pour le versement des prestations d'aide au logement].

^{*} Les personnes résidant dans une communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, <u>résidences universitaires</u>, établissements pénitentiaires...) ou vivant dans des habitations mobiles (y compris les mariniers et les personnes sans-abri) sont considérées comme vivant « hors ménage ». Le taux de couverture ménage présenté ici a été calculé en retirant les bénéficiaires de l'Als étudiant de l'indicateur au numérateur car ceux vivant en résidence universitaire ne sont pas comptabilisés par l'INSEE dans le dénominateur.



B. LES AIDES DU DÉPARTEMENT

L'allocation complémentaire de la ville de Paris

L'ALCVP offre un complément aux allocations logement perçues par les bénéficiaires du RSA socle lorsqu'ils ont signé un contrat d'insertion. Sur 2009, 6 512 personnes en moyenne mensuelle ont bénéficié de cette allocation, soit 29 % des bénéficiaires du RSA socle ayant signé un contrat d'insertion*.

Le Fonds de Solidarité pour le Logement

Un des principaux outils de la politique départementale visant à réduire les situations de précarité liée au logement est le FSL.

Il a pour mission principale d'accorder des aides pour faciliter l'accès et le maintien des ménages vulnérables et de financer des mesures d'accompagnement social lié au logement.

Depuis la décentralisation, le FSL a été élargi aux aides aux paiements des factures d'eau, d'énergie et de téléphone. De plus, il permet des mesures de cautionnement (garanties de paiements des loyers) et l'extension des aides aux propriétaires occupants.

Le FSL est en augmentation par rapport à 2008, 2 130 aides supplémentaires ont été attribuées, soit + 8,4 %.

INTITULÉ DES AIDES FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT DU DÉPARTEMENT DE PARIS	Nombre d'aides correspondant
FSL	8 001
Accès dans les lieux	3 121
Maintien dans les lieux	4 880
Accompagnement social lié au logement	3 780
Diagnostics sociaux CAF	1 500
Mesures individuelles par 26 associations	2 009
Forfaits Résidences Sociales (nombre de forfaits)	271
Actions d'intermédiation locative	895
Aide à la Médiation Locative (par logements conventionné)	480
Dispositif expérimental "Louez Solidaire" (par nbre de logements mobilisés)	415
FSL-Énergie (aides accordées par le CASVP)	14 786
Préventif	9 316
Curatif	5 470
Total	27 462

Source: Données DASES au 31/12/2009

Zoom sur le FSL-Énergie

Dans un contexte de progression des tarifs de l'électricité et du gaz, la ville de Paris a crée en 2007 une aide spécifique pour les factures d'énergies. Ce dispositif prévoit non seulement le maintien de l'aide préventive déjà existante, mais également la création d'une aide curative destinée à alléger la dette des ménages défavorisés ayant accumulé des impayés de factures d'énergies.

En 2009 comme en 2008, le CASVP, qui en assure l'instruction et la décision, intervient plus fréquemment pour des actions de prévention que sur des situations d'impayés (la répartition préventif / curatif est de 63 % / 37 %), mais il est à noter la forte augmentation de ces dernières situations. Si globalement, le nombre d'aides FSLE a augmenté de 12 %, le FSLE curatif a lui augmenté de 32 % en un an.

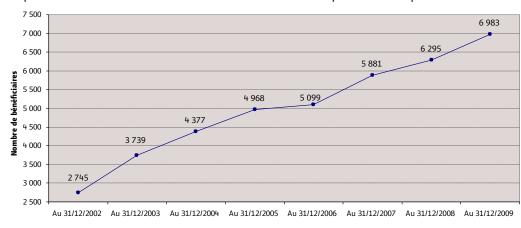
^{*} Notons que ce taux de couverture est probablement en deçà de la réalité puisque le ratio est calculé sur les 27 000 bénéficiaires du RSA socle ayant signé un contrat d'insertion et non pas sur les bénéficiaires du RSA socle ayant signé un contrat d'insertion et allocataires d'une aide au logement.

C. LES AIDES DU CASVP

1. Les aides logement du CASVP

Paris Logement Familles Monoparentales

La prestation Paris Logement Familles Monoparentales, qui a vu le jour en 2002, s'adresse aux parents isolés. Depuis sa création, le nombre de bénéficiaires PLFM n'a cessé de croitre. Enregistrant sur la dernière année une hausse encore plus significative de 11 %, en partie liée à la revalorisation en octobre 2009 du plafond de ressources de 1 300 € à 1 600 € décidée par la municipalité.



Cette prestation semble donc bien répondre à un besoin actuel lié aux évolutions sociologiques et sociales. En effet, le nombre de foyers monoparentaux à Paris continue d'augmenter; il s'élève à 70 000 en 2006 (soit 7 000 de plus qu'en 1999). Le taux d'accroissement annuel moyen est supérieur à celui de l'ensemble des familles (+1,5 % sur la période). La part des familles monoparentales dans l'ensemble des familles s'est ainsi accrue: elle atteint 27,6 % (contre 25,8 % en 1999). À titre de comparaison, le taux de familles monoparentales est de 22,7 % pour la région Île-de-France et de 20,3 % au niveau national.

Source : Données CASVP

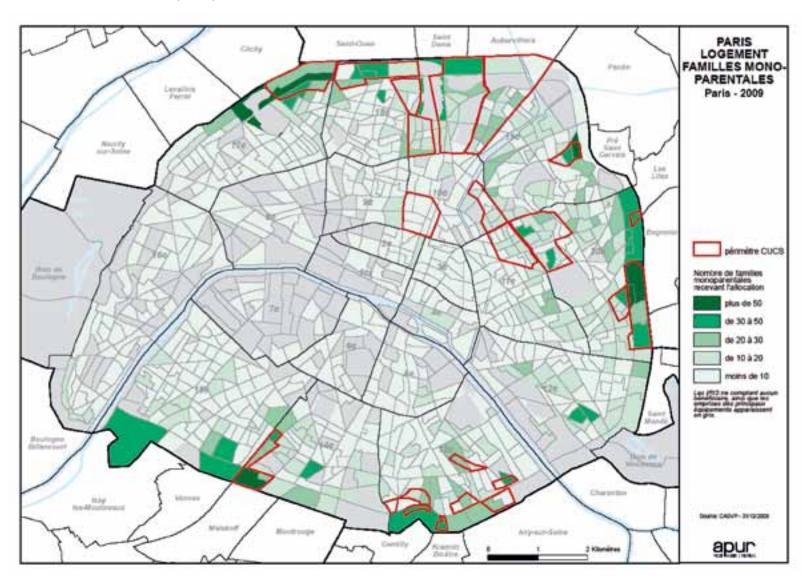
Les familles monoparentales françaises sont les catégories de familles les plus exposées à la pauvreté monétaire. Près d'une personne sur quatre vivant au sein d'une famille monoparentale est confrontée à la pauvreté monétaire, soit un taux deux fois plus important que dans l'ensemble de la population.

Presque deux bénéficiaires de PLFM sur trois vivent en dessous du seuil de pauvreté (64 % ont des ressources inférieures à 918 € par mois).

Grâce aux estimations de population cible* réalisées par la CAF de Paris, le taux de couverture de PLFM est évalué à 66 %.

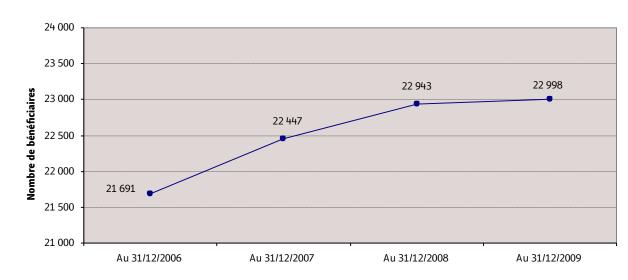
^{*} Nombre de familles monoparentales avec 1-2 enfants ayant des ressources inférieures à 1 600 € et connues de la CAF depuis au moins 3 ans au 30/03/2010 = 10 503

La carte ci-dessous permet de visualiser la localisation des bénéficiaires. Les iris où ils sont le plus nombreux peuvent être mis en relation avec les logements sociaux existants, situés principalement à la ceinture de Paris au nord et nord est mais aussi dans les 13 et 14^e arrondissements.



Paris Logement Familles

Cette prestation qui existe depuis 2005 s'adresse aux familles nombreuses ayant au moins deux enfants ou au moins un enfant handicapé.



Source: Données CASVP

Le nombre de bénéficiaires de Paris Logement Familles s'est stabilisé à 23 000 depuis fin 2008.

Cette stabilité est à relier aux caractéristiques démographiques de la capitale qui, comme les autres centres d'agglomération, accueille relativement peu de familles. Notons toutefois une légère augmentation du nombre de familles entre les recensements (10 000 de plus en 2006 par rapport à 1999, soit 4,1 % d'augmentation, pour la plupart des familles de deux enfants ou trois enfants et plus), expliquée par le maintient du taux de natalité à un niveau élevé. Cependant selon les données les plus récentes, Paris présente entre 2001 et 2006 un déficit migratoire annuel de 12 000 familles.

En 2006, les familles représentent 22,5 % des ménages parisiens, contre 37 % des ménages en Île-de-France et 36 % en France. 48,3 % des familles parisiennes sont constituées d'un seul enfant, contre 42,3 % au niveau régional et 42,7 % au niveau national.

Mêmes constatations que sur la cartographie de PLFM, avec toutefois une répartition à l'intérieur des arrondissements les plus concernés, plus homogène et moins concentrée aux portes du périphérique. La localisation des bénéficiaires de PLF s'apparente à celle des populations les plus défavorisées (les bénéficiaires des minima sociaux).

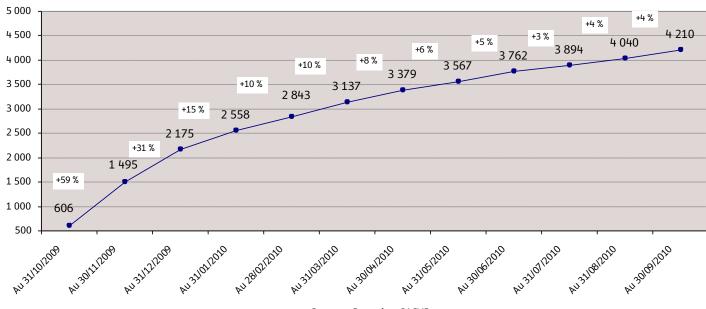


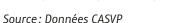
Paris Logement

C'est la dernière prestation logement créée par le CASVP en octobre 2009. Paris Logement a pour but de répondre aux besoins des parisiens qui ne rentraient pas dans les catégories PLF et PLFM. Cette prestation s'adresse aux isolés, aux couples sans ou avec un enfant et aux étudiants boursiers consacrant au moins 30 % de leurs ressources au paiement des charges de logement.

PL connait une montée en charge depuis sa création, mais les augmentations mensuelles du nombre de bénéficiaires ralentissent.

Selon les estimations réalisées par la CAF en septembre 2009, 17 000 de leurs allocataires répondaient aux critères d'attribution de l'aide. Après un an d'existence, PL enregistre un ratio population estimée sur population bénéficiaire de 25 %.







Source: Données CASVP au 30/06/2010 (statistiques « profil bénéficiaires » semestrielles uniquement)

Les bénéficiaires de PL sont en très grande majorité des isolés. 15 % d'entre eux vivent en couple (dont 11 % avec un enfant).

Situation de vie de bénéficiaire PL au 30/06/2010	Effectifs	%
Couple sans enfant	143	3,8 %
Couple avec enfant	410	10,9 %
Isolé	3 209	85,3 %
Total	3 762	100,0 %

La majorité des bénéficiaires a plus de 40 ans (64 %). PL compte 4 % de jeunes bénéficiaires (moins de 25 ans).

Tranche d'âge de bénéficiaire PL au 30/06/2010	Effectifs	%
18 - 20 ans	9	0,2 %
21 - 24 ans	145	3,9 %
25 - 30 ans	549	14,6 %
31 - 40 ans	891	23,7 %
41 - 50 ans	831	22,1 %
51 - 59 ans	870	23,1 %
60 - 64 ans	452	12,0 %
65 - 74 ans	15	0,4 %
Total	3 762	100,0 %

Catégorie de bénéficiaire PL au 30/06/2010	Effectifs	%
Demandeur d'emploi sans RSA	1 175	31,2 %
Allocataire du RSA Socle	871	23,2 %
Salarié sans RSA	625	16,6 %
Autres bénéficiaires	565	15,0 %
Allocataire du RSA Activité	293	7,8 %
Retraité	89	2,4 %
Allocataire du RSA Socle et Activité	79	2,1 %
Etudiant boursier	65	1,7 %
Total	3 762	100,0 %

Plus de trois bénéficiaires sur dix sont demandeurs d'emploi, 27 % sont dits travailleurs pauvres et 23 % sont des allocataires du RSA socle.

Trois bénéficiaires de PL sur quatre vivent en dessous du seuil de pauvreté (76 % ont des ressources inférieures à 918 € par mois).

Zoom sur les chiffres clés de Paris Logement au 30 juin 2010

Caractéristiques des bénéficiaires de Paris Logement

• La tranche d'âge

La plus représentée chez les personnes isolées est celle des 31 – 59 ans (à part presque égale, les 31 – 40 ans suivis des 51 – 59 ans puis des 41 – 50 ans). Pour les couples sans enfant, celle des 51 – 59 ans. Pour les couples avec un enfant, ce sont les 31 – 50 ans qui sont les plus nombreux (à part presque égale, les 41 – 50 ans suivis des 31 – 40 ans)

• Les ressources des bénéficiaires de Paris Logement

Les personnes isolées:

- □ Près de 28 % ont des ressources comprises entre 400 € et 450 €, ce qui correspond au RSA forfaitaire;
- On constate une répartition homogène, et importante en volume, des bénéficiaires de PL dans les tranches supérieures: 1 132 usagers, soit 35 % des personnes isolées titulaires de PL, ont des ressources comprises entre 750 € et 1 100 €.

L'aide atteint donc, de ce point de vue, sa cible des travailleurs pauvres.

Les couples sans enfant:

□ 19 % des bénéficiaires ont des ressources comprises entre 550 € et 600 €, ce qui correspond au montant du RSA forfaitaire, déduction faite du forfait logement. La répartition des usagers dans les tranches supérieures à celle-ci se fait de manière équilibrée.

Les couples avec un enfant:

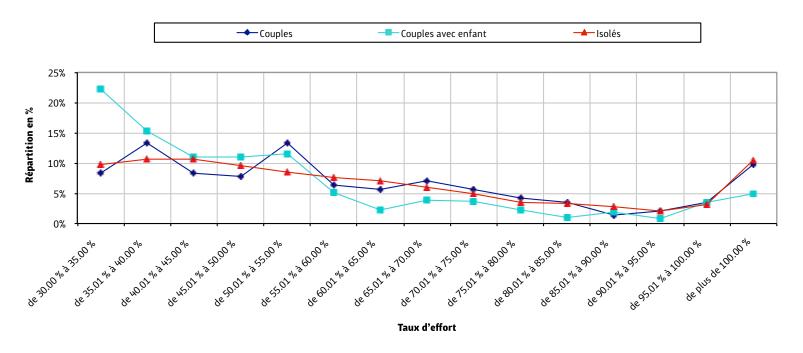
□ Cette population est celle où la répartition par tranches de ressources est la moins marquée: 6 % des bénéficiaires s'inscrivent dans la tranche correspondant au montant du RSA forfaitaire – hors forfait logement – (entre 650 € et 700 €).

• Le logement des bénéficiaires de Paris Logement

- □ Les colocataires et sous-locataires sont très marginaux (moins de 2,5 % à eux deux).
- ☐ La surface occupée varie selon la composition familiale:
- → les personnes isolées se concentrent principalement dans des surfaces comprises entre 16 m² et 30 m² (46 %) mais 17 % d'entre eux vivent dans moins de 15m²
- → les couples avec un enfant dans des surfaces comprises entre 26 m² et 40 m² (34 %)
- → les couples sans enfant dans des surfaces comprises entre 21 m² et 35 m² (39 %)
 25 % des couples sans enfant occupent un logement d'une superficie comprise entre 31 m² et 40 m², 10 % d'entre eux habitent dans un espace de 46 m² à 50 m².
- De ce fait, le loyer acquitté par les bénéficiaires de PL varie selon la composition familiale. La très grande majorité perçoit un montant élevé d'AL. Quelle que soit la composition familiale, la charge nette de logement la plus souvent supportée est comprise entre 500 € et 550 € euros (13 % des couples sans enfant, 11 % des couples avec un enfant, 7 % des personnes isolées).
 - → Les personnes isolées: 30 % acquittent un loyer (avant toute déduction) compris entre 500 € et 600 €. Près de 55 % des personnes isolées perçoivent une AL supérieure à 240 €. A noter que cette catégorie de population est celle pour laquelle la répartition, par tranches de charges nettes de logement, est la plus homogène.
 - → Les couples sans enfant: 17 % acquittent un loyer compris entre 550 € et 600 €. 40 % des couples sans enfant reçoivent une AL comprise entre 330 € et 360 €, et 13 % d'entre eux ont une charge nette de logement comprise entre 500 € et 550 €.
 - → Les couples avec un enfant:
 27 % acquittent un loyer compris entre 650 € et 750 €.
 27 % de cette population perçoit une AL comprise entre 390 € et 420 €.
 11 % des couples avec un enfant ont des charges nettes de logement comprises entre 500 € et 550 €.

- ☐ Le taux d'effort des bénéficiaires de PL, avant la perception de cette aide, varie également selon la composition familiale:
 - → Près de la moitié des personnes isolées justifient d'un taux d'effort compris entre 30 % et 55 %.
 Plus de 40 % des personnes isolées ont un taux d'effort compris entre 30 % et 50 %. 29 % d'entre eux ont un taux d'effort compris entre 50 % et 70 %.
 Ensuite, plus le taux d'effort augmente, moins nombreux sont les usagers (8 % entre 70 % et 80 %, 6 % entre 80 % et 90 %, 5 % entre 90 et 100 %).
 À noter que plus de 10 % des personnes isolées ont un taux d'effort supérieur à 100 %.
 - → Les couples sans enfant justifient, en majorité et à proportion égale, d'un taux d'effort compris entre 35 % et 40 % (13 % de la population) ou entre 50 % et 55 % (13 % de la population).
 À noter que 10 % des couples sans enfant ont un taux d'effort supérieur à 100 %
 - → 22 % des couples avec un enfant ont un taux d'effort compris entre 30 % et 35 %.

Taux d'effort par situation familiale des bénéficiaires de Paris Logement avant le versement de l'aide



Source: Données CASVP au 30/06/2010

• Dépenses, montant moyen et état des principaux refus de Paris Logement fin septembre 2010

- Dépenses de 2,7 millions d'euros du 1^{er} janvier 2010 au 30 septembre 2010 (+ 0,4 million d'euros au titre des mois d'octobre, novembre et décembre 2009) sur un prévisionnel annuel de 3,9 millions, et à termes 10 millions d'euros.
- ☐ Le coût moyen mensuel de Paris Logement, par composition familiale, est très approchant du montant maximal de l'aide:

	Montant maximal mensuel	Montant moyen mensuel à fin septembre 2010
Personnes isolées	80 €	79,96 €
Couples sans enfant	90 €	89,93 €
Couple avec un enfant	110 €	109,94 €
Montant moyen	-	83,51 €

^{□ 41 %} des refus sont justifiés par un taux d'effort inférieur à 30 %.

Sans tenir compte des critères d'éligibilité (durée de résidence à Paris et ressources) ni du fait qu'un ménage peut comptabiliser plusieurs bénéficiaires, le taux de couverture des allocations logement du CASVP auprès des ménages de la capitale est

de 3 % (colonne A du tableau ci-contre).

En rapportant le nombre de bénéficiaires du CASVP au nombre de bénéficiaires de la CAF (colonne B du tableau ci-contre), il apparait que la Ville soutient 15 % des allocataires logement de la CAF. Son action dans le 19^e et le 20^e arrondissement est une fois et demie plus importante puisque les taux de couverture de ces deux territoires sont respectivement de 22 % et 24 %.

Nombre de bénéficiaires

	PLFM	PLF	PL	Total
1	24	53	24	101
2	50	119	43	212
3	51	186	87	324
4	49	107	46	202
5	87	167	95	349
6	32	106	54	192
7	30	66	41	137
8	28	67	35	130
9	155	308	161	624
10	280	944	164	1 388
11	561	1 124	504	2 189
12	529	1 505	223	2 257
13	820	2 351	217	3 388
14	675	1 420	177	2 272
15	697	1 856	284	2 837
16	189	328	167	684
17	725	1 496	361	2 582
18	1 020	2 665	527	4 212
19	1 111	4 040	387	5 538
20	1 476	3 813	613	5 902
Total	8 589	22 721	4 210	35 520

A	В
Taux de couverture ménages recensement 2006	Taux de couverture allocataires CAF
1,0 %	6,8 %
1,7 %	8,8 %
1,6 %	10,0 %
1,2 %	7,6 %
1,0 %	5,1 %
0,8 %	4,8 %
0,5 %	3,6 %
0,7 %	5,2 %
2,0 %	12,1 %
2,9 %	13,2 %
2,6 %	11,9 %
3,0 %	16,5 %
3,8 %	15,7 %
3,3 %	13,9 %
2,3 %	13,5 %
0,9 %	6,8 %
3,0 %	16,4 %
4,1 %	15,9 %
6,7 %	22,4 %
6,2 %	23,7 %
3,1 %	15,1 %

Source: Données CASVP au 30/09/2010

2. Les aides énergie du CASVP

Paris Énergie Famille

Cette aide créée en 2005, est destinée à prévenir la formation d'impayés. Au cours de l'année 2009, 33 884 demandes ont été accordées. (PEF n'est pas cumulable avec le FSLE Préventif)



3. Les autres aides du CASVP

Malgré les dispositifs existants, des aides ponctuelles, comme l'aide sociale à l'enfance ou l'allocation exceptionnelle, peuvent être attribuées aux usagers pour leur permettre de s'acquitter d'une facture en lien avec les besoins de logement.

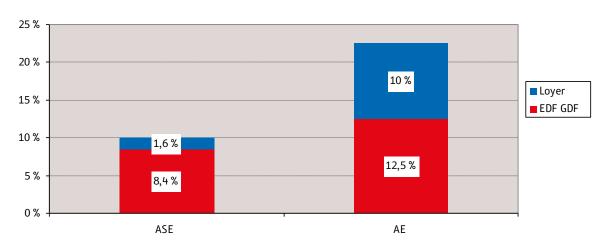
Au cours de l'année 2009,
68 308 aides sociales à l'enfance ont été accordées, dont:

2 555 pour le paiement d'une facture EDF-GDF
492 pour le paiement d'un loyer

Notons que le poids des deux motifs vus ci-dessus reste identique d'une année sur l'autre.

Sur l'année 2009, les aides en rapport avec le logement représentaient 10 % des aides sociales à l'enfance allouées et 22,5 % des aides exceptionnelles.

Répartition par motifs d'aide



Source: Données CASVP au 31/12/2009

^{*} Sans prendre en compte les 37 936 aides sociales à l'enfance consacrées à la prise en charge hôtelière

D. LE VOLUME FINANCIER DES AIDES

La collectivité parisienne devrait en 2011 verser au total plus de 115 M€ de prestations à des familles et des personnes démunies afin de les aider à payer leurs dépenses de logement. Cet effort passe à la fois par le fonds de solidarité pour le logement financé principalement par le département de Paris, par les aides facultatives du CASVP et par les aides départementales dont l'Aide Sociale à l'Enfance et le Programme Départemental d'Insertion pour les allocataires du RSA.

Cet effort financier complète significativement les aides logement versées par la CAF qui ont représenté 652 millions d'euros (17 % au titre de l'ALF, 29 % de l'APL et 54 % de l'ALS).

	Dépe	nses const	ntées		Prév	isions
2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
12 864	12 105	11 605	11 605	11 605	16 500	16 50
5 030	7 755	8 410	9 700	9 310	9 750	9 500
31 999	40 645	43 498	44 239	46 188	53 105	55 237
8 381	7 908	8 118	8 807	8 020	8 287	8 485
40 380	48 552	51 616	53 045	54 208	61 392	63 722
11 837	14 661	18 626	19 447	22 300	25 000	(4) 25 000
724	824	414	393	700	620	(4) 620
12 561	15 484	19 040	19 840	23 000	25 620	25 620
52 942	64 037	70 656	72 885	77 208	87 012	89 342
70 835	83 896	90 671	94 190	98 123	113 262	115 347
	12 864 5 030 31 999 8 381 40 380 11 837 724 12 561 52 942 70 835	2005 2006 12 864 12 105 5 030 7 755 31 999 40 645 8 381 7 908 40 380 48 552 11 837 14 661 724 824 12 561 15 484 52 942 64 037 70 835 83 896	2005 2006 2007 12 864 12 105 11 605 5 030 7 755 8 410 31 999 40 645 43 498 8 381 7 908 8 118 40 380 48 552 57 616 11 837 14 661 18 626 724 824 414 12 561 15 484 19 040 52 942 64 037 70 656 70 835 83 896 90 671	12 864 12 105 11 605 11 605 5 030 7 755 8 410 9 700 31 999 40 645 43 498 44 239 8 381 7 908 8 118 8 807 40 380 48 552 57 676 53 045 11 837 14 661 18 626 19 447 724 824 414 393 12 561 15 484 19 040 19 840 52 942 64 037 70 656 72 885	2005 2006 2007 2008 2009 12 864 12 105 11 605 11 605 11 605 5 030 7 755 8 410 9 700 9 310 31 999 40 645 43 498 44 239 46 188 8 381 7 908 8 118 8 807 8 020 40 380 48 552 57 616 53 045 54 208 11 837 14 661 18 626 19 447 22 300 724 824 414 393 700 12 561 15 484 19 040 19 840 23 000 52 942 64 037 70 656 72 885 77 208	2005 2006 2007 2008 2009 2010 12 864 12 105 11 605 11 605 11 605 16 500 5 030 7 755 8 410 9 700 9 310 9 750 31 999 40 645 43 498 44 239 46 188 53 105 8 381 7 908 8 118 8 807 8 020 8 287 40 380 48 552 57 616 53 045 54 208 61 392 11 837 14 661 18 626 19 447 22 300 25 000 724 824 414 393 700 620 12 561 15 484 19 040 19 840 23 000 25 620 52 942 64 037 70 656 72 885 77 208 87 012

(1) A compter de 2005, les contributions du Département de Paris intégrent le transfert de l'Etat estimé à 5 M € par an, La contribution 2005 du Département comprend la reprise sur le compte du CASVP de la trésorerie de 2,68 M € au 31/12/04 du Fonds de Solidarité Energie intégré au FSL dans le cadre de la mise en ceuvre de la loi de décentralisation du 13/08/04. La baisse de la contribution 2007 par rapport à 2006 est êée à la reprise engestion directe par le Département du secrétariat du FSL : les frais de gestion sont donc directement payés sur le budget de fonctionnement du Département depuis juillet 2006 et non plus sur le budget du FSL.

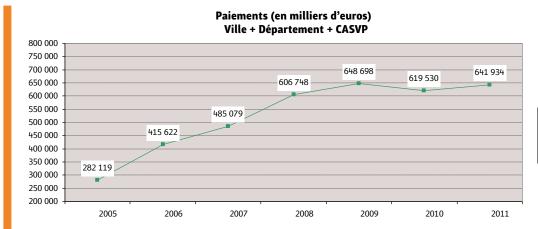
Source: La politique parisienne pour le logement, bilan 2009 et perspectives 2010 et 2011

En 2009, le CASVP est intervenu à hauteur de 77,2 M€ au total pour aider les familles parisiennes et les personnes en difficulté à payer leurs dépenses de logement et d'énergie, dans le cadre de ses aides facultatives principalement (54,2 M€), mais aussi au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (23 M€). L'année 2010 et les projections 2011 montrent un engagement croissant de la municipalité afin de soutenir les Parisiens dans leurs charges de logement. En effet, les dépenses du CASVP en faveur du logement devraient dépasser, pour 2010, 87 M€ (de l'ordre de 61 M€ pour l'aide facultative, notamment au titre de la nouvelle allocation Paris Logement pour 10 M€, et 25 M€ au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance) et pour 2011, une dépense globale estimée à près de 90 M€.

⁽²⁾ Aides Paris Logement Familles, Paris Logement Familles Monoparentales, Paris Logement, et Aide à l'Amélioration de l'Habitat + part loyer des Aides/Chute Brutale de Ressources et des Allocations Exceptionnelles.

⁽³⁾ Aides Paris Energie Families et part énergie de l'Aide/Chute Brutale de Ressources et des Allocations Exceptionnelles.

⁽⁴⁾ Reconduction du montant 2010 dans l'attente de la fixation du budget 2011.



Le graphique ci-contre met en lumière l'effort global de la collectivité parisienne pour les usagers en termes de logement. En six ans, le budget consacré aura été plus que doublé.

En 2009, la répartition était :

Création et réhabilitation de logements sociaux et centres d'hébergement d'urgence	72,9 %
Les aides à caractère social	15,1 %
Lutte contre l'insalubrité et amélioration de l'habitat privé	8,1 %
Accession à la propriété et mobilisation du parc privé	3,9 %

Le tableau financier global ci-dessous (tiré de *La politique parisienne pour le logement, bilan 2009 et perspectives 2010 et 2011*) détaille la répartition des actions en fonction des années:

LE TABLEAU FINANCIER GLOBAL

		DLLMO FI	I TOTAL CITED	OFORE				
		Dépenses constatées			Prévisions			
(En milliers d'euros)		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
1 - Création et réhabilitation de logeme	nts sociaux et ce	entres d'bé	bergement	d'argence				
Subventions propres Ville et	- Engagements	114 221	158 300	315 888	279 866	320 756	350 000	287 000
Département	- Paiements	69 492	101 710	144 847	132 919	263 893	237 750	262 000
Subventions sur crédits délégués	- Engagements	78 100	83 277	121 742	125 815	124 134	123 540	120 000
	- Palements	20	14 391	38 133	63 174	89 799	90 340	107 200
Acquisitions immobilières sur le compte	foncier	94 800	161 813	139 433	242 100	119 148	100 000	80 000
Total logement social	- Engagements	287 121	403 390	577 062	647 780	564 038	573 540	487 000
	- Paiements	164 312	277 914	322 413	438 193	472 839	428 090	449 200
2 - Lutte contre l'insalubrité et amélior	stion de l'habita	t privé						
Coldita assessed to billion do North	- Engagements	41 202	41 936	47 775	38 957	32 185	26 288	30 720
Crédits propres de la Ville de Paris	- Palements	38 172	38 052	45 374	37 989	30 832	25 125	29 500
Crédits délégués par l'ANAH :	- Engagements	13 635	19 439	23 749	19 869	26 312	23 183	22 000
	- Palements	1 036	5 0 6 9	9 328	10 808	21 733	19 500	22 000
Total insalubrité et habitat privé :	- Engagements	54 837	61 375	71 524	58 826	58 497	49 472	52 720
total insaluorite et naoltat prive :	- Paiements	39 208	43 121	54 702	48 797	52 564	44 625	51 500
3 - Accession à la propriété et mobilisat	ion de parc priv	é						
Crédits propres Ville de Paris	- Engagements	7 764	10 690	26 062	28 201	22 086	45 553	25 892
credits propres vine de Paris	- Palements	7 764	10 690	17 292	25 567	25 171	33 553	25 892
4 - Les aides à caractère social								
Total des aides sociales (crédits de fond	t.):	70 835	83 896	90 671	94 190	98 123	113 262	115 342
Total des crédits pour le leasurent	- Engagements	420 557	559 351	765 320	828 997	742 744	781 827	680 954
Total des crédits pour le logement :	- Palements	282 119	415 622	485 079	606 748	648 698	619 530	641 934
dont and dita access	- Engagements	328 822	456 635	619 830	683 314	592 298	635 103	538 954
dont crédits propres	- Palements	281 063	396 162	437 617	532 766	537 167	509 690	512 734

E. L'IMPACT DES AIDES

Taux d'effort IDF 2006	Taux d'effort brut en %		Taux d'effort net en %		
Taux d enort IDF 2006	(avant aides au logement)	Rang	(après aides au logement)	Rang	Écart
Ensemble accédants	20,4		20,3		-0,1
Accédants récents	23	1	22,9	1	-0,1
Accédants anciens	18,4	2	18,3	2	-0,1
Ensemble locataires	20,4		18,1		-2,3
Sous locations / Meublés	36,3	1	30	1	-6,3
Parc privé	23,9	2	22,2	2	-1,7
Social non HLM	19,8	3	19,1	. 3	-0,7
Loi de 1948	18,2	4	16,1	4	-2,1
HLM	16	5	13,1	. 5	-2,9

Source: Données INSEE ENL 2006 tirées de la revue Informations sociales 2009/5 - N° 155

Au vue des résultats de l'enquête nationale logement (Cf. tableau ci-dessus), les aides au logement permettent de diminuer le taux d'effort supporté par les ménages. Mais il est intéressant de remarquer que si l'on raisonne en rangs (attribués en fonction du taux d'effort par ordre décroissant), ils restent inchangés avant et après le versement des aides. Les franciliens locataires de sous locations/meublés et du parc privé ont les taux d'effort les plus élevés (en taux d'effort brut ou net).

Les aides au logement réduisent de 1,7 point le poids du logement des locataires du parc privé et de 6,3 points celui des résidents de sous-locations/meublés, ramenant ainsi leur taux d'effort à un niveau considéré comme soutenable par les prêteurs et les bailleurs : 30 %.

Si les aides ont effectivement un impact réduisant le taux d'effort supporté, il est à noter un fléchissement de leur effet de solvabilisation (puisqu'elles n'ont pas évolué au rythme de l'augmentation des loyers et des charges), de surcroît les ménages les plus vulnérables face au logement sont aussi ceux dont le taux d'effort net est toujours le plus élevé.

III. Annexes

ANNEXE 1

Évolution du prix de certaines dépenses contraintes stricto sensu, IPC entre 1989 et 2005

	Base100 = 1980			En rythme annuel			
	1989	2000	2005	1980- 1989	1989- 2000	2000- 2005	
IPC total métropole Loyers et charges Eau Électricité & gaz Fuel Autres combustibles Télécommunications	180 165 169 165 162 181 124	220 274 382 178 183 248 99	242 310 420 195 238 279 94	6,7 5,7 6,0 5,7 5,5 6,8 2,4	1,9 4,7 7,7 0,7 1,1 2,9 -2,0	1,9 2,5 2,0 1,9 5,4 2,4 -1,1	

Sources: INSEE et calculs de Nicolas Ruiz (CAS) sur la base de l'IPC.

ANNEXE 2

LA PART DU LOYER DANS LE BUDGET DES MÉNAGES PARISIENS

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT Février 2009

Méthodologie utilisée et précisions:

l'ADIL 75 a engagé, entre juillet et novembre 2008, une enquête auprès de ses consultants les interrogeant sur la charge financière de leur loyer dans le budget familial du ménage. Ci-dessous le profil des personnes interrogées, qui n'est pas un panel représentatif de la réalité parisienne à la date du dernier recensement:

Échantillon ADIL 75 Données INSEE 2006, Paris

650 personnes

72 % sont célibataires avec ou sans enfant	58,8 %
53 % occupent un emploi	66,8 %
15 % sont inactifs	24,5 %
19 % sont retraités	21,8 %
16 % occupent un logement social	16,2 %
9 % occupent un meublé	
35 % bénéficient d'aides au logement (AL o	u APL)
29 % des personnes interrogées se sont ret	rouvées à un moment
ou à un autre en situation d'impayés de lo	vers.

Un **taux d'effort moyen de 34** % [(loyer + charges -aides, mais dépenses d'énergie non prises en compte) / ressources mensuelles].

- □ 52 % des locataires du parc social supportent un budget loyer **inférieur ou égal à 25** % leurs revenus.
- □ Pour 65 % des ménages interrogés (célibataires à 70 %), la part de loyer **dépasse 25** % de leur budget, laissant aux ménages à plus faibles revenus un reste à vivre ne permettant pas de faire face aux autres dépenses.
- □ Plus de 14 % des locataires ont un loyer compris entre 35 % et 45 % des revenus. Il s'agit principalement de locataires dont les ressources ne dépassent pas 1 500 € par mois. 69 % des locataires supportant ce taux d'effort sont célibataires.
- □ 14 % acquittent un loyer compris entre 45 % et 65 % de leurs ressources. Il s'agit surtout de personnes percevant des ressources faibles, de l'ordre de 1 000 € maximum. 17 % des personnes de plus de 65 ans consacrent au loyer plus de 45 % de leur budget.
- Des taux d'effort **supérieurs à 50** % pour les personnes interrogées occupant un meublé.
- □ Pour près de 6 % des locataires interrogés, **le loyer peut dépasser le montant de leurs revenus**. Il semble cependant que ces personnes sont souvent en attente de règlement d'une situation (premiers mois de retraite, versement d'allocations diverses...). Il s'agirait donc surtout de situations provisoires, appelées à s'améliorer.

⇒ «Le logement apparait dorénavant comme le marqueur principal des inégalités»

Le poids du loyer dans le budget des ménages diffère fortement d'après les caractéristiques suivantes :

- → les revenus du locataire (1),
- → la composition du ménage (2),
- \rightarrow le montant du loyer (3).

(1)

Plus le revenu du ménage est faible et plus le taux d'effort augmente.

La situation des **demandeurs d'emploi et inactifs** est très préoccupante malgré les secours divers (famille, allocations diverses, complément de revenus). Dans l'étude de l'ADIL, 61 % d'entre eux acquittent un loyer dépassant 45 % de leurs revenus.

L'impact des revenus sur le taux d'effort des ménages							
Part du loyer dans le budget des < 25 %		26 à 35 %	> 35 %				
ménages	34% des personnes interrogées ont une part du loyer inférieur à 25% du	part du loyer comprise entre 26% et 35%	40% des personnes interrogées ont une part du loyer supérieure à 36% du budget du				
Tranches de revenus	budget du ménage	du budget du ménage	ménage				
< 1000 €	16%	12%	58%				
entre 1000 et 2000€	32%	50%	34%				
entre 2000 et 3000€	24%	21%	7%				
> 3000 €	28%	17%	1%				
Total →	100%	100%	100%				

(2)

Plus le ménage est composé de personnes actives et plus le taux d'effort diminue.

D'où une prise en charge moins lourde pour les couples. La présence de plusieurs enfants, au sein du ménage, ne semble pas constituer un facteur aggravant dans la part du budget consacré au loyer.

(3)

Plus le montant du loyer est élevé et plus le taux d'effort est important. Le taux d'effort des locataires du **parc social** est inférieur à celui supporté par les locataires du **parc privé**, avec des prix locatifs à Paris au m² qui vont du simple au double selon le parc.

Dans le cas de l'étude de l'ADIL, 30 % des bénéficiaires d'une **aide au logement** ont un taux d'effort ne dépassant pas 25 %. Mais dans certaines situations, les aides au logement ne jouent pas un rôle solvabilisateur suffisant: 37 % des bénéficiaires, malgré le versement d'une aide, supportent une charge de loyer de plus de 45 % de leurs revenus. [Notons que les aides personnelles au logement de la CAF ont subi une baisse de leur impact solvabilisateur de 12,5 % depuis juillet 2001]

(1 et 2)

Les jeunes (moins de 25 ans) qui disposent de faibles revenus (avec perspectives d'évolution), qui sont souvent pris en charge par leurs parents le temps de leurs études, et qui n'ont pas encore construit leur vie de famille.

Les familles monoparentales.

(1, 2 et 3)

Les personnes arrivées à l'âge de la retraite connaissent une baisse de leurs revenus par rapport à leur situation précédente (sans perspective d'évolution), à charges financières de loyer inchangées (car désir de se maintenir dans le logement). Elles ont aussi le risque de vivre seule, l'âge avançant. Enfin, elles sont moins solvabilisées par les aides au logement que les familles, et l'accès pour elles à un logement du parc social n'est pas évident car souvent réservé aux familles ou ménages monoparentaux.

Les principaux facteurs aggravants les difficultés liées au budget logement des ménages sont:

- □ la diminution de ressource due à un changement de situation (retraite, chômage, RSA, maladie, rupture familiale),
- □ le fait de vivre seul (et par conséquent dans de petites surfaces, dans lesquelles le prix du m² est d'autant plus élevé, surtout dans le secteur privé).

Les conditions du marché pour accéder à la propriété ont, ces dernières années, empêché beaucoup de locataires de devenir propriétaires. Pour endiguer le phénomène de cherté des loyers conjugué à celui de la faiblesse des revenus, les recours à l'aide familiale, à la colocation et même à la sur-occupation se multiplient.

La Ville de Paris se mobilise en faveur de l'accession sociale, avec la mise en place du Prêt Paris Logement 0 %. «Louer solidaire» est aussi une formule innovante qui permet aux personnes en insertion de trouver une solution dans le parc privé. Le CASVP conscient de la réalité parisienne et au fait des besoins des habitants les plus démunis a lancé en octobre 2009 sa nouvelle aide Paris Logement à destination des couples (avec un ou sans enfant) et des personne isolée ayant un taux d'effort supérieur à 30 %.

ANNEXE 3

Les projets de la Ville de Paris

Vers un nouveau Programme Local de l'Habitat

Le Conseil de Paris a décidé d'engager l'élaboration du Plan Local d'Habitat pour la période 2011 – 2017. Dans le prolongement du précédent plan, ce nouveau PLH vise trois objectifs majeurs, d'une part, répondre aux besoins en logement et hébergement des Parisiens, d'autre part, favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale, et enfin améliorer l'accessibilité des immeubles aux personnes handicapées. À partir d'une analyse approfondie des offres et demandes de logement à Paris, l'élaboration du PLH intégrera également le contexte métropolitain en s'appuyant sur les travaux en cours du syndicat Paris Métropole en matière de logement.

Le PLH pour la période 2011 – 2017 a été voté au Conseil de Paris en novembre 2010.

Agir pour le logement des personnes défavorisées

Le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) vise à lutter contre les phénomènes d'exclusion du logement auxquels sont exposés les plus défavorisés. Sur la base du bilan positif du plan précédent, le 5e PDALPD s'est fixé des objectifs ambitieux pour les 5 années à venir. Ainsi, il permettra d'atteindre, d'ici 2014, l'objectif de 20 % de logements sociaux dans le parc immobilier parisien, favorisera l'attribution de logements en faveur des plus démunis, contribuera au maintien des ménages défavorisés dans leur logement et permettra l'achèvement, d'ici fin 2010, du traitement des 1 030 immeubles insalubres identifiés à Paris. Pour suivre la mise en œuvre du plan, son comité de pilotage établira chaque année un bilan d'exécution afin d'engager les ajustements qui s'imposeraient éventuellement. Parallèlement à l'adoption de ce plan, le Conseil de Paris a rappelé à l'État ses obligations en matière de prise en charge des personnes sans abri qui relève de ses compétences.

Conseil de Paris des 23 et 24 novembre 2009

ANNEXE 4

				•	
CSP	Propriétaire	Locataire parc privé	Locataire parc social	Loge gratuitement	m S
Agriculteurs exploitants	0 %	0%	0 %	0%	
Artisans, commercants, chefs entreprise	5%	4%	3%	3%	% th
Cadres, professions intellectuelles sup.	36 %	34 %	15 %	24 %	
Professions intermédiaires	12 %	18 %	18 %	16%	
Employés	5%	13 %	20 %	22 %	
Ouvriers	2 %	7%	11 %	9%	
Retraités	35 %	12 %	28 %	9%	
Autres sans activité professionnelle	5%	12 %	7%	15%	9%
Auties sails activite professionifiene	100 %	100%	100%	100 %	
Ensemble	100%	100 %	100 %	100%	TOO
		Locataire parc	Locataire parc	Logé	
Age du referent	Proprietaire	prive	social	gratuitement	Ensemi
Moins de 20 ans	0 %	2%	0 %	3 %	
20 à 24 ans	2 %	11 %	2 %	14 %	
25 à 39 ans	21 %	% 44	24 %	39 %	
40 à 54 ans	25 %	21 %	33 %	24 %	
55 à 64 ans	20 %	10 %	18 %	12%	
65 à 79 ans	22 %	7%	16 %	6%	
80 ans ou plus	11 %	4%	7 %	3 %	7%
Ensemble .	100 %	100%	100 %	100 %	100 9
		Locataire parc	Locataire parc	Logé	
Taille du ménage	Propriétaire	privé	social	gratuitement	Ensem
1 personne	% 8 4	57 %	42 %	56 %	
2 personnes	30 %	26 %	26 %	24 %	
3 personnes	10 %	9%	14 %	10 %	
4 personnes	8 %	6%	10%	7 %	
5 personnes	3 %	2%	5%	2 %	3%
6 personnes ou plus	1 %	1 %	4%	1 %	
Ensemble	100 %	100 %	100 %	100 %	100
Surface logement	Propriétaire	Locataire parc privé	Locataire parc social	Logé gratuitement	Ensem
Moins de 25 m²	4%	24 %	3 %	24 %	14%
De 25 à moins de 40 m²	18 %	32 %	20 %	32 %	
De 40 a moins de 70 m²	35 %	29 %	48 %	26 %	
De /U a moins de 100 m²	24 %	10 %	24 %	11 %	
De 100 à moins de 150 m²	14 %	4%	4%	5%	7 %
150 m² ou plus	5 %	1 %	0 %	2 %	
Ensemble	100 %	100 %	100 %	100 %	100
Nombre de nièces logement	Dropriétaire	Locataire parc	Locataire parc	Logé	
1 pièce	8 %	35 %	14%	32 %	
2 pièces	29 %	35 %	30 %	36 %	
3 pièces	27 %	18 %	32 %	18 %	
4 pièces	18 %	7%	18 %	8 %	
5 pièces	10 %	3%	5 %	4%	6%

Source : Insee, RP2006

ANNEXE 5

La mission sociale du CASVP et sa participation aux différentes instances de travail sur la question du logement

Dans le cadre de la **Charte de prévention des expulsions***, toute personne assignée au tribunal d'instance pour impayé de loyer reçoit systématiquement d'un service social une proposition de rendez-vous afin de l'aider à préparer son audience et à mettre en œuvre un plan d'apurement de sa dette locative.

La mission sociale du CASVP participe chaque trimestre depuis avril 2008 à une **Commission avec l'Équipe Départementale Logement****, **la Préfecture de Police et la DASES**. Cette commission a pour objectif de faire un point et de trouver d'éventuelles solutions pour les situations les plus fragiles pour lesquelles une expulsion avec le concours de la force publique a été demandée. Le CASVP intervient au regard de la possibilité d'une entrée en résidence pour les personnes âgées.

La mission sociale du CASVP participe une fois par semaine à la **Commission FSL**. Elle apporte un éclairage sur les ouvertures de droits possibles au regard des aides au logement existantes à la Ville. Elle sert également de relais auprès des travailleurs sociaux concernés par des situations complexes. Depuis sa création en 2004, le CASVP gère le secrétariat du **Comité PCH – ASE** (en présence de la DLH, d'élus, de la DASE, de représentants de SSDP et du bureau de l'ASE). Ce comité examine des situations de familles ASE à l'hôtel depuis plus d'un an; Il sert d'appui technique lorsqu'il est question de préconiser des orientations, de soutien aux travailleurs sociaux lorsqu'il s'agit d'arrêt de prise en charge, et opère une sélection pour l'entrée dans le dispositif Louez Solidaire.

Lors de la **Commission Louez solidaire** (qui se réunit tous les mois) dont le secrétariat est tenu par la DASES, sont également présents la DLH, le CASVP et éventuellement des invités. Les différents participants examinent et effectuent un choix des familles à sélectionner. Le CASVP y est représenté par la mission sociale qui assure un travail de coordination avec les SSDP mais aussi le service du personnel quand il est question de situations d'agents.

La mission sociale du CASVP participe tous les mois à la **Commission accord collectif**. Il s'agit essentiellement d'un travail de préparation avec les travailleurs sociaux en amont de la commission sur la faisabilité d'un dossier et l'argumentaire à développer sur les situations les plus délicates ou les pistes à tenter en cas de refus. Dans ce but il est nécessaire de recueillir le maximum d'informations complémentaires, plus particulièrement concernant l'inadéquation du logement actuel aux problématiques de santé ou de handicap des personnes, ou encore des éléments de protection de l'enfance visant à soutenir le dossier.

^{*} Charte départementale dans le texte mais propre à Paris dans les faits.

^{**} L'EDL est constituée de travailleurs sociaux, rattachée à la sous direction de l'insertion et de la solidarité de la DASES et mobilisée pour la prévention des expulsions.

C'est une spécificité parisienne, mais l'EDL n'est pas la seule à intervenir sur ce domaine (la Caf le fait également).

ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX [LOGEMENT]

ANNEXE 6

Les conditions de ressources pour l'attribution des aides et les montants alloués au 1^{er} janvier 2010

Prestations	Plafond de ressources en €	Montant maximum de l'aide en €		
FSLE P (Département)				
1 personne	650	422 244 1 1 1 1 1 1 1 1 1		
2 personnes	975	122 ou 244 (le doublement est lié à la		
3 personnes	1 170	présence : d'un chauffage individuel, d'un enfant âgé de moins de 3 ans, d'une		
4 personnes	1 365	personne âgée de + de 65 ans)		
5 personnes	1 625	personne agee de : de 05 ans)		
PEF (CASVP)				
Famille 1 ou 2 enfant	Non imposition	138		
famille 3 enfants et plus ou famille 1 enfant handicapé	1 220 (impôt avant imputation) +534 (par enfant supplémentaire au delà du 3e)	275		
PL (CASVP)		•		
Isolé	1 100	80 90		
Couple sans enfant	1 100			
Couple avec 1 enfant	1 600	110		
PLFM (CASVP)				
Quel que soit le nombre d'enfant à charge	1 600	122		
PLF (CASVP)				
2 enfants	2 000	110		
3 enfants	0 - 3 000	122		
par enfant au delà de 3		+ 39		
3 enfants	3001 - 5 000	80		
par enfant au delà de 3		+ 20		

Le montant de PEF, PL (couple 1 enfant), PLFM, PLF peut être divisé par 2 en cas de garde alternée

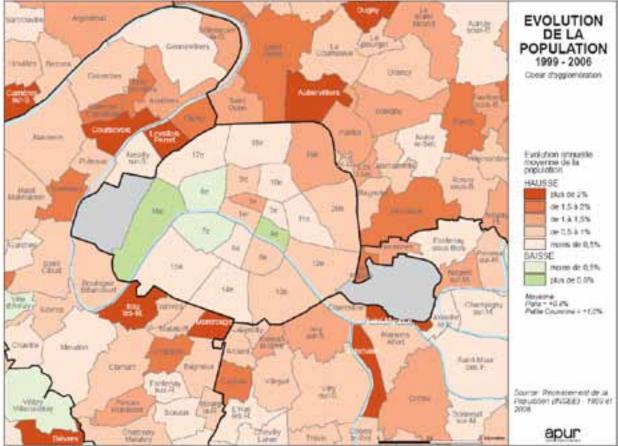
ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

Indicateurs

Indicateurs environnement social	• •	•	•	• •	•	•	•	186
Démographie et population	•			•		•	•	186
Revenus	•	• •	•	•	•	•	•	.191
Précarité et inégalités	•	• •	•	•		•	•	192
Emploi	•	• •	•	•		•	•	194
Logement	•			•		•	•	196
Santé	•	• •	•	•		•	•	198
Indicateurs Département et Ville de Paris		•	•	• •	•	•	•	201
L'activité des services sociaux départementaux polyvalent	ts (SS	DP	")	•	•	•	.201
Les aides accordées au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes et de Paris Jeunes Solidarité	•	• •	•	•		•	•	202
L'activité des structures du CASVP de lutte contre l'exclus	ion	١.	•	•		•	•	203
Les aides facultatives aux personnes domiciliées	•			•		•	•	.207
Les services offerts par le CASVP aux personnes âgées	•	• •	•	•	•	•	•	210

Démographie et population (1/5)

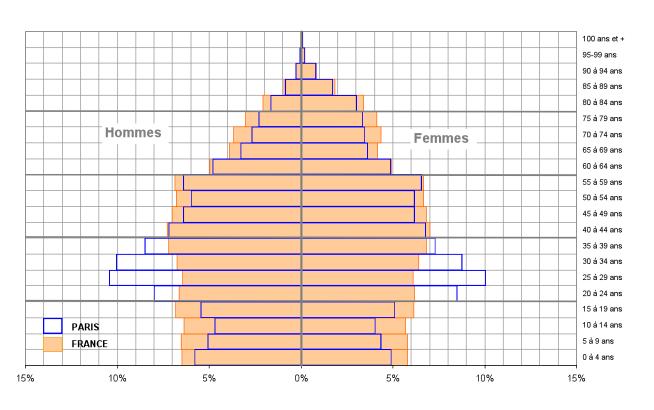
I	Population	Pépartition	Evolution
	Population en 2006	Répartition en %	1999 VS 2006
	5.11 2000	0.1. 70	1000 10 2000
75101	17 745	0,8%	5,0%
75102	21 259	1,0%	8,2%
75103	34 721	1,6%	1,4%
75104	29 138	1,3%	-5,0%
75105	61 475	2,8%	4,5%
75106	45 278	2,1%	0,8%
75107	56 612	2,6%	-0,7%
75108	39 088	1,8%	-0,5%
75109	58 497	2,7%	4,9%
75110	92 082	4,2%	2,7%
75111	152 436	7,0%	2,2%
75112	141 519	6,5%	3,6%
75113	178 716	8,2%	4,2%
75114	134 370	6,2%	1,2%
75115	232 949	10,7%	3,3%
75116	153 920	7,1%	-4,9%
75117	161 327	7,4%	0,1%
75118	190 854	8,7%	3,4%
75119	186 180	8,5%	7,9%
75120	193 205	8,9%	5,5%
Paris	2 181 374	100%	2,6%
France	63 186 098		5,0%



Source: Données INSEE recensements 1999 et 2006

- → 16 arrondissements sur 20 voient leur population s'accroître. Au total la population parisienne enregistre une augmentation de + 2,6 % entre les deux recensements, soit deux fois moins importante qu'au niveau national.
- → Les communes limitrophes enregistrent une forte croissance démographique.

Démographie et population (2/5)



	Naissances en 2007	Deces en 2007
	en 2007	en 2007
75101	185	101
75102	320	113
75103	505	162
75104	323	182
75105	558	395
75106	382	311
75107	548	428
75108	514	234
75109	925	321
75110	1 628	513
75111	2 242	832
75112	1 911	1 014
75113	2 237	1 146
75114	1 627	968
75115	2 964	1 471
75116	1 869	1 344
75117	2 431	1 025
75118	3 366	1 195
75119	3 264	1 005
75120	3 021	1 250
Paris	30 820	14 010
France	817 102	529 247

Naissances Décès

Source: INSEE, Estimation localisée de population, 01/01/2007

Source: Données INSEE recensement 2006

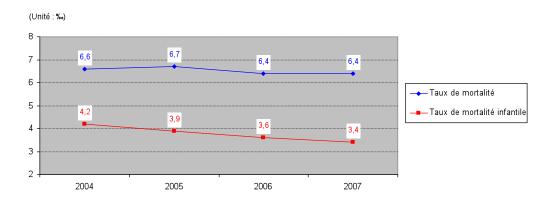
- → Par comparaison avec la population française, la population parisienne reste caractérisée par une forte représentation des jeunes adultes (20 34 ans).
- → En 2007, Paris a enregistré deux fois plus de naissances que de décès.
- → Entre les deux recensements la variation annuelle moyenne de la population était de + 0,4 %: dont +0,7 % dû au solde naturel (plus de naissances que de décès), et dont -0,4 % dû au solde apparent des entrées sorties (plus de sorties que d'entrées).

Démographie et population (3/5)

Commune de domicile du décédé	Logement ou domicile	Etablissement hospitalier	Clinique privée	Hospice, maison de retraite	Voie ou lieu public	Autre lieu	Décès domiciliés	Taux de mortalité (‰)
75101	32	51	9	3	5	1	101	5,7
75102	27	66	13	3	3	1	113	5,3
75103	52	88	11	3	4	4	162	4,7
75104	52	98	16	8	4	4	182	6,2
75105	127	186	50	17	5	10	395	6,4
75106	110	137	33	17	7	7	311	6,9
75107	158	176	53	22	4	15	428	7,6
75108	79	115	24	6	4	6	234	6,0
75109	83	166	43	16	8	5	321	5,5
75110	170	250	54	18	8	13	513	5,6
75111	253	457	71	22	10	19	832	5,5
75112	303	549	75	47	16	24	1014	7,2
75113	266	666	107	60	21	26	1146	6,4
75114	323	427	132	42	11	33	968	7,2
75115	386	769	202	59	19	36	1471	6,3
75116	445	643	160	55	7	34	1344	8,7
75117	301	540	109	42	10	23	1025	6,4
75118	337	653	120	30	18	37	1195	6,3
75119	239	609	102	23	8	24	1005	5,4
75120	359	697	98	39	21	36	1250	6,5
Paris	4102	7343	1482	532	193	358	14010	6,4

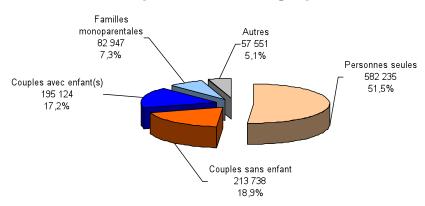
Source: Données INSEE, 2007

- → La moitié des décès parisiens ont lieu dans un établissement hospitalier.
- → Moins de 4 % des décès annuels interviennent dans les hospices ou maisons de retraite tandis que presque trois décès sur dix ont lieu dans le logement.
- → La mortalité infantile ne cesse de baisser.

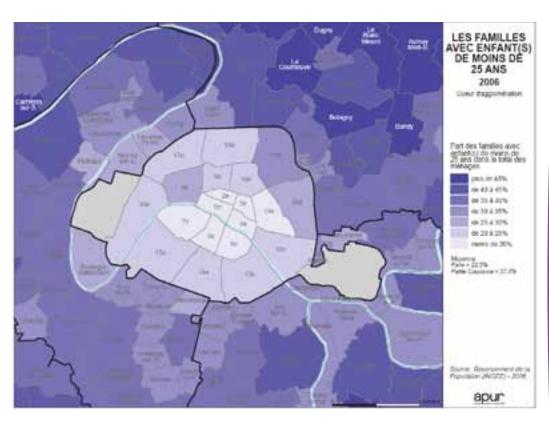


Démographie et population (4/5)

La répartition des ménages parisiens



Source: Données INSEE recensement 2006



- → La majorité (51,5 %) des ménages parisiens est constituée d'une seule personne.
- → De ce fait, la taille moyenne des ménages demeure faible : 1,88 personnes par résidence principale.
- → Notons que la part des familles dans les ménages reste modérée dans la capitale mais s'accroît.

Démographie et population (5/5)

	Nombre de personnes vivant à Paris depuis au moins 5 ans	Taux de parisienneté
Moins de 15 ans	171 912	88,1%
15 à 19 ans	87 015	77,5%
20 à 24 ans	89 300	49,8%
25 à 39 ans	396 979	66,1%
40 à 54 ans	377 541	88,8%
55 à 64 ans	227 081	93,4%
65 à 79 ans	202 215	96,3%
80 ans ou plus	94 826	97,5%
Ensemble	1 646 870	79,8%

En moyenne, quatre parisiens sur cinq habitent Paris depuis au moins 5 ans. Le taux de parisienneté augmente avec l'âge et atteint 97,5 % pour les 80 ans et plus, ce qui signifie que Paris accueille très peu de personnes âgées. À contrario, un jeune sur deux sur la tranche des 20-24 ans vit à Paris depuis moins de cinq ans.

Source: Données INSEE recensement 2006

Revenus (1/1)

- → Le revenu fiscal médian des ménages parisiens par unité de consommation s'élève à 23,3 K€ en 2007 supérieur d'un tiers à celui des Français (17,5 K€).
- → Le revenu des 10 % parisiens les plus pauvres (moins de 5,5 K€/UC) est inférieur à celui des Français les plus pauvres (moins de 6,6 K€/UC). Les parisiens les plus riches gagnent quant à eux presque deux fois plus que les Français les plus riches (plus de 62,9 K€/UC à Paris contre plus de 35,5 K€/UC en France).
- → Un tiers des ménages parisiens n'est pas imposable (part des ménages fiscaux non imposés en 2008: 34,3 %), contre 45,3 % au niveau français.
- → Les inégalités de revenus à l'intérieur de Paris reflètent le découpage territorial. Les arrondissements avec les revenus médians les plus faibles sont par ordre décroissant les 2, 11, 13, 10, 20, 18 et 19^e.
- Le rapport entre l'arrondissement où le revenu médian est le plus élevé et l'arrondissement où il est le plus faible est de 2,5 (7e: 37 215 € versus 19e: 14 870 €).

Écart relatif entre le revenu fiscal médian par UC: Paris vs France

Inférieur de 0% à 20%	
Supérieur de 0% à 10%	
Supérieur de 10% à 20%	
Supérieur de 20% à 30%	
Supérieur de 30% à 40%	
Supérieur de 40% à 50%	
Supérieur de 50% à 100%	
Supérieur de plus de 100%	

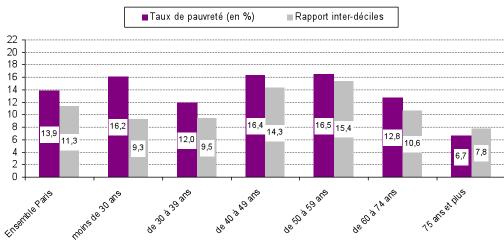
	Revenus médians
	des ménages par UC
_	en €
75001	28 216
75002	22 844
75003	24 968
75004	26 938
75005	28 919
75006	35 315
75007	37 215
75008	35 452
75009	26 734
75010	18 735
75011	21 253
75012	24 245
75013	20 420
75014	24 234
75015	27 520
75016	35 475
75017	25 557
75018	16 079
75019	14 870
75020	16 889

Source: INSEE-DGI,

revenus fiscaux des ménages en 2006

- → Seuls les trois arrondissements les plus populaires (18, 19 et 20e) ont un revenu fiscal médian par UC inférieur à celui de la France.
- → Celui des quatre arrondissements les plus riches (6, 7, 8 et 16^e) est supérieur au double du revenu médian par UC au niveau national.

Précarité et inégalités (1/2)

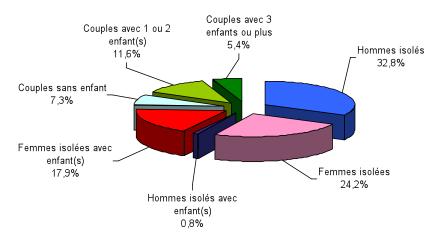


Source: Données INSEE, 2007

- → Le taux de pauvreté sur Paris en 2007 est de 13,9 % (contre 12,2 % au niveau régional et 13,4 % au niveau national). Cet indicateur enregistre une baisse par rapport à 2006, puisqu'il était de 14,5 %; par contre les effets de la crise financière survenue à l'été 2008 ne peuvent encore être mesurés.
- → Le rapport inter déciles permet de mesurer les inégalités au sein d'une population. Paris est un territoire très inégalitaire, où les 10 % les plus riches gagnent 11,3 fois plus que les 10 % les plus pauvres (contre 6,5 fois au national). Les écarts inter déciles sont plus marqués pour la tranche d'âge 40-59 ans, ce qui peut correspondre aux années professionnelles les plus profitables pour les personnes les plus favorisées.

La population allocataire de la CAF sous le seuil de pauvreté

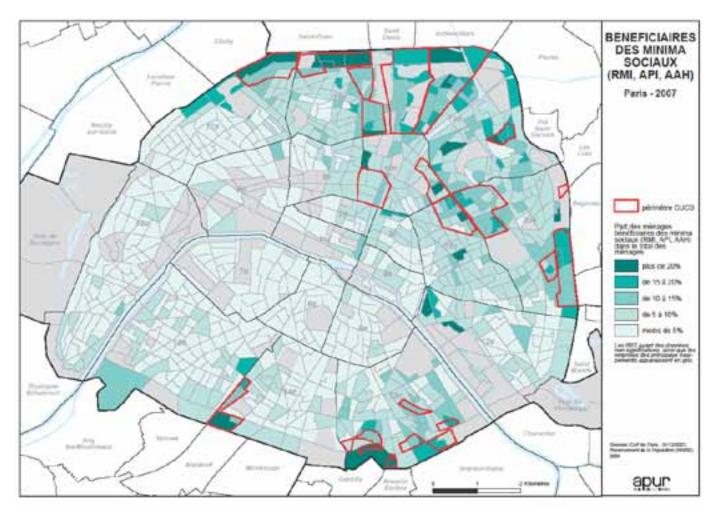
Le seuil de bas revenus à 60 % de la médiane est de 903€ par unité de consommation. Les chiffres présentés ci-dessous ne prennent pas en compte les personnes de 65 ans et plus.



Source: Données CAF au 31/12/2008

- → Paris compte 123 241 allocataires à bas revenus dont la majorité sont des isolés sans enfant (57 %), plus souvent des hommes que des femmes.
- → 39 % perçoivent le RMI, 3 % l'API, 8 % l'AAH et 62 % au moins une aide au logement.
- → En comptabilisant les conjoints, les enfants et les autres personnes à charge des allocataires à bas revenus, 242 499 personnes sont concernées, soit 11,1 % de la population parisienne, et presque un enfant sur cinq.

Précarité et inégalités (2/2)

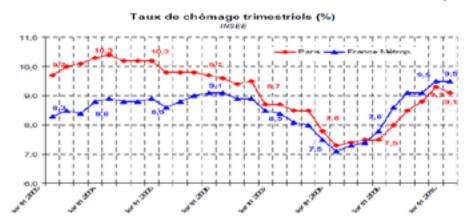


Les bénéficiaires des minima sociaux sont plus nombreux aux portes de Paris, surtout dans le nord et l'est. Les poches de précarité à la ceinture de la capitale sont flagrantes sur les 13, 18, 19 et 20°, elles existent également, mais sont moins prononcées, sur les 14 et 17°. Les bénéficiaires ne sont pas uniquement reclus à la périphérie mais sont présents dans l'ensemble des arrondissements du nord et de l'est (les 18, 19 et 20° arrondissements et dans une moindre mesure les 10, 11 et 13° arrondissements).

Au 31 décembre 2009, Paris compte:

- → 52 554 bénéficiaires du RSA socle seulement
- → 11 890 bénéficiaires du RSA activité seulement
- → 8 115 bénéficiaires du RSA socle et activité
- → 23 779 bénéficiaires de l'AAH

Emploi (1/2)



Le taux de chômage parisien, qui augmentait depuis le 4e trimestre 2008, enregistre une baisse au 2e trimestre 2010 (9,1 % contre 9,5 % enregistrés en France métropolitaine).

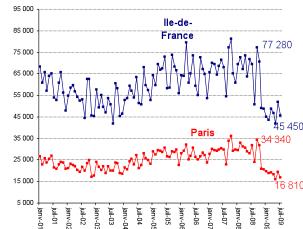
				No	mbre de	demande	eurs d'en	iploi de 5	0 ans et	plus par	arrondis	sement a	au 1er trii	nestre 20)10				
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
169	232	391	266	413	342	418	351	620	1 200	1 673	1 298	1 794	1 204	1 901	1 427	1 670	2 512	2 581	2 449

En mars 2010, Paris compte près de 23 000 chômeurs âgés de 50 ans et plus (ce qui représente 21 % des demandeurs d'emploi) ; ce chiffre a connu une augmentation de 13,7 % en un an.

Source: DDTEFP

Offres d'emploi collectées à Pôle Emploi, 2001-2009 Paris

Le ralentissement économique se traduit par une forte diminution du nombre d'offres d'emploi. En moyenne, 18 300 offres ont été enregistrées chaque mois durant les sept premiers mois de l'année 2009, contre 27 150 au second semestre 2008, soit une baisse de 32,6 %. Cette évolution concerne tous les types de contrats: les offres durables comme les contrats à durée déterminée et les contrats d'intérim.



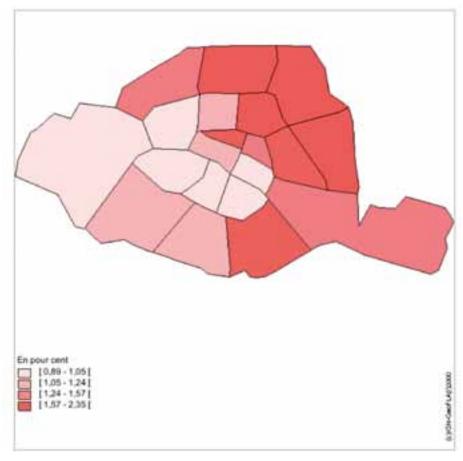
Source: Statistiques mensuelles du marché du travail Pôle Emploi – DARES – Données brutes

Emploi (2/2)

Proportion d'allocataires de l'ASS parmi la population active en 2007

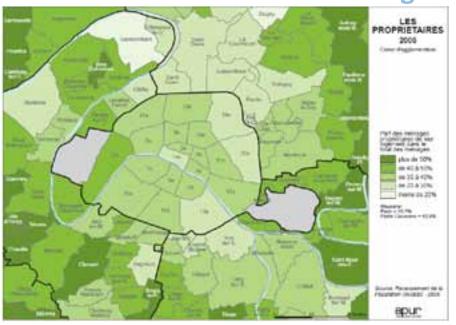
	A.I. (1		
	Allocation de		
	solidarité	Population	
	spécifique	active	Proportion
1	110	9 895	1,1%
2	201	11 932	1,7%
3	283	20 137	1,4%
4	178	17 146	1,0%
5	261	29 511	0,9%
6	164	21 298	0,8%
7	209	27 341	0,8%
8	162	20 345	0,8%
9	371	31 479	1,2%
10	1 025	50 904	2,0%
11	1 333	84 764	1,6%
12	928	73 595	1,3%
13	1 444	91 010	1,6%
14	784	68 304	1,1%
15	1 330	120 717	1,1%
16	703	74 327	0,9%
17	1 183	85 424	1,4%
18	2 071	102 707	2,0%
19	2 168	88 842	2,4%
20	2 142	98 901	2,2%
Total	17 050	1 128 579	1,5%

Sources: INSEE, UNEDIC 2007

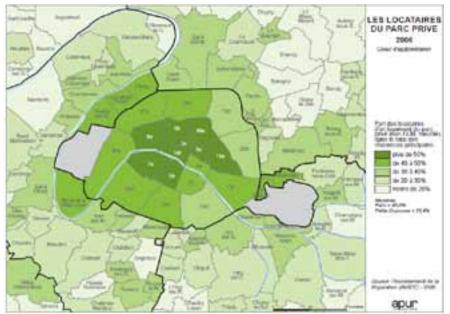


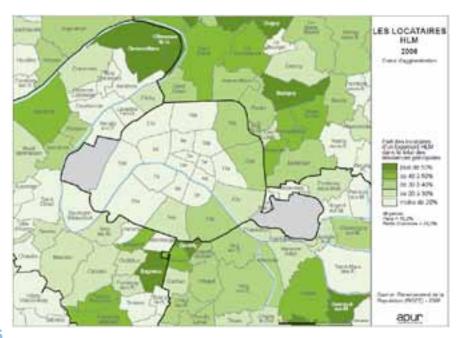
En 2007, cette allocation principalement destinée aux travailleurs privés d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'allocation de retour à l'emploi concerne 17 050 Parisiens, soit 1,5 % de la population active (une proportion légèrement plus élevée qu'au niveau national, 1,3 %). Les territoires où le taux de bénéficiaires de l'ASS est supérieur à la moyenne parisienne sont les sept arrondissements repérés comme les plus démunis; il s'agit des 2, 10, 11, 13, 18, 19 et 20^e (avec des proportions allant de 1,6 % à 2,4 %).

Logement (1/2)



- → La part des ménages parisiens propriétaires de leur logement augmente. Elle passe de 28 % en 1999 à 33 % en 2006.
- → Les locataires du parc privé représentent 45 % des ménages. Ils sont surreprésentés dans les arrondissements centraux.
- → Les locataires du parc locatif social représentent 16 % des ménages. Ils sont concentrés dans le 13, 19 et 20^e arrondissements.







Logement (2/2)

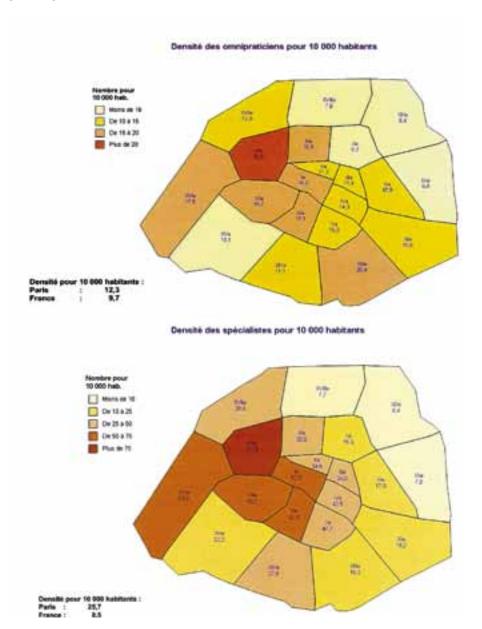
Certains indicateurs relatifs au logement ne sont pas abordés cette année dans cette partie ayant vocation à être actualisée tous les ans. En effet, le nombre de logements sociaux, d'expulsions ou encore des chiffres pouvant refléter le «mal logement» et l'inadéquation de certains logements (comme le nombre de logements sans salle de bain ni douche) sont présentés dans la **thématique Logement**.

ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX [INDICATEURS ENVIRONNEMENT SOCIAL]

Santé (1/3)



Source : Étude « La place des centres de santé dans l'offre de soins parisienne »



Santé (2/3)

Une offre de santé accessible limitée

→ Paris est le département qui compte le plus grand nombre de centres de santé (96 sur la capitale pour 1 454 recensés en France)

Mais l'offre de soins de médecine libérale à Paris se caractérise par:

- → Un ratio généralistes/spécialistes plus de deux fois inférieur à la moyenne nationale
- → Des densités de médecins généralistes et d'infirmiers très inférieures aux moyennes nationales
- → Une fréquence et un niveau de dépassements tarifaires les plus importants de France

De plus, de 2006 à 2030 est attendue une baisse des effectifs de médecins libéraux de 25,8 % (contre 10,6 % au niveau national).

Une offre de santé inéquitablement répartie

Paris se caractérise par des fortes disparités entre les arrondissements:

- → Concernant les omnipraticiens, le 8e et le 13e arrondissement enregistrent des densités double ou triple de la moyenne nationale (9,7/10 000 habitants), alors que les trois arrondissements du nord est parisien, connaissent une densité moyenne comprise entre 7,6 et 8,4, c'est-à-dire nettement inférieure à la moyenne nationale.
- → Pour les médecins spécialistes, la situation est radicalement différente avec une surdensité globale pratiquement triple de la densité moyenne nationale, mais avec de très fortes disparités allant de 36,5 spécialistes pour 10 000 habitants dans le 8e arrondissement à une densité inférieure à la moyenne nationale dans le nord est parisien (18, 19 et 20e, avec respectivement 7,7,8,4 et 7,8), des territoires sous dotés en médecins spécialistes.

Santé (3/3)

Certains indicateurs relatifs à la santé ne sont pas abordés cette année dans cette partie ayant vocation à être actualisée tous les ans. En effet, l'espérance de vie à la naissance ou encore le nombre de bénéficiaires de la CMU-C sont présentés dans la **thématique** *Personnes âgées*.

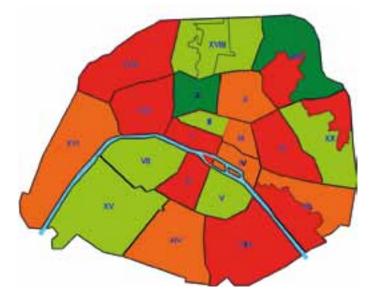
L'activité des services sociaux départementaux polyvalents (SSDP)

430 492 personnes accueillies en 2009 soit une hausse de 4 % en moyenne par rapport à 2008. Les variations sont importantes en fonction des arrondissements allant d'une baisse pour certains à une hausse de 25 % pour le centre et l'ouest.

XII NO TO THE REAL PROPERTY OF THE PARTY OF

46 910 accompagnements sociaux ont été réalisés en moyenne par les services de polyvalence en 2009 soit une hausse de 3,5 % par rapport à 2008. Des différences importantes selon les sites, touchant là encore les arrondissements plus privilégiés.

Ci-dessous l'évolution du nombre de personnes reçues par un travailleur social:



Hausse supérieure à 10%
Hausse inférieure à 10%
Baisse inférieure à 10%
Baisse supérieure à 10%

Rapport activité SSDP 2009

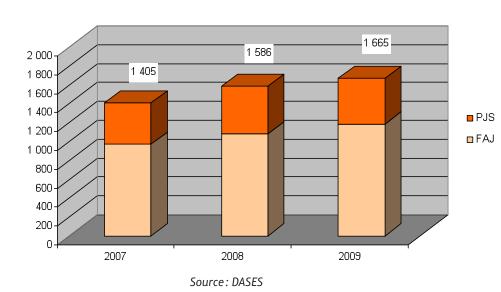
Source: DASES

- → Les effets de la crise semblent affecter plus particulièrement les arrondissements riches ou intermédiaires (situés au centre et à l'ouest de la capitale). En effet les usagers du nord est sont majoritairement des allocataires du RSA donc moins touchés puisque déjà précarisés.
- → Ces nouveaux usagers sont parfois inconnus des services sociaux, il s'agit, pour une part, d'individus ayant eu un niveau de vie élevé, ayant perdu leur emploi et assumant difficilement des loyers élevés. Du fait de leurs ressources cependant élevées aucun dispositif ne peut leur être proposé. Les actions les plus fréquentes dans ce cas là consistent en la constitution d'un dossier de surendettement.

Le nombre de demandes d'aides financières enregistrées dans les SSDP connait une hausse de 11 % par rapport à 2008:

2006	2007	2008	2009
61 881	50 114	47 970	53 198

Les aides accordées au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes et de Paris Jeunes Solidarité



- → En 2009, 1 665 aides (réparties à 71 % en Fonds d'Aide aux Jeunes et à 29 % en Paris Jeunes Solidarité) ont été attribuées à des jeunes parisiens âgés de 18 à 25 ans.
- → Par rapport à 2008 le nombre d'aides accordées est en augmentation de 5 %. Sur cette même période le nombre de demandes enregistre une hausse plus de deux fois plus élevée (+13 %). Quatre demandes sur cinq ont abouti à un accord (soit une baisse de 6 points par rapport à 2008 où le taux d'accord était de 87 %).

	2007	2008	2009
Part des aides FAJ attribuées			
pour finalité alimentaire	29%	32%	34%
pour finalité formation	34%	29%	26%
pour d'autres finalités	9%	12%	16%
pour finalité attente de paiement	18%	16%	13%
pour finalité logement	10%	10%	11%
pour finalité santé	1%	0%	0%
pour finalité de transport	1%	0%	0%
Montant moven de l'aide FA.I (en euros)	440	420	389

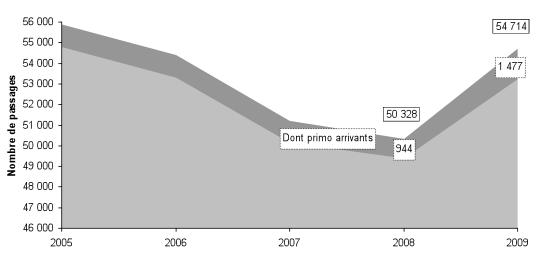
Source: DREES, enquête aide sociale, volet FAJ

Zoom sur le Fonds d'Aide aux Jeunes:

- Sur Paris le montant moyen d'une aide financière individuelle s'élève à 389€ (420€ en 2008, contre 193€ en moyenne au niveau national).
- → Un tiers des aides attribuées le sont pour motif alimentaire et un quart pour financer une formation.

L'activité des structures du CASVP de lutte contre l'exclusion

L'activité des Espaces Solidarité Insertion (René Coty et Halle Saint-Didier)



- → Par rapport à 2008, l'activité des ESI connait une hausse de 9 %.
- → Le nombre de passages total en 2009 n'atteint pas le niveau le plus élevé enregistré en 2005 mais est équivalent à celui de 2006.
- → La part des primo arrivants dans les personnes accueillies, qui était généralement de 2 %, est passée à 2,7 % en 2009.

Source: CASVP

[Les ESI s'adressent aux personnes qui ont connu des situations de grave dégradation physique et psychologique et qui nécessitent une réintégration progressive adaptée ne pouvant être réalisée que par des équipes pluridisciplinaires, appartenant aux secteurs médical et social. Dans ces lieux l'approche est globale: ouverture des droits sociaux, incitation à l'hygiène, aux soins, connaissance des dispositifs d'insertion correspondant au cas de chacun.]



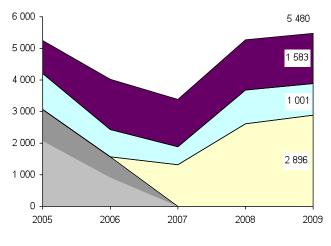


Les primo arrivants reçus dans les Permanences Sociales d'Accueil

Nombre moyen de primo arrivants reçus par mois en 2009	
Hommes isolés de 18 à 25 ans	53
Hommes isolés de plus de 25 ans	241
Femmes isolées de 18 à 25 ans	31
Femmes isolées de plus de 25 ans	52
Femmes ou hommes avec enfant dès 18 ans	

- → Le nombre de primo arrivants accueillis en PSA est de 5 480 personnes sur l'année 2009, soit une augmentation de 4 % par rapport à 2008.
- → En moyenne cela représente 457 personnes non connues des services reçues chaque mois.
- → La majorité de ces primo arrivants (53 %) sont des hommes isolés âgés de plus de 25 ans. Ce public est celui qui connait la plus forte augmentation par rapport à 2008 (+ 11 %).
- → Les jeunes isolés (18 25 ans) représentent 18 % de ces primo arrivants.

[Les PSA proposent le premier accueil, l'évaluation sociale et un suivi social pour les personnes sans domicile fixe ou en situation très précaire. Outre leur fonction d'orientation, elles peuvent aussi assurer la domiciliation des SDF, leur permettant de bénéficier du RMI, constituent les dossiers administratifs pour l'obtention des aides légales et délivrent, après évaluation des besoins, des aides en espèces ou en nature (titres de transport, titres services...). Ces derniers permettent d'avoir accès à divers lieux de restauration et de faire l'acquisition de produits alimentaires ou d'hygiène de première nécessité. La distribution de bons et de tickets de repas permet l'accès aux restaurants du CASVP.]

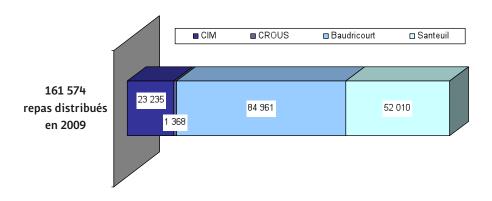




Source: CASVP

L'aide alimentaire

Le nombre de repas servis suite à la distribution de cartes d'accès à des lieux de restauration dans les PSA et les ESI



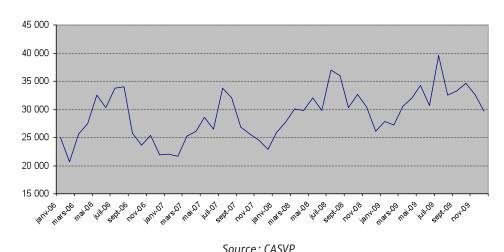
Sur l'année 2009, plus de 160 000 repas dans quatre lieux de restauration (CIM, CROUS, Baudricourt et Santeuil) ont été distribués. Ces accès émanaient pour:

- → 87,7 % de la PSA Bastille
- → 4,9 % de la PSA Chemin Vert
- → 2,8 % de la PSA Belleville
- → 4,6 % de l'ESI Halle Saint-Didier

Source: CASVP 2009

Le nombre de sachets distribués par le Cœur de Paris

Le 15 septembre 2010, cinq restaurants émeraude qui accueillent à midi les personnes âgées se sont transformés en restaurants solidaires dédiés aux Parisiens en difficulté. Volonté du maire de Paris d'améliorer la qualité de l'aide alimentaire et de remplacer la distribution du Cœur de Paris par une offre de restauration du soir assise, les restaurants solidaires peuvent accueillir jusqu'à 870 convives.



Le nombre de couverts servis dans les restaurants solidaires

- En quelques semaines le dispositif est arrivé à saturation.
- → Le nombre de repas servis aux familles semble s'être stabilisé entre 100 et 150 par soir.



Les aides facultatives aux personnes domiciliées

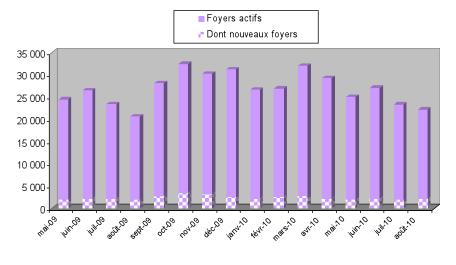
- → Sur l'année 2009, 479 779 demandes d'aide (tout type confondu) ont été déposées. Le nombre de demandes d'aide connaît une augmentation de 2,4 % par rapport à 2008. Plus de neuf demandes sur dix ont abouti à un accord (92,4 % un taux comparable à celui de 2008).
- → La courbe ci-dessous illustre le nombre de foyers qui ont eu au moins une décision (accord ou refus) dans le mois; on parle de foyers actifs. Elle met en évidence les effets de saisonnalité avec une baisse du nombre de foyers actifs sur les mois de juillet et d'août. Cet effet est un peu moins flagrant sur l'été 2010. Le pic a été enregistré par le CASVP en octobre 2008, soit 33 238 foyers actifs (rappelons que le déclenchement de la crise en France intervient en septembre 2008).
- → Au plus fort, le CASVP a enregistré sur un mois 3 528 nouveaux foyers demandeurs* (Cf. histogramme ci-dessous, octobre 2009). Les nouveaux foyers représentent entre 8 % et 11 % des foyers actifs.

Le nombre de foyers actifs par mois

33 000 29 000 27 000 23 000 21 000 19

Source: CASVP

Le nombre de nouveaux foyers actifs par mois

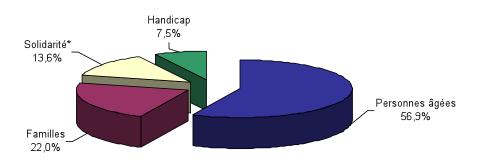


Source: CASVP

^{*} Ne peuvent être isolés dans ce comptage des nouveaux foyers demandeurs, les foyers issus d'un transfert d'un arrondissement à un autre.

Sur l'année 2009, le CASVP comptabilise 244 619 bénéficiaires (contre 238 658 en 2008, soit 2,5 % de parisiens aidés en plus)

Répartition des bénéficiaires par titres du règlement municipal



Source: Données CASVP au 31/12/2009

- → La grande majorité des bénéficiaires du CASVP le sont au titre de leur statut de personnes âgées (56,9 % contre 58 % l'année précédente).
- → Viennent ensuite les familles (22 % des bénéficiaires).
- → Les personnes isolées ou les couples sans enfants qui ne sont ni personnes âgées ni handicapées, représentent 13,6 % (contre 12,2 % l'année précédente).
- → Les personnes handicapées, représentent moins d'un bénéficiaire sur dix (7,5 %).

Âge des bénéficiaires selon les aides accordées

Source: Données CASVP au 30/06/2010

% d'aides accordées personnes âgées/handicapées par tranche d'âge		% d'aides à domicile accordées par tranche d'âge	
Moins de 60 ans	15,4%	2,3%	
60 - 75 ans	45,4%	10,1%	
76 ans et plus	39,2%	87,7%	

	% d'aides accordées au public solidarité* par tranche d'âge
18 - 20 ans	0,4%
21 - 24 ans	3,4%
25 - 30 ans	9,1%
31 - 40 ans	19,6%
41 - 50 ans	24,5%
51 - 59 ans	24,7%
60 - 64 ans	11,2%
65 ans et plus	7,2%

	% d'aides accordées (tous types sauf famille) par tranche d'âge		
Moins de 60 ans	22,6%		
60 - 75 ans	38,0%		
76 ans et plus	39,4%		

→ Sans prendre en compte les aides famille**, les trois quarts des aides accordées le sont à des Parisiens âgés de 60 ans et plus.

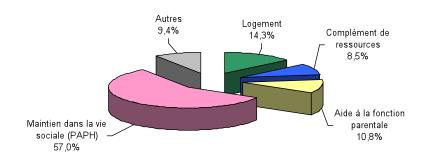
^{*} La notion de solidarité* est utilisée par le CASVP pour définir le public n'étant ni une famille, ni une personne âgée, ni une personne handicapée.

^{**} L'âge n'est pas renseigné quand il s'agit d'une famille.

	Nombre de bénéficiaires ou de foyers bénéficiaires			
	Logement	Complément de ressources	Aide à la fonction parentale	Maintien dans la vie sociale (PAPH)
1	97	120	70	897
2	221	205	168	1 012
3	330	312	235	1 930
4	222	238	161	1 606
5	373	282	272	2 888
6	195	235	142	1 907
7	143	205	158	2 191
8	148	159	141	1 324
9	607	399	447	2 979
10	1 410	795	1 169	5 196
11	2 198	1 722	1 495	10 069
12	2 218	1 070	1 678	
13	3 394	2 548	2 722	13 962
14	2 169	1 346	1 537	8 875
15	2 753	1 405	2 137	14 920
16	667	899	625	6 738
17	2 532	1 306	1 673	9 799
18	4 231	2 307	3 210	13 592
19	5 453	2 082	4 459	14 101
20	5 525	3 168	3 887	15 815
Total	34 886	20 803	26 386	139 535

Source: Données CASVP au 31/12/2009

Poids des grandes thématiques



Source: Données CASVP au 31/12/2009

Maintien dans la vie sociale: CEM + CAM + AFMDPA

Logement: PL + PLF + PLFM + AAHAB

Aide à la fonction parentale: ASPEH + PAPADO Complément de ressources: AVP + ACBR

- → La majorité des aides du CASVP (57 %) est consacrée au maintien dans la vie sociale (personnes âgées et personnes handicapées).
- → 14 % des aides concernent le logement. La part des aides consacrées à cette thématique est plus importante dans les 17, 18, 19 et 20^e arrondissements (respectivement 17 %, 18 %, 21 % et 19 %).
- → Une aide sur dix est une aide à la fonction parentale, avec des taux plus élevés dans les 10, 18, 20^e arrondissements (14 %) et 17 % dans le 19^e arrondissement.
- → 9 % des aides peuvent être assimilées à un complément de ressources.

Les services offerts par le CASVP aux personnes âgées

Certains indicateurs relatifs à la sous-direction des services aux personnes âgées ne sont pas abordés cette année dans cette partie ayant vocation à être actualisée tous les ans. En effet, ces chiffres sont présentés dans la **thématique** *Personnes âgées*.

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris

Analyse des besoins sociaux

Édition Janvier 2011

Directrice de la publication Laure de la Bretèche

directrice générale

Responsable de projet Christine Laconde

sous-directrice des interventions sociales

Étude et rédaction Charlotte Miot

chargée de mission

analyse des besoins sociaux

Mise en page Sébastien Sauvêtre et Clément Furiet

mission communication

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Couverture © Patrick Sheándell O'Carroll / PhotoAlto™ et © Frédéric Saïd / CASVP · page 2 © Sophie Robichon / Mairie de Paris · page 3 © Patrick Sheándell O'Carroll / PhotoAlto™ · page 11 David laurens / PhotoAlto™ · page 26 © Denise Lessman / CASVP · page 55 © Clément Furiet / CASVP · page 56, 73, 75 © Frédéric Saïd / CASVP · page 79 © Clément Furiet / CASVP · page 125 © Frédéric Saïd / CASVP · pages 127 © Frédéric Saïd et Clément Furiet / CASVP · page 129 © Frédéric Saïd / CASVP · page 139 © Éric Audras / PhotoAlto™ · page 140, 142 © Clément Furiet / CASVP · page 146 © Guy Lowe / Imagesource™, © David laurens / PhotoAlto™, © Ludovic Di Orio / Goodshoot · page 150 © Frédéric Saïd / CASVP · page 164 © Philippe Waget / CASVP · page 171 © Éric Audras / PhotoAlto™ · page 197 © Frédéric Saïd et Clément Furiet / CASVP · page 203 © Frédéric Saïd / CASVP · page 206 © Clément Furiet / CASVP



